

A Pierre Martaguet, un maitre, un ami.

DANS LES PAS D'UN JUGE

Claude HANOTEAU

Premier crime

Nous sommes en décembre 1966, j'ai été nommé il y a quelques semaines juge d'instruction à Arras. Nous habitons ma femme et moi avec notre jeune enfant dans un petit immeuble de la rue Ernestal, l'artère la plus commerçante de la ville. Faute de moyens financiers, et en dépit des recommandations de ma hiérarchie, nous n'avons pas fait installer le téléphone dans notre appartement.

Depuis mon arrivée dans cette ville, j'ai déjà traité de vols multiples, d'escroqueries, d'attentats à la pudeur, mais je n'ai pas encore été confronté au crime. Je ne vis pas dans "l'appréhension" du moment où cela arrivera, mais malgré tout je me demande si je serai réellement à la hauteur. Pendant ma formation, j'ai bien entendu étudié, analysé les subtilités de la procédure criminelle avec ses transports sur les lieux, ses reconstitutions et interrogatoires définitifs, j'ai assisté aussi à de nombreuses autopsies. Tout de même une sorte de trac me guette.

Ce matin, il est autour de deux heures, j'entends qu'on sonne à notre porte.

J'enfile ma robe de chambre, descends les escaliers, ouvre et me trouve devant deux gendarmes en uniforme.

-Le Procureur demande que vous le rejoigniez à la mairie d'Arleux en Gohelle. Un homme a tué sa femme.

Me voici au pied du mur.

Je m'habille, sors ma voiture, et me dirige vers le domicile de mon greffier, monsieur Petit, qui habite dans un pavillon de l'autre côté de la gare. En chemin, je révise dans ma tête la procédure du transport sur les lieux. Je m'arrête même deux ou trois minutes le long d'un trottoir pour relire quelques articles du code de procédure pénale. J'arrive devant chez mon greffier, je sonne, il apparaît à sa fenêtre au premier étage.

-Je descends vous ouvrir !

-Il y a eu un crime à Arleux ; le Procureur nous attend à la mairie.

-Je m'en doutais. Il y a toujours un crime avant Noël. Je vous ouvre.

Il apparaît, il est en caleçons longs et en tricot. Il me fait entrer dans son salon, me tend une tasse et sa soucoupe et me dit en désignant la cafetière placée sur le poêle à charbon qui chauffe la maison.

-Servez vous, prenez un café...Attendez moi, je m'habille. Je n'en ai pas pour longtemps !

Monsieur Petit est retraité de la gendarmerie. Dans son salon est exposée une grande photo le représentant en uniforme d'adjudant, entouré de ses deux fils gendarmes dans des brigades motorisées.

Il est greffier depuis quinze ans. Il connaît la procédure comme sa poche. Depuis que je suis arrivé à Arras, sa présence à mes côtés me rassure.

Il est maintenant prêt, boit à son tour rapidement un café et nous quittons sa maison. Nous allons rouler pendant près d'une heure sous la neige, par des petites routes sinistres. Il fait froid, le vent souffle. Monsieur Petit me dit en souriant :

-Un vrai temps pour un crime !

Manifestement il est heureux. Dans une petite juridiction, un dossier criminel est un événement qui apporte "son piquant" dans un quotidien un peu lassant et répétitif.

Nous arrivons à la mairie où le procureur, le chef de la brigade et le maire de la commune nous attendent et nous dirigeons vers les lieux du crime; une petite maison dans une "courée". A l'intérieur, une chambre sordide éclairée par une ampoule suspendue au plafond. Des draps sales qui recouvrent le lit, des capotes anglaises qui jonchent le sol, et, dans un coin le cadavre d'une jeune femme en chemise de nuit, la tête fracassée par de la chevrotine, du sang noir répandu autour d'elle; poupée de son à la tignasse blondasse que j'ai du mal à regarder. A proximité, menotté et gardé par les gendarmes, le meurtrier, un pauvre gars, à l'air hébété, qui paraît ne pas comprendre pourquoi il est là; une totale solitude au milieu de képis et d'uniformes sombres. L'arme du crime, un vieux fusil de chasse à chiens et les culots des deux chevrotines sont déjà placés sous scellés. Querelles d'après boire, reproches d'infidélité, passage à l'acte.

Cette misère humaine à laquelle je vais être confronté pendant tant d'années ! Pourquoi n'ai je pas oublié le nom de cet homme alors que j'en ai oublié tant d'autres ? Pourquoi je ressens aujourd'hui comme si j'y étais, cet étonnement de me trouver dans cette chambre alors que tout était déjà fini ? Tout était figé, nous n'y pouvions plus rien, une histoire venait de s'achever, nous les juges, procureur, greffier et avocats allions essayer de la réécrire pour la faire juger.

Mais je savais déjà que ce qui allait se passer ensuite ne réparerait rien. Un verdict de Cour d'assises mettrait simplement un terme à une dramatique histoire faite de mésentente et de déconvenues !

Le Procureur ouvrit l'information sur place, je demandai qu'on conduise le *préssumé innocent* à mon cabinet dès 9 heures.

Nous fûmes gentiment conviés à boire du café chaud et à manger des grosses tartines beurrées dans la salle de la minuscule mairie où le poêle à bois avait été allumé. On parla de choses et d'autres et on se quitta comme si de rien n'était. Des volets s'étaient ouverts dans les maisons avoisinantes. Les voisins cherchaient à comprendre ce qui s'était passé. Le lendemain j'avais ma photo dans le journal local. Elle avait été prise à la sortie de la mairie par le journaliste que je n'avais même pas vu.

Réminiscences

Issu d'une famille de la bourgeoisie parisienne, j'avais sans doute vécu une enfance et une adolescence semblables à celles de beaucoup de mes contemporains. Scolarité moyenne à Henri IV, études de droit à la faculté de la rue Soufflot "puisque'il fallait bien faire quelque chose" ; 18 mois en Algérie qui mirent à mal mon ingénuité, puis trois ans de formation à l'Ecole nationale de la magistrature.

J'avais beaucoup souffert de la séparation de mes parents, intervenue alors que j'avais deux ans et de l'absence de mon père que je ne devais retrouver que quarante trois ans après son départ. Il était grand reporter à Paris Match et écrivain. Je l'apercevais à la télévision et le maudissais de nous avoir quasiment oubliés, mon frère et moi.

Je vécus mal cette injustice et n'avais pas accepté d'avoir été contraint de vivre dans une pauvreté cachée, élevé exclusivement par deux femmes (ma mère et ma grand-mère) très meurtries toutes deux par leurs faillites conjugales respectives.

Ceci contribua sans nul doute à mon engagement professionnel. Parvenu à l'âge adulte, peut-être me suis-je dit que s'il était trop tard pour effacer le déficit que j'avais subi, il serait peut-être bien que je me voue à une vie professionnelle où je pourrais me consacrer à rééquilibrer les plateaux de la balance là où cela serait possible.

Bien entendu lorsque je commençais ma formation, je n'avais pas conscience des raisons de mon choix. Puis chemin faisant, en ressentant combien je demeurais "indigné" par l'injustice, je compris que tous ces éléments avaient joué au moment où j'avais pris le parti de devenir juge.

Une rencontre avec Pierre Bellet, un vice-président du tribunal de Paris fut alors déterminante. J'étais sur le point d'achever mes études à l'université.

Je ne connaissais pas grand' chose du palais de justice. Ma mère y avait obtenu gain de cause dans sa demande en divorce contre son mari. Ce jugement avait eu pour effet de couper cet homme définitivement de ses deux fils. Cette décision, et j'en conserve précieusement la copie, précisait que le père ne pourrait rencontrer ses enfants qu'en présence de sa belle mère. Or tous deux, je l'appris très tôt, se vouaient une haine féroce.

Je savais bien entendu que dans ce lieu solennel se rendaient des décisions dont pendant quatre années nos professeurs de droit, qui enseignaient alors en toge, nous avaient rebattu les oreilles. A l'époque ces savants professeurs et leurs assistants se moquaient bien de nous emmener au tribunal voir la réalité des choses, de telle sorte que l'institution judiciaire restait très éloignée de nos préoccupations.

Ce vice-président m'invita à assister à une audience civile qu'il présidait. Ce qui se passa dans le prétoire ne me captiva pas, mais, à l'issue de l'audience, il m'invita à assister au délibéré.

-Ce n'est pas très légal, me dit-il, mais je compte sur votre discrétion.

Je fus ébloui par la démocratie qui se vivait sous mes yeux : Trois juges exprimaient leur opinion sur chaque affaire, la soumettaient à leur critique mutuelle, puis prenaient une décision.

Cet éblouissement me conduisit à préparer le concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature.

Je le réussis et partis sous les drapeaux en Algérie où je restai 18 mois.

C'est là que je perdis beaucoup d'illusions, mais je fis l'apprentissage de ce qu'apporte la vie en communauté.

Je grandis plus en 18 mois que je ne l'avais fait en 22 ans d'une jeunesse étriquée. Entendre nos chefs nous donner l'ordre de tout casser dans la caserne que nous occupions –planchers, mobiliers administratifs, sanitaires... pour que cela ne puisse servir "aux bougnoules", me plongea dans la consternation. Pourtant j'obéis.

M'entendre reprocher par un jeune appelé sorti de l'ENA, de lire le Monde sans me cacher sous prétexte que cela pouvait indisposer le commandement m'en dit long sur "les dérives" de la connivence ! Je n'obtempérai pas à l'invitation.

Voir à la sortie du Quartier Welvert à Constantine des mères et leurs enfants plonger leurs mains dans les poubelles pour se nourrir des restes de la vilaine tambouille que nous ne supportions pas, me fit saisir ce qu'était la misère. Devant ce spectacle je restai impuissant.

Entendre dans la rue une détonation et voir tomber un homme à proximité de notre groupe me plongèrent dans la réalité d'une violence terrifiante.

Découvrir dans la vie d'une chambrée et le quotidien de ces jours sans fin, la solidarité et l'amitié qui permettent de transcender les différences d'origine et de classe, constitua pour moi l'apprentissage de l'humanité.

J'étais depuis longtemps à Constantine. Je fus affecté au tri des dossiers du tribunal permanent des forces armées. Il s'agissait de mettre en caisse et d'expédier en urgence les dossiers dont on craignait qu'ils ne tombent sous les yeux de l'ennemi avant que les entières archives ne soient rapatriées.

En accomplissant cette tâche, l'un d'eux retint mon attention.

Dans les montagnes de la petite Kabylie, une sentinelle d'un poste particulièrement isolé, est égorgée. Le sous-lieutenant commandant le poste fait procéder à l'arrestation de plusieurs hommes du village et annonce que toutes les heures l'un d'eux serait fusillé jusqu'à ce que l'assassin soit dénoncé.

Le massacre s'arrête lorsqu'un capitaine en inspection arrive en hélicoptère. Il fait mettre immédiatement aux arrêts ce jeune officier qui est un appelé, sorti d'une école

de formation militaire. Il est embarqué pour Constantine, une enquête de gendarmerie est ordonnée, l'homme est déféré au Parquet. Le juge d'instruction le place sous mandat de dépôt. Il sera plus tard élargi pour être rapatrié en France. (Finalement une loi d'amnistie viendra éteindre l'action publique).

La lecture de ce dossier fut pour moi hallucinante. Nous étions bien loin des opérations de maintien de l'ordre, et très près de la "barbarie".

Je me demandais comment un jeune adulte tout frais émoulu d'une école de cadres de province avait pu se laisser ainsi embarquer, quand bien même l'assassinat de la sentinelle ait été odieux et lâche. Dans quelle galère l'avait-on fait monter pour que de tels démons l'aient emporté ?

Pendant plus de trente ans, j'ai conservé dans mon portefeuille le nom et les coordonnées de ce sous-lieutenant me promettant qu'un jour je chercherais à savoir ce qu'il était devenu. Employé modèle, époux chéri, père aimant, papy gâteau ? Pourquoi ne l'ai-je jamais fait ?

Puis ce fut pendant trois ans l'apprentissage de mon métier. Je découvris la vie des cabinets d'instruction et des juges des enfants, celle de ces couples de greffier et de juge qui partagent les mêmes secrets à longueur d'années. Toujours ensemble, ils pénètrent puis se démènent dans les existences de leurs concitoyens happés par la Justice pour un moment ou pour toujours.

Puis ce furent les audiences des tribunaux, civils et correctionnels, celles des juridictions pour mineurs, celles enfin de la cour d'assises.

Cours Xavier Arnozan à Bordeaux et rue de la Faisanderie à Paris l'enseignement théorique en était à ses balbutiements, et l'improvisation était totale. Sans aucune initiation à la pédagogie, des juges et procureurs avaient été bombardés maître de conférences. Animés sans doute de la meilleure volonté, ils dispensaient un enseignement si scolaire qu'il paraissait bien éloigné de nos attentes. Heureusement, comme toujours dans ces moments où l'on attend "la lumière" qui va vous aider à comprendre, il y eut la rencontre de magistrats exceptionnels. Ils avaient beaucoup réfléchi à leur métier et étaient à l'origine de pratiques innovantes. Au premier rang de ces précurseurs, se tenait un magistrat, Pierre Martaguet pionnier de la justice des mineurs et créateur des chambres de la famille. Grâce à eux, nous pûmes quitter la théorie pure et aborder les réalités auxquelles était confronté le juge dans son quotidien : la prison, l'enfance en danger, les familles éclatées, la violence, les addictions.

En voyant le temps de l'apprentissage s'achever, je ne me sentais pourtant guère prêt à affronter les responsabilités. Je comprenais la difficulté de saisir dans leur globalité les situations soumises à l'appréciation des juges. Je voyais déjà qu'entre le bien et le mal, le vrai et le faux existent ces vastes zones grises qui laissent place au doute, à la perplexité.

Avions-nous été suffisamment mis en garde contre les erreurs judiciaires, les mises en détention injustifiées, les jugements rendus à l'emporte pièce ? Je n'ai pas le souvenir que l'on ait consacré un seul instant à disséquer un dossier dans lequel

s'étaient accumulées les erreurs. Il nous était montré comment il fallait faire; on nous présentait de "beaux exemples", on ne parlait pas des échecs de l'institution. La magistrature répugnait à faire son autocritique ; je crains qu'il en soit encore ainsi !

C'est aussi au cours de ces trois ans de formation que je découvris que l'état de magistrat ne fait pas perdre à celui qui embrasse cette fonction les démons qui l'habitent. A vingt ans, pouvais-je le penser autrement ? Sans nul doute.

Nous étions un groupe de "trois auditeurs de justice" en formation à Paris, affectés auprès du substitut G. Celui-ci était chargé de nous enseigner la technique du règlement du dossier pénal parvenu au parquet du procureur de la République après avoir été instruit par un juge d'instruction. Il s'agit d'un exercice délicat consistant à présenter dans une sorte de rapport appelé réquisitoire définitif, la synthèse de l'ensemble des investigations effectuées et d'en tirer les conclusions permettant d'aller au non lieu ou au renvoi devant une juridiction de jugement. Aux yeux de notre référent, les travaux des auditeurs étaient souvent jugés satisfaisants. Ceux de l'auditrice étaient au contraire sans cesse refusés. Madame S., remarquable par son intelligence, sa disponibilité et son souci de bien faire, avait fait jusque là une très bonne scolarité. Les critiques que lui faisait ce substitut relevaient plus du harcèlement moral que du souci pédagogique. L'obligation de refaire à plusieurs reprises ses projets à laquelle s'ajoutait celle de traiter chaque semaine un nouveau dossier firent que madame S. se trouva dans des retards qu'elle ne pouvait plus rattraper. Le substitut parvint à la faire craquer. Comble de l'humiliation, elle fondit en larmes devant lui et devant nous. Elle n'avait qu'un tort, c'était celui d'être fort jolie et très à l'aise. C'était sans doute plus qu'il n'en pouvait supporter ! A-t-il jamais su qu'elle fit une carrière très brillante ?

Image toujours présente de ce temps de l'apprentissage : Au printemps par un bel après midi de mai tout ensoleillé, dans un champ, pas loin de Villefranche sur Saône, au milieu des coquelicots, gisait un jeune couple : Un garçon et une fille s'étaient donnés la mort. Chacun avait encore dans sa main le pistolet avec lequel ils avaient appuyé sur la détente rigoureusement au même moment. Spectacle cruel de ces corps inertes, étendus sur le dos, les visages tournés vers le ciel, comme s'ils se reposaient après l'amour. Les couleurs vives de leurs légers vêtements, les herbes et les fleurs, un décor riant pour une tragédie !

A cette époque les couloirs des cabinets d'instruction du tribunal de Paris bruissaient de gendarmes, de policiers, de procureurs, d'avocats de renom, de témoins protégés, de journalistes et de caméras. Le juge Zollinger instruisait l'affaire Ben Barka. Dans le même moment, le juge d'instruction du film Z de Costa Gavras, faisait mordre la poussière aux Colonels de la Grèce asservie.

J'étais fasciné par ces deux personnages. A la sortie de l'école, je choisissais d'être juge d'instruction, poste alors vacant au tribunal de grande instance d'Arras, chef lieu du Pas de Calais.

Influences

Décalage formidable que je ressentis à chaque fois dans tous les postes que j'occupais entre ma position de magistrat de province, forcément de passage, et celle de tout ce monde qui gravite autour du tribunal et qui est installé dans les lieux depuis longtemps pour ne plus en bouger. Il connaît les rouages, les usages, les réseaux, et attend de vous que vous appliquiez la règle du jeu, sans trop remettre en cause les équilibres. Bien sûr il vous accorde une marge de manœuvre, mais qui ne doit pas dépasser les limites définies comme raisonnables.

Si vous êtes doté d'une bonne dose d'humour, d'un certain savoir vivre, qui requiert de la modestie, si vous êtes habité par le souci de ne jamais faire perdre la face à votre interlocuteur en présence de témoins, vous parvenez à vous glisser au milieu de tout cela et à faire à peu près ce que vous avez à faire. Il est vrai que les choses se compliquent dès que la nature du dossier que vous traitez vous oblige à aller au delà de ce qui est couramment attendu.

Ah, le cher bâtonnier ! Comment ne pas s'en souvenir ! Le cabinet dans lequel il me reçut lors de ma visite de courtoisie était installé au sein même d'un élégant hôtel particulier, à côté duquel le minuscule appartement que j'avais loué en ville paraissait bien modeste. Accroché au mur, juste derrière son fauteuil cet immense Christ, en ivoire, sur la croix, les yeux levés vers le ciel ! Cet avocat aux qualités professionnelles incontestables était tout en finesse, tout en onction. Camérier du pape, il défilait dans la cathédrale, le jour de la fête Dieu, en habit noir. Il aimait se raconter et citer discrètement les excellentes relations "bridgeuses" qu'il entretenait avec mes chefs de cour !

A l'occasion d'une des premières affaires que j'eus à instruire, j'avais convoqué pour une date précise un Arrageois visé par un réquisitoire du Procureur pour répondre d'un abus de confiance ; le matin même, une heure avant le rendez vous fixé, cet homme me téléphona pour me dire qu'il ne viendrait pas, son avocat (le bâtonnier) l'en ayant dispensé après lui avoir expliqué qu'étant retenu à la cour, il n'était pas en mesure de l'accompagner. Je lui signifiais que je n'avais nullement été averti de ce contretemps, qu'il devait venir malgré tout, s'agissant d'une simple notification de chef d'inculpation. Il n'obtempéra pourtant point. La police à laquelle j'avais remis un mandat l'amena à mon cabinet. Je lui expliquai que son attitude n'était pas convenable et lui notifiai son inculpation. Il rejoignit son domicile avec une convocation pour un interrogatoire sur le fond du dossier. Quelques heures après, je reçus la visite du bâtonnier. Bien entendu il me dit que son client était un idiot qui n'avait rien compris à ses instructions. Il me précisa que jamais il n'aurait conseillé à son client de ne pas se déplacer sans avoir au préalable obtenu mon autorisation. Après beaucoup de salamalecs, nous nous quittâmes sous les meilleurs auspices.

Le monde judiciaire est un monde complexe; j'en pris conscience lors de mes stages; C'est un monde où les rapports de force se mesurent dans des joutes feutrées, où les messages sont envoyés dans un style codé qu'il faut apprendre à décrypter, où les usages sont plus forts que les lois et les décrets. Monde complexe

sur lequel sans relâche s'exercent des influences, issues de forces tapies dans l'ombre.

En écrivant ceci je ne peux laisser dans l'oubli la haute figure de monsieur C, gigantesque greffier d'instruction, qui travaillait avec mon collègue, voisin de bureau. Il était des îles, célibataire, discret, d'une immense courtoisie, compétent, installé dans ce chef lieu du Pas de Calais pour des raisons qui ne me parurent jamais très claires. Une employée du Parquet, corse de naissance et de cœur, apprend que son père est mort subitement dans son île natale. Elle veut rejoindre au plus vite la Corse sans attendre une journée ; il lui faut partir au plus tôt, le temps de serrer quelques affaires et de trouver un billet d'avion qui lui permettra de rejoindre sa famille. Très vite, elle prend conscience que tous les avions sont pleins et qu'il lui faudra attendre 24 heures et peut-être pire; on parle même de 48 heures. Elle est consternée ; au secrétariat du Parquet, elle se désespère, sanglote, se tord les mains, son pauvre petit visage fait peine à voir sous son joli fichu noir. Tout le monde s'en mêle et y va de ses connaissances, de ses relations ; le Procureur, membre du Rotary, téléphone tous azimuts, le Président qui aime taper le carton au café du Beffroi avec l'équipe municipale de Guy Mollet appelle la mairie, le Greffier en Chef, titulaire de sa charge, solidement implanté, en réfère même à un conseiller général de ses amis, et un de la majorité s'il vous plait !

Tous se démènent comme de beaux diables mais rien n'y fait.

Alors, monsieur C. demande tout doucement à l'explorée s'il peut l'aider. Une heure après, tout est arrangé, il y a une place pour elle dans une caravelle en partance pour Bastia à 19 H., à Orly; une voiture doit l'attendre à 14 heures 30 dans la Cour du Palais. Qu'elle se prépare, qu'elle se tienne prête et tout ira bien ! A l'heure dite, une D.S. Citroën noire avec un chauffeur attend dans la cour de notre palais de justice : Cette petite dame n'en revient pas. Nous non plus. C'est une voiture de la présidence du Sénat !

Le procureur me dit qu'il n'est pas étonné. Il sait que notre greffier est proche de la franc-maçonnerie et qu'il y a des relations importantes. Ceci me fut indiqué sur un ton à la fois mystérieux et inquiet. Homme d'expérience, il savait bien que le pouvoir n'était pas seulement là où on pouvait l'attendre.

Ceci se passait il y a 42 ans. En 1998, alors que je venais d'être nommé directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature je reçus un coup de fil d'un monsieur, apparemment très âgé, à la voix cassée, à la respiration très essoufflée, qui se présenta comme un ami arrageois. Il évoqua nos cabinets d'instruction, c'est à dire le mien et celui de mon collègue monsieur R., il cita des noms que j'aimais entendre, il me transporta en un instant dans une ville et une région dont j'avais apprécié le charme et la poésie. Eh oui, Il s'agissait de Monsieur C. qui souhaitait me féliciter pour cette nomination dont la presse s'était faite l'écho. Au fil de la conversation, j'appris qu'il demeurait toujours dans cette ville à laquelle il était resté fidèle et où il s'était marié; que très récemment en son honneur on avait donné un banquet régional fêtant son jubilé puisqu'il était membre de la franc -maçonnerie, ainsi que je le savais sans doute, mentionna-t-il ! On parla de collègues que j'avais connus ici ou là, dans mes postes de métropole ou d'outre mer, et dont le déroulement exceptionnel de la carrière pouvait être qualifié d'inhabituel. Je compris qu'il voulait

en dire beaucoup sur la manière dont tout cela avait pu se passer. Je le remerciai de son gentil message et le saluai. Je n'avais pas trop envie d'en entendre beaucoup plus. Je me souvenais qu'il pouvait faire déplacer des gens en avion, je ne doutais pas qu'il pouvait propulser vers des hauteurs inespérées quelques collègues particulièrement intéressants.

A Arras, j'eus l'occasion d'instruire un dossier de fabrication de fausses pièces d'or. Le service central de la répression du faux monnayage, agissant sur une de mes commissions rogatoires, avait investi avec l'aide de la gendarmerie locale, une énorme ferme abandonnée, située au fin fond de l'Artois, au milieu des terres betteravières. On arrêta un groupe d'hommes en train de fabriquer des faux napoléons, on saisit des kilos d'or, on mit les scellés sur les presses et les moules et je commençais à instruire. C'était mon premier contact avec ce qu'on appelait alors le grand banditisme. Les choses allaient leur chemin, avec des garçons qui n'en étaient pas à leurs débuts dans le banditisme.

- Enfin monsieur O., vous et vos sept amis venez d'Italie, ou du Midi de la France. Pourquoi cette région, si loin de vos attaches ? Qui donc vous a amenés là ?

- C'est vrai, monsieur le juge, ça faisait loin de chez nous, mais ici c'est tranquille, les gens sont gentils, les grandes plaines, on aime cela, on voit les gens venir de loin !

Les interrogatoires des uns et des autres empruntaient toujours ce ton bonhomme. Les investigations de la police judiciaire ne conduisaient pas aux commanditaires et je pressentais que nous devions nous contenter de ce qu'avait ramené ce coup de filet dans les terres du Pas de Calais.

Quelques semaines après, alors que les enquêteurs et moi avions la certitude d'avoir fait le tour de cette belle affaire, nous apprîmes que le site avait été complètement déménagé. Plus de presses, plus de moules, il avait fallu au moins deux camions pour emmener tout cela.

Là aussi, des réseaux avaient joué. S'étaient mobilisés ceux qui supervisaient, ceux qui assuraient le suivi et qui avaient pour mission de faire tourner les machines afin de ne rien perdre sur les investissements. On m'expliqua que c'était du matériel très coûteux, que j'aurais dû le faire placer sous bonne garde, et ne pas me contenter des scellés symboliques posés sur les portes de l'ancienne ferme. Mal averti, un peu naïf encore, je pris un bon paquet de reproches, mais le tout fut dit sur le ton le plus exquis par mon Président de Chambre d'accusation. Injustement, j'en voulus aux enquêteurs de ne pas m'avoir mis en garde. Eux-mêmes reçurent des reproches et eurent raison de dire qu'ils n'imaginaient pas que l'autorité judiciaire ne prendrait pas toutes les précautions voulues dans une affaire de cette importance. La leçon m'apprit beaucoup !

En étant nommé à Lille fin 1967, j'entrais dans un tribunal important où les équipes des magistrats tant du siège et du parquet étaient nombreuses et variées : Nous étions à une croisée des chemins; comme l'ensemble de la France et de ses institutions, la justice et sa magistrature bougeaient. Je ne peux pas évoquer cette période sans dire un mot des turbulences que nous traversions en interne.

Pour situer le décor, rappelons tout de suite que le tribunal avait abandonné ses anciens locaux, exigus, vétustes comme ils l'étaient presque partout à cette époque, avec bien sûr quelques traces de ses supposées grandeurs passées : un escalier monumental, une salle des pas perdus sombre et hostile, des salles d'audience dont une ou deux avaient pu échapper à la ruine et conserver quelques boiseries, dorures et mobiliers pouvant encore faire un peu illusion.

En attendant mieux, le Palais avait été installé provisoirement dans une usine désaffectée, adaptée pour un fonctionnement judiciaire. Nous arrivions aux termes de notre misère : la justice à Lille s'était vue attribuer un magnifique immeuble d'une dizaine d'étages, à la modernité impressionnante, du au grand architecte Willerval. Fonctionnaires, magistrats, élus locaux, avocats, huissiers n'en revenaient pas. La justice était comblée, il faut bien le dire un peu décontenancée, car peu habituée à se mouvoir dans un tel "new style".

A l'époque on était à l'orée d'inévitables bouleversements -mai 1968 approchait- et ce changement immobilier allait bien avec l'air du temps. Le syndicat de la magistrature, celui des juges rouges, ne venait il pas de naître ? Ne s'était il pas donné pour ambition de réveiller Dame Justice qui s'était assoupie, gentiment, pour le profit de beaucoup de nos concitoyens qui appréciaient son gentil sommeil ! Elle dormait d'un oeil pour le tout venant, mais elle s'assoupissait profondément, même si elle semblait conserver les yeux ouverts, lorsque les auteurs d'infractions appartenaient à un certain ordre établi.

Disons le tout crûment : personne ne croyait beaucoup à l'indépendance de la justice. Ceux qui la servaient, pas beaucoup non plus .On poursuivait peu ou pas du tout la délinquance financière ni les infractions au droit du travail. Beaucoup de hiérarques estimaient plus ou moins consciemment que la justice n'allait tout de même pas créer des soucis à des gens qui avaient de grosses responsabilités dans le domaine de l'économie ou de la politique.

Était- il imaginable de freiner les activités de ces responsables sous prétexte que certains de leurs collaborateurs négligents ne tenaient pas des comptabilités régulières ou ne veillaient pas à la protection suffisante des chantiers !

La Justice pouvait-elle troubler le quotidien de ceux dont la vocation, la destinée étaient de prendre en charge le bien commun au prix de mille sacrifices dont les juges et les procureurs devaient quand même mesurer l'étendue !

Seuls les juges rouges pouvaient négliger ces éléments d'appréciation. En tout cas, disait-on en substance dans les hautes sphères, ces juges n'étaient pas uniquement animés du souci de servir la Justice. Ils poursuivaient de sombres desseins qui allaient bien au delà !

Or, l'école nationale de la magistrature avait été créée en 1959 et ses premières promotions commençait à travailler dans les juridictions. Pendant leurs études, pendant leurs stages, ces jeunes magistrats avaient découvert comment fonctionnait le système, ils avaient compris combien leurs prédécesseurs souffraient du peu de marge de manœuvre dont ils disposaient. Ils avaient pu analyser tout cela collectivement, bâtir une véritable réflexion sur les causes et les effets de cette

paralysie. Arrivés en juridiction, beaucoup d'entre eux étaient bien décidés à faire en sorte que les choses bougent. De la paralysie, ils ne pouvaient se contenter. Cela leur était plus facile qu'à leurs prédécesseurs puisqu'ils pouvaient compter sur la solidarité de leurs collègues issus de la même école et sur l'appui de ce tout nouveau syndicat de la magistrature, pour ceux du moins qui avaient décidé d'y adhérer.

Ainsi apparaissait cet esprit de corps que craignaient tant ceux qui s'étaient opposés à l'idée saugrenue de Michel Debré : créer une grande école pour former des juges et des procureurs capables d'accomplir leurs missions en tout cas de la manière dont l'attendaient leurs seuls mandants : les citoyens de la République française. Cet esprit de corps commençait à voir le jour et il était normal que les partisans de "la justice confisquée" s'en inquiètent : il risquait de mettre à mal bon nombre de "gentlemen's agreements" auxquels une grande partie de la magistrature avait plus ou moins consciemment adhéré.

Les juridictions du Nord et du Pas de Calais, traditionnellement en sous effectif de magistrats recevaient beaucoup des tout nouveaux diplômés et c'est dans ces départements que l'on connut les plus âpres mouvements, discussions et batailles judiciaires. L'affaire de Bruay en Artois conduite par un ancien magistrat instructeur jusque là bien résigné mais qui ayant adhéré au syndicat avait retrouvé un élan et une pugnacité, (hélas pas toujours utilisés à bon escient) mit en émoi la France entière; c'est à Béthune aussi, que, pour la première fois, un chef d'entreprise fut incarcéré pour des manquements graves et répétés aux règles d'hygiène et de sécurité sur ses chantiers.

A cette évolution la hiérarchie du corps judiciaire ne s'était pas préparée, ce que reflète un petit événement local témoin fidèle du climat de l'époque.

Revenons donc dans ce tout beau, tout nouveau palais de justice de Lille. Y apparut évidemment une très nette insuffisance de moyens pour le faire fonctionner. Il était prévu par le concepteur de cet immeuble que celui-ci serait gardé de jour comme de nuit et à cet effet y avaient été aménagés un appartement pour le gardien et sa famille et un petit studio pour l'assistant chargé de suppléer le titulaire de la charge pendant ses absences.

La chancellerie était dans l'impossibilité de fournir les postes d'agents nécessaires et personne ne s'en étonnait puisque une des caractéristiques de ce grand ministère a toujours été de ne jamais disposer de moyens suffisants. En conscience j'estime que ceci a toujours répondu à une volonté politique inavouée de limiter les possibilités d'action d'une institution susceptible de temps à autre de mettre en péril les équilibres et surtout les situations acquises.

Le nouveau Palais de justice allait devoir fonctionner sans gardien ! Alors devant cette situation un peu agaçante, notre président du tribunal négocia avec le Conseil Général le détachement d'un des agents de cette collectivité pour remplir les fonctions non pas de simple gardien, mais de conservateur de la cité judiciaire de Lille.

Qui eut l'idée d'une telle appellation ? Je n'ose même pas l'imaginer, mais en tout cas elle portait en elle le poison qui allait pendant quelques mois rendre la vie judiciaire lilloise bien indigeste.

Le vertueux conseil général ne s'était évidemment pas amputé d'un de ses meilleurs agents. Nous sûmes plus tard qu'il s'était débarrassé d'un de ses plus mauvais fonctionnaires. Monsieur le conservateur était un modeste appariteur ; très tôt il apparût comme étant un peu raide. Il ne savait même pas ce qu'était le travail d'un juge, et personne ne songea à le préparer à ses fonctions en lui donnant simplement quelques informations sur le fonctionnement judiciaire. Il se trouva alors investi d'une mission mal définie, qu'il entendit devoir être telle que lui la concevait. Doté d'un caractère peu amène, très autoritaire, il se vécut comme une sorte de gardien du temple dans lequel l'ordre, la propreté, le respect des horaires devaient régner sans nuances. Il avait notamment du mal à comprendre que tout le monde ne fonctionnait pas sur les mêmes créneaux horaires : Pour lui, les permanences du Parquet, les audiences tardives relevaient de la mauvaise organisation et non pas d'un service public ayant ses spécificités.

Il vivait sa fonction comme une délégation pleine et entière d'une partie des pouvoirs du Président du tribunal qu'il vénérât. Il avait revêtu l'uniforme qu'on lui fit confectionner et qui ressemblait étrangement à celui que porte l'homme aux clés d'or des grands palaces. Ce pauvre homme fut entraîné dans une spirale de conflits qui lui rendirent vite l'existence intenable.

Très vite s'accumulèrent plaintes et récriminations de l'ensemble des usagers du Palais; le bonhomme se gonflait en effet de son importance et en venait à oublier les plus élémentaires règles de courtoisie. Mais rien n'y faisait puisque cet incorrigible ne tenait aucun compte des observations qu'il recevait de toutes parts. Le président du tribunal et le procureur de la République, satisfaits sans doute d'avoir mis en place une telle nouveauté n'entendaient point les critiques : Ils étaient satisfaits de leur conservateur.

Et vint le grand soir où tout commença et tout finit mal.

Sauf circonstances exceptionnelles dont devait être averti l'homme aux clefs d'or, le Palais devait fermer ses portes à 20 heures. Ce soir là, il constata qu'il y avait encore des lumières dans un cabinet d'instruction. Il téléphona et avertit le greffier qu'il allait éteindre. Le greffier expliqua que de manière imprévisible, l'audition d'un témoin allait nécessiter plus de temps qu'on avait pu l'imaginer. Il précisa qu'il en avait encore pour au moins une heure. Notre conservateur répliqua que cela n'avait pas été préalablement signalé et qu'il éteindrait tout dans quelques minutes. Le Juge prit le téléphone :

-Mais, monsieur, je suis vraiment désolé. Ce qui arrive là, personne ne pouvait le prévoir. J'ai encore besoin d'une heure. Je suis dans une affaire criminelle importante !

-Je fermerai les lumières dans cinq minutes, répliqua l'homme sur un ton qui n'admettait pas la réplique.

Effectivement il éteignit l'électricité : Plus de lumière, plus de machine à écrire, plus d'ascenseur, une misérable loupiote de secours dans les couloirs et dans les escaliers. Que voulez-vous que fasse le juge ! Il s'excusa auprès du témoin, rangea comme il pût son dossier, prit ses affaires et partit à l'aventure. Il descendit avec son greffier et son témoin les volées d'escaliers mal éclairés. Parvenu au rez de chaussée, le groupe se trouva devant les grandes portes vitrées du Palais et devant le cerbère, alors dans un état de rage indescriptible. La discussion s'engagea mais l'homme n'entendit rien et devant le témoin médusé et le greffier tétanisé, il prit le magistrat instructeur par le cou et le fond du pantalon, et le jeta dehors, en lui disant :

- A mon âge, je ne vais pas me laisser emmerder par un petit con !

Mais qui était ce magistrat, ce petit con ?

Il s'agissait d'un très jeune collègue, sorti de l'Ecole deux ans auparavant, major de sa promotion, dont les qualités professionnelles n'étaient contestées par personne; mais il était aussi un des fondateurs du tout nouveau Syndicat de la Magistrature, dont il fut le secrétaire général. Engagé dans cette nouvelle militance, passant son temps entre Lille et Paris, ne négligeant jamais son travail de juge au quotidien, ne bénéficiant d'aucune décharge professionnelle, il se faisait un point d'honneur à être le meilleur d'entre nous. En choisissant ce magistrat pour cible, notre gardien du temple avait fait fausse route.

Le témoin médusé, décontenancé par cette atteinte à la dignité de l'institution (il s'agissait pourtant d'un ancien repris de justice) proposa immédiatement de témoigner, alors que le cerbère avait déjà refermé les portes du palais. Il fut remercié et on se mit en quête d'une cabine téléphonique pour appeler à son domicile le substitut de permanence. Celui-ci demanda à en référer à son Procureur. Résultat de la consultation : On pouvait attendre demain pour en parler. Cela commençait mal. Imaginons quel eût été le temps de réaction si l'outrage avait été commis par le témoin, lui même.

Et le lendemain arriva comme arrivèrent les jours suivants : Valse hésitation, pas d'enquête par les services de police, rapport du juge aux président et procureur, rencontres feutrées, conciliabules dans les couloirs; assurance donnée que les choses ne sauraient en rester là, bruissements multiples au sein de la juridiction, mines graves et compassées, scissions de toutes sortes.

Scissions entre ceux qui soutiennent le juge, ceux qui le soutiennent aussi mais qui ne sont pas mécontents de ce qui lui arrive. Ceux qui ne le soutiennent pas et qui disent :

-Avec son syndicat, il est en train de mettre le feu à la baraque. Il risque de nous faire perdre les quelques petits avantages que la République nous consent. D'accord c'est largement insuffisant avec tout le travail qu'on a...., mais enfin c'est mieux que rien !

Ceux encore qui craignent que la presse se saisisse de cette histoire de Cloche merle et ridiculise l'institution judiciaire lilloise.

Et il y a les protagonistes eux-mêmes :

Le juge d'abord qui ne veut pas que les choses s'enlisent et qui demande réparation;
Le concierge ensuite qui ne la ramène pas trop, mais qui continue à assurer son service avec une certaine arrogance.

Le greffier du juge qui perd de plus en plus ses illusions sur le courage des magistrats;

Le procureur qui comme à l'accoutumée meurt de peur et qui tente de prendre des instructions auprès de son procureur général et même auprès du cabinet du Garde des Sceaux;

Et le président qui, pourtant grand seigneur dans d'autres occasions, se prend les pieds dans le tapi, consulte les uns les autres, reçoit les délégués syndicaux et ne prend pas de décision.

Et toute la ville rit, du barreau à la préfecture, en passant par le conseil général alors qu'une solution simple s'imposait : la remise du "coupable" à la disposition de son administration d'origine.

On vécut dans cette ambiance fétide des semaines et des semaines, puis le juge prévint son président qu'il allait déposer plainte avec constitution de partie civile. Il annonça le nom de celui qui serait son avocat.

Deux articles de la presse parisienne vinrent se gausser des tribulations de la magistrature lilloise. Ceci fut la bombe, mais son éclatement n'allait pas apporter le souffle d'air frais que nous attendions tous.

Il fallait en sortir, et le président supplia le juge de renoncer à une procédure. En compensation il offrit la pire des réparations que je vis encore aujourd'hui comme une horreur : impression écœurante d'avoir mis les pieds dans un marigot putride.

Le coupable, l'homme aux clefs d'or, le conservateur du palais de justice fut invité - Pouvait-il même refuser ! - à comparaître devant les juges et procureurs du tribunal; tous en costume d'audience, dans la chambre du conseil, nous avons attendu qu'il vienne présenter ses excuses non pas au juge -Je crois qu'il les aurait refusées - mais à l'ensemble de la magistrature lilloise.

Ecrivant cela, je revis cette scène avec honte et effroi. Comment avons nous pu individuellement et collectivement accepter cela ? Je nous revois, en tenue d'audience, nous étions sans doute pas loin de soixante. Il entra en chemise blanche, sans cravate, dans un costume sombre, il prononça tout juste les mots indispensables, puis ressortit. Tout cela dans un silence insoutenable.

Nous nous séparâmes, très gênés, puis on n'en parla plus, jusqu'à ce qu'on apprenne quelques mois après que notre gardien était mort subitement à l'hôpital d'une affection cardiaque. Son corps fut ramené dans son appartement au Palais. Comme tout un chacun j'allais m'incliner devant son cercueil.

J'étais meurtri. J'avais 29 ans !

L'atmosphère était difficile dans cette juridiction de Lille : Il y avait beaucoup de travail, le manque de personnel d'exécution était évident. A cette époque, les greffes des tribunaux n'étaient pas nationalisés et le fonctionnement d'une juridiction dépendait beaucoup du bon vouloir du greffier en chef, sans doute même de sa capacité à renoncer à certains bienfaits de ses enviabiles émoluments. Par ailleurs, beaucoup de postes de juge et de substitut demeuraient vacants. Les clivages politiques se creusaient, les positions se durcissaient entre les partisans d'une reconquête du pouvoir judiciaire par ses praticiens et ceux qui préféraient attendre des jours meilleurs sans cesse promis par la chancellerie et la hiérarchie.

Le climat était devenu si délétère que notre président, poussé par le premier président, chef de la cour d'appel, nous dira-t-on plus tard, invita à dîner tous les jeunes juges du tribunal et leurs épouses. Il pensait et sans doute n'avait-il pas tort, qu'il fallait mettre un peu de chaleur humaine, un peu de liant dans tout cela. Nous n'en revenions pas d'être ainsi conviés, nous hésitions sur l'attitude à tenir, mais finalement on se décida collectivement à se rendre à cette soirée. Nous envoyâmes donc un bouquet de fleurs au domicile du président et arrivâmes au jour et à l'heure fixés à Douai où notre hôte habitait une ravissante demeure. Nous étions une douzaine. Le président avait convié à ce dîner sa fille et son gendre, des jeunes de nos âges qui n'avaient rien à voir avec le monde judiciaire. Aucun autre collègue du tribunal n'avait été invité. Nous étions en pleine "opération séduction jeunes".

Nous sommes très intimidés car il y a beaucoup de protocole dans l'air et sans doute beaucoup d'appréhension de part et d'autre. Apéritif dans le salon, servi par une employée de maison en tablier blanc. Maladresse d'un de nos collègues qui fait tomber en se levant un magnifique vase rempli de fleurs. Une inondation, des regrets, des excuses, une éponge, une serpillière. On nous assure que cela n'est pas grave. Très bon dîner dans une ambiance un peu tendue. Aucun sujet qui puisse fâcher n'est abordé. Aucune occasion n'est donnée pour que l'on parle à cœur ouvert de ce qui pouvait nous rapprocher ou nous séparer. On parle de tout et de rien, tout le monde s'ennuie à mourir. Nous sommes invités à la fin du repas à repasser par le salon pour le café. Tasses de café ou d'infusions, cigares ou cigarettes, bonbons au chocolat, tout est parfait jusqu'au moment où un collègue -pas l'homme du vase, tout de même- fait tomber sa cigarette sur le canapé où il est assis. La soie qui recouvre ce joli meuble se trouve brûlée de manière indiscutable. Nouveaux regrets, nouvelles excuses, confusion des uns et des autres. On nous assure de nouveau que ce n'est pas grave. Heureusement, il est temps de se séparer. Nous reprenons nos voitures pour rentrer à Lille. Nous ne pouvons nous empêcher de nous arrêter tous quelques centaines de mètres plus loin pour parler de ces fâcheux événements. Nous discutons de la stratégie à adopter, convenons que nous avons joué de malchance et nous mettons d'accord pour envoyer une nouvelle gerbe de fleurs, plus impressionnante que la première exprimant ainsi nos remerciements et nos regrets. Puis devant la drôlerie de la situation, énervés, nous ne pouvons nous empêcher de rire à gorge déployée.

L'opération séduction jeune n'avait définitivement pas tourné à notre avantage. Nous ne fûmes jamais réinvités.

Misères

Je découvre aujourd'hui le beau film de Bertrand Tavernier "ça commence aujourd'hui", sorti en 1999. Film qui me parle directement : Un instituteur qui travaille dans une de ces petites cités minières, touchées, après la fermeture des mines, de plein fouet par un chômage effroyable (34 % de la population active n'y travaillait plus); il ne désespère pas car il sait que l'avenir se bâtit néanmoins chaque jour. Représentation de cette population du Nord-Pas-de-Calais qui lutte dans la dignité, reste solidaire autant que faire se peut, mais assiste aussi avec une certaine résignation au déroulement inexorable d'un destin. Elle sait depuis longtemps que dans ce pays elle n'est jamais du bon côté.

Je suis frappé par ces fortes personnalités si bien dépeintes et révolté par toute cette misère sociale. Elle me renvoie à ces années 1966 où du côté de Lens et de Liévin, les situations que j'avais à apprécier baignaient dans cette pauvreté qui engloutissait tout, alors que les feux des activités dont avaient vécu ces pays s'éteignaient les uns après les autres.

Ce film me transporte dans le vif des rapports psychiatriques, des bilans psychologiques, des enquêtes sociales dont j'alimentais alors mes dossiers d'instruction.

Il me rappelle les hommes et les femmes que j'ai rencontrés dans mon cabinet. Ils me parlaient de leur vie ; je me remémore les descriptions de leurs existences faites par leurs proches, leurs amis et voisins. J'entrevois alors l'enfer des laissés pour compte. Je devais y plonger pendant dix huit ans.

Chauffeur routier et fête hippie

Monsieur D. est alors chauffeur routier et habite avec sa famille dans une banlieue de Lille. Père de trop d'enfants, harassé, dépassé par l'immensité de la charge, esquiné par de multiples tournées qui l'emmènent à travers Belgique et Pays-Bas, il s'est laissé aller peu à peu à l'alcoolisme de compensation!

Il a fait un rêve fou le jour où il a accepté de s'arrêter pour prendre en charge dans sa semi remorque, à la sortie de Lille, deux jeunes babacools, sacs sur le dos, qui faisaient la route pendant leurs vacances. La fille était si jolie, si gaie, si décontractée, qu'il s'est dit peut-être -mais on ne le sut jamais - qu'avec elle cela serait possible. Elle faisait partie de cet ensemble inaccessible, dans lequel il rangeait tout à trac les belles voitures, les belles maisons, les belles fringues et ces beaux anges, dont il avait seulement le droit de rêver.

Ils se rendaient tous les deux en Belgique à un rassemblement de jeunes, une sorte de fête hippie, comme il y en avait tant à l'époque. Lui, le gars qui l'accompagnait, était grand, très maigre; ils faisaient tous les deux leurs études à Caen, ils étaient

originaires de Normandie. On voyait qu'ils s'aimaient.

On parlait dans le camion, sans façon, ils avaient le sens du contact et le débarrassaient peu à peu de sa réserve si ancrée en lui, de sa timidité, sources de sa si grande solitude.

Comment expliquer cet arrêt soudain sur le bord de l'autoroute en pleine nuit ?

Il est descendu de son camion, alors que les deux jeunes dormaient. Il a ouvert l'arrière du camion frigorifique. Il est allé chercher le gars en lui disant qu'il avait besoin d'un coup de main. Elle continuait à dormir. Il l'a accompagné au cul du semi remorque, il est monté dedans avec lui, il l'a tué en lui tranchant la gorge avec le couteau dont il ne se séparait jamais. Il n'y eut aucune lutte, aucun cri, aucun bruit. Il est allé chercher la fille sous le même prétexte, elle l'a suivi en confiance, à moitié endormie, elle est montée dans le frigo; elle n'a même pas eu le temps de voir le corps de son copain, il l'a bousculée, violée et égorgée à son tour.

Il a repris le volant, roulé un peu. Il s'est engagé sur une toute petite route, s'est arrêté, a sorti les deux cadavres et les a placés côte à côte dans un fossé. Il a nettoyé sommairement les souillures laissées par le sang, puis est remonté à sa place et a roulé, roulé longtemps, toute la nuit, à travers la Flandre.

Dans sa tournée nocturne, il a oublié un certain nombre de passages obligatoires dans des entreprises qui l'attendaient. Il est arrivé à une heure inhabituelle, chez lui. Il a à peine vu sa femme, ses enfants. Il s'est couché, sans manger, épuisé; il a dormi d'une seule traite plus de douze heures. En fin d'après-midi, il s'est levé, il a mangé un morceau, et est allé laver à grande eau son camion.

C'est là, le tuyau d'arrosage dans une main, et le balai brosse dans l'autre qu'il a été arrêté. Il a alors reconnu les faits sans faire la moindre difficulté.

J'entends encore la douleur de sa femme ; cette petite maison de Roubaix sous ces ciels gris et tourmentés du Nord qui l'abritait avec sa famille est soudain délaissée. La première page dans la Voix du Nord le jette lui et les siens dans le monde des maudits. Les deux corps sont ramenés à Lille pour l'autopsie. Ils sont restitués aux parents qui viennent me rencontrer au Palais de justice pour me demander, à travers leurs larmes, de leur expliquer le pourquoi de ce crime atroce !

Il n'a jamais pu expliquer son geste. Il était si fruste ! Il semblait aimer les siens bien qu'il n'extériorisait jamais rien de ce qu'il ressentait. On disait de lui que le silence était son monde. La réclusion criminelle à perpétuité mit un terme à ce qui paraissait être malgré tout une vie.

La peur d'un jeune juge

Monsieur M., dans mon cabinet d'instruction à Lille, m'a inspiré la terreur de ma jeune vie. Je le revois encore, solidement entouré, maintenu, comme il le fallait bien, par une escorte de policiers, tant il hurlait, tant il se débattait pour clamer son

innocence. Son visage était émacié, son nez retombait sur une large bouche lippue, ses yeux portaient tout le noir des ténèbres. Non, il n'avait pas touché à sa petite sœur de seize ans. Non, il ne l'avait ni violée, ni étranglée. Il était innocent !

-Innocent, vous m'entendez, monsieur le juge et si vous ne me relâchez pas, un jour je vous retrouverai et je vous étranglerai !

Cette phrase, cette scène, je les ai revécues pendant de nombreux jours, de nombreuses nuits ! J'avais réellement peur de lui !

J'avais vingt neuf ans. Lorsque la nuit, il m'arrivait de me réveiller, c'est à lui que je pensais, à ses cris, à sa fureur. Et il y avait de quoi avoir peur parce que l'enquête était difficile, et que je craignais qu'on ne parvienne pas à réunir ce parfait faisceau de preuves susceptible d'entraîner la conviction de la cour d'assises. Je l'imaginai remis en liberté et accomplissant tôt ou tard sa sinistre menace.

Car des aveux, je savais que nous n'en obtiendrions jamais. L'aveu, le meilleur, celui qui ne constitue pas la seule preuve, mais celui qui vient comme une couronne sur la brioche qui n'a cessé de gonfler depuis le début de l'enquête, allait faire défaut.

Son affaire était difficile, une des plus délicates que j'eus à instruire.

Il avait plus de trente ans. Issu d'une famille de mineurs, il s'était marié, puis devint père de famille, vivant modestement, dans une banlieue Lilloise. Il donnait un peu dans la marginalité, traînant son grand corps dégingandé, habillé, hiver comme été, d'une salopette bleue; marchant dans les rues en soliloquant; allant de sa maison à celle de ses parents où vivaient encore quelques frères et sœurs; puis il s'en retournait chez lui, s'arrêtant dans les cafés, pour boire de temps à autre une bière et parler, parler, car il aimait parler, même seul dans les rues. Quelles histoires pouvait-il bien se raconter ? Il travaillait par ci, par là, au gré des embauches; donnant un coup de main dans les jardins maraîchers, aux bennes à ordures de la municipalité. Il commettait quelques petits larcins, mais on le connaissait surtout pour ses sacrés coups de gueule contre les voisins, la famille, les flics, les compagnons d'estaminets. Le soir chez lui, plus d'une fois cela gueulait et les petits gosses pleuraient. En fait, il "flanquait la trouille" à beaucoup de monde.

Sa sœur, on l'a retrouvée morte chez ses parents un après midi vers 17 heures. Ce sont eux qui l'ont découverte, à moitié dévêtue, sur le lit de leur chambre. Elle était étendue sur le dos, sa jupe retroussée jusqu'au ventre. Sa culotte était arrachée. La petite portait des traces de violences significatives. Elle avait dû beaucoup se débattre. Elle avait été étranglée, le visage n'était pas beau à voir; l'assassin l'avait recouvert d'un oreiller, peut-être parce qu'il en avait eu peur.

M. était chez ses parents vers 15 heures trente, il ne pouvait le nier. Sa sœur était en effet en compagnie d'une de ses copines de classe, Jacqueline, qu'il avait déjà aperçue auparavant. Ils avaient parlé ensemble.

Jacqueline attestait que sa sœur avait peur de lui. Elle le lui avait dit une fois de plus, après qu'il soit parti vers 16h15. Elle lui avait précisé qu'elle n'aimait pas se retrouver seule avec lui. Non, elle ne lui en avait pas dit plus et Jacqueline, toute gênée, ne lui

avait pas posé de questions ; elle lui avait simplement répondu que son allure ne lui inspirait pas confiance.

Jacqueline était partie vers 16 heures 45, laissant son amie chez elle. Les parents devaient rentrer de leurs courses en fin d'après midi.

La seule preuve dont nous disposions était ténue: Un voisine de ses parents, en passant dans la rue devant la porte vitrée de la maison avait vu un peu avant 17 heures , à l'intérieur , l' ombre d'un homme, grand, mince, tout vêtu de bleu. Aucun bruit de lutte, aucun éclat de voix, seulement cette silhouette derrière cette grande vitre dépolie.

Pendant l'enquête et durant sa garde à vue, les explications de M. avaient été embrouillées, incohérentes, toujours violentes. Au moment de son arrestation il portait une salopette bleue toute propre, l'autre était dans la panier à linge sale.

Le Parquet trouva suffisants ces éléments pour ouvrir une instruction contre lui des chefs de viol et d'homicide volontaire. Le dossier me fut confié et j'avais à lui notifier son inculpation et à décider de sa mise en détention.

Après lecture du dossier, j'eus un entretien avec le substitut qui ouvrait l'information et l'officier de police judiciaire qui pendant quarante huit heures avait conduit l'enquête. Des doutes existaient et les charges étaient bien ténues. Les renseignements sur M. n'étaient pas bons, mais sans plus. Quelques condamnations au tribunal de police, des histoires avec les voisins, une épouse qui vivait dans son ombre.

Mes deux interlocuteurs me firent comprendre que le dossier m'appartenait et que "c'était à moi de jouer" !

Je pris le soin de me rendre sur les lieux avec mon greffier pour juger de la plus ou moins grande transparence de la porte vitrée, mais je ne rapportai pas de cette opération de conclusions déterminantes.

Je ne comptais guère sur les résultats des analyses. Les légistes n'avaient rien trouvé de significatif lors de l'autopsie du cadavre. A première vue, il n'y avait aucune tâche de sang sur les vêtements de M. Aucune trace d'égratignure récente n'avait été retrouvée sur son corps. Les recherches d'ADN n'existaient pas à cette époque et aucun enseignement ne pouvait être tiré des traces de sperme retrouvées sur le corps de la victime.

J'allais donc jouer mon va-tout, faire venir M. dans mon bureau et suivant ce qui se passerait, je n'aurais plus qu'à prendre ma décision en mon âme et conscience.

Il était très tard, mes collègues étaient partis, je relisais le dossier avec attention et j'étais sur le point de demander à mon greffier qu'on fasse monter à mon cabinet M. qui attendait au dépôt.

Soudain, le téléphone sonne. Je décroche. La voix d'un homme âgé :

- C'est vous le Juge Hanoteau?

- Oui, qui parle ?

- Je suis un de vos anciens collègues. Je suis aujourd'hui à la retraite dans le Boulonnais. J'étais juge des enfants à Péronne dans les années 50. Ecoutez moi bien, j'ai lu la presse de ces jours-ci, je viens d'entendre la radio qui vous cite comme étant le juge devant instruire l'affaire de la petite M. Écoutez-moi bien, collègue, méfiez vous de M. !

- Mais que voulez vous dire ?

- Aujourd'hui il doit avoir la trentaine.

- Oui, c'est cela, un peu plus !

- Et bien, à l'époque, il devait avoir douze ans. Il était dans une institution, ses parents ne s'occupaient pas de lui. J'avais été saisi d'une affaire pas claire. Au cours d'une sortie sur les remparts de la ville, il y avait eu une bagarre au sein d'un groupe d'enfants. L'un d'eux avait fait une chute terrible et s'était tué. Les autres gosses accusaient M. de l'avoir volontairement poussé. Il niait et les accompagnateurs n'avaient rien vu !

Peu de temps après, alors qu'il faisait un apprentissage dans une boulangerie, il s'était fait réprimander par son patron. Une engueulade effroyable s'en était suivie. Le patron en avait eu peur. Puis dans la nuit, un incendie s'était déclaré et avait ravagé le fournil. Là encore, on n'avait rien pu établir de précis.

Puis, je sais qu'il est parti pour Lille auprès d'autres personnes que ses parents. Il a du faire un long séjour dans un hôpital psychiatrique à Armentières, je crois. Il est dangereux. Retrouvez ses dossiers, les rapports des psy. Cela vous aidera. Qu'est-ce qu'il dit aujourd'hui ?

Je lui raconte un peu le dossier, l'enquête de police ; les dénégations violentes ; le fait qu'on ne faisait aucune allusion à tout ce qu'il venait de me dire.

Il rit.

- Ah, vous savez, monsieur Hanoteau, c'est déjà loin tout ça. Vous imaginez, presque vingt ans !

Il me donne gentiment son adresse, son numéro de téléphone, puis me souhaite bon courage, et il raccroche.

Je me contentais ce soir là de notifier à M. son inculpation et de le placer sous mandat de dépôt. Ce simple acte de procédure déclencha une réaction d'une violence inimaginable, qui nous terrifia tous. Heureusement, le chef de l'escorte n'avait pas voulu lui retirer les menottes qui lui entravaient les mains derrière le dos ! Je rentrai chez moi, je dormis mal, très mal. J'avais hâte que tout ce qu'avait pu me dire mon ancien collègue puisse être vérifié. Au moins ces renseignements, s'ils

s'avéraient exacts, justifieraient la détention provisoire.

Le lendemain les enquêteurs m'apportèrent beaucoup d'éléments qui avaient justifié à l'époque une hospitalisation en milieu psychiatrique : Le comportement de ce jeune homme, violent devant la moindre contrariété l'avait fait considérer comme dangereux pour la société.

A cette époque, on n'avait pas d'informatique et les liaisons entre les services n'étaient pas bonnes. On pouvait cependant se demander comment dans ce périmètre géographique si restreint, constitué par Péronne, Armentières et Lille, les dossiers concernant M. n'avaient pu resurgir !

Si j'avais laissé en liberté le suspect quelle vindicte eut accablé le petit juge ?

J'ordonnais une nouvelle expertise, et la confiais à des experts de grand renom dont le docteur R.

Suivant leurs conclusions déposées quelques semaines plus tard, M. ne pouvait plus être considéré comme le pervers constitutionnel tel qu'il avait été dépeint dix ans auparavant. On avait affaire à un psychotique, sans doute très dangereux, certes à la responsabilité atténuée, mais qui devait comparaître devant ses juges, si toutefois nous disposions d'éléments suffisants pour l'amener devant la cour d'assises.

Les experts nous expliquaient que pendant son hospitalisation sa conduite avait été exemplaire et que son élargissement avait été amplement justifié par le fait qu'il s'était par la suite marié, qu'il avait eu des enfants et mené une existence relativement stable.

J'eus alors une conversation avec le principal expert :

- Oui, je comprends bien vos conclusions, docteur, mais à l'époque, on le disait pervers constitutionnel, ce qui semble dire que son extraordinaire violence faisait partie de sa constitution.

- Vous avez raison, mon cher juge, mais voyez-vous, ce sont des concepts qui évoluent avec nos recherches scientifiques.

- Mais enfin, docteur, imaginez que nous n'apportions pas la preuve suffisante établissant sa participation aux faits que nous lui reprochons aujourd'hui, et qu'il soit remis en liberté, que va-t-il arriver ? Vous le déclarez vous-même dangereux !

- C'est vrai, monsieur le juge, vous n'avez pas la tâche facile. Nous en reparlerons un de ces jours. Allez, au revoir. "

L'information continua son cours, difficilement, puisque nous avions peu d'éléments nouveaux. Si, un, tout de même ! Je décidai de procéder à une reconstitution sur les lieux du crime, laquelle se déroula sans l'intéressé qui ne voulut pas coopérer. A une heure de la journée où selon les météorologues, la luminosité était comparable à celle du jour funeste, nous constatâmes qu'à travers la porte vitrée on pouvait nettement distinguer la silhouette d'un homme tout vêtu de bleu, mais qu'on ne

pouvait reconnaître son visage.

Par ailleurs le témoin confirma que c'était autour de 16 heures 45 et de 16 heures 50 qu'elle avait vu ce qu'elle avait décrit. Elle avait la certitude de ne pas être passée devant cette maison avant l'heure dite.

Mais nous n'avions que cela, et sans trop le montrer j'étais inquiet. La défense le comprenait, elle craignait que nous nous acheminions vers une page nouvelle de l'erreur judiciaire ; les journalistes qui suivaient cette affaire s'interrogeaient sur le bien fondé de la détention prononcée à l'encontre de M..

Nous étions pourtant à une époque bénie : l'instruction formait une équipe de jeunes magistrats soudés, mais encore une fois, chacun dans son cabinet avait à faire face à une lourde charge de travail. Il n'était pas possible d'attendre d'un collègue qu'il lise un dossier aussi volumineux et donne son avis sur la décision à prendre. J'étais seul, et il me fallait "trancher".

C'est le législateur qui bien plus tard apportera un assouplissement procédural susceptible de mettre un terme à ces solitudes à la fois dangereuses et insupportables. Peuvent être désignés aujourd'hui pour instruire des dossiers difficiles deux juges et non plus un seul.

Les choses allèrent cahin-caha, jusqu'au jour où une grande sœur de M. qui vivait dans le sud ouest de la France demanda à me rencontrer. Elle me déclara qu'elle était persuadée que son frère était l'assassin de sa sœur. Elle me révéla qu'elle même avait été violée par lui et qu'elle n'avait dû qu'à sa force physique d'échapper au pire. Ceci s'était produit, précisait-elle, quelques temps après sa sortie de l'hôpital psychiatrique, une dizaine de mois avant qu'il se marie. Tout ceci fut rapporté avec beaucoup de détails, avec aussi une dignité assourdissante, et des sanglots que l'on ne peut oublier.

Elle n'en avait pas parlé, parce qu'elle avait eu peur des représailles de son frère ; c'est pourquoi elle était partie s'installer au loin. Elle n'avait pas voulu non plus ébruiter une pareille horreur de crainte d'en rajouter aux malheurs d'une famille qui avait déjà connu toutes les vicissitudes de la misère. Elle n'en avait parlé que plus tard à son mari, lorsqu'elle l'épousa. C'était lui qui d'ailleurs l'avait encouragé à venir me voir.

A partir de ce moment là, l'attitude de M. mis en examen pour ces nouveaux faits, se modifia. Il continuait à nier tout en bloc, mais il devint résigné, passif, absent comme si les choses se passaient en dehors de lui.

Le dossier fut jugé par la cour d'assises de Douai. Son avocat me raconta que le procès s'était déroulé sans grande surprise. M. y fut étrangement taisant ; il n'écoutait rien de ce qui se disait, répondait à peine aux questions qui lui étaient posées, ne prêtait aucune attention aux témoins qui vinrent déposer, fussent-ils les membres de sa famille. Il était déjà emmuré dans une sorte de réclusion qu'il avait alors bâtie autour de lui.

Le verdict fut de quinze années de réclusion criminelle.

Aujourd'hui, le souvenir de cette affaire est moins vif, alors que pendant longtemps je vécus avec lui. Il s'est sans doute estompé, mais j'ai parfois en tête les yeux sombres de M. qui me regardent avec haine.

Je compris alors que les atteintes à mon indépendance de juge pouvaient provenir aussi de moi-même. La peur, la crainte ne m'ont-elles pas conduit parfois à renoncer à aller aussi loin qu'il eût fallu ?

Avortements sans frontières

Nous sommes en 2009 et les journaux rapportent qu'en Amérique du Sud, un évêque vient d'excommunier des médecins qui ont avorté une toute jeune fille, victime d'un viol épouvantable commis par son beau père. Âgée d'à peine quinze ans, elle choisit d'avorter. Le saint homme étendit l'excommunication à la mère de cette enfant qui dans ce parcours infernal, ne l'abandonna pas et fut auprès d'elle à l'hôpital.

A Lille, un soir d'hiver, une jeune fille rentre chez elle, habitant du côté de Wavrin; elle a pris le car qu'elle emprunte tous les matins pour se rendre à son travail dans le centre Lille et tous les soirs pour s'en retourner. Il est bien plus tard que d'habitude. Le verglas, le brouillard allongent le voyage. Elle est terrorisée et épuisée. Elle fait à pied les quelques centaines de mètres qui séparent l'arrêt du car, de son domicile. Elle a très mal au ventre. Elle se courbe sous les rafales de vent. Elle entre chez elle, dit à ses parents qu'ils n'auraient pas dû s'inquiéter de son retard. Sa maman lui trouve une bien mauvaise mine. Elle lui fait boire un bouillon chaud et l'envoie se coucher.

Elle monte dans sa chambre, se déshabille, nettoie le sang qui coule entre ses jambes. Elle protège les draps avec des serviettes et se couche. On lui a dit que *cela* interviendrait dans la nuit. Elle s'endort. Soudain, elle se réveille. Plein de sang dans le lit. Elle peut faire un peu de bruit. Il est 23 heures. Sa mère qui a entendu entre dans la chambre, s'approche du lit. La jeune fille n'a que le temps de lui dire dans un souffle :

-Maman, je meurs.

Elle s'éteignit.

La jeune fille était bien belle et bien sérieuse; elle travaillait dans une usine de l'agglomération lilloise. Elle aimait pour la première fois et elle était aimée. La contraception n'était pas alors à la disposition de toutes, mais les désirs étaient forts. Elle céda. Elle se retrouva enceinte. Elle chercha dans Lille une faiseuse d'anges, elle la trouva en la personne d'une infirmière en retraite. Le prix fut fixé. Elle paya d'avance. Elle emprunta à des copines. Elle se rendit au rendez vous, dans un

sordide rez de chaussée du vieux quartier. Elle se trouva devant cette femme. A côté d'elle, un grand et gros bonhomme dont l'haleine sentait l'aigre, peut-être la bière ou la cigarette, ou les deux mélangées. La dame lui dit que c'était le médecin, puis s'éclipsa. L'homme lui dit de ne pas avoir peur. Il la fit allonger sur la table recouverte d'une toile cirée, lui fit retirer sa culotte. Il lui enfonça une sonde et lui fit avaler un gros cachet avec un verre d'eau. Il lui prescrivit de rester là, de se reposer pendant une heure puis de rentrer chez elle. Il s'en alla.

Aucun bruit, aucune voix. Au bout d'un quart d'heure, elle quitta les lieux en claquant la porte derrière elle. Elle marcha jusqu'à la gare routière. Elle dut attendre longtemps son car dans le froid glacial. Elle fit un long, très long voyage pour rentrer chez elle. Il dura une éternité. Elle se vida de son sang dans son lit de jeune fille, puis elle mourut dans les bras de sa maman. C'était à Lille dans les années soixante dix.

La police judiciaire finit par identifier la bonne dame, et le monsieur, un médecin belge, radié par son ordre. Il vivait dans son pays mais passait la frontière pour se faire un peu d'argent et rendre service ! On découvrit chez la bonne dame un carnet portant les noms et les adresses des personnes qu'ils avaient *secourues*. Il fallut inculper les avortées, souvent leurs parents qui les avaient accompagnées. On appliquait la loi qui à l'époque exigeait ce massacre. Que n'ai-je eu le courage de m'en tenir à la bonne dame et à l'avorteur !

Aujourd'hui en mars 2009, trente sept ans après, un bon et riche dignitaire de l'église, brésilienne il est vrai, excommunié des avorteurs, et une mère qui ne souhaita pas abandonner sa fille en détresse. Peut-être parce que Monseigneur ne connut jamais l'amour ?

Le viol : horreur ordinaire

Les cabinets d'instruction et les prétoires débordent d'affaires de viol. Dans ces procédures le juge perd beaucoup de ses facultés de résistance à l'émotion.

Les femmes violées ont subi le pire des outrages et sont marquées à vie. Il leur faut infiniment de courage pour se plier aux exigences de la procédure pénale : comparaître devant des juges pour détailler les violences qui leur ont été faites, être confrontées à leur tortionnaire; revenir après l'instruction préparatoire pour témoigner face aux accusés et dans les prétoires de la correctionnelle ou de la cour d'assises; tout ceci constitue des épreuves qui s'ajoutent à celles qu'elles ont subies.

Les violeurs commettent des actes hautement répréhensibles, ils doivent être condamnés avec sévérité, mais jamais je ne cesserai de dire qu'ils sont souvent très pathétiques.

Le juge d'instruction que je fus eut beaucoup à faire avec eux. Leurs parcours sont encore terriblement présents dans mon esprit. Tel cet agent modèle de la poste,

marié, père de famille à la conduite exemplaire qui est pris en flagrant délit alors qu'il est sur le point de violer une jeune fille dans un sombre parking de Paris . Il est arrêté parce que sa victime en hurlant a attiré l'attention d'un vigile de nuit qui passait par hasard à cet endroit. Au cours de la perquisition dans le bureau du violeur, on découvre son agenda qui portait mois par mois des indications mystérieuses sur lesquelles il accepta de s'expliquer. Cet homme était soulagé d'avoir été arrêté. Il vivait des pulsions sexuelles non maîtrisables qui ne s'assouissaient que dans la violence. Il notait sur ce pauvre agenda, la montée de ses pulsions. Il les combattait avec les moyens du bord, pornographie, prostitution, masturbation. Rien n'y faisait, le passage à l'acte devenait inévitable. Il avoua avoir commis ainsi une dizaine de viols dont les victimes furent identifiées. Les experts psychiatres se réfugiaient derrière la responsabilité très légèrement atténuée de l'accusé et sur sa dangerosité certaine. Devant de telles données sur son état mental, cet homme fut lourdement condamné en cour d'assises. Fut-il pris en charge par des thérapeutes ? On me dit à l'époque que rien n'était fait en ce sens.

Jean Baptiste était gardien de la paix. A force de travail, de persévérance, il acquit des diplômes, passa les concours des officiers de police puis fut promu commissaire. Un après midi, dans la banlieue parisienne il était à bord de sa voiture de police, il aperçut sur le bord de la route une jeune fille seule. Il s'arrêta à sa hauteur, montra sa carte tricolore et annonça qu'il menait une enquête. Il avait besoin, disait-il de son témoignage. Mise en confiance par la carte professionnelle, elle monta dans la voiture. Il l'emmena dans un bois, lui passa les menottes et la viola. Il fut arrêté. Elle avait pu lire son nom sur la carte professionnelle et l'enquête en fut facilitée. Son acte était un crime impardonnable qui méritait une lourde sanction. Je diligentai une longue enquête de personnalité : toute cette vie de labeur, toute cette ascension sociale digne de respect étaient réduites à néant. Ses pulsions sexuelles, il les disait incontrôlables. Il demandait même à être émasculé. Pendant sa longue détention provisoire, se mit en place une prise en charge psychothérapeutique. Lorsque nous nous vîmes pour la dernière fois avant sa comparution aux assises, il me dit que c'était la première fois de sa vie qu'il pouvait enfin parler de sa misère. Pourtant il avait lui aussi une famille !

Mais de toutes ces procédures, celle qui retint le plus mon attention concernait une dame d'environ quarante cinq ans que nous appellerons Martha. Elle était allemande, universitaire, vivant en union libre avec un de ses collègues. Avec un couple d'amis, elle était venue à Paris passer un week-end.

C'est l'été. Ils sont sur le boulevard du Montparnasse à la terrasse du Select. Ils y restent tard et décident de rentrer à leur hôtel à pied, près de la gare Denfert Rochereau. Sur leur chemin, un équipage de deux gardiens de la paix dans une voiture de police à gyrophare, les interpelle pour un contrôle d'identité. Martha n'a aucun papier. Les deux policiers sont peu accommodants et l'obligent à monter dans la voiture sous les yeux médusés de ses deux amis. On lui dit que le contrôle se fera au commissariat. Elle est inquiète. La voiture remonte le boulevard Montparnasse. A la hauteur du boulevard du Port Royal, non loin de l'Observatoire, il y a sur un des trottoirs de nombreuses baraques de chantier. La voiture se glisse à cet endroit entre les grilles d'un jardin et ces baraques. Le plus âgé des deux hommes passe à l'arrière de la voiture, se jette sur la femme et la viole. Il invite son collègue à en faire autant. Ce dernier essaye mais n'y parvient pas. Martha est tétanisée sur le siège

arrière. Elle pleure. On la laisse dans une rue perdue du 13^{ème} arrondissement. Elle revient à l'hôtel en taxi, ne parle pas à ses amis, qui l'attendent dans l'angoisse, de ce qui vient de lui arriver. Dès le lendemain matin, aux premières heures, elle rentre chez elle par avion. Elle se confie à son compagnon. Ils téléphonent à un avocat. Celui-ci se met en rapport avec le consulat de France. Le cas est grave et il est pris au sérieux. On l'avise dès le lendemain qu'elle doit retourner à Paris où elle sera reçue à la Préfecture de police. Elle s'y rend, elle témoigne longuement, remet comme pièces à conviction ses dessous arrachés et un certificat médical établissant la présence d'excoriations aux cuisses et aux bras et révélant qu'une lutte avait eu lieu. Les services de l'inspection générale réunissent dans une grande salle des gardiens de la paix en uniforme. Non pas seulement ceux qui étaient cette nuit là de service dans le secteur considéré, mais beaucoup d'autres. Ils sont au moins cinquante. Elle les regarde attentivement. Sans hésiter elle désigne ses deux agresseurs. Ceux-ci sont entendus. Ils nient. Les inspecteurs organisent une confrontation entre eux et elle. Elle est digne, précise, mais les deux hommes s'enferment dans leurs dénégations. L'instruction est ouverte par le Parquet et ce dossier m'est confié.

J'interroge ces deux hommes, les mets en face des charges précises qui pèsent sur eux; ils étaient de service cette nuit là, dans le quartier où ils avaient pris en charge la jeune femme. Ils maintiennent qu'ils s'étaient contentés de procéder au contrôle d'identité, mais nient être allés plus loin :

-Jamais nous n'avons fait monter cette femme dans notre voiture ! Affirment-ils.

Les témoignages des compagnons de Martha ne les amènent pas à revenir sur leurs déclarations. Je place ces hommes en détention provisoire.

Vient le temps de la confrontation. Plus de trois mois se sont écoulés. Martha constituée partie civile, accompagnée de son avocat se comporte avec dignité en face de ses agresseurs, et montre un grand sang froid. Ils continuent de nier. Elle exhibe alors un certificat médical attestant qu'elle vient de se faire avorter.

-Mais, vous ne comprenez donc rien ! Vous m'avez violée, je suis tombé enceinte. J'ai quarante deux ans. Je n'ai jamais pu avoir d'enfant. Le seul que je pouvais avoir, c'est vous qui me l'avez fait. Et vous osez encore mentir. Vous êtes ignobles !

Elle hurle, elle sanglote, se tord les mains. Sa douleur est incommensurable. L'atmosphère dans le cabinet est lourde, irrespirable. Il y a un grand silence. Le plus jeune des policiers passe alors aux aveux, suivi par son compagnon.

C'est encore le plus jeune qui fournira beaucoup d'éléments nouveaux. Il faisait toujours des rondes avec ce même collègue. Il le qualifiait d'obsédé sexuel. Il relata qu'à plusieurs reprises, son compagnon recherchait pendant les heures de service les endroits à partir desquels avec des jumelles il pouvait voir ce qui se passait dans les chambres des appartements. Lui, il avait peur; il s'en était ouvert très prudemment à son brigadier qui lui avait recommandé de bousculer son compagnon et de ne pas le laisser faire. Autant dire qu'on le laissa suivre son petit bonhomme de chemin. S'il n'empêcha pas son collègue de commettre ce crime, c'est, affirma-t-il parce qu'il en avait peur. S'il ne viola pas Martha c'est, dit-il encore, que l'horreur de

cette violence lui avait fait perdre ses capacités sexuelles.

Les deux hommes furent condamnés à de lourdes peines de réclusion criminelle.

Mort en prison

On va, dit-on, débattre une nouvelle fois des prisons au parlement. Robert Badinter vient de rappeler sur France-inter, et ce, fort opportunément, qu'en 1981, lorsqu'il évoquait la condition pénitentiaire avec le Premier ministre, Pierre Mauroy, celui-ci faisait toujours prévaloir qu'il y avait d'autres priorités : les hôpitaux, les autoroutes, les écoles, les universités...Badinter dans ses propos laissait transparaître un certain scepticisme sur la capacité de l'Etat à résoudre un pareil problème, au milieu d'une crise économique sans précédent.

Lorsque je faisais mon premier stage d'auditeur au palais de justice de Lyon, je pénétrai pour la première fois dans le monde carcéral. C'était celui des prisons Saint Paul et Saint Joseph. La vétusté des locaux, la promiscuité des détenus, la pauvreté des équipements étaient consternantes. Les autorités parlaient -On était en 1963- de la nécessaire démolition de ce " cancer ". Aujourd'hui -nous sommes en 2009- à Lyon, les détenus viennent seulement d'être transférés dans un établissement tout neuf. Sa capacité d'hébergement est déjà dépassée. Il faudra le faire fonctionner, annoncent les syndicats, avec un nombre de détenus double de celui qui était prévu ! Dans son propos matinal Robert Badinter avait mille fois raison. Dans ce drame que constitue encore aujourd'hui la condition pénitentiaire, fruit d'une indifférence générale et résultat d'un vieux ressentiment inscrit dans nos consciences et jamais complètement assouvi, contre celles et ceux qui ont fauté, les magistrats ont un rôle déterminant à jouer. Ils ont le pouvoir de ne pas incarcérer, ils ont celui de vérifier les conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les détentions qu'ils ont ordonnées : beaucoup de nos collègues aujourd'hui ont plus d'exigences que je n'en ai eues et mettent un terme à des détentions dont les modalités d'exécution heurtent les consciences. Ils sont l'honneur de la magistrature.

Mais Robert Badinter ne dit pas que le législateur pour faire diminuer le nombre des personnes incarcérées vota la création d'outils tels que le sursis avec mise à l'épreuve ou le contrôle judiciaire qui auraient pu donner de meilleurs résultats. Hélas, le Parlement se moqua alors comme d'une guigne des moyens qui seraient mis à la disposition des juges pour appliquer ces réformes. Ces moyens furent dérisoires ou inexistantes. Aucune structure de surveillance et de contrôle ne fut réellement mise en place. On laissa aux bénévoles de quelques associations le soin de faire des miracles.

Pour l'audience solennelle de début de l'année judiciaire 1983, à Paris, je fus chargé par le président du tribunal de prononcer le " discours d'usage ". Je rappelais cette dure réalité devant les officiels, dont faisait justement partie le ministre de la justice Robert Badinter : Je dénonçais ces lois votées dont l'application avait été quasiment rendue impossible faute d'avoir prévu les moyens nécessaires.

Ce discours n'eut aucun écho. Sans doute parce qu'il était fort mauvais.

Je dus incarcérer le jeune L. âgé de 26 ans qui avec deux comparses avait commis un hold-up contre un établissement bancaire. Il était issu d'une famille bourgeoise, il avait un métier et une fiancée. Il n'existait aucune vraie raison pour qu'il soit ainsi tombé dans la délinquance. Peut être, une certaine attirance pour la facilité, un dégoût permanent pour l'existence fade qu'il menait, expliquaient-ils son suicide social. Pendant le temps de l'instruction qu'il passa en détention provisoire, il ne cessa d'être assisté, non pas par ses parents qui préféraient l'oublier, mais par celle qui l'aimait. Elle s'inquiétait de son peu de résistance à ses conditions de vie en prison. La promiscuité dans sa cellule le brisait. Elle craignait qu'il ne mette un terme à sa vie. J'ordonnai un examen psychiatrique, tentai de lui obtenir un isolement dans une cellule. Rien ne marcha. L'expert ne releva pas de signes suicidaires chez ce prévenu, et l'administration ne l'avait pas classé parmi les individus qui pouvaient poser des problèmes. Il tint bon pourtant. Il fut condamné à une lourde peine de réclusion et transféré quelques mois après dans un établissement à l'autre bout de la France. La jeune femme vint me voir quelques fois à mon cabinet. Elle ne supportait plus les longs déplacements qu'elle faisait pour le voir. Elle ne parvenait pas à obtenir son transfèrement dans une maison centrale plus proche de son domicile. Il y avait de nombreuses années à attendre. Elle était jeune et jolie. Le temps fit son œuvre. Elle alla le voir de moins en moins. Il m'écrivit pour me dire que plus rien ne le rattachait à la vie. Sa lettre me parvint après qu'il se soit pendu dans sa cellule. Je ne l'ai jamais oublié.

A cette époque, sans doute, quelque ministre bon apôtre s'indignait des efforts faits en vue d'humaniser les prisons. Sans vergogne il devait même dénoncer " les prisons trois étoiles ". Robert Badinter rappelait l'autre matin sur les ondes quel tollé accompagna sa décision de donner aux détenus la possibilité d'avoir la télévision dans leur cellule. Voici quelques mois un directeur de l'école nationale de la magistrature déconseillait aux étudiants d'inviter le secrétaire général de l'observatoire national des prisons pour répondre à leurs questions ! Non, rien de fondamental dans ce domaine ne change !

Pauvre vie !

Aujourd'hui, en Haute Provence. Il fait beau et sous le noyer s'ébattent une multitude d'oiseaux : moineaux, pinsons et rouges gorges picorent les graines que j'ai jetées là à la volée. Agacés par le couple de tourterelles qui s'impose pour prendre la meilleure part, ils piaillent à qui mieux mieux. Notre chienne Louna, assoupie au soleil, lève de temps en temps la tête. Visiblement ce tintamarre la dérange.

A Paris des inspecteurs de la Brigade de répression du banditisme amènent à mon cabinet un jeune homme qui a vingt ans tout au plus. Il a échappé au coup de filet général opéré quelques semaines plus tôt qui a permis de mettre fin aux agissements d'une bande de braqueurs. Il a une silhouette passe-partout, pas l'air plus méchant que cela. Il est anéanti pas son arrestation. Il voit ses rêves de gosse s'écrouler. Il vit dans une banlieue morne où l'avenir ne lui sourit pas. Il est en train

de prendre conscience que jamais il ne deviendrait riche, jamais il ne chevauchera le bolide de ses rêves, jamais il ne fréquentera les palaces. Son aventure s'achève comme elle a commencé : misérable.

Elle avait débuté quelques mois plus tôt avec un groupe de copains, tout aussi désœuvrés que lui. On attaquait des petites surfaces dont on volait la caisse. Pour faire peur, on utilisait des armes factices.

Il est arrêté au domicile de ses parents. Ce sont eux qui ouvrent la porte de leur modeste pavillon aux policiers. Il faut un peu de temps pour faire sortir de l'arrière cour leur fils qui s'y est barricadé. L'inspecteur me précisera que lorsqu'il ouvrit la porte pour se rendre, il tenait à la main un bâton. Ce bâton il venait de l'utiliser pour tuer tous ses oiseaux qu'il élevait dans une grande cage. Le jeune homme me dit alors qu'ils étaient la passion de sa vie. Il savait que désormais ils seraient privés de ses soins, de son affection. Ils avaient plus d'importance que sa mère, que son père. Plutôt que de s'inquiéter de leur sort là bas, dans la cage où il savait qu'il allait être enfermé, il avait préféré leur donner la mort.

Sous le noyer, moineaux, pinsons, rouges-gorges sautillent et piaillent. Louna s'est de nouveau endormie.

Où est le pouvoir ?

Je fus chargé d'instruire une affaire de vol portant sur des kilos d'or, entreposés dans une entreprise où s'approvisionnaient les fabricants de bijoux. Cet or était dans un coffre fort placé lui même dans la cave de l'immeuble dont les murs et les issues avaient été renforcés pour que l'endroit présente les résistances d'un bunker. Pourtant il ne résista pas à l'astuce de quelques malfaiteurs bien renseignés qui à partir de l'immeuble voisin creusèrent un tunnel qui les conduisit à cette caverne d'Ali Baba. Les auteurs de ce vol ne furent pas pris sur le fait, mais beaucoup plus tard. Le premier à "tomber" fut celui qui avait eu la mission de descendre le butin sur la Côte d'azur. La police judiciaire fit un remarquable travail d'investigations qui aboutit à l'arrestation de trois personnes sur la dizaine qui avait été certainement nécessaires pour préparer, réaliser et assurer le suivi de ce gros coup. L'un d'eux, petit bonhomme à moustaches très noires, avait été vu longtemps très près de cet immeuble observer les allées et venues. Il se bornait à tout nier en bloc, même ce qui ne pouvait être contesté. Mais l'enquête était difficile, il fallait réunir des éléments à charge, constituer ce faisceau de preuves indispensable à la juridiction de jugement pour entrer en voie de condamnation. Les investigations duraient. Les mois passaient. Cet homme attendait patiemment en prison, il faisait confiance à son avocat. Il avait raison car celui-ci suivait avec attention le déroulement de l'enquête et savait pendant les interrogatoires montrer les insuffisances de nos conclusions. Les demandes de mise en liberté se succédaient, les ordonnances de refus les suivaient inexorablement et devant les charges déjà réunies, la Chambre d'accusation confirmait mes décisions.

Ce dossier tenait la route, mais après plus de dix huit mois d'instruction, on n'en

voyait pas encore la fin. L'été arrivait, et je m'inquiétais de ce qui allait pouvoir se passer pendant mes congés.

Lorsque je rencontrai la veille de mon départ le collègue qui devait me remplacer, je lui parlai des dossiers qui devaient requérir son attention soit parce que les enquêtes étaient susceptibles d'évoluer rapidement, soit parce que des demandes de mise en liberté pouvaient intervenir en mon absence.

Dans ce métier, la règle du jeu est parfois rude : Lorsque le juge s'absente, le détenu ou son conseil tentent leur chance en posant une demande de mise en liberté. Ils font le pari que le juge remplaçant pourrait y faire droit par inadvertance. Je parlais donc plus spécialement de ce dossier à mon collègue, non pas parce qu'il était plus important qu'un autre, mais parce que, je le confesse, les prévenus étaient particulièrement durs et n'avaient sans doute pas suscité chez moi une extraordinaire bienveillance. Ils ne m'indisposaient pas parce qu'ils se défendaient avec rage, mais parce qu'ils étaient visiblement sans foi ni loi, non seulement entre eux, mais aussi avec leurs proches ; ils étaient durs et goguenards , provocateurs jusqu'au bord de l'outrage et de l'insulte. Et pour avoir ferrailé avec le petit à moustaches, je tenais à ce qu'il comparaisse détenu devant ses juges. Il ne pouvait l'admettre.

Mon collègue m'avisa qu'il veillerait au grain et je partis l'esprit tranquille.

Un mois après, rentré de vacances, j'appris que cet homme en détention provisoire avait été remis en liberté. Je fus abasourdi, mais je compris vite ce qu'il en avait été. Demande de mise en liberté, ordonnance de refus parfaitement "motivée" par mon collègue, appel de cette décision, transmission à la Chambre d'accusation. Tout s'était déroulé normalement, mais le dossier n'avait alors pas été évoqué devant la chambre dans les délais prescrits par la loi. Les conséquences avaient été inévitables.

Une erreur avait été commise, les textes de loi n'avaient pas été respectés, les justes conclusions en avaient été tirées : l'écrou avait été levé.

Quelques mois après, alors que ce dossier allait être jugé par la cour d'assises, je reçus à mon cabinet la visite d'un officier de police judiciaire pour discuter d'une autre affaire qui devait bientôt se solutionner par l'arrestation de dangereux malfaiteurs. Cet enquêteur m'amena à parler de l'affaire de la caverne d'Ali Baba sur laquelle il avait aussi travaillé.

- Savez vous, monsieur le juge, pourquoi notre gus est sorti de prison ?

- Mais, oui, je le sais. Qu'est ce que vous voulez, ce sont des choses qui arrivent; erreurs administratives, erreurs de gestion des stocks trop nombreux, manque d'informatisation qui aurait permis de surveiller les délais. Tant pis c'est comme cela, il faut l'admettre, et puis, dis-je en voulant absolument apparaître philosophe et magnanime, tant mieux pour lui. Il a eu de la chance."

- Mais, cela n'est pas tout à fait aussi simple, monsieur le juge. Vous savez le Gus, on s'est aperçu beaucoup plus tard qu'il avait des relations parmi les mécréants du SAC. Il leur a rendu des services. Il y a une fille à la cour d'appel, qui travaille comme

secrétaire. Des collègues à moi disent qu'elle est proche de ses relations à lui et bien je me demande si ce n'est pas elle qui a placé le dossier sous la pile pour qu'on oublie de le fixer à l'audience dans les temps voulus. Vous voulez connaître le nom de cette secrétaire, monsieur le Juge ?

- Non, non, merci !

On continua à parler de cela et d'autres choses, on comprit qu'on était l'un et l'autre dans le domaine glissant des suppositions, des supputations, que personne n'écrirait ni ne prouverait ce que nous subodorions.

Ni lui, ni moi ne nous faisons beaucoup d'illusions; nous étions réalistes, ce qui ne veut pas dire résignés. Mais je ne doutais guère : Ce qu'il me révélait là pouvait fort bien expliquer la chance qu'avait eue ce beau monsieur.

L'homme se présenta quand même aux Assises, il se constitua donc prisonnier, se défendit, me dit-on, becs et ongles; son avocat plaida bien et fortement. Rien n'y fit, il prit une peine de réclusion criminelle.

Ainsi souvent, la partie se joue ailleurs que sur la scène. Les coulisses bruissent de mille rumeurs, de mille conciliabules qui parfois faussent la donne. Le juge s'il est curieux et tenace cherche mettre à jour ces obscurités nuisibles, mais il n'y parvient pas toujours !

Le doute, le meilleur compagnon du juge

Il doit toujours y avoir, au moins en matière judiciaire, une place pour l'inattendu. Il faut apprendre à se méfier des évidences et à cultiver le doute. N'y a-t-il pas plutôt que "la vérité", des parties de vérité dont l'assemblage peut donner des choses plus ou moins cohérentes ?

Je ressentis beaucoup de frayeur après coup lorsque je rendis une ordonnance de non lieu en faveur d'un quidam accusé après une enquête policière, au demeurant bien faite, d'avoir participé au convoyage de véhicules automobiles volés, vers les pays du Moyen- Orient.

La principale preuve retenue contre cet homme, qui criait son innocence, et qui heureusement avait été laissé en liberté, reposait sur le fait que son passeport portait la date du 8 novembre comme étant celle de son entrée en Egypte.

Sa présence ce jour précis dans ce pays démontrait, selon les enquêteurs, qu'il avait participé à une transaction importante. Elle avait été menée par un groupe d'hommes à la brasserie de l'aéroport du Caire à l'arrivée même de l'avion qu'il avait emprunté. Des photos avaient été prises par des policiers agissant sur commission rogatoire internationale. Sur certaines apparaissaient effectivement plusieurs individus au milieu desquelles on distinguait une silhouette qui pouvait ressembler à notre

homme.

Il affirmait cependant qu'il ne connaissait aucun des protagonistes de cette affaire, et naturellement aucune des personnes figurant dans ce groupe (ce qui n'était d'ailleurs pas tout à fait exact).

Il ne niait pas s'être déjà rendu au Caire pour traiter ses affaires, mais c'était, selon lui, un mois plus tard.

Sur mon insistance et parce que j'avais été ébranlé par la force de ses dénégations, les policiers continuèrent leurs investigations. Ils se firent communiquer les listings de tous les étrangers ayant débarqué au Caire le 8 novembre, et constatèrent que notre homme n'y figurait pas ; en revanche, ils le trouvèrent effectivement sur un vol du 8 décembre.

Finalement ils découvrirent que les passeports visés le 8 décembre à la frontière, par un des fonctionnaires cairotes, présentaient tous la même erreur : le timbre portait la mention du mois précédent, tout simplement par ce que le tampon encreur avait été manipulé par inadvertance.

Vérité ou délire

On essaye parfois d'occulter des pans entiers de sa vie, sans doute trop lourds pour avoir envie de les montrer.

Je suis juge d'instruction à Paris. Nous sommes en 1973, j'occupe le cabinet 45, à la deuxième galerie d'instruction.

Une plainte avec constitution de partie civile est déposée par un chercheur grec travaillant à la faculté de pharmacie située près du jardin du Luxembourg. Il déclare qu'il est menacé, suivi dans la rue. Son courrier doit être intercepté ou lu. Il craint pour sa vie, lui qui s'est réfugié en France pour fuir la terreur de la Grèce des colonels. Il suppose que la dictature le poursuit jusqu'en France.

Je délivre une commission rogatoire à la police judiciaire qui débute ses investigations. Quelques semaines plus tard les inspecteurs m'apportent les résultats très maigres de leurs recherches. Ils ont pourtant beaucoup fouillé l'environnement de ce plaignant mais rien de tangible n'a été retenu. Ils se demandent si nous n'avons pas affaire à un affabulateur.

Je communique les résultats de l'enquête à l'intéressé. Pour me convaincre du bien fondé de ses angoisses il me présente des photos faites dans les rues de Paris qui lui semblent convaincantes. Marchant comme si de rien n'était, il se retournait et prenait en photo celles et ceux qui à ses yeux le suivaient. Son album est consternant, car il ne démontre rien du tout. Celles et ceux qui selon lui le suivent paraissent de bien paisibles promeneurs !

Quelques semaines plus tard après un semblant de nouvelles recherches, je lui explique que s'il voulait que la procédure se poursuive, il me faut lever une hypothèse retenue, dis-je, par le Parquet : certains pouvaient en effet penser qu'il inventait tout cela et qu'il il les menait en bateau. Il se récrie, jure de sa bonne foi, montre à nouveau son effroi, mais accepte le principe d'une expertise qui permettrait de mettre à néant une pareille supputation.

Notre homme disparut alors. J'appris qu'il avait quitté ses laboratoires pour rentrer au pays.

L'année suivante, l'école nationale de la magistrature me demanda de recevoir en stage un magistrat grec, qui voulait s'initier à nos méthodes. Nous devînmes amis. A la fin de son stage il m'invita à lui rendre visite à Thessalonique où il exerçait son métier. Je répondis à son offre si aimable, dès l'été suivant. Le lendemain de mon arrivée, il m'annonça qu'il avait prévu un déjeuner en mon honneur, déjeuner qui devait réunir une dizaine de ses amis francophones.

Nous nous retrouvons au restaurant. A ma grande stupéfaction je vois arriver dans un costume d'un blanc immaculé, le chercheur en pharmacie ! Élégant, souriant, détendu. Il se comporte comme si nous nous rencontrions pour la première fois. Puisqu'il portait le même nom que mon plaignant, il ne pouvait s'agir d'une erreur. Pendant le repas, il me parle de Paris qu'il connaît bien. Nous évoquons l'île de la Cité, la Sainte Chapelle. Me regardant toujours avec un sourire charmant, il me dit que j'avais beaucoup de chance de travailler dans un site aussi beau.

-Je connais bien. C'est un quartier de Paris que je fréquentais beaucoup.

En disant cela, il ajoute à mon trouble, d'autant qu'il me regarde fixement dans les yeux, comme s'il voulait ajouter :

-Je sais que tu sais, mais non, je ne te dévoilerai pas ma vérité !

Le déjeuner se déroule dans la bonne humeur. Nous nous séparons tard dans l'après midi. Je fais part à mon ami de l'étrangeté de cette rencontre et du comportement stupéfiant de cet homme. Il est consterné. Il sait que son ami a effectivement passé au moins trois ans à Paris, mais m'avoue n'avoir rien su de l'épisode judiciaire que je lui raconte.

Quelques semaines plus tard, je rentrai à Paris. J'étais si intrigué que je m'en ouvris à un ami psychiatre qui me rassura : cet homme avait souffert de son exil à Paris, de sa solitude; il s'était senti fragilisé, il avait connu la peur panique et avait cédé aux fantasmes. Rentré dans son pays, il avait retrouvé la joie de vivre. Il ne voulait surtout pas que sa mémoire le conduise vers des moments qu'il préférait oublier

Solitude et sollicitude

L'enlèvement du banquier M.N. révéla une double prouesse :

Depuis des semaines, chacun des gestes, chacun des déplacements de cet homme d'affaires était épié, noté, analysé par une équipe de malfaiteurs chevronnés. Lui-même ne s'apercevait de rien et ignorait les dangers qui le menaçaient.

Ceux qui s'intéressaient tant à lui ignoraient qu'ils étaient eux mêmes surveillés étroitement par un groupe de policiers aguerris appartenant à la brigade chargée de réprimer le grand banditisme.

Tout le monde est prêt à passer à l'action, ce petit matin d'hiver en région parisienne. Le banquier se rend au Bois de Boulogne pour faire courir son Labrador comme il le fait fréquemment. Il est aux alentours de neuf heures du matin. Le temps est clair, frisquet et il est heureux de voir son chien gambader, joyeux, alerte, puissant.

Six hommes occupent trois voitures en stationnement dans les contre allées. Elles sont à deux cent mètres au moins l'une de l'autre. Deux autres individus, l'un en manteau gris, les deux autres en blouson se promènent à pied en devisant tranquillement.

Dans ce décor parfaitement serein, deux agents nettoient nonchalamment avec leurs balais une allée et mettent les détritrus dans une brouette. Deux employés du téléphone viennent garer leur camionnette près d'un poteau électrique et placent une échelle pour atteindre et sans doute réparer un transformateur. L'un d'eux grimpe au sommet. Il a sous les yeux un beau et vaste panorama. Deux athlètes en tenue de jogging trottent allègrement, tandis que sur une pelouse trois jolies jeunes femmes, en survêtement aux couleurs chatoyantes, font des mouvements d'étirement.

Il fait bon vivre. La circulation automobile n'est pas dense. Pourtant notre banquier a l'esprit embarrassé par la perspective de son prochain conseil d'administration. Quelle plaie de ne pouvoir jamais complètement s'abstraire de ses soucis !

Soudain une camionnette Citroën se gare à proximité. Trois hommes en sortent, ils sont rejoints par les deux promeneurs. Entouré, saisi au corps, monsieur M. est projeté dans le fond du véhicule, menotté, on lui bande les yeux, une épaisse couverture est jetée sur lui. Il ne voit rien, il n'entend que la camionnette démarrer et rouler.

Les trois voitures qui stationnaient là avec leurs équipages suivent doucement la camionnette.

Aucun des employés de la voirie ou du téléphone n'a réagi; les joggers continuent de courir, les sportives persistent à s'étirer; une cependant couchée sur le dos, a actionné son portable. Une dizaine de voitures de police banalisées, stationnées dans les rues adjacentes s'ébranlent. Une seule suit le convoi; les autres, en empruntant chacune un itinéraire spécifique, vont directement vers la villa de Chatenay-Malabry où l'on sait déjà depuis longtemps que le banquier sera conduit.

Arrivée, la camionnette rentre dans le garage. Le banquier est emmené dans la cave, les huit hommes sont au complet, ils l'encadrent sévèrement. Il porte maintenant un bandeau sur les yeux. Personne ne dit un mot. On ne répond pas à ses questions. Il est enchaîné et laissé seul, assis sur une chaise.

Dans le courant de l'après midi, et à des moments différents, sortent cinq des ravisseurs qui partent dans deux voitures. Ils sont discrètement pris en chasse.

L'assaut est donné à dix sept heures. Les ravisseurs n'ont pas le temps ni de tirer des coups de feu ni de s'enfuir. Ils étaient en train de regarder la télévision. On délivre l'otage qui ne peut cacher sa stupéfaction de s'en être tiré à si bon compte. Les autres malfaiteurs sont à leur tour arrêtés dans un appartement de la rue Cujas. L'enquête est menée rondement. Tout est limpide. Les criminels ne répondent à aucune des questions qui leur sont posées. Ils appartiennent à diverses nationalités et sont connus des services de police italiens, allemands, néerlandais et bien entendu français. Ils font tous partie de bandes organisées dont les actions couvrent l'Europe.

Quarante huit heures après leur arrestation ils sont déférés au Parquet de Paris, puis conduits à mon cabinet d'instruction. Je leur notifie les chefs d'inculpation retenus à leur encontre. Ils refusent de s'expliquer et demandent un avocat. Je les interroge huit jours plus tard. Ils nient les faits contre toute évidence. Ils ne peuvent cacher leur haine lorsque je leur montre les saisissantes photos prises par les agents de la voirie et les sportives accomplies. Le Parquet général me mettra en garde en me rapportant qu'un avocat lui avait révélé que dans un établissement de nuit des hommes avaient évoqué la nécessité de réfréner l'ardeur de mes investigations. Au cours d'une confrontation qui se déroule dans une ambiance très tendue et qui oppose les prévenus et les enquêteurs, un des frères T. ira jusqu'à me menacer :

-Vous feriez bien de faire attention. Votre GS Citroën porte le numéro 1434 ZX 75 et vous avez deux petits garçons.

Je sors épuisé de cette confrontation qui dura plus de six heures. Ce fut la seule fois de ma carrière où un de mes supérieurs hiérarchiques, l'excellent premier vice président D.G., en charge des services de l'instruction, vint me voir conscient que j'avais dû en "baver". J'allais quitter mon cabinet et rentrer chez moi. Il me dit :

-Cela a dû être dur. Pour ce soir, Hanoteau, il faut oublier tout cela.

Nous allâmes boire un demi au "café des deux Palais".

Il connaissait le métier. Il avait été lui-même longtemps juge d'instruction. Solitude et sollicitude !

Selon que vous serez puissant...ou qui perd gagne !

A trois ou quatre jours d'intervalle, l'actualité fait état des comportements similaires de deux figures politiques de premier plan : un maire d'un arrondissement de Paris,

homme de droite, député, ancien ministre; un cacique du parti socialiste, souvent vu comme intransigeant et plutôt donneur de leçon.

Ils ont été interpellés tous deux par les services de police pour des infractions au code de la route, circulant au volant de leurs voitures dans les couloirs réservés aux autobus, à vive allure, l'un d'eux téléphonant avec son portable tout en conduisant.

Non, ils ne prirent pas la fuite, on ne fut pas obligé de leur donner la chasse, mais ils insultèrent copieusement les gardiens de la paix, se prévalant de ce qu'ils étaient ou de ce qu'ils furent, menaçant des conséquences de leurs actions les représentants de l'ordre, l'un d'eux allant même jusqu'à leur dire qu'ils faisaient "un boulot de merde".

Ce fait divers me marque à un double titre : Il m'émeut. Ces gardiens de la paix allèrent malgré tout jusqu'au bout. Ils n'eurent pas peur et ce n'était sans doute pas aussi facile que cela ; La presse heureusement bien informée publia ces deux brèves, en dépit, (et j'écris cela avec la quasi certitude de ne pas me tromper), de toutes les manœuvres qui durent se déployer pour que ce petit incident reste confidentiel.

Que deviendront les dits procès verbaux qui ont été dressés lorsqu'ils arriveront dans les Parquets ? Y aura-t-il le même traitement diligent ? Parlera-t-on des suites judiciaires, de qualification pénale d'outrage à agents de la force publique comme on l'eût fait si les coupables avaient été des quidams et surtout des quidams maghrébins ? Tout ceci reste à voir, mais un certain pessimisme acquis au cours de cette vie professionnelle me fait douter.

Cet épisode de la vie quotidienne à Paris me touche aussi parce qu'il me fait souvenir d'une procédure qui pesa lourd dans ma vie.

Je n'ai pas toujours eu le courage de ces gardiens de la paix.

En plein mois d'août, un gamin de quatorze ans, issu d'une famille nombreuse et sans grandes ressources, avait eu la main droite tranchée à hauteur du poignet par une scie circulaire dans une menuiserie où à première vue il n'avait rien à y faire. C'est en tout cas ce qu'affirmait le directeur, M. B.

Le gosse, à l'hôpital, puis sa mère expliqua aux enquêteurs que dans cette entreprise pour quelques francs, pendant l'été alors qu'il manquait beaucoup de personnel, le patron avait coutume de demander à un ou deux gamins qui traînaient par là de venir donner un coup de main. Il ne s'agissait pas bien entendu de travailler sur les machines, mais d'aider à l'enlèvement des chutes de bois ou au balayage des ateliers.

- Ce sera dur à établir, monsieur le juge, me dit l'inspecteur, il tient tout son personnel et personne ne voudra parler. C'est quelqu'un dans le pays, il tient l'emploi, lui et ses pareils. Les gens ont peur de perdre leur travail, et pour un minot, ils ne vont pas risquer cela !

J'étais, je l'avoue, révolté par cette affaire; le gosse avait perdu une main. A l'époque, on ne greffait pas comme aujourd'hui. On était chez des pauvres gens, la mère était seule ; on ne partait pas en vacances et le fait pour ce même de gagner trois fois rien, c'était déjà un peu des vacances, des petits rêves qu'il se promettait de réaliser !

Nous n'eûmes dans un premier temps aucun autre témoignage mais j'avais dans le dossier ces deux déclarations de la victime et de sa mère qui me permettaient d'inculper. Mon intention était de mettre sous mandat de dépôt M. B. me disant que, lui, en prison, les langues se délieraient peut-être dans son entreprise.

Quelle idée avais-je eu là ! Quelle ne fut pas la réaction du Procureur !

- Mais enfin il n'y a rien eu de volontaire dans tout cela. Et puis ce chef d'entreprise fournit beaucoup d'emplois dans le pays. Si vous faites cela, Hanoteau, ce sont autant de gens qui vont se trouver à la rue. Méfiez vous, les témoignages que vous avez dans le dossier sont-ils crédibles ? Vos savez, les gens espèrent toujours tirer de l'argent dans des cas pareils.

Consternant !

La presse ne parlait pas de cette affaire ! Elle se méfiait parce que le dossier avait obligatoirement une connotation politique. Il pouvait faire des remous ; certes dans cette entreprise, aucun syndicat n'avait réussi à s'implanter ; aucun comité d'entreprise ne fonctionnait. Certes l'inspecteur du travail y était toujours mal reçu, mais enfin, M. B. était un bon employeur, un peu paternaliste peut-être, mais il connaissait son boulot et il était bien vu par tout le monde. Avait on intérêt à donner de la publicité à cet accident, dont en plus les circonstances étaient mal établies ? "

Le jour annoncé, M. B. vint dans mon cabinet, accompagné de ses conseils. Sûr de lui, courtoisie tout juste condescendante, vaguement ironique : dénégation en bonne et due forme.

- Navré pour le gosse, mais, il n'avait vraiment rien à faire dans cette entreprise; vous savez comme c'est, les gosses traînent partout, les parents ne les surveillent pas. On est même obligé de les sortir des piles de planches dans l'entrepôt, où ils viennent jouer. C'est vrai que l'entreprise est mal clôturée, mais cette histoire va me servir de leçons, ça, je vous l'assure.

- Quoi ! Mais vous me voyez, en train de faire travailler au noir des jeunes de cet âge ! Moi, monsieur le juge, je prends cela comme une injure. Cela fait trente ans que je travaille dans cette fabrique, mon grand père l'a créée, j'ai pris la succession de mon père. Ça ne vous regarde pas, mais tant pis, je suis chrétien, catholique, je suis un des soutiens de l'action sociale du pays et je vous assure qu'on va s'en occuper de ce pauvre enfant ! Je sais, mes avocats m'ont prévenu, vous voulez me jeter en prison, faites-le, je boucle l'entreprise, je n'en ai rien à foutre !

Le ton montait, montait ; J'étais médusé, sans doute sonné. Les avocats ne disaient mot. On m'attendait au tournant.

Je calai ! M. B. rentra chez lui, libre comme il était venu, mais inculpé.

Plus tard un deuxième gamin vint attester que dans cette entreprise cela s'était toujours fait comme ça.

En face on alla jusqu'à parler de faux témoignages, de lutte des classes, de rancœur de mauvais ouvriers, de gamin influencé.

La presse locale se taisait toujours.

L'affaire alla malgré tout jusqu'à la correctionnelle.

Relaxe ! Ceci se passa dans l'indifférence générale. Qui pensa qu'une mère et son enfant avaient trouvé là de quoi être découragés à jamais ! Furent-ils aidés par la suite ou laissés à leur sort ? Je ne le sus pas. Je n'eus même pas le courage de m'en enquérir.

L'indépendance et la menace

La force de persuasion anime le combat judiciaire. Celui qui se défend met au service de ses arguments, de son raisonnement, tout son talent pour convaincre. Le charme, l'élégance des mots, la force de l'expression, l'indignation, la révolte, la menace, tout ceci constitue l'arsenal naturel auquel on a recours pour essayer d'ébranler la conviction de celui qui tient entre ses mains le pouvoir de décider.

La police judiciaire avait arrêté un jeune portugais d'une vingtaine d'années. Elle le mettait en cause dans une série de cambriolages de riches appartements tous situés dans les beaux quartiers de Paris.

Sans avoir pu réaliser le flagrant délit, les enquêteurs avaient malgré tout réussi à réunir des indices graves qui permettaient de peu douter de son implication. Dans la chambre de bonne qu'il occupait dans le somptueux immeuble dont sa mère était gardienne, avaient été saisis de très menus objets provenant de ces cambriolages et un équipement comportant une cagoule percée de deux orifices à la hauteur des yeux, des gants et divers outils divers nécessaires aux effractions. On découvrit même sur la porte d'un appartement visité, une empreinte digitale qui s'avérait correspondre à celle de ce garçon, prénommé Otavio.

Devant de telles preuves, beaucoup se seraient contentés de limiter les dégâts en reconnaissant les seuls méfaits attestés par les preuves découvertes. Ils auraient nié en revanche farouchement tous les autres cambriolages commis dans le même périmètre suivant le même modus operandi.

Lui, au contraire s'était réfugié devant les enquêteurs dans la dénégation totale, avec une violence guère imaginable.

Il fut inculpé, placé sous mandat de dépôt. Il niait tout et pour justifier cette ligne de défense, il se raccrochait à un seul élément : Pour deux cambriolages que la police

voulait lui mettre sur le dos, Il établissait d'une manière incontestable qu'il résidait au Portugal aux moments où ils avaient été commis. Il ne pouvait donc en être l'auteur. Il avait un bon avocat, qui était prêt à faire la part du feu et espérait l'amener à donner des explications sur la présence d'objets suspects dans sa chambre, mais rien n'y fit. Il niait tout en bloc et hurlait littéralement son innocence.

Il subissait la mauvaise influence de sa mère, une brave femme, en adoration devant lui, et qui avec le même farouche culot, soutenait que son Otavio n'y était pour rien. Pour elle des mauvaises gens avaient mis les objets compromettants dans sa chambre. Quant à l'empreinte digitale, elle n'accordait aucun crédit à l'expertise :

-Il y a certainement beaucoup de gens qui ont le même doigt que mon fils, monsieur le juge.

L'enquête montra que le prévenu menait une vie oisive et que ses éphémères emplois ne résistaient guère à la rude épreuve de la durée. Par ailleurs, il sortait beaucoup la nuit, dans les boîtes et on se demandait d'où il tenait son argent.

Bien entendu, sa mère venait sur ce point, comme sur tous les autres, à son secours.

-Je sais, je l'ai trop gâté, mais il est si gentil avec sa maman. Dès que je lui demande quelque chose qui peut m'aider, il est là !

J'étais impressionné par la puissance verbale de ce jeune homme, par son aptitude à camper sur ses positions comme un taureau sur ses quatre pattes qui attend la charge qu'on va mener contre lui : Obtus, avec un visage d'ange à l'expression fermée.

Un matin en arrivant au Palais, à mon cabinet, on m'apporte en urgence un courrier de Fresnes. Otavio s'est ouvert le ventre, avec un manche de fourchette aiguisé comme un couteau. La blessure est si profonde que les intestins ont été perforés. Il a été conduit à l'hôpital, où il est gardé par la police, toujours sous écrou.

Il a laissé à mon intention une lettre sous enveloppe cachetée. On attend mes instructions.

Que ressent-on dans de pareilles circonstances ? Premier choc, on s'est trompé. Pour qu'il en soit arrivé là, il faut bien qu'on l'ait accusé à tort. Le spectre de l'erreur judiciaire apparaît. On se sent terriblement responsable.

La lettre d'Otavio, je me la rappelle encore aujourd'hui :

- Salaud, par ta faute, je suis mort. Je suis innocent, on se retrouvera là haut et je te réglerai ton compte !

On imagine le branle bas de combat : le rapport de la pénitencière, le Parquet, interpellé, et qui doit donner des explications, l'avocat, la mère ! Et le temps qui ne passe pas assez vite, l'opération chirurgicale qui n'en finit pas, le diagnostic réservé des médecins.

Nouvelle demande de mise en liberté. Je regarde de nouveau mon dossier, en examine les pièces, téléphone aux inspecteurs qui sont sûrs de leurs conclusions. Je refuse.

Quelques jours plus tard une lettre d'Otavio. Il me demande de l'interroger. Nous allons, avec ma greffière à l'hôpital où il est toujours soigné. Son avocat est là.

-Allez, monsieur le Juge, c'est d'accord, j'ai perdu, j'en ai marre, je vais m'expliquer. Voici la liste des vols que j'ai commis, mais ne m'en demandez pas plus.

Au péril de sa vie, il avait tenté de me déstabiliser. Il avait joué, il avait perdu.

La procédure, un carcan... bien protecteur

Enseignant occasionnel à l'Ecole nationale de la magistrature, je rappelais à mes étudiants étrangers venus se former en France que le juge devait s'en tenir à certains principes intangibles, même si leur application pouvait conduire à des conséquences surprenantes, parfois désolantes.

Je donnais l'exemple d'une situation que j'avais vécue. Cet exemple fut mal reçu. Je m'en étonnais.

Un vol à main armée avait été commis contre un établissement public. Il avait mal tourné. Un vigile était intervenu, des coups de feu tirés. Un employé avait été tué.

L'enquête avait été rendue délicate du fait de l'intelligence de ceux qui avaient commandité, préparé, réalisé une telle opération, puis en avaient assuré le suivi.

Quelques semaines après les faits, un homme avait été arrêté et là encore les preuves retenues contre lui étaient ténues. Il s'agissait d'un récidiviste qui prenait son mal en patience, et qui attendait en prison paisiblement sa sortie, bien assisté qu'il était par un avocat diligent, et entouré par des proches qui assuraient visites et cantines.

On put faire le lien entre ce garçon et un appartement inoccupé, situé dans un immeuble juste à côté de l'établissement visé. Cet appartement avait servi de refuge aux malfaiteurs, sitôt les coups de feu tirés. Ils y étaient restés pendant tout le temps où le quartier entier avait été bouclé par la police.

Au cours de l'instruction un incident fit tourner la face des choses : Ce garçon, prénommé Robert, avait écrit une lettre à son avocat. Ces lettres entre détenus et défenseurs sont couvertes par le secret professionnel et échappent donc à la censure qu'exerce l'administration pénitentiaire pour des raisons touchant à la sécurité.

En l'occurrence, cette lettre écrite par Robert à son avocat fut malgré tout ouverte par l'administration. Plutôt que d'en recoller l'enveloppe et de la faire parvenir soit au

détenu, soit au destinataire, elle jugea préférable de me la transmettre, estimant sans doute qu'elle allait m'intéresser.

Je lus cette lettre dont les termes étaient très alambiqués. Elle contenait à l'intention de l'avocat une analyse minutieuse du contenu du dossier pénal. Robert faisait notamment une étude des déclarations des témoins. Il concluait que certains s'étaient certainement trompés dans leurs assertions et affirmations. Il précisait ce que selon lui ils auraient dû dire s'ils avaient eu le souci de la vérité.

Ceci pouvait être pris comme si l'on invitait les témoins à rectifier leurs déclarations.

C'était un courrier gênant pour le juge qui pouvait y trouver comme un aveu implicite. Cette analyse plaçait aussi le défenseur dans une position délicate : elle ressemblait à une incitation qui lui était faite pour qu'il obtienne des témoins qu'ils modifient leurs déclarations.

Je fis extraire Robert de la Santé et demandai à son avocat de l'assister.

Je le fis asseoir devant moi, son conseil prenant place à ses côtés. Je lui expliquai ce qui était arrivé à son courrier. Posément, je le lus à haute voix, lui demandai de me confirmer qu'il en était bien l'auteur. Je lui dis que cette lettre n'aurait jamais dû venir jusqu'à mon cabinet et que l'administration pénitentiaire avait commis une erreur qu'elle avait consignée dans un rapport.

On peut imaginer le silence qui régnait dans le cabinet. On aurait entendu une mouche voler. Ma greffière était tassée sur sa chaise, derrière sa machine à écrire. Les gendarmes de l'escorte jouaient les indifférents mais n'en perdaient pas une. L'avocat, assis à côté de son client, ne disait mot, mais jouait avec son stylo en me regardant droit dans les yeux.

Robert, lui, attendait.

A l'époque, je fumais la pipe, et avais toujours sur mon bureau une grosse boîte d'allumettes ainsi qu'un cendrier. Je pris alors la lettre litigieuse avec son enveloppe et l'enflammai. Je la laissais se consumer. Je ne dis mot, saluai le détenu et son avocat. J'annonçai simplement qu'il y aurait un interrogatoire dans les quinze jours qui allaient suivre.

Ils quittèrent mon cabinet. Ma greffière ne fit aucun commentaire.

L'enquête n'aboutissant pas, une quinzaine de jours après, je fis droit à la demande de mise en liberté qui m'était soumise. Puis l'affaire se clôtura par une ordonnance de non-lieu.

Quelques deux ans après, je revis l'avocat de Robert. Nous ne fîmes aucun commentaire sur ce petit incident; il m'annonça que son client était tombé, cette fois-ci en flagrant délit, dans une affaire de braquage, qui était à l'instruction à Bobigny. Il ajouta simplement :

- Je vous le dis, car je sais que cela ne vous laissera pas indifférent !

Robert avait été rattrapé par son destin.

Mes étudiants me déclarèrent que jamais ils n'auraient agi de cette manière. Ils auraient joint la lettre au dossier !
Inquiétant !

Le rêve, pour échapper un peu

Dans les années 1970, les procédures accélérées n'existaient guère, pas de comparution immédiate, pas de rendez vous judiciaire, et les 65 cabinets d'instruction réparties sur trois galeries au dessus du boulevard du Palais recevaient le tout venant des procédures, surtout lorsqu'il n'était plus temps pour le Parquet de saisir les chambres des flagrants délits, "les flags" comme on disait alors... Dans nos vieux bâtiments poussiéreux, aux murs décrépis, sous les lampes faites plus pour éclairer des pissotières que des Palais, dans l'atmosphère lugubre de bureaux exigus et rarement repeints, les magistrats utilisaient ainsi des raccourcis pour faire un effet "à l'américaine". En prononçant le mot "flag", ils s'octroyaient à bon compte un petit air de modernité qui les faisait peut-être songer aux enfers criminels du Bronx ou aux shérifs du Colorado.

Dès 17 heures, les "galeries" des juges de permanence étaient fréquentées par celles et ceux que le Procureur avait choisis de déférer aux juges. Il ne s'agissait pas d'affaires à sensation, mais de celles qui nourrissent l'opprobre quotidienne des bonnes gens : Ce tout venant, professionnel ou occasionnel, était suspecté d'avoir commis toutes sortes de méfaits : des vols, à l'arraché, à la toupie, à l'entourloupe, mais aussi des attentats aux mœurs, des violences, des escroqueries, des abus de confiance, des "mises sur le trottoir". Les plus sordides de ces affaires avaient bien entendu le plus souvent pour victimes des personnes démunies. Rencontres des misères !

De nos cabinets, vers 17 heures, nous entendions les cliquetis des chaînes et des menottes ainsi que le raclement des gros godillots sur les planchers qui n'avaient pas vu la cire depuis des lustres. Ces bruits annonçaient l'arrivée des prévenus que les escortes de gendarmes "montaient" du dépôt.

Ils attendaient dans les couloirs sur des bancs de bois qui ne pouvaient qu'être inconfortables. De leur comparution devant les juges de permanence dépendait qu'ils iraient soit gonfler les effectifs des détenus de la Santé ou de Fresnes, (deux prisons déjà surchargées, dont on annonçait bien entendu la prochaine fermeture), soit retrouver les rues de Paris, terrain de leurs aventures souvent minables presque toujours pathétiques.

Mandat de dépôt ou remise en liberté, étaient les deux seules options offertes aux juges qui ainsi, très souvent dans l'urgence, sans disposer du moindre renseignement sur ce qu'était la "vraie vie" de tous ces gens, prenaient malgré tout des décisions en "leur âme et conscience". Ils durent attendre quelques années pour qu'enfin, sous l'impulsion de chercheurs venus des USA, à titre expérimental

d'abord, de manière systématique ensuite, une enquête sociale fournisse dans chaque dossier et sur chaque individu les informations susceptibles d'aider aux prises de décisions. On introduisait ainsi dans notre patrie de droits de l'homme, ce qui existait depuis déjà fort longtemps dans les pays voisins ! Nos responsables, politiques ou autres, tout comme s'ils avaient découvert le Pérou, s'enorgueillissaient alors avec force trompettes de cette innovation tant attendue, pour laquelle bien entendu ils n'auraient pris aucune initiative.

Dans nos couloirs "de l'instruction", des hommes et des femmes, jeunes pour la plupart, attendaient aussi leur tour. Vêtus de leur robe noire, arborant sous le cou leur rabat blanc, les avocats arpentaient ces lieux, échangeant entre eux quelques mots, jetant un coup d'œil sur le dernier France-Soir, regardant aussi avec impatience toute à la fois les portes des cabinets et leurs clients. Commis d'office pour la plupart, ils allaient "assister" leur client devant leur juge espérant arracher à ce dernier, à force d'arguments subtiles et d'indignations superbes, la décision qui ouvrirait la porte des geôles.

C'est un de ces soirs là, dans mon cabinet n°35 à la première galerie, que j'ai fait la connaissance de Maître Mathilde Auger :

On défère devant moi une toute jeune femme prise en flagrant délit de vol de draps d'enfant dans un grand magasin. S'étant rebellée, ayant cherché à fuir après avoir porté des coups aux vigiles, elle avait été remise entre les mains de la police judiciaire. Une perquisition à son domicile où elle vivait seule avec son petit avait permis de saisir un stock inimaginable de layettes, linges, boîtes de lait en poudre, petits pots d'alimentation, savons et crèmes, dont la quantité dépassait largement les besoins d'une année.

Placée en garde à vue pendant 48 heures, elle avait vu avec terreur son enfant confié provisoirement à l'aide sociale.

Devant moi, la jeune femme confirme ses aveux mais reste étrangement muette sur le reste :

-Je suis secrétaire chez un comptable. Non, je ne vous donnerai pas son adresse. Mes parents ? Je ne les ai pas vus depuis une année. Ils ont quitté Paris pour Orléans. J'ai déjà donné leur adresse à la police. Mon compagnon m'a quittée il y a six mois, il se désintéresse complètement de notre bébé.

-Je vous en supplie, monsieur le Juge, ne m'envoyez pas en prison. Je veux retrouver mon petit, dit-elle en sanglotant.

A cet instant Me Mathilde Auger intervient :

-Monsieur le juge, j'ai été avertie hier soir par une amie de la prévenue et je suis parvenue à entrer en relation avec son employeur et ses parents qu'effectivement elle n'a pas vus depuis plus d'un an. Voici les attestations qu'ils m'ont fait parvenir ce matin. Ils ne veulent pas la laisser tomber... Vous apprécierez vous-même, mais vous verrez qu'une expertise psychologique est sans doute nécessaire. Je vous en ferai une demande officielle dès demain...

Cette avocate avait exactement fait dans un délai record ce que tout enquêteur épris de justice et d'humanité aurait dû faire, car s'il s'agissait de vols relativement importants –ce qu'on avait découvert chez la prévenue représentait tout de même plus de 1000 euros- on était face à une situation sociale complexe qui, avant toute décision, méritait d'être un peu approfondie.

Après l'interrogatoire et l'ordre de remise en liberté, je m'entretiens alors un peu avec cette jeune avocate et la félicite de sa démarche et du bien fondé de ses observations.

-Je travaille au cabinet de Me M.A.G, vous connaissez ?

-Oui, rue Vaneau.

-C'est cela même. Elle est exigeante, mais elle connaît son travail. Je suis à bonne école. Allez, à la prochaine, au revoir, monsieur le juge.

Mathilde Auger est une très jeune femme, à la silhouette vive et fine. Plutôt jolie, le visage animé par un regard vif et direct émergeant de cheveux très bruns coupés au carré, tout en elle respire la force de caractère et la détermination.

Lorsqu'elle a évoqué le nom de sa "patronne", je n'ai pu m'empêcher de sourire car c'est quelqu'un que je connais bien tant elle fréquente les "galeries" aux heures des permanences. Elle est à la tête d'un cabinet important qui ne traite pratiquement que des dossiers correctionnels dans lesquels sont impliqués des jeunes gens pour la plupart d'origine maghrébine, asiatique, africaine, ou juive. On dit dans les couloirs du Palais qu'elle a su obtenir la confiance des familles qui lui vouent une réelle dévotion. Elle a plus de cinquante ans, elle est grande, a des cheveux gris en bandeaux, s'exprime avec onction, n'élève jamais la voix, préfère susurrer plutôt que crier. On dit d'elle qu'elle est une farouche célibataire. Elle a le mérite aux yeux des "mamans" de ses clients de ne jamais désespérer... et sans doute de toujours minimiser à leurs yeux la gravité des actes que leurs chérubins ont commis

-Monsieur le juge, dit toujours Me G, mon client a fait une grosse bêtise, même s'il ne veut pas le reconnaître, moi, je lui dis, en face de vous, qu'il est impardonnable. Mais, je sais que c'est chez lui un simple dérapage. J'ai vu sa maman hier soir et elle a pu me dire combien il est gentil, serviable...

C'est ainsi que Me G. a l'habitude de commencer ses interventions, la "gentillesse" de ses clients étant toujours mise en exergue qu'ils aient volé un sac à main ou un tube de dentifrice, qu'ils aient battu sans retenue un vieillard ou pillé un logement. Mais Me G. est combative, ne laisse pas ses clients sans aller souvent les voir dans les parloirs, retisse entre les parents et "ses petits jeunes"- comme elle dit- des liens souvent distendus. Elle ne ménage pas ses forces pour "défendre" de son mieux, s'entourant pour cela de quatre collaboratrices.

Dans cette noria de dossiers qui vont et qui viennent, je revoyais fréquemment Me Mathilde Auger dont l'efficacité ne cessait de me surprendre. Toujours sur la brèche, sans surenchère, admettant la force d'une preuve, combattant la faiblesse d'une

autre, sachant toujours parler de manière vraie de ses clients, elle parvenait à de réels résultats et gagnait l'estime de ses interlocuteurs.

Peut être deux ans après sa première intervention, je ne la vis plus fréquenter ni mon cabinet ni la chambre des flagrants délits que je présidais depuis peu le lundi matin. Je m'en ouvris à sa "patronne" qui me dit :

-Elle m'a fait savoir qu'elle partirait prochainement pour l'étranger. Elle ne passe que rarement au cabinet, je regrette son absence car elle travaillait bien.

Un soir, Mathilde Auger frappe à la porte de mon cabinet. Elle est vêtue simplement, porte des jeans, un chemisier fleuri, un petit sac en bandoulière à la place de sa sacoche habituelle qui débordait toujours de papiers divers. Elle est chaussée de tennis. Tout en elle respire "la route". Nous sommes avec ma greffière en train de préparer la journée du lendemain et de vérifier les prolongations des mesures de détention provisoire.

-Je viens vous dire un petit bonsoir, à tous les deux. C'est vrai que c'est un cabinet où on est toujours bien accueilli... Vous savez, je pars... Je sais, monsieur le juge que vous avez parlé de moi à ma patronne, je la quitte. Entre nous, elle gagne un fric fou, elle nous fait travailler comme pas possible et ne nous donne presque rien. Des clopinettes ! Si vous voyez son appartement avec des fenêtres donnant sur un immense jardin ! Je parie que vous ne savez pas qu'elle se fait conduire au palais par un chauffeur. C'est une brave femme, mais elle s'y connaît en affaires. Bon, moi ce ne sera pas cela. J'ai fait la connaissance d'un garçon dans le métro. Il joue de la guitare pour se faire un peu d'argent. Il est américain, il a visité l'Europe pendant toute cette année, et comme il est juif il veut passer une année dans un Kibboutz en Israël. John, oui, il s'appelle John, il m'a proposée de partir avec lui. J'ai raison de le suivre, non ?

Me Auger n'a rien perdu de son style direct. Nous nous regardons avec ma greffière, un peu surpris tous les deux. Elle lève les yeux au ciel :

-Ah, ça, Me Auger vous ne changez pas. Vous ne manquez pas d'enthousiasme !

-Mais cela ne compromet pas votre carrière ? Lui dis-je ! Et vos parents, vous en avez sans doute, qu'en disent-ils ? Enfin pour prendre une telle décision, je ne doute pas que vous ayez bien réfléchi. Comme vous savez si bien le faire, vous avez dû peser le pour et le contre.

-Mais j'ai à peine vingt cinq ans, ma carrière on verra bien. Et John, je l'adore. Quant à mes parents, ils n'ont jamais quitté Poitiers et paniquent s'ils ne voient plus leur clocher. Alors, jamais ils ne comprendront. Puis, si John m'aime, je sais aussi qu'il ne renoncera pas à son Kibboutz. C'est dur mais c'est comme cela. J'ai regardé sur la carte, un vrai bled dans la bande de Gaza ; Il va travailler dans l'horticulture. On verra bien. J'apprendrai l'hébreu et je ferai pousser des tomates...
Bon, j'y vais. Quand je repasserai par Paris, promis, je vous raconterai.

Me Auger s'en alla. Ma greffière se contenta de rire en disant :

-Elle est impayable...

Je n'avais pas trop envie de rire. Cette jeune femme vivait une aventure ; elle n'hésitait pas à bifurquer. Elle saisissait sinon une chance, du moins une possibilité de connaître autre chose. Nous, avec ma greffière, nous allions continuer à recevoir des dossiers, à voir défiler des gens embarqués dans de pauvres histoires. C'était, il est vrai, une autre manière d'exister, mais je la trouvais parfois monotone, et manquant terriblement de ciel bleu ! Que n'avais-je la force de partir moi aussi à la découverte d'autres horizons ! Etais-je donc destiné, ma vie durant, à escorter toute la misère du monde ?

Il fallut encore attendre trois ans pour que je revoie Mathilde Auger. Cette fois-ci, elle me téléphona et me demanda un rendez vous.

-Rassurez-vous, c'est personnel, mais comme je sais que vous aimez les belles histoires, j'en ai une qui va vous amuser.

Elle disait cela en riant. Son ton était enjoué, sa voix manifestait du bonheur. Je lui fixais un jour à 18 heures. Nous avions hâte de la revoir.

-Elle doit avoir envie de reprendre une place au barreau. Elle va vous demander une lettre de recommandation, me dit ma greffière. Allez savoir si elle est toujours avec son américain. Vous savez, c'est un type tout de même !

Par cette belle soirée d'un mois de juin si ensoleillé qu'il nous donnait des envies de vacances, on frappe à la porte du cabinet n° 62 où je suis installé depuis deux ans. Elle ouvre la porte et, l'air enjoué, elle vient nous faire la bise avant de s'installer dans un fauteuil réservé aux conseils.

-Alors, comme ça vous avez changé de cabinet. Vous avez gravi un étage, c'est vrai que vous êtes devenu premier juge. Félicitations !

Mathilde Auger est rayonnante. Elle est bronzée, très belle, n'a pas abandonné son allure sportive, mais porte des vêtements élégants et visiblement coûteux. Elle nous demande de lui parler du Palais, de son ancienne patronne qu'elle n'a guère envie de rencontrer, de nos dossiers. Elle est suffoquée par le nombre de procédures criminelles que nous instruisons.

-Enfin, rien ne change en France, nous dit-elle. Dites donc, le Palais est toujours aussi crasseux.

-Et vous que devenez vous, Me Auger ? Votre belle histoire. Cela fait plus de deux ans que vous nous avez quittés.

-Ah, non, appelez moi Mathilde. Pour moi, le barreau c'est fini. Savez vous que je parle couramment l'hébreu ? Et bien je vais tout vous raconter, mais il faut que je commence par le commencement. D'abord John et moi, nous avons fait un petit Jeremy, né en Israël et nous habitons New York.

-Félicitations ! New York ? Alors, Israël, c'est fini ?

- Oui, la vie en Israël était rude surtout parce que nous habitions un coin perdu, où l'on faisait de l'agriculture grâce à une extraordinaire irrigation du désert. Je ne vous parle des problèmes politiques, de l'effrayante haine qui ronge de l'intérieur deux populations qui se haïssent. Non, je veux simplement parler de notre isolement, de la chaleur, de la dureté du travail que faisait John. Il était ouvrier, simple ouvrier agricole, et ses mains étaient devenues si calleuses qu'il peinait à jouer de la guitare. Peu d'amis autour de nous, beaucoup de malentendus à cause de "la petite française catholique..." Puis, j'ai attendu cet enfant, notre petit Jeremy, et ma vie changea du tout au tout. John devint le plus heureux des hommes. L'accouchement s'étant bien passé, après quelques semaines, il me proposa de partir pour les USA. Je ne savais pas grand-chose de lui. Il était très discret sur sa famille, il m'avait bien montré quelques rares photos de ses parents. Il leur téléphonait rarement et ne leur écrivait jamais. Une fois par mois, il leur passait un coup de fil et il semblait que cela lui suffisait.

-Alors, Mathilde, vous n'avez pas eu envie de rentrer en France ?

-Ce ne fut pas si simple. Je sentais depuis quelques temps que John était inquiet. Il attendait ma décision. J'essayais de savoir ce qui nous attendait outre Atlantique si je faisais ce choix.

-Je travaillerai, me répondait-il. Je te promets, je ne gagnerai pas ma vie dans une station de métro de New York en jouant de la guitare. Je me lancerai là bas. J'ai envie de faire du commerce. Tu sais, chez moi, l'esprit d'entreprise est apprécié, et puis j'ai quand même quelques diplômes. Toi-même, tu pourras trouver un job dans un cabinet de conseils juridiques. Tout cela ne devrait pas poser de problèmes.

Quelques mois s'écoulèrent encore, et visiblement John ne souhaitait pas exercer une quelconque pression sur moi. Puis je me suis dit : Tu n'as pas hésité beaucoup pour t'en aller en Israël, tu aimes ton compagnon, ton fils s'acclimatera aux USA, et si cela ne marche pas il sera bien temps de regagner l'Europe. Un soir, alors que nous dînions tranquillement sur notre terrasse et que notre bébé s'était déjà endormi, sous un ciel bleu nuit, scintillant de mille étoiles, je dis à John : "Alors on y va dans notre Amérique ?" Il bondit de joie et m'embrassa doucement.

-Me Auger, pardon Mathilde, vous nous tenez en haleine. J'en vois une à côté de moi qui n'en peut plus de connaître la suite.

-Oui c'est vrai, c'est un peu long, mais si vous saviez comme ce fut une bombe dans ma vie. Je ne m'y attendais pas du tout. John avait mis son bras autour de mon cou, il me tenait très près de lui et me dit donc :

-Voilà, Mathilde, je t'ai caché beaucoup de choses et maintenant que tu as pris ta décision, je dois te parler un peu plus de moi. Ma famille est arrivée aux USA il y a près de 150 ans. Très tôt ils ont commencé à travailler dans le textile puis dans le commerce des vêtements. Mon père et ma mère sont à la tête d'un très gros business à New York, peut-être plus gros que tu ne peux l'imaginer. J'ai deux frères et une sœur, mais je suis l'aîné. J'ai fait une école de commerce et j'étais programmé pour prendre la succession de papa. Je me sentais trop jeune et mal préparé pour

entrer dans une vie professionnelle quelle qu'elle soit. Mon enfance, mon adolescence avaient été celles d'un gosse de riche et je voulais un peu vivre sans toutes ces protections auxquelles j'étais habitué. Papa qui est un vrai chic type m'a laissé partir. Il voulait me donner de l'argent, mais je n'en ai pas voulu. J'ai tout quitté avec quelques économies et ma guitare. Tu comprends mieux la petite chambre de bonne du 18ème à Paris ? C'est vrai, je me suis rapidement défait du luxe et du superficiel. J'ai adoré l'Europe, mais c'est Paris que je n'oublierai jamais, parce que je t'y ai rencontrée. Voici mon histoire. Je n'ai plus peur de rentrer à New York car je serai avec toi mais tu verras ce n'est pas toujours facile d'être à la tête d'un Empire.

-Alors, mes amis, en entendant cela, j'ai simplement pleuré comme une madeleine. Lui, si simple, si gentil, à la tête d'un Empire, je n'arrivais pas à le croire ! En débarquant à "John Fitzgerald Kennedy Airport", lorsque le chauffeur d'une énorme limousine a pris en charge mes bagages, j'ai réalisé que John ne m'avait pas raconté d'histoire.

J'ai voulu vous raconter tout cela. Souvent dans votre cabinet, nous avons parlé du destin, de la chance et de la malchance, des hasards de la vie. Vous m'avez fréquemment dit, vous, monsieur le Juge, que le rêve heureusement aide souvent à tenir, peut être même à continuer à espérer. Je me doutais bien que vous ne resteriez pas insensible à mon conte de fée. Ai-je eu tort ?

Nous étions tellement émus que nous sentions nos regards se mouiller et pour ne pas trop montrer que ce conte de fée nous bouleversait nous avons serré Mathilde dans nos bras et l'avons embrassée.

- Je reprends l'avion demain, mais promettez moi : Si un jour vous venez aux USA, ne manquez de me téléphoner.

Elle déposa sur nos bureaux deux cartes de visite et s'en alla très vite pour nous laisser à notre surprise.

-Elle nous surprendra toujours cette fille, me dit ma collaboratrice, en riant.

Deux ans après, je fus invité par la "Marshall Fund Association", - oui justement, celle qui avait permis d'instituer ces fameuses enquêtes sociales dans notre procédure pénale-, à découvrir d'autres expériences menées à N.Y. Je ne manquais pas de téléphoner à Mathilde Auger qui, avec son mari, me reçut comme un Prince dans des décors de rêve !

Salomon ou la Fraternité

Je fus saisi d'un recours contre une décision rendue par un juge d'instance, lequel avait statué dans une difficile affaire de sépulture. Un enfant de onze ans avait été grièvement brûlé alors que son père manipulait dans son jardin une bouteille d'alcool près d'un barbecue. Conduit à l'hôpital dans le service des grands brûlés, il devait y décéder dans d'atroces souffrances dix jours après. Les parents de cet enfant

avaient divorcé trois ans auparavant et avaient opté pour une garde alternée, leur domicile étant relativement proche. On me dit plus tard que cet enfant souffrait beaucoup de la haine à peine dissimulée que se vouaient son père et sa mère. Cette haine transparaissait devant lui à mots couverts. Baptiste, tel était son prénom, connaissait heureusement au Tréport de vrais moments d'affection tranquille chez ses grands parents paternels qui l'accueillaient le plus souvent possible.

Leur enfant décédé, les parents trouvèrent dans le choix du lieu de la sépulture un terrain privilégié pour exprimer leurs ressentiments. Chacun voulait l'inhumer près de chez lui. Le juge privilégia la maman, le père interjeta appel.

Lorsque ce dossier parvint à mon cabinet, ma greffière m'indiqua que mon antichambre avait été envahie par les deux parties au procès. Non seulement, le père et la mère avec leurs avocats, mais aussi des oncles, des tantes, des beaux frères, des amis, des voisins et même le boucher du quartier. Lorsque je demandai que les parents entrent dans mon cabinet, je les vis arriver suivis de leurs conseils, mais aussi d'hommes et de femmes de leur clan qui ne cachaient pas leur envie d'en découdre. Je demandais aux personnes étrangères aux débats de sortir. Il y avait de la haine sur les visages. La tension était extrême. J'assistai alors au combat judiciaire. Ces pauvres parents se faisaient face comme des chiens qui voulaient se mordre, et plutôt que de présenter leurs arguments dans le calme, ils ne songeaient qu'à se faire mal, la maman accusant son ex époux d'avoir comme d'habitude manqué à son devoir de surveillance. J'eus beau tenté de ramener l'apaisement, d'en appeler à la dignité, à la décence, peut-être à la fraternité, rien n'y fit. Les avocats, visiblement gênés par ces comportements, firent leur métier. Ils plaidèrent. Comme Baptiste était loin ! J'annonçai que je rendrai ma décision dans les vingt quatre heures. Je réfléchis longuement, je n'en parlai à personne. J'imaginai, alors que je rédigeais les motifs de mon ordonnance, une petite maison au Tréport, pas loin de la mer, un jardin avec un cèdre et un cerisier, une balançoire, des rires d'enfant et le regard attendri de deux vieilles gens. C'est auprès d'elles que j'ordonnai que repose le petit Baptiste loin de cette chiennerie que distille la haine.

A l'occasion de son livre consacré au thème de la fraternité, Régis Debray disait entre autres choses qu'elle n'était pas donnée, mais qu'elle devait se conquérir. Il soutenait, sans doute avec raison, qu'elle demande des efforts. Elle est souvent le fruit de rudes combats. La vie judiciaire apporte-t-elle parfois de la fraternité ?

Vivre par procuration

J'allais "monter" à l'audience de la 10^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris. Mes deux assesseurs et moi-même étions revêtus de nos robes, nos codes à la main. Notre greffière avait actionné la sonnette avertissant la salle de l'entrée du tribunal; elle allait ouvrir la porte, lorsqu'un appariteur vint m'avertir qu'une dame avait demandé à s'entretenir avec moi. Elle n'avait pas donné son nom ni précisé la raison de sa démarche. Je répondis qu'on verrait plus tard à la

pause ! Nous entrâmes et l'audience commença à se dérouler suivant un rituel bien établi.

Deux heures après je suspends effectivement l'audience et je regagne mon cabinet qui se situe à l'étage, juste au dessus de la salle des débats. C'est cette fois-ci la greffière qui frappe à ma porte, et qui me rappelle que "la dame" attend toujours. Elle me donne le nom de cette visiteuse. Il ne me dit rien du tout. Devant cette insistance, je décide de la recevoir.

Cette femme entre. Elle a dans les 35 ans, elle est plutôt séduisante; ses cheveux sont très bruns; elle a une peau très mate. Elle est typée et d'une élégance discrète. En me voyant, elle est visiblement très surprise. Alors qu'elle me demande si je suis bien le juge Hanoteau, je la prie de s'asseoir. Je lui réponds par l'affirmative en lui précisant que je ne suis plus juge d'instruction depuis quelques mois, mais vice président. Elle est visiblement confuse, décontenancée, troublée. Je lui demande de s'expliquer.

-Je suis vraiment désolée de vous déranger ainsi, me dit-elle, mais je vais vous expliquer. En mai dernier, j'étais place Saint Germain des Prés. je prenais alors un café à la terrasse des deux magots lorsque...

Elle raconta alors comment un homme à la belle allure sportive, cheveux poivre et sel, ayant une bonne quarantaine d'années avait entamé la conversation avec elle, commençant à lui parler du charme de l'endroit où ils se trouvaient. De fil en aiguille, cette conversation alla vers ce qu'ils étaient, ce qu'ils faisaient...Elle était professeur d'anglais dans un lycée parisien, elle lui avoua qu'elle était mariée.

-Moi, je suis juge d'instruction. Oui, ici à Paris. Je n'ai pas toujours la vie facile. Alors de temps en temps, je viens me détendre à la terrasse d'un café. Vous voyez je suis même obligé de faire attention.

En disant cela, il lui montre le revolver qu'il porte à la ceinture.

-Mais avec vous auprès de moi, je me sens tellement heureux que j'oublie tous mes soucis.

Ils se revirent; elle tomba amoureuse de lui et devint sa maîtresse. Leur relation dura deux mois. Soudain il disparut. Elle ne connaissait pas son adresse; elle avait juste un numéro de téléphone où elle pouvait toujours le joindre. Aujourd'hui ce numéro ne répondait plus.

Elle aimait cet homme, ne voulait pas que cette aventure se termine et elle était partie à sa recherche. Elle pensait le trouver au palais de justice de Paris.

En me rencontrant, elle avait alors compris qu'elle avait été abusée.

Son histoire me fit froid dans le dos. A cette époque, mon nom revenait souvent dans la presse parisienne. Un inconnu me l'avait emprunté. Ce fut une sensation assez désagréable d'apprendre qu'ainsi un autre vivait à l'abri de mon nom et de mon métier. Que n'allait-il pas faire après cela ?

Je demandai à cette femme de me laisser une photocopie de sa carte d'identité. Elle fut très réticente. Son mari était industriel, elle craignait que sa mésaventure ne s'ébruïte. Je lui promis que la plus grande discrétion serait de mise. Elle se retira visiblement effondrée d'avoir rencontré un autre que celui qu'elle cherchait.

La police judiciaire essaya de se renseigner. Le numéro de téléphone que cette femme utilisait ne conduisit à rien. Place Saint Germain des Prés des hommes aux cheveux gris et à l'allure séduisante sont nombreux...L'affaire en resta là.

Un autre moi-même avais vécu le temps d'une aventure amoureuse.

L'angoisse de ne pas tout comprendre

Aujourd'hui, à Decize, en marchant le long de la Saulaie, qui relie le bras de la vieille Loire au fleuve lui-même, je songe aux années de la guerre et de l'occupation. Mon frère et moi étions, chez ma grand-mère paternelle, avec notre bonne maman et notre mère. Cette dernière était fréquemment absente; elle partait à la rencontre ou à la recherche de son mari, d'abord détenu par les Allemands à la Charité sur Loire, puis prisonnier des charmes de sa petite théâtreuse qui devait avoir à l'époque 16 ou 17 ans. Nous comprîmes beaucoup plus tard qu'il découvrait une autre existence, faite de liberté et d'aventure. C'était la vie à laquelle il avait toujours aspiré, mais qu'il n'avait pas osé choisir. Il me dira plus tard qu'il avait été condamné par la pesanteur familiale à faire son droit, à devenir avocat et à entrer au cabinet du célèbre Maurice Garçon, à se marier et "faire" deux enfants.

Je me souviens de la cave de notre maison dans laquelle nous descendions en pleine nuit à l'invite de la sirène de l'hôtel de ville. Elle était aussi ouverte aux voisins qui s'y entassaient. Il y faisait très chaud. On entendait les obus tomber; les bombardiers américains pilonnaient par erreur le centre de Nevers. La peur régnait. J'étais sur les genoux de ma bonne maman. Un dame prend le tissu de mon pyjama entre ses mains et soupire : "que c'est joli, comme ce doit être chaud" !

Un ancien de la guerre de 14, se tient sur le seuil en haut des escaliers : il dit qu'il a peur des bombes incendiaires. Plus tard il annonce que le petit Papier dont la famille habite à côté, dans "la cour des miracles", vient d'être tué par un éclat d'obus.

Plus tard, nous sommes réfugiés au château de Devay, à six kilomètres de Decize : Nous jouons dans le parc. Nous voyons arriver par l'allée qui mène de la route au château, une longue colonne d'Allemands en uniforme qui se déplacent à pied, sur des chevaux, ou encore à vélo. Ils ont sur leurs épaules des armes qui brinqueballent. L'un d'eux nous demande de l'eau, nous montrons le puits. Ma mère terrorisée sort, nous prend par la main et se précipite dans la maison. Des femmes sont dans la cuisine; elles se tordent les mains, elles sont effrayées. Elles nous communiquent leur panique.

Nous sommes de retour à Decize, dans la maison de ma grand-mère paternelle, la Croix Voisin. Il est midi. Un Allemand sonne à la porte. Il tient un pistolet à la main. Il

cherche un vélo. Notre mère, nos deux grands-mères font un écran devant la bicyclette rangée dans un coin du couloir, qui sert à sillonner le pays à la recherche de nourriture. Elles répondent qu'il n'y a pas de vélo. L'homme n'insiste pas.

Sur la place, par la fenêtre du bureau où se tient habituellement ma grand-mère, nous voyons passer quotidiennement une femme qui porte un turban sur la tête. J'entends dire près de moi qu'elle a été rasée parce qu'elle allait avec les Allemands. Je ne comprends pas bien ce que cela veut dire.

Après de longs jours d'absence, ma mère rentre de Paris. Je joue sur le trottoir qui sépare la maison du jardin. J'entrevois qu'elle me remet un jouet, un petit ours avec un bonnet sur la tête. Il est à vélo et tourne autour de moi. J'attends que des bras s'ouvrent et me prennent, mais je reste seul. J'entends s'élever des mots qui parlent d'un "homme capable de tout" !

Des images et des mots qui vous enlèvent partie de votre vie ! Des images et des mots qui vous apprennent à écarquiller les yeux, à ouvrir les oreilles pour tenter de comprendre ce qui se passe autour de vous et peut être vous faire dépasser la peur qui vous étreint.

Les Ecuries

Un soir, vers 19 heures, le Parquet de Lyon ouvrit à mon cabinet une information pour proxénétisme hôtelier. Les faits visaient un petit hôtel du vieux Lyon, qui recevait de manière habituelle et en connaissance de cause des prostituées et leurs clients. Le tenancier, placé en garde à vue et déferé au Parquet, était un jeune minable, d'une trentaine d'années, qui n'avait apparemment jamais fait parler de lui, mais détenait un redoutable privilège : celui d'être le fils bien aimé de la tenancière des Ecuries du Roy, un établissement célèbre de la rive gauche de la Saône, considéré alors comme intouchable.

En prenant mes fonctions dans cette grande ville, quelques mois auparavant, j'avais rendu visite - une visite protocolaire d'usage - au directeur des polices urbaines. Il avait évoqué devant moi, avec une pointe de fatalisme, l'extension du phénomène de la prostitution sur l'agglomération lyonnaise. IL ne s'était pas attardé sur les causes de ce phénomène ni sur la faillite de toutes les institutions chargées, sinon de le stopper, du moins de le contenir. La simple promenade dans le centre de Lyon, qu'on appelait la presqu'île, et dans le quartier du palais de justice, révélait que le racolage était pratiqué de manière ostentatoire.

Le substitut qui ouvrit cette instruction à mon cabinet était F.C. jeune magistrat, membre du syndicat de la magistrature. Il me fit comprendre que ce dossier aurait des suites et que nous allions en entendre parler, puisque la mère du gardé à vue était protégée en haut lieu.

Après vingt deux heures une clientèle variée se rassemblait aux Ecuries du Roy : truands avec leurs poules, prostituées de haut luxe, bourgeois, avocats, un greffier en chef d'un tribunal d'instance et maire adjoint d'un arrondissement de Lyon, un conseiller de la cour d'appel, et comme joyau, couronnant le tout, un éminent homme politique de la majorité d'alors, monsieur K.

La presse locale commença à parler de l'arrestation de ce petit proxénète mais fit état aussi de sa filiation. Il fut immédiatement assisté par un célèbre avocat du barreau local, spécialisé dans les affaires qui touchaient le " milieu".

Les policiers partis bille en tête n'arrêtèrent point là leur escapade puisque agissant sur commission rogatoire, ils firent ressortir que le jeune homme était mandaté par sa mère pour faire tourner cet hôtel, dont la gestion réelle était entre les mains des Ecuries ! On déféra au parquet la « taulière », et j'ordonnai la fermeture de son établissement.

L'affaire des Ecuries du Roy débutait. Loin de moi l'idée de raconter cette affaire par le menu. Je voudrais simplement en retracer certains épisodes qui d'une part ont marqué à jamais mon existence et d'autre part révèlent, en tout cas à mes yeux, dans quel état étaient, dans cette ville du moins, certaines institutions de notre pays. Les Ecuries avaient comme clients les frères S, repris de justice notoires. Contre l'un d'eux un mandat d'arrêt avait été émis par un des juges d'instruction de Lyon. L'autre était interdit de séjour dans le département du Rhône Pourtant les frères S ; figuraient sur une photo récente prise dans l'établissement lors d'un repas, en compagnie de cet illustre monsieur K.

Ce potentat, l'homme des Terreaux, élu à la représentation nationale et surnommé "serre le louche" était un fidèle de cet établissement. On établit qu'il était intervenu au ministère de l'intérieur pour suspendre les effets de cette interdiction afin de permettre à ce repris de justice de se déplacer en toute quiétude dans ce beau département du Rhône. M. K était, nous l'avons écrit, proche de l'intérieur et à ce titre jouissait au sein de la police locale d'amitiés et de protections solides. Sans doute trouvait-on là une des raisons expliquant que le proxénétisme avait tant étendu les mailles de ses filets sur ce département.

L'enquête se développa avec la rapidité de l'éclair sous la pression de quelques officiers de police judiciaire qui avaient compris que les choses devaient aller très vite avant que les interventions destinées à museler pareil enthousiasme ne parviennent à tout stopper.

Un vieil inspecteur me mit au parfum de ce qui se passait en réalité. Pendant de nombreuses années, le chef de la sûreté urbaine avait été le commissaire principal T., récemment nommé en promotion, à la tête d'une des polices du département du Nord. Ancien gardien de la paix, membre du Sac, envoyé comme auxiliaire en Algérie pour lutter contre certaines factions de l'O.A.S., revenu en métropole, intégré dans la police judiciaire, il avait gravi sans peine les échelons hiérarchiques.

Il avait fait régner sur la sûreté de Lyon une discipline de fer exigeant et obtenant que toute affaire concernant des prostituées passe par ses mains et qu'aucune poursuite ne se déclenche sans qu'il eût donné son feu vert. Avec le temps il avait pu ainsi

créer un domaine réservé dans lequel prostituées et proxénètes exerçaient leurs activités en toute quiétude.

Ce policier qui me faisait ses confidences était un homme âgé, pas très éloigné de la retraite. Il alla jusqu'à pleurer dans mon bureau. Parce qu'il avait voulu résister, comme quelques uns de ses collègues, il avait vu sa carrière brutalement stoppée par le simple jeu de notes annuelles devenues peu à peu détestables.

Il m'apporta alors un document incroyable qui figura en bonne place dans le dossier d'instruction, au grand dam de la défense et de certains membres de la haute hiérarchie du Parquet.

Le président Georges Pompidou avait demandé via la préfecture que fût établi un rapport sur les activités de Touvier avant l'occupation allemande. Sa grâce était alors demandée pour la condamnation par contumace prononcée à son encontre. Le Commissaire T. confia cette mission à cet officier de police. Il l'accomplit sans difficultés, puisqu'il connaissait bien l'individu. Il fit donc apparaître qu'avant la guerre, Touvier était un petit escroc, sans grande envergure d'ailleurs, vivant de trafic et de maquillages de véhicules volés. Il remit ce rapport à son supérieur qui exigea que soient retirés ou amodiés des passages qu'il avait d'ailleurs soulignés ou annotés de sa main. Il faisait ainsi disparaître l'aspect le moins reluisant de la personnalité de Touvier. L'officier de police s'acquitta de la tâche ainsi ordonnée, mais il en fût si outré qu'il garda par devers lui l'original de son rapport, agrémenté des corrections apportées par son supérieur. C'est ce document qu'il me remit. Il mit plus tard en fureur le défenseur de T., l'éminent J. A., une gloire du barreau local. Celui-ci avait bien compris que ce document allait écorner quelque peu l'image du sympathique et courageux policier qu'il voulait à tout prix sauvegarder dans le combat judiciaire qui allait s'engager.

Quelques années plus tard lorsque Touvier fut enfin arrêté et que l'instruction fut confiée en 1983 au juge d'instruction parisien, P.G., j'écrivis à celui ci de Tahiti, où j'étais en poste. Je lui signalai l'existence de ce document éloquent figurant dans l'énorme dossier des écuries du Roy. Plus tard P.G. me raconta que sa pêche à la ligne avait été fructueuse, Il avait saisi le document dans le coffre fort du Parquet Général.

Avant que le Commissaire T. ne soit enfin "accroché", il fallut poursuivre l'enquête. Agissant sur des commissions rogatoires venant de mon cabinet, la police fit fermer bon nombre de boîtes, d'hôtels, et arrêta des proxénètes et des policiers mouillés jusqu'au cou dans ces tristes affaires qui rapportaient aux uns et aux autres beaucoup d'argent.

Le scandale s'étendait, la peur gagnait la ville, tant cet argent de la prostitution (on disait alors dans le Milieu le pain de fesses) avait nourri du monde et du beau monde.

Je perquisitionnai dans un établissement clandestin du Quai Fulchiron, établissement connu de tous, mais jamais inquiété. Il était tenu par une dame de 75 ans, ancien mannequin des gaines Rasurel. Immense appartement sur les bords de la Saône, salle d'attente, nombreuses chambres décorées par spécialités : la hutte, l'isba, la

pagode, la chambre jaune, le bouquet de roses. Etablissement fréquenté par des prostituées venues du monde entier pour des rotations de quinze jours et par le gratin de la société locale et ses invités. Lorsque je décidai d'incarcérer cette mère maquerelle, celle-ci me proposa de visiter la cuisine où une porte dérobée située derrière une cloison permettait aux clients de décamper en cas d'alerte. Elle me dit alors sur un ton ironique et charmant :

- Mais monsieur le Juge, je vous en prie, puisque vous êtes si curieux de tout, prenez ce document. Vous ne manquerez pas de faire un joli scellé.

Elle me remit alors, un exemplaire de la revue de science criminelle dans lequel figurait un article fort savant de Mr C., un avocat général de ses clients et ami intime, qui avait été jusqu'à lui dédicacer personnellement cette intéressante contribution juridique.

Je recevais les visites quasi quotidiennes chaque matin de mon collègue V., juge d'instruction sulfureux, embourbé dans le milieu des boîtes de nuit locales et qui craignait de figurer sur des photos qui auraient pu être saisies au cours de l'enquête. Etrange moment que celui que vécut un des magistrats du Parquet qui le matin à l'accueil des procédures de flagrant délit (on dit aujourd'hui : comparution immédiate) vit arriver une "bordelière" arrêtée par la police et qui l'interpella, devant la secrétaire et l'escorte médusées :

- Ben, alors, Jojo, ça fait bien quelques semaines que je ne te vois plus chez nous. On t'aime bien pourtant là bas.

Les flics qui en avaient assez de lire tous les matins dans la presse locale et nationale qu'ils étaient tous des corrompus, sautèrent sur l'occasion. Ils ouvrirent une nouvelle procédure. La pauvre femme ne put que répéter ce qu'elle avait déjà dit et précisa en outre que le pauvre Jojo aimait par dessus tout se faire pratiquer une fellation par une prostituée, en robe de juge, devant d'autres clients qui n'en pouvaient plus de rire. L'affaire ne fit pas long feu. Le malheureux substitut se retrouva muté à l'autre bout de la France dans les semaines qui suivirent.

Il y avait aussi ce vieux couple lyonnais qui avait tant travaillé et avait fini par se retirer dans un coin perdu de l'Isère. Ils avaient quand même gardé quelques parts dans le capital d'un gentil petit hôtel de passes, mais sans être toutefois majoritaires. Nous allâmes les déranger chez eux car les policiers m'avaient vivement incité à faire ce déplacement. Effectivement dans un coin bien tranquille, au milieu des bois, dans les montagnes, on découvrit une jolie gentilhommière, avec des communs délicieux aménagés pour les amoureux de passage. Au fond du jardin, se cachait une magnifique piscine avec un petit écrit polisson au dessus de l'eau, indiquant que le port du maillot de bain n'était pas obligatoire. Comme ces deux petits retraités regrettèrent de quitter ce petit paradis pour la prison Saint Joseph !

Parallèlement, on remettait au jour tous les dossiers concernant les filles qui durant ces cinq dernières années avaient été punies pour ne pas avoir été dociles ; Corps frappés, torturés, quelques uns retrouvés sur des décharges publiques ; procédures toujours clôturées par des recherches infructueuses : L'envers de ce décor si folklorique qui semblait faire la fierté de notre Cité.

Au milieu de ce tumulte qui remettait en cause des manières de s'accommoder de tout, le vacarme devint assourdissant : Déjà une vingtaine de tauliers vivaient aux prisons de Saint Joseph; cinq ou six officiers de police judiciaire les y avaient rejoints. Comment arrêter tout ce gâchis ?

Le maire se désespérait. Les hôtels, si accueillants, fermaient ou ne recevaient plus. Les prostituées quittaient la ville. Quelle image donnait-on de sa ville, si vertueuse, avec sa basilique, ses restaurants, sa cuisine gastronomique. Monsieur le maire en vint même à dire publiquement qu'il en voulait à ces juges rouges par la faute desquels Lyon venait de perdre un congrès. Les organisateurs avaient tout annulé puisque dans cette cité, on ne pouvait plus s'amuser...

Le Préfet de Région présentait que les choses tournaient mal. Il fallait avant tout sauver l'image de l'Etat et de sa police quitte à mentir à la population. Il déclara alors que l'affaire de Lyon, dont on commençait à dire qu'elle était celle des policiers proxénètes, n'était qu'une "bulle".

En me rencontrant sur les marches du palais de justice, le Procureur Général me dit gentiment que le Garde des Sceaux, qu'il avait rencontré à Paris l'avait assuré que ce que je faisais était bien, et ajouta :

- Monsieur Hanoteau, vous connaissez la formule : "Malheur à ceux par qui le scandale arrive". Alors prenez garde, ne commettez pas d'erreur !

La presse surveillait ce que je faisais. Qui allais-je entendre, où allais-je me rendre ? Mes gestes étaient notés, mon domicile, identifié, mes déplacements, rapportés; des journalistes vinrent jusqu'à m'attendre sur le pallier de mon appartement. Pendant que je procédais à l'audition de monsieur le député, on délogea un reporter qui prenait qui des photos depuis la fenêtre d'un immeuble voisin, donnant sur le palais de justice.

Le Commissaire de police de la brigade criminelle du service régional de la police judiciaire vint me prévenir que certains policiers de la sûreté étaient très remontés contre moi, et que je devais prendre des précautions. Il me remit un revolver Smith et Wesson, me demandant de l'avoir toujours sur moi et me conseilla de faire partir femme et enfants à la campagne. Je m'exécutai.

Ce petit voyage dans la Nièvre me donna l'occasion de mesurer ce qu'une partie de l'opinion pouvait penser de nos efforts pour assainir le climat, puisque ma belle mère, prototype d'une certaine bourgeoisie bien pensante, pour laquelle le mal ne pouvait exister chez les puissants, me dit :

-En tout cas, Claude, n'en faites quand même pas trop !

Le ministère de l'Intérieur qui avait tout fait pour ralentir le zèle du SRPJ fut obligé d'en rabattre à cause d'un article de presse qui me sauva et qui me montra pour toujours le rôle déterminant que pouvait avoir le journalisme d'investigation, dans le traitement des affaires sensibles.

P.B., journaliste au Monde, était un ami du substitut F.C. Il informa celui-ci qu'il

s'intéressait de près à cette affaire; il savait que nous allions connaître des péripéties de nature à aboutir à l'enfouissement de la procédure. Selon lui, le seul moyen de stopper toutes les tentatives d'étouffement était de donner à cette procédure une résonance nationale. Mais pour cela il fallait qu'il en connaisse un peu plus que ce que lui avaient indiqué ses sources.

Cette analyse correspondait étrangement à celle que me confiaient les policiers du SRPJ de Lyon. La situation devenait pour eux de plus en plus intenable, le ministère de l'Intérieur exigeant en effet que lui soit communiqué sans délai le résultat des investigations qu'il diligentait sur mes commissions rogatoires. On en arrivait à ce curieux paradoxe : toutes les auditions, tous les résultats des perquisitions étaient lus en même temps par moi et les gens de l'Intérieur. Le secret de l'instruction était ainsi parfaitement respecté !

Nous déjeunâmes avec P. B., dans un petit restaurant. Je ne voulais rien livrer de mon dossier, mais je me contentais de confirmer ou de dénier les informations que le journaliste avait glanées ici ou là. J'avais sans doute tort en agissant ainsi mais j'étais déjà convaincu que les enquêtes n'iraient guère plus loin si rien ne se passait. Je m'explique : Pour aller plus avant, pour établir qu'un réel système mafieux s'était installé à Lyon, pour mettre au jour les véritables responsabilités, il fallait des moyens policiers nouveaux et plus nombreux.

L'article de P. B. parut le lendemain dans le Monde, sous le titre de "Maisons à Lyon". On pouvait saisir que la vertu avait déserté cette belle cité pourtant placée sous la sauvegarde de la Sainte vierge. Un ouvrage écrit par Marc Kunstlé et Jean Claude Lamy, intitulé : *Notre Dame des esclandres* parut dans les semaines qui suivirent : Il vint mettre en émoi les bonnes consciences de la ville qui commencèrent à douter !

La face des choses changea alors : la bulle éclata au nez du malheureux préfet de Région qui fut débarqué sans tambours ni trompettes ; placé hors cadre, il alla cultiver son jardin et maudire ces magistrats de mauvaise compagnie. Le directeur central des polices Lyonnaises fut muté sans autre forme de procès ; et surtout, nous vîmes arriver à Lyon des officiers de police des services centraux Parisiens.

A partir de là les choses allèrent grand train. Les moyens étaient là. Une police exclusivement composée d'hommes qui n'avaient pas travaillé dans le cloaque de la sûreté urbaine allait se lancer à fond dans les investigations nécessaires qui devaient de faire tomber T. dont chacun s'accordait à dire qu'il avait été le grand organisateur de cette mafia.

Depuis qu'il avait été nommé à Roubaix, T. revenait par avion, à Lyon, au moins deux fois par mois. Il y avait conservé un appartement et mettait à profit ses déplacements pour entretenir des relations avec la fille M., ancienne prostituée, qui aidait de manière plus ou moins occulte à la gestion d'un petit hôtel de la presqu'île.

T. n'était cependant pas idiot et il était difficile de trouver des preuves concrètes de son activité de "super protecteur". S'il avait donné des instructions à ses collègues de ne pas poursuivre tel ou tel proxénète de la ville, il lui était facile d'affirmer qu'il s'était constitué un réseau d'indicateurs qui lui permettaient d'être efficace dans la

traque qu'il menait contre les gros caïds :

- Pour obtenir des renseignements, il lui fallait de temps à autre montrer qu'il savait être compréhensif, expliquait-il.

Les choses commencèrent à changer de figure lorsque on découvrit qu'il avait acheté trois ans auparavant un bel appartement à Fréjus payé en grande partie avec de l'argent liquide. Elles changèrent aussi de dimensions quand on établit qu'une petite mercière du centre ville, qui prêtait volontiers son appartement à des prostituées pour qu'elles fassent commerce de leurs charmes, le mettait aussi à la disposition du commissaire pour qu'il y amène celles qui étaient à son goût. Elle expliqua aussi avec force détails qu'elle remettait régulièrement à son ami des petits cadeaux, sommes d'argent, foulards, cravates, blazers pour le remercier de la laisser ainsi arrondir ses fins de mois.

Il fallait alors frapper un grand coup d'une part pour bien montrer que la détermination judiciaire était sans faille et d'autre part pour tenter de déstabiliser le commissaire T. dont je pressentais qu'il serait retors.

Apprenant que T. avait décidé de descendre à Lyon en voiture un samedi, je délivrai à son encontre un mandat d'amener que je remettais aux officiers de police. T. fut cueilli l'après midi au péage de l'autoroute à l'entrée de Lyon. On l'amena à mon cabinet où je l'inculpai et le plaçai sous mandat de dépôt. Il fut conduit à la Talaudière, prison près de Saint Etienne. Nous voulions lui éviter la proximité des détenus de Lyon.

Quelle bombe fut ce mandat d'amener ! Je compris combien tout pouvait être aisément manipulé. Maître J. A., son avocat, était un excellent acteur.

-Vous n'y pensez pas, faire arrêter sur l'autoroute comme un malfrat, un commissaire de police de la République française qui n'aurait jamais hésité, à se rendre à toutes vos convocations. Ce commissaire, si méritant, qui n'avait jamais cessé de traquer les bandits et qui était traité par la Justice comme les pires d'entre eux ! Mais où donc avez-vous la tête ? Le faire écrouer à La Talaudière, à des dizaines de kilomètres du cabinet de son avocat, vous montrez par là un acharnement révélateur de votre volonté de compromettre sa défense".

Bien sûr, ces antiennes étaient reprises abondamment dans les journaux, et avec une force particulière par les journaux de Lyon, si facilement influencés par les cadors locaux.

Au plus fort de ce combat judiciaire, j'interrogeais le commissaire T. sur les éléments que j'avais recueillis au cours de l'enquête : auditions de témoins accablantes, études révélatrices de comptes bancaires, factures d'hôtel, de restaurants; de billets de train ou d'avions qui attestaient de ses séjours fréquents dans cette ville de Lyon où il n'avait pourtant plus rien à faire.

Après un après-midi d'un long interrogatoire, en sortant du palais, j'aperçus dans un café du quartier plutôt élégant Me A. attablé avec de nombreux journalistes. Le lendemain dans la presse régionale et nationale on fit un compte rendu de ce long

interrogatoire en disant que les charges demeuraient fragiles et que je prenais bien des risques. Dans le Progrès de Lyon, on put lire d'ailleurs que si je m'accrochais tant à ce dossier c'est que j'étais une sorte de Père la pudeur. J'avais paraît-il gagné cette réputation à Lille. Tous les coups étaient permis.

Que dire de ce Commissaire T. ? Première rencontre : Il venait d'être arrêté, petit bonhomme sans grâce, sans charme, sans grande allure. Un teint couperosé. Une voix un peu nasillarde, un visage toujours en sueur ; des yeux perçants; un homme qui n'inspirait ni la sympathie ni la commisération. Je n'ai jamais cru que ce fut un homme très intelligent. Il choisit de tout nier en bloc et pour réfuter les accusations qui étaient portées contre lui, il mentait tout simplement.

Il s'inventa des Bons du trésor trouvés dans une cachette après la mort d'une vieille cousine pour expliquer l'achat de son appartement de Fréjus, mais il ne savait plus ni où, ni quand il les avait négociés; il invoqua cette nécessité d'avoir un réseau d'informateurs, mais il ne put jamais établir un lien entre une affaire précise solutionnée par ses soins et ses relations protégées.

Il était mauvais, mais il résistait, aidé, il faut en convenir par cette loi du silence qui régnait encore et que beaucoup respectaient de peur qu'en la trahissant, T. ne se mette à parler et révèle sans doute beaucoup plus que nous en savions.

La fille M. qui savait tout ne révéla jamais rien et ne lâcha jamais celui grâce auquel elle avait sans doute tant et si bien travaillé, et avec lequel elle avait peut être créé des liens affectifs et financiers importants.

Comment pouvait-il fréquenter cette femme qui était assez vulgaire, plutôt forte, sans grâce, sans charme !

Je ne trouvais aucune réponse satisfaisante. T. parlait peu d'elle, il ne niait pas qu'ils aient une liaison, mais il se refusait à entrer dans les détails, à aborder les liens qu'elle pouvait entretenir avec les proxénètes lyonnais, les potentats, la ville, le Milieu.

Jamais je n'eus un mot sur la fréquence et leurs lieux de rencontre et il me fallut attendre le décryptage des conversations téléphoniques qu'ils eurent entre Lille et Lyon, pendant les semaines qui précédèrent son arrestation pour en savoir plus sur leurs rencontres qui étaient très nombreuses. La discrétion était la règle !

Quelques mois plus tard, un vieux flic de Lyon, me révéla, hors dossier, ce qui pouvait être à tout le moins une des explications de cette sulfureuse et probablement fructueuse relation.

- Voyez vous, monsieur le Juge, quand la fille M. a commencé à faire le tapin, elle avait peut être vingt ans. C'était une fille des Terreaux, un beau brin de fille, mais pas si jolie que ça, tout de même. Elle avait tous les clients qu'elle voulait et même plus qu'elle pouvait en servir, sauf votre respect. C'est vrai que je n'ai pas été y voir, mais on disait qu'elle avait une toison qui remontait jusqu'au nombril et qui lui recouvrait tout le ventre ; un vrai singe ; les hommes le savaient et ils la recherchaient pour cela. C'est pour cette raison, disait-on qu'elle était si chère !

L'instruction allait à son terme. J'établis que nous étions bien dans un contexte d'organisation mafieuse dans de bien curieuses conditions. J'avais ouï-dire que les prostituées lyonnaises qui souhaitaient travailler dans des établissements bien tenus devaient être suivies en gynécologie d'une manière rigoureuse ; elles devaient présenter régulièrement des analyses de sang. On me dit que toutes ces prostituées avaient l'obligation de passer ces visites dans une pharmacie bien déterminée de la place des Terreaux. On identifia l'officine comme étant celle du fils de monsieur K. Impudence et naïveté de certains puissants !

Je décidai alors de procéder à une perquisition.

Il est environ deux heures de l'après midi lorsque nous nous présentons devant la porte de l'appartement où loge ce pharmacien. Nous sommes, le Procureur adjoint et les cinq ou six inspecteurs qui m'accompagnent, un peu sceptiques sur nos chances de trouver quelque chose. Nous sommes introduits dans le somptueux appartement, situé au dessus de l'officine. La maîtresse de maison, un rien discourtoise, saisit qui nous sommes, téléphone au potard pour qu'il nous rejoigne. Nous le saluons. Je lui fais connaître que je m'intéresse plus particulièrement aux activités de son laboratoire. Il nous invite à descendre dans la pharmacie et nous conduit dans les bureaux où se trouvent quelques laborantines.

Je précise alors l'objet de mes recherches, et annonce que je voudrais voir le registre sur lequel sont consignées les prises de sang. Je lis dans le regard du fils K un germe d'inquiétude et il s'adresse à une de ses employées dans ces termes :

- Jacqueline voulez-vous me donner le registre des prises de sang ! -

Et elle de répondre :

- Lequel, monsieur, le normal ou celui des filles ?

Nous entendons l'unique mouche qui vole dans la pharmacie faire un bruit tel que nous en avons mal aux oreilles ; nous entendons les déglutitions qui résonnent comme des cataractes ; un silence s'installe, il nous rend sourd ! Quant à moi, je m'entends dire simplement :

- C'est seulement le deuxième de ces registres qui m'intéresse, mademoiselle -

Nous accomplissons les formalités de procédure indispensables et repartons au Palais en riant dans la voiture comme nous n'avons pas ri depuis longtemps.

Je ne sus jamais si cette pauvre Jacqueline fut licenciée ou non. Le motif était pourtant trouvé : excès de spontanéité.

L'enquête suivit son cours, les arrestations succédaient aux arrestations. Tout convergeait pour qu'on puisse traduire cette cohorte de proxénètes lyonnais devant le tribunal correctionnel.

J'étais devenu le Juge d'instruction dont on parlait ; à Lyon, on essayait de m'avoir dans les dîners; un hebdomadaire consacré à la vie Lyonnaise titrait en première

page : "Merci, monsieur Hanoteau ". Ce merci venait de gens habitant divers quartiers de Lyon qui n'avaient jamais pu obtenir qu'un peu de décence soit ramenée à proximité de quelques établissements vraiment trop voyants.

Paris Match entra dans la danse et sa page de couverture porta en grand titre : "Un juge marche dans la ville" !

Et là mon histoire personnelle me rattrapa. J'étais très sollicité par les journalistes que j'avais pris l'habitude de recevoir très courtoisement, mais auxquels je livrais le minimum de choses. A cette occasion je fis la connaissance d'une journaliste envoyée à Lyon par Paris Match pour couvrir cette affaire. Elle m'invita à déjeuner me parlant de mon père qui était alors un de ses confrères, grand reporter dans le même hebdomadaire. Voulant sans doute "me mettre dans sa poche", ayant appris que je n'avais aucune relation avec Guillaume depuis ma toute petite enfance, elle m'indiqua combien elle le trouvait étrange.

Elle me raconta qu'elle l'avait entendu s'exprimer récemment, lors d'une réunion de la rédaction; Un journaliste l'avait, affirmait-elle, interpellé de la manière suivante :

- Dites donc, Guillaume, qui c'est par rapport à vous ce juge Hanoteau qui fout le bordel à Lyon ?

- Un cousin, un lointain cousin, c'est tout... Non, non je ne le connais pas spécialement.

Et cette journaliste d'ajouter :

- Je sais qu'il a demandé à ce que votre photo ne paraisse pas à la une du journal.

Que penser de tout cela ? Cela m'a fait mal sur le moment ! L'injustice me poursuivait alors que je poursuivais les autres avec ma justice. Je n'avais encore rien compris à l'époque et ce pauvre Guillaume m'apparaissait comme étant mon ennemi n° 1.

Bien plus tard, c'était en 1983, -j'avais quarante quatre ans- nous nous retrouvâmes tous les deux dans l'île de la Cité, à la terrasse de chez Bertillon, par un petit matin de printemps lumineux. Je lui racontai tout cela. Il me dit qu'il connaissait bien cette journaliste, que c'était une garce arriviste, que jamais il n'avait tenu de tels propos.

-Mais, lui disais-je, pourquoi, puisqu'on parlait tant de moi à l'époque et que tu pouvais en être fier, pourquoi tu ne m'as pas donné signe de vie ?

- Mais, à cette époque je menais avec Alice Sapritch, une vie de patachon, j'étais très actif, j'écrivais beaucoup, montais des pièces de théâtre, produisais des séries pour la télévision j'étais de toutes les sorties et mondanités, je voyageais, je faisais la fête, j'étais à la fois heureux et malheureux. C'est vrai, je ne pensais ni à toi ni à ton frère.

Silence, lourd silence de gêne, d'effroi.. Gâchis. Immense gâchis !

Un long cri entendu cette nuit alors que je suis en train d'écrire me rappelle d'autres cris entendus tout autour du Palais de justice de Lyon où l'on jugeait monsieur le

commissaire divisionnaire T. et ses complices.

L'affaire dont l'instruction était terminée vint en effet devant la chambre correctionnelle du tribunal de Lyon. Tous les prévenus étaient détenus et j'attendais avec impatience le résultat des audiences qui durèrent une huitaine de jours. Mon impatience était due au fait que je m'étais battu contre des puissances qui jusque là avaient fait l'objet, non pas de respect, mais de tacite connivence. Bien que des charges nombreuses fussent réunies contre les prévenus, bien que mes collègues qui constituaient la formation de jugement fussent des magistrats irréprochables, je craignais au fond que des pouvoirs occultes fassent tourner tout cela en un bouillon misérable.

Pendant toutes ces journées, j'attendais dans mon cabinet, calfeutré, mettant le moins possible le nez dehors, me contentant de grappiller ici ou là, dans les journaux ou auprès de collègues ou avocats des éléments sur ce qui se passait à l'audience. Pendant ces jours d'audience, il y eut foule au Palais de justice et il était difficile d'accéder au prétoire. Il y avait un service d'ordre imposant et les journalistes étaient nombreux. Tous ces jours, on vit et entendit un homme d'une cinquantaine d'années qui tournait autour du palais et qui criait, ou plutôt hurlait :

-T. vendu, T. ordure, T. salaud !

Chaque jour cet homme fut interpellé par le service d'ordre, puis relâché après vérification d'identité. J'appris ainsi qu'il s'agissait d'un pauvre type qui se disait avoir été condamné injustement plus de vingt ans auparavant, à la suite d'un mauvais coup que lui avait fait le Commissaire T. alors simple gardien de la paix.

Les choses se terminèrent comme cela devait être. Les condamnations furent sévères. T. prit cinq années d'emprisonnement ferme. Il accomplit sa peine.

En 1973, on me conseilla alors de présenter ma candidature pour être juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Ma présence y était souhaitée. On me dit aussi que l'air lyonnais était devenu pour moi irrespirable.

Un ennemi public ?

On a beaucoup reparlé de Mesrine ces derniers temps, à l'occasion de la sortie de deux films qui lui furent consacrés. J'eus à instruire le dossier de son évasion, puis ceux concernant les multiples méfaits qu'il commit entre cette évasion et sa mort : L'agression au domicile du président de la cour d'assises de Paris, l'enlèvement du riche marchand de biens parisien, monsieur L., les actes de torture commis sur le journaliste de Minute dans une grotte de Fontainebleau, le vol à main armée dans le casino de Deauville, les assassinats de deux gardes forestiers au Québec.

Détenu dans quartier de haute sécurité à la maison d'arrêt de la Santé, soumis à un régime disciplinaire extrêmement rude, contraint à un isolement presque total, surveillé nuit et jour dans une cellule où la lumière ne s'éteignait jamais,

régulièrement fouillé à corps, il paraissait impensable que Mesrine puisse s'évader. C'était sans compter sur sa détermination à toute épreuve, sur son sens de l'observation et sur la fascination qu'il exerçait sur les autres.

On se souvient des circonstances de son évasion. Il est au parloir avec une de ses avocates, Me G. Soudain il se lève, grimpe sur la table, soulève le faux plafond, y prend une grenade et un pistolet, braque le surveillant, l'enferme dans sa cellule, lui prend ses clefs, ouvre les portes de deux codétenus, B. et H. Les trois hommes se rendent dans la cour, prennent l'échelle rangée dans un coin, l'appuient sur le mur d'enceinte. Ils l'escaladent. Seuls B. et Mesrine parviennent dans la rue où ils s'emparent d'une voiture en éjectant son conducteur. H. s'écroule au sol, frappé par une balle tirée du mirador.

Je fus saisi de ce dossier dans des conditions bien particulières. On n'ouvrit pas immédiatement une information. On laissa faire la police, le Parquet, l'inspection des services pénitentiaires. Jamais dans une affaire de cette importance on ne laissa autant de gens intervenir sans précaution sur une scène de crime. Lorsque l'instruction fut ouverte par le procureur de Paris, la présidente du tribunal de grande instance, me désigna pour prendre en charge ce dossier. A peine avais-je commencé à jeter un coup d'oeil sur les éléments de l'enquête que le secrétariat de la Présidence me demanda si je ne voyais pas d'inconvénient à ce que le dossier lui soit alors rapporté. J'appris alors que ma désignation avait suscité l'irritation du parquet général. J'avais la réputation d'être tenace, accrocheur et l'affaire des Ecuries du Roy n'avait pas laissé que de bons souvenirs. On craignait que l'on découvre d'éventuelles complicités internes qui eussent jeté un discrédit sur la pénitentiaire. Je ne vis donc plus le dossier pendant quelques jours, puis il me revint. La présidente me fit savoir qu'elle avait tenu bon.

Cet épisode me rappela mon arrivée au tribunal de Paris. Un de ses vice-présidents chargé des services de l'instruction au fameux cabinet 101, m'accueillit et me dit :

-J'espère que vous n'allez pas causer ici les mêmes ennuis à la police, qu'à Lyon !

Ceci étant d'ailleurs dit avec une ingénuité confondante, laquelle exprimait sans doute l'état de soumission dans lequel se complaisaient quelques magistrats, face au ministère de l'Intérieur.

Lorsque le chef du laboratoire de la police scientifique se rendit à la Santé pour faire l'expertise que je lui avais demandée, il me téléphona pour me dire qu'aucune constatation n'était possible. C'était comme si volontairement on avait bafoué les règles élémentaires de la criminalistique.

L'enquête piétinait. On pensa à une éventuelle complicité de Me G., un de ses avocats. On perquisitionna chez elle, à son cabinet, jusqu'à sa résidence secondaire dans la Creuse. Il manquait des preuves matérielles, des indices, des empreintes. Le parquet s'étonnait pourtant que je n'aie pas eu le courage de la placer en détention provisoire. Cela aurait eu au moins pour effet, disait-on dans les couloirs du parquet général, de museler les avocats pour un temps. Effrayant d'y repenser !

Une véritable chasse à l'homme avait été ouverte par le ministère de l'Intérieur; la

parution dans Paris Match d'une interview de Mesrine dénonçant les QHS, et d'une série de photos le représentant, chez lui, armé de puissants revolvers ne fit qu'attiser la colère de l'Etat.

Mesrine utilisait cette liberté pour mener une vie de truand, tout en s'assurant une couverture médiatique impressionnante. Les crimes qu'il commit lui rapportèrent en réalité beaucoup d'argent. Lorsque je perquisitionnai à son dernier domicile après sa mort, j'y découvris un très grand vase, plein de somptueux bijoux !

Quelques traits de cet aventurier permettent peut-être de mieux cerner ce qu'il fut :

Par exemple, et contrairement à ce qu'on pouvait attendre d'un homme qui était recherché par toutes les polices de France, Mesrine était parfois désinvolte dans la préparation de ses coups.

Lorsqu'il attaqua l'appartement du président P. avec Jean François Coupé, modeste soigneur du jardin de plantes et voisin de courée, ils se trompèrent d'étage et sonnèrent à la porte du locataire du dessous. Un monsieur leur ouvrit et n'eut que le temps de claquer la porte lorsqu'il vit devant lui ces deux hommes lourdement armés dont les visages étaient recouverts des masques de Georges Marchais et de Giscard d'Estaing. Cet homme se terra chez lui, tremblant sans doute comme une feuille dans la tempête. Il ne prévint personne. Je le fis plus tard identifier. Je me souviens qu'il ressemblait à "un petit marquis poudré". Il occupait un haut poste dans la magistrature. Je l'entendis dans mon cabinet. Il n'en menait pas large.

Autre signe d'impréparation : en entrant cette fois ci dans le bon appartement. Mesrine apprit que le président P. était en train de siéger à la cour d'assises de Paris. Son objectif d'enlever chez lui ce magistrat échoua. Il ne fit que terroriser, mais cela n'est pas peu dire, l'épouse et la fille du président.

Il pouvait aussi être parfaitement organisé et soucieux du moindre détail :

En s'attaquant à monsieur L., en le séquestrant, et en demandant une énorme rançon qu'il perçut finalement, il savait qu'il s'attaquait à un homme extrêmement riche.

Pendant sa détention, Mesrine avait reçu la visite de sa fille qui s'était plainte de s'être fait arnaquer par un agent immobilier qui lui louait un minuscule studio pour un prix exorbitant. Mesrine rageait de cette injustice. Lorsqu'il sortit de prison il se renseigna, apprit que le dit agent était monsieur L. Il se renseigna sur l'état de la fortune de ce dernier; apprenant qu'elle était immense, il jeta son dévolu sur cet homme pour réaliser une prise d'otage. Il l'enleva à son domicile près d'Evreux, aidé par son lieutenant S. Ils se présentèrent tous deux comme des officiers de la brigade financière, lui montrèrent des cartes tricolores de la police judiciaire et une commission rogatoire en bonne et due forme. Monsieur L. les suivit sans difficulté.

De nombreuses semaines s'étaient écoulées. La demande de rançon parvint à la famille. le fils de monsieur L. était prêt à la payer; Finalement après plusieurs tentatives avortées du fait de la présence trop visible des enquêteurs, après un jeu de piste fort long et fort habile, Mesrine aiguilla le fils L. sur un bord de Loire, dans

une campagne sauvage et déserte. Il fut invité par un dernier message qu'il trouva au pied d'un poteau électrique, à déposer la rançon dans une barque de pêche arrimée à cet endroit. Le fils L. s'exécuta. Alors sous ses yeux médusés et ceux de deux policiers qui assistaient de très loin à la scène, la barque quitta le rivage tirée de l'autre côté du fleuve par une très longue corde à laquelle elle était attachée.

Bien que passant ses nuits dans un poulailler, monsieur L. âgé de 80 ans, n'était pas mal traité. La femme de Mesrine, Sylvia Jeanjacquot lui apportait régulièrement des écuelles de soupe. Mesrine, le visage toujours couvert du masque de Georges Marchais, jouait aux échecs avec lui. S'apercevant qu'il souffrait du froid, il lui acheta une belle veste en laine.

Finalement libéré et laissé un petit matin aux abords d'un café de la porte de Clignancourt, monsieur L. fut amené à mon cabinet. Je l'entendis longuement, essayant de trouver au détour de mille détails la piste qui conduirait à son ravisseur. A la fin de cet entretien qui dura plusieurs heures, Monsieur L. me demanda comment il pourrait récupérer la belle veste en laine qui avait été placée sous scellé.

Mesrine ne supportait pas la critique et se vivait comme quelqu'un auquel on devait le respect :

En faisant venir de nuit dans une grotte de la forêt de Fontainebleau, le journaliste de Minute, D., Mesrine voulait se venger d'un article qu'il avait écrit et qui portait, selon lui, un coup à sa légende. Dans un décor effrayant, -des dizaines de bougies étaient allumées le long des murs- D. fut obligé de se dévêtir. Mesrine l'attacha avec des cordes, le brûla avec des cigarettes, puis pris de lui plusieurs photos. Finalement, il lui tira une balle de revolver dans la face. D. ne dut sa vie qu'à la trajectoire du projectile qui traversa de part en part ses deux joues, sans altérer des parties vitales. Le journaliste, défait de ses liens et abandonné sur place, put se traîner jusqu'à une route où un automobiliste qui se rendait à son travail le secourut.

Mesrine aimait jouer les Robins de bois. Jean François Coupé, son complice, me raconta que dans le dix huitième arrondissement où ils vivaient tous les deux, pas loin de leur appartement, demeurait une jeune asiatique avec sa toute petite fille. Cette maman connaissait de gros ennuis d'argent. Elle buvait de temps en temps un verre dans un café où Mesrine habillé en plombier, la musette sur le dos, avait coutume de passer le soir. Il faisait comme s'il rentrait d'une difficile journée de travail. Il connaissait la situation de cette petite. Un soir il l'amena chez lui, raconta Coupé, et lui donna trois mille euros en liquide, en disant simplement :

-Tu ne me connais pas !

J'avais décerné plusieurs mandats d'arrêt contre Jacques Mesrine. Le chef de la brigade de recherches et d'intervention à la police judiciaire, me tenait soigneusement au courant des enquêtes qui étaient menées. Pourtant, c'est par la radio que j'appris la mort de "l'ennemi public numéro un ". Plus tard des inspecteurs qui me connaissaient bien m'informèrent que Mesrine avait été *logé* deux jours auparavant. Je me suis toujours demandé pour quelle raison d'autres moyens n'avaient pas été utilisés pour procéder à son arrestation. L'utilisation de gaz anesthésiants lancés dans la chambre qu'il occupait n'aurait-elle pas mieux valu que

la mise en place, pour suivre Mesrine, d'un camion de la mort transportant plusieurs hommes armés de fusils d'assaut ?

N'entrant pas dans cette polémique -je ne fus bien entendu pas chargé du dossier concernant la recherche des circonstances dans lesquelles Mesrine avait trouvé la mort-, je me pris à penser que ce rebelle assoiffé d'une image derrière laquelle il courut toute sa vie, avait fini ses jours comme il l'aurait souhaité sans doute. Qu'eût été son existence de condamné une très longue peine ?

Sylvia JeanJacquot, fut quant à elle, très sérieusement blessée et conduite dans un hôpital où je la mis en examen et sous écrou.

Gérard Blain, acteur de la nouvelle vague et réalisateur de cinéma me demanda audience pour obtenir la permission de lui envoyer des fleurs et de lui rendre visite. Il avait été ému par le sort de cette femme. Je l'y autorisais. Sa démarche relevait simplement, je crois, de l'humanité.

-Dommages collatéraux

Mesrine s'était entouré de lieutenants d'envergure et mais parfois d'exécutants à la personnalité parfois plutôt pâle. Parmi les premiers figurait A.B.. Homme retors et très intelligent (il avait acquis en prison des diplômes d'études supérieures en philosophie et en lettres classiques), il excellait dans des discours qui mêlaient anarchisme et révolution.

Cet homme inspirait la crainte tant les traits de son visage étaient durs et tant ses propos marqués par la rage. Il avait pris pour assurer sa défense une jeune et brillante avocate, travaillant dans un cabinet très connu de la place de Paris. A voir comment se déroulaient les interrogatoires que je menais, A.B. exerçait manifestement sur elle une véritable fascination.

Les responsables de l'administration pénitentiaire se plaignaient de ce qu'elle ne savait pas marquer pendant ses visites au parloir une distance "de bon ton" avec son client ; on lui reprochait de lui faire la bise et de le laisser aller à des familiarités. Les gendarmes de l'escorte qui amenaient le prévenu au Palais de Justice présentaient les mêmes doléances.

L'époque était particulière. Les grands truands ne lésinaient pas sur les actions d'éclat, susceptibles de les hisser au sommet des tristes records du Milieu ; il y avait eu des évasions en plein Palais de justice; des magistrats avaient été pris en otage au cours d'une audience correctionnelle. Un Colonel de Gendarmerie avait été grièvement blessé lors d'une fusillade dans les couloirs du Tribunal. Pour toutes ces raisons, toute attitude équivoque à l'égard des détenus était particulièrement mal vécue par celles et ceux qui avaient la charge de les garder ou d'assurer leur accompagnement de la détention au Palais.

Afin que les choses se calment et pour éviter des ennuis à cette jeune femme que je

croyais naïve, j'eus un entretien avec elle, à l'issue d'un interrogatoire de son client. Je lui fis part des observations dont j'avais reçu les échos. Je pris le risque de lui dire combien tout cela pouvait finir par lui porter tort si d'aventure les autorités en venaient à saisir l'instance disciplinaire de son ordre.

Mon intervention fut un fiasco total. Mon front se couvrit des rougeurs de la honte. L'avocate me répondit :

-Cet homme, placé en quartier de haute sécurité a droit à une part d'humanité. Je la lui donne à ma manière, suivant des modalités dont je suis seule juge !

Je fus ainsi remis à ma place comme un triste père la pudeur, qui ne comprenait pas grande chose à la misère humaine.

Le lendemain de ce pitoyable échec, les couloirs de l'instruction bruissaient de stupéfaction, de mots alarmants et indignés : Un dangereux criminel, déjà condamné à la perpétuité et en attente d'être jugé pour d'autres faits particulièrement graves, venait de tenter de s'évader de sa prison, en région parisienne ; il avait tiré des coups de feu sur des surveillants dont l'un avait été blessé. L'arme qu'il avait entre les mains lui avait été apportée par une jeune avocate, qui n'était autre que celle avec laquelle je m'étais entretenu la veille.

Je fus abasourdi. Le comportement de cette jeune femme était inexplicable, fou, et condamnable. La haine qui montait dans les couloirs du parquet et de l'instruction me parut cependant inquiétante. Elle visait cette avocate, mais à travers elle, l'ensemble du barreau. Jamais je n'entendis chez mes collègues un mot d'apaisement et j'en étais blessé.

La jeune avocate fut traduite devant les juridictions pénale et disciplinaire. Elle fut condamnée à de l'emprisonnement et radiée du barreau.

Je m'interrogeais alors sur le fonctionnement de nos institutions. Comment l'institution judiciaire pouvait laisser ainsi des jeunes la bride sur le cou, au contact d'individus qui acquièrent au cours de leur vie tumultueuse, un sens aigu de la manipulation ?

Pour faire l'intéressant

Je recherche sur la « toile » les traces de ce qu'on a appelé dans la fin des années 1970, le hold-up du Figaro, mais je n'en trouve aucune. Cette vaine recherche m'amène à considérer combien est relative l'importance qu'on accorde sur le moment aux faits divers.

Aujourd'hui pourtant ce sont eux qui, aussitôt commis, pourvu qu'ils aient sur le moment une forte résonance médiatique, guident l'action -j'allais écrire la réflexion- de certains hommes politiques : Pour ne pas voir de tels événements se reproduire, il est nécessaire de « fabriquer » une autre loi, annoncent-ils.

-Il est urgent de légiférer, nous allons durcir la loi !

Et les journaux, la radio, les télévisions et le public satisfaits de tant de bonnes et vigoureuses réactions s'en retournent contents d'être si bien représentés et si bien défendus. Ils peuvent dormir en paix... en attendant le prochain crime !

A cette époque, beaucoup des services administratifs du Figaro étaient installés dans un immeuble des Champs Elysées et très curieusement, même pour cette époque, chaque fin de mois, beaucoup de salariés y étaient encore payés en espèces. Ceci nécessitait une manipulation de fonds importants qui pouvait éventuellement déclencher des appétits.

Dans un de ces nombreux services très proches de la rédaction, travaillait un personnage tout à fait curieux qui avait connu ses moments de relatifs succès mais qui, sans doute à cause de son âge.

Il allait avoir la soixantaine et s'était engagé sur des voies de garage bien éloignées de l'aventure journalistique. Monsieur B. avait été reporter pour divers journaux, avait fait un peu de radio, puis pendant longtemps s'était occupé des relations que le pavillon français lors de l'exposition universelle à Pékin était tenu d'entretenir avec la Presse internationale. Ceci avait été son bâton de maréchal.

Côté sentimental, il avait été marié, avait eu sur le tard une fille qui avait alors une vingtaine d'années et dont il était très fier. Mais aujourd'hui, divorcé, il était un peu seul. Il avait encore un certain succès, peut être avait-il un charme qui ne laissait pas les dames indifférentes, mais ses efforts pour « conquérir » n'aboutissaient pas à une liaison stable. Il n'était pas grand, plutôt rondouillard, son visage était mangé par un nez proéminent, ses lèvres étaient épaisses, son sourire franc et jovial. Il se grandissait avec des chaussures à petits talons. Son crâne était dégarni, mais ce qui lui restait de cheveux était soigneusement gominé. Il aimait se coiffer d'un feutre et porter le "trenchcoat" serré à la ceinture. Il se donnait des airs de Paul Meurisse, interprétant un commissaire de police outrageusement intelligent. Il cultivait un type : bourlingueur, aimant se raconter, abusant d'un humour très caustique, ayant un peu tout vu, mais étant revenu de beaucoup de choses. Il cherchait à paraître peut être un peu plus qu'il n'était !

A midi, il mangeait au comptoir du bar des marronniers à l'angle de la rue Célestine. Il y retrouvait des copains de travail mais aussi des gens du quartier que depuis le temps il connaissait bien. Il avalait le plat du jour arrosé de quelques ballons de côte; la pipe au bec il prenait tranquillement son café en fumant un délicat tabac anglais; la journée terminée, il repassait par son bistro préféré pour l'apéro du soir. Encore quelques histoires, les dernières nouvelles, des commentaires sur celles et ceux qui avaient fait la une.

-Allez bonsoir, les gars, à demain !

Il rentrait chez lui dans son beau studio de la rue Boissière qu'il avait quand même pu s'offrir après son divorce. C'était tout ce qu'il possédait.

Sans trop savoir pourquoi -sans doute parce qu'il aimait parler- il évoqua un beau soir de mai, au bar, sur le coup des 18h.30, la paye qui venait d'être faite dans l'après midi, et la masse d'argent que la banque avait apportée dans la matinée. Il ne remarqua guère parmi ceux avec lesquels il partageait ce dernier moment de la journée un beau gars, sportif, décontracté, à la tenue de ville élégante, qui, tout en paraissant indifférent, prêtait une oreille attentive à ce qu'il disait.

Dans les jours qui suivirent, cet homme -il s'appelait G.- l'aborda et lui offrit l'apéritif. Ils discutèrent de tout et de rien.

Bien entendu, B. se raconta le premier et fit le récit de ses exploits, dévoilant un aspect un peu « anar » de sa personnalité. Il était “contre tout”, et se posait à la fois comme victime du système -il n'avait pas fait la carrière qu'il aurait méritée- mais aussi comme homme prêt à rétablir les équilibres, un justicier en quelque sorte. Mais ses mots pour qui le connaissait, n'étaient jamais suivis d'effet.

-C'est un hâbleur, disait-on.

G. se tenait toujours sur la réserve, ne cachait pas qu'il disposait de revenus confortables, mais ne disait rien de ses activités. Il laissait planer un certain mystère; ses yeux étaient froids, il souriait rarement. B. le prit au début pour quelqu'un qui travaillait dans le “Renseignement”. Il lui fallut plusieurs rencontres pour comprendre qu'il frayait dans les milieux de la nuit. Il apprit qu'il était un client assidu d'un certain nombre de boîtes du quartier à la réputation sulfureuse. Il répondit deux fois à ses invitations, une fois au “blue moon”, une autre à “l'améthyste”. Il réalisa que son hôte y était courtoisé par de fort jolies filles et accueilli avec respect par les membres du personnel. Il en fut impressionné, cette rencontre le fit rêver lui qui était seul et “qui avait besoin de talonnettes pour se hisser à la hauteur des grands”.

Ils se virent à plusieurs reprises toujours dans le même bistro. B. était flatté d'être écouté par quelqu'un de si attentif.

Un midi, G. l'invita à quitter le comptoir pour déjeuner avec lui à sa table. Sans bien comprendre l'importance de ce qu'il révélait, B. livra plus de renseignements qu'il n'aurait dû sur le transfert de la paye, sur l'itinéraire que suivaient les convoyeurs à l'intérieur de l'immeuble, sur les précautions -très relatives- prises par le journal pour assurer la sécurité. Puis G. disparut et B. se désintéressa de cette rencontre qui n'avait duré qu'un moment. Peu à peu chemina dans son esprit l'idée qu'il avait été vraiment trop imprudent. Plutôt que d'en faire part à sa direction, par crainte de perdre son emploi, il se tut.

Avait-il une idée précise de l'usage que G. allait faire de ses indications ?

G. recruta l'homme de main qu'il lui fallait. Celui que, dans le Milieu, on appelait « le loup ». Un solitaire vivant dans un petit logement d'une barre d'immeubles de la Seine Saint Denis et qui ne sortait que la nuit.

Le jour venu, les deux hommes entrent dans l'immeuble et se dirigent au troisième étage. Ils parviennent dans le couloir qu'empruntent à ce moment là les deux convoyeurs chargés chacun d'un lourd sac en toile en jute. Ils ne bénéficient

d'aucune escorte, sinon de celle du chef comptable de l'entreprise. G. et son acolyte les braquent, les assomment d'un coup de crosse de leurs Smith et Wesson. Des cris, des hurlements, les deux hommes détalent avec les sacs. Déjà dans la rue deux gardiens de la paix; des coups de feu tirés de part et d'autre. Des promeneurs hurlent. On se jette à terre. G. blessé à la main gauche est maîtrisé. Le « loup » est touché par deux balles. Il s'écroule dans la contre allée des Champs Elysées; à sa hauteur un taxi attend le client. Le « loup » a la force d'ouvrir la portière arrière, de braquer le conducteur, de monter dans le véhicule et de dire :

-Roule vers Sarcelles !

Les policiers pourtant arrivés en force n'ont rien vu de la manœuvre. Un peu plus tard un piéton leur remet le sac de jute abandonné.

Le taxi arrive au pied de l'immeuble. Le « loup » descend, se traîne jusqu'à l'entrée, le taxi démarre en trombe. La police arrivera sur les lieux un quart d'heure après. En suivant les tâches de sang, ils sont devant la porte de la tanière. On fait venir des renforts, on enfonce la porte. Le « loup » gît dans son sang au milieu du studio. On le sauvera.

B. qui a entendu tout ce vacarme et a compris ce qui était en train de se passer, a quitté son travail et est rentré chez lui. Il a préparé une petite valise avec quelques affaires du quotidien. Il est prêt lorsque les policiers sonnent à sa porte.

-Mais, monsieur le Juge je vous affirme que je ne savais rien de ce qui se préparait !

-Non, G. ne m'a jamais rien promis !

-Mais pourquoi vous avez donné toutes ces indications ?

-Pour faire l'intéressant. Ça m'a toujours perdu.

Etait-ce aussi pour se venger d'une entreprise qui ne lui avait pas donné la place qu'il estimait avoir méritée ?

Il écopa devant la Cour d'assises de Paris de sept ans de réclusion criminelle.

Au bout d'un parapluie

Dans son émission matinale sur France inter, Stéphane Paoli a évoqué à propos de ce qui se passe en Ukraine, l'utilisation que l'on faisait du parapluie bulgare à une époque où l'URSS tenait d'une main de fer ses pays satellites.

J'étais juge d'instruction à Paris, et j'avais été saisi d'urgence d'une information pour une tentative d'assassinat qui s'était déroulée près de la place de la Concorde, sur un sujet bulgare réfugié en France.

Avec quelques uns de ses compatriotes cet homme animait une radio qui diffusait depuis Paris en direction des pays de l'Est des émissions qui étaient autant d'encouragement à la résistance et au soulèvement.

Il se promenait ce jour là sur les Champs Elysées, non loin de la place de la Concorde en compagnie de sa femme, lorsqu'il ressentit soudain une forte brûlure entre les deux omoplates.

Instinctivement, il se retourna et vit brièvement deux hommes qui marchaient derrière lui. L'un tenait à la main un parapluie. Sur le moment il ne leur prêta aucune attention, et le couple continua son chemin en direction de la Concorde.

Puis les choses allèrent vite : la douleur ne se calma pas ; les informations qu'il possédait sur les armes utilisées par les services secrets soviétiques lui revinrent en mémoire, il commença à s'inquiéter; le couple traversa en hâte la place et pénétra dans le jardin des Tuileries. Ils prirent deux chaises. Il retira sa veste et sa chemise et sa femme constata qu'il portait dans le dos la trace d'une piqûre minuscule, laquelle était entourée d'une très large rougeur.

Sans dire un mot, sans répondre aux questions que sa femme ne cessait de lui poser, il l'entraîna dans un taxi et se fit conduire dans une clinique du quartier dont il connaissait le directeur. Il expliqua à la première infirmière qu'il rencontra, qu'il était en danger de mort, et qu'il fallait extraire immédiatement ce qu'on venait de lui inoculer dans le dos; un médecin arriva; on ouvrit le dos du patient à l'endroit même où la piqûre avait laissé sa trace et on trouva fichée sous l'épiderme, mais de façon plutôt superficielle une minuscule bille d'acier guère plus grosse qu'une tête d'épingle. Une collaboration s'établit entre la police judiciaire et les services de la surveillance du territoire. Les déclarations de cette victime furent prises avec d'autant plus au sérieux que la police savait que les Russes utilisaient ce parapluie, à l'intérieur duquel se cachait une sorte de carabine sarbacane capable de tirer des projectiles infiniment petits.

J'ordonnai une expertise de la petite bille d'acier qui fut confiée au laboratoire de police scientifique. Les examens firent apparaître que cette bille était scindée en son milieu par une sorte de petit canal, lequel contenait à dose infinitésimale de l'uranium enrichi, le tout recouvert d'une mince pellicule capable de se dissoudre dès la pénétration du projectile dans la peau.

Il s'agissait du même type de projectile qui avait été utilisé en bien d'autres circonstances, notamment au Royaume Uni où quelques mois auparavant, avait péri un autre réfugié de l'Est.

Notre victime des Tuileries l'avait échappé belle et n'avait dû son salut qu'à son sang froid et à sa connaissance des dangers que ses compatriotes et lui même couraient du fait même de leur engagement. Des recherches furent déclenchées, les frontières avisées mais jamais on ne retrouva l'homme au parapluie. La victime se fit alors oublier.

Le Hollandais et la voiture piégée

Je viens de déjeuner dans le cinquième arrondissement, à la terrasse d'une brasserie. Il fait un temps splendide. Nous nous quittons et mes pas me conduisent boulevard Saint Germain, non loin du musée de Cluny. Soudain j'ai sous les yeux les images de cette femme que les pompiers essayaient de secourir au milieu de l'amas de ferrailles qu'était devenue sa voiture laissée en stationnement à cet endroit.

.Un couple de Néerlandais était venu passer un week-end à Paris, laissant la garde de leurs enfants à leurs parents.

Ce soir là, véritablement printanier, avant de regagner leur hôtel, ils décident de flâner un peu dans ce quartier si prisé des touristes. Ils ont stationné leur puissante voiture le long du trottoir. Ils marchent, visitent les magasins et goûtent aux charmes de Paris. Ils sont fatigués et vont prendre un verre à une terrasse sur le boulevard Saint Germain, sur le trottoir opposé à celui le long duquel ils se sont garés.

Ils discutent de ce qu'ils feront le soir après le dîner; elle se propose d'aller chercher le guide laissé dans la voiture. Elle se lève, quitte le café, traverse le boulevard, très encombré par une circulation intense; elle fait les quelques pas qui la séparent de son véhicule, tout en restant sur la chaussée; elle met la clef dans la serrure, la tourne et c'est à ce moment là que tout explose.

Course échevelée des passants qui ont peur pour leur peau, incendie qui se déclenche; le corps de cette femme qui gît à terre dans une marre de sang; hurlements du mari qui accourt; foule de curieux qui se densifie ; des uniformes qui s'approchent; les deux tons stridents des voitures de police et des pompiers qui arrivent en nombre. Les attentats terroristes sont encore dans les mémoires.

Transport de la victime à l'hôpital; intervention des officiers de police judiciaire qui commencent les auditions des témoins et du mari; intervention des experts en criminalistique qui examinent le véhicule qui a explosé. Rapide découverte d'un système électrique reliant la porte avant droite de la voiture à la caisse sous laquelle devait être placée la bombe.

Le parquet ouvre à mon cabinet une instruction du chef de tentative d'homicide volontaire.

La victime a survécu à ses blessures. Elle a été amputée de ses deux jambes et est placée sous la protection de la police, à l'hôpital du Val de Grâce.

Les enquêteurs pensent que son mari n'est pas étranger à cette affaire. Ses explications sont embrouillées; il parle d'une vengeance du milieu et révèle qu'il est intéressé à la gestion d'un "Eros Center" près de Maastricht, ville dans laquelle ils ont leur domicile. Il affirme que la bombe lui était destinée. Il n'arrive pas à comprendre comment cette bombe n'a pas explosé plus tôt alors qu'ils se sont servis de ce véhicule sans discontinuer pendant deux jours, en Hollande, en Belgique et en

France. Il fait état de divergences qui l'opposent à des individus ayant avec lui des intérêts communs dans la restauration et les boîtes de nuit.

Enfin, les inspecteurs que j'ai envoyés en Hollande pour perquisitionner et auditionner les témoins utiles, travaillant avec leurs collègues hollandais trouvent, en évidence, sur la table de la salle à manger au domicile de ce couple, un plan dessiné au crayon décrivant la mise en place d'un engin explosif sous un véhicule automobile.

Ces policiers reviennent de leur mission en ayant aussi établi par ailleurs que le milieu dans lequel évolue ce couple est tout à fait marginal.

Devant les officiers de police et devant moi-même le Hollandais Gurt exprimait alors son terrible chagrin, nous suppliait de pouvoir rencontrer sa femme dont il ne savait pas encore qu'elle avait perdu ses deux jambes et se disait totalement innocent. La découverte du plan de l'explosif à son domicile constituait, selon lui la preuve de son innocence. Un criminel laisserait-il comme par un fait exprès la preuve de son implication en évidence sous les yeux de la police ? Il évoquait alors une sombre machination faite pour le perdre.

Pourquoi cette explosion avait eu lieu ce jour et à cette heure alors même que les scientifiques n'avaient retrouvé sur place aucun indice permettant d'établir la présence d'un retardateur. L'explosion n'avait pu se déclencher que par l'introduction de la clef dans la serrure.

Gurt s'était-t-il absenté juste un court moment pour effectuer ce branchement ? Il niait et affirmait et qu'à aucun moment il n'avait quitté sa femme.

Qu'allait dire celle-ci lorsque nous recevrons sa déposition après que nous y soyons autorisé par l'hôpital ! Il nous fallait patienter !

Un tiers disposant des clefs du véhicule avait-il pu faire ce branchement pendant le temps où le couple se promenait ? Il fallait en tout cas continuer les investigations tant à Paris qu'en Hollande.

Quelques jours après ce drame, je me rendis à l'hôpital du Val de Grâce, afin d'entendre cette femme. Elle avait compris l'étendue des blessures qui lui avaient été infligées. Elle manifestait seulement son inquiétude pour son mari qu'elle savait en prison.

Elle souffrait énormément, réclamait son mari et ses enfants et assurait qu'elle ne comprenait rien à ce qui lui était arrivé. Elle restait évasive sur les ressources de leur ménage, sur les occupations réelles de son mari et clamait que celui-ci ne pouvait être considéré comme le responsable de cet attentat. Elle mettait en avant l'amour mutuel qu'ils se portaient, l'amour de leurs enfants, la parfaite harmonie qui régnait dans toute leur famille. L'hypothèse qu'il ait voulu la supprimer lui paraissait complètement absurde.

Elle précisait bien entendu qu'il ne s'était pas écoulé un seul moment entre leur arrivée au bar du boulevard St Germain et l'explosion, pendant lequel son mari aurait

été seul pour procéder à l'armement de la machine infernale.

L'enquête continua et porta surtout sur ce que l'on avait découvert en Hollande.

Madame Gurt n'avait souscrit aucune assurance sur la vie, et les investigations menées ne faisaient pas apparaître que Gurt ait pu avoir un intérêt à ce que sa femme disparaisse. Gurt avait, semblait-il, construit un mur étanche entre le monde de la nuit dans lequel il vivait et celui de sa famille.

Il s'agissait d'un homme impressionnant, très grand, fortement charpenté, blond, portant un mince collier de barbe. Son comportement était aux antipodes de son aspect physique. Il dégoulinait de sueur quand je l'interrogeais, sa voix était oppressée, ses réponses étaient toujours imprécises et ne venaient qu'après qu'il se fût donné un long temps de réflexion. Cet homme, à la quarantaine bien sonnée, semblait craindre tout, même son ombre ; visiblement, il voulait en dire le moins possible. En revanche son attention était entièrement focalisée sur sa femme, sujet de toutes ses préoccupations. Il voulait avant tout qu'elle regagne leur pays, leur maison, leurs enfants ! Il se désintéressait de son sort personnel.

Je savais que ce dossier était condamné et que nous n'obtiendrions rien de plus ni en France ni aux Pays Bas. Pourtant cette procédure me bouleversait. Cette femme fauchée, en plein Paris, qui s'était efforcée, pendant toute sa vie conjugale, de ne pas voir, et de ne pas laisser voir non plus. Vie de dissimulation, de tromperie généralisée, jusqu'à ce qu'intervienne le châtiment !

Gurt était assisté par une avocate du barreau de Paris, qui visiblement était aussi horrifiée que je l'étais par ce fait divers. Devant le peu de preuves que nous avons réunies contre son client, elle estimait naturel que je le remette en liberté. Je voulais avant toute décision organiser une confrontation entre les époux, et j'en arrêtais alors le principe et la date.

Je me souviens : des journalistes français et hollandais dans le couloir de la deuxième galerie d'instruction attendaient les époux Gurt. Elle, arriva la première, dans un fauteuil roulant, accompagnée de ses parents. Elle était belle, très blonde, chic, discrètement maquillée, digne. Ma greffière la fit entrer dans mon bureau ; l'avocate de Gurt arriva à son tour. Puis nous entendîmes dans le couloir l'arrivée de l'escorte qui amenait l'inculpé.

L'avocate sortit pour aller discuter avec son client.

Quelques minutes s'écoulèrent, on frappa à la porte.

Gurt entra le premier. Enchaîné, encadré par les deux gendarmes, l'avocate derrière lui.

Un hurlement sortit soudain de la gorge de la femme, ses bras se tendirent, s'ouvrirent. Gurt s'y jeta comme dans un nid.

Une tendresse, des sanglots qui nous démolirent. Cela dura si longtemps !

La confrontation n'apporta rien de plus mais tout avait été dit.

Quand bien même Gurt eût été l'auteur de cette agression horrible contre sa femme, celle-ci, même si elle savait quelque chose, était bien décidée à ne rien entendre et à ne rien dire.

Combien sont-ils ceux qui préfèrent l'apparence à la réalité

Vovonne

Je rentre de la Nièvre où je viens de passer trois jours. J'ai trouvé un moment pour me promener longuement dans les vieilles rues de Decize, cette petite ville où j'ai passé les plus belles heures de mon enfance. J'ai même pu arpenter la petite cour de récréation de l'école maternelle qui m'accueillit pendant et après l'occupation allemande. . Bonheur d'être là mais aussi un peu de nostalgie. Un des deux tilleuls qui ornaient cet endroit charmant a disparu. L'autre peut témoigner si on veut bien l'interroger, et s'il accepte de répondre. Je me vois tout petit, perdu au milieu d'autres enfants, traité de manière particulière, puisque venant, comme on dit aujourd'hui, "d'en haut". La soeur Bernadette et sa cornette ; la chaufferette qu'elle remplissait de braises au gros poêle pour la glisser sous ses pieds; ces rangées de bureaux autour du foyer qui lutte désespérément contre le froid. Beaucoup de discipline, très contraignante, sans doute, mais aussi de la douceur. Des blouses grises, des ardoises avec des bouts de craie, des galoches avec des semelles de bois recouvertes de gros clous qui faisaient tant de bruit.

L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit-on. Pour stigmatiser la faute, de quelque nature qu'elle fut, on avait inventé dans ce havre de quiétude, un châtiment dont personne ne mesurait sûrement à l'époque les effets désastreux : le bonnet d'âne. Chaque fin de semaine, celui ou celle qui avait fauté était stigmatisé de la manière suivante : il ou elle était condamné à porter pendant une journée (au moins), un bonnet d'âne ; bonnet que je revois encore, fabriqué dans un carton grossier, sur lequel avaient été soigneusement collées deux grandes oreilles d'âne, faites dans un carton d'une autre couleur. Le tout était déposé sur la tête de l'enfant puni par la très chère sœur qui avait prononcé la sanction, la cérémonie se déroulait devant les autres enfants, qui entouraient la victime et se moquaient d'elle par tous les moyens possibles, ricanements, quolibets, hou, hou, hou. On tenait enfermés le pauvre enfant dans la plus grande honte.

Dans ma classe, il y avait la "Vovonne" qui recevait régulièrement ce bonnet d'âne, probablement parce qu'elle n'apprenait rien. C'était une grosse petite fille, pas bien belle, mal habillée et qui avait toujours de la morve plein le nez. Elle devait appartenir à un milieu très modeste. Le même châtiment aurait-il été imposé à un enfant issu d'un autre milieu ! En tout cas, avec le recul, on imagine les dégâts que devait produire un tel geste d'infamie. Vovonne reçut plus qu'à son tour " cette distinction" et j'aimerais aujourd'hui savoir ce qu'elle est devenue. S'est-elle remise d'avoir été si jeune placée au ban de la petite société que nous constituions alors ?

L'intention était louable ; nous étions pétrifiés à l'idée que nous pourrions nous aussi être traités de cette manière et sans doute faisons nous encore plus d'efforts pour mériter des louanges. Il n'empêche que l'intérêt général l'emportait lourdement sur le particulier et que les dégâts devaient être sévères. Mais à cette époque, l'autorité était assise et incontestable. Quels parents auraient osé mettre en cause l'ordre établi par des enseignants, qui de surcroît étaient des "bonnes sœurs "

L'histoire de Vovonne fut souvent présente à mon esprit et je me suis plus d'une fois demandé si nous sommes suffisamment attentifs aux conséquences des décisions que nous prenons. Combien de peines si minimes soient elles ont entraîné des mises à pied, des ruptures amicales ou conjugales ?

Le fusilier marin

Jean Pierre R., tout juste la trentaine, servait depuis dix ans dans la marine nationale. Il avait vu du pays, beaucoup de pays, s'était marié, et avait deux enfants. Sa petite famille habitait Toulon. Ces missions en mer lui étaient indispensables. Il avait fait ce métier pour cela. Il était sous officier, dans les fusiliers marins.

Pour des raisons qu'il n'éclaircit jamais très bien, il fut muté par son commandement dans une unité chargée d'assurer la sécurité de l'hôtel de la marine, à Paris où siégeait à l'époque l'état-major.

Jean Pierre R. vécut cela comme une catastrophe, et même si sa famille l'avait suivi et s'était installée dans une banlieue très proche de Paris, il s'ennuyait ferme. Il avait beaucoup d'astreintes, surtout la nuit : Il commandait le poste de garde et organisait les patrouilles, les relèves, les surveillances, dans les points sensibles. Les mois s'écoulaient, il attendait une mutation qui lui ferait retrouver le métier qu'il avait choisi et pour lequel il était fait, mais rien ne venait. Il rêvait de ses océans.

Un soir d'été très chaud, pour tuer cet ennui il fit le pari devant ses hommes estomaqués de se hisser jusqu'aux toits du bâtiment en escaladant sa façade extérieure, celle donnant sur la place de la Concorde. Aguerri aux exercices de commando, c'était pour lui évidemment un jeu. Il entreprit sa folle expédition et se hissa peu à peu vers les sommets. Parvenu à hauteur d'une chambre sous les toits, il vit par la fenêtre laissée ouverte une belle jeune femme, toute nue qui se préparait pour se mettre au lit.

Que fit notre jeune et sportif sous officier, il entra dans la chambre. Avec quelle intention ? Comment savoir ? Le savait-il lui même ?

La jeune femme voyant ce beau militaire en tenue de commando, se mit à hurler, si fort que des voisins accoururent, que d'autres appelèrent la police et que notre homme fut arrêté et placé en garde à vue.

Il comparaisait devant la dixième chambre correctionnelle que je présidais. Sa

femme était présente. Le tribunal ne reçut de Jean Pierre R. aucune véritable explication. Les arrêts prononcés par ses supérieurs avaient été rigoureux. Il fut condamné à une peine qui ne mettait pas en question son avenir dans la marine nationale. En prononçant cette sanction, le tribunal espérait que Jean Pierre connaîtrait une rapide mutation qui le conduirait vers d'autres aventures, en tout cas vers des aventures d'une autre nature !

Toi, l'Auvergnat

C'était à Créteil. Dans le courant de l'année 1990, je venais d'être installé comme président de cette juridiction du Val de Marne. Je reçus un coup de téléphone de ma secrétaire qui m'annonça qu'un monsieur J.R souhaitait me parler à titre personnel. Elle me passa la communication.

Ce nom me renvoyait à l'année 1973. J'étais juge d'instruction à Paris et j'instruisais une affaire que la presse avait dénommée celle des écumeurs du Val de Marne. Il s'agissait d'une série d'attaques à main armée dirigées contre des établissements bancaires de la périphérie parisienne, menées par une bande de six individus, toujours cagoulés et puissamment armés. La vitesse de réalisation de leurs actions était confondante.

Ces hommes ne s'attardaient pas, braquaient les clients et les employés, prenaient ce qu'il y avait dans les caisses, se faisaient ouvrir le coffre, en raflaient le contenu puis ils disparaissaient aussi vite qu'ils étaient arrivés soit dans des voitures, soit sur des motos, toutes volées et portant de fausses plaques minéralogiques.

L'un de ces hold-up tourna mal. Il se déroulait dans une boîte de nuit, au pied de la Tour Montparnasse. La police intervint. Les malfrats n'offrirent aucune résistance.

L'un des hommes arrêté dans la banque, cagoulé, armé d'un 11/43, était J.R. Il avait tout juste une vingtaine d'années. Lorsqu'il comparut devant moi, sa totale inculture me frappa. Il avait un mal fou à s'exprimer intelligiblement. Bien entendu il savait à peine lire et écrire. Il avait conscience de ces handicaps, qui rendaient ses interrogatoires difficiles. Lorsque je lui posais des questions il demandait souvent qu'on lui explique le sens des mots que j'utilisais.

L'avocat de R., commis d'office et qui le défendait donc gratuitement, était aussi surpris que moi par le caractère fruste de ce garçon. Il me rapporta un certain nombre de renseignements utiles qui nous permirent de progresser dans l'étude de la personnalité de J.R.

Il avait connu une enfance et une adolescence misérables. Livré à lui-même, il avait peu fréquenté l'école. Il n'avait jamais travaillé et avait passé son temps à traîner.

Puis, ce fut la rencontre des Serpentine et autres, plus âgés, vivant déjà à la marge; des gars qu'il allait suivre et avec lesquels il allait apprendre la vie facile : les vols de voitures, les trafics louches, les reventes de belles fringues volées, les virées en

boîte, les cigarettes, l'alcool, en réalité toute sorte de fêtes à petits ou à gros risques. A cette occasion, J.R. expliqua devant son avocat, ma greffière et moi-même, que sa souffrance pendant toutes ces années d'adolescence et de jeune adulte, avait été de voir les filles se moquer de lui à chaque fois qu'il prenait la parole, tant il employait des mots à la place de ceux qu'il fallait.

- Monsieur le juge, c'était pire que si je bégayais.

Donc, il se contentait de suivre, de rester le plus silencieux possible, et comme il était triste et seul, il buvait. Ainsi, oubliait-il un peu.

- Alors, vous comprenez, monsieur le juge, pour qu'elles s'arrêtent de se foutre de ma gueule, je voulais leur montrer à toutes ces nanas que j'étais quand même quelqu'un. J'ai vu que des armes circulaient, et qu'on parlait de coups à faire. Je me suis dit alors que je pourrais ainsi prouver quelque chose !

Il le fit, et d'une certaine manière, il le fit bien. Il était costaud, il avait une gueule de rital qui en imposait, il n'avait pas froid aux yeux et peu à peu, il se tailla la place du bon second, discipliné, connaissant son job, et capable d'encadrer les autres qui voulaient toujours faire les mariolles. Ainsi grâce à lui jamais un seul coup de feu ne fut tiré, même lorsque ils rencontraient de la résistance.

- On s'était d'ailleurs bien mis d'accord, des gnons pour les récalcitrants, un coup de crosse pour l'employé de banque modèle qui se prendrait pour Zorro, mais des coups de feu, jamais ! Trop chers pour l'addition finale, s'il arrivait qu'un jour on nous la présente.

L'instruction fut longue parce qu'il fallait examiner un grand nombre d'attaques à main armée, déterminer le rôle précis de chacun des protagonistes, entendre les victimes, les confronter notamment avec ceux des gangsters qui n'avaient pas hésité à les frapper.

Les mois s'écoulaient, R. s'exprimait de mieux en mieux. En prison il lisait beaucoup, il avait appris les échecs et il y excellait. Il était seul, ne recevait aucune visite ni aucune aide extérieure. Il ne se plaignait jamais.

Les experts psychiatres conclurent que le quotient intellectuel de ce prévenu était très élevé et que, né dans une famille d'un autre milieu, il eût fait des études supérieures.

Il comparut devant les assises de Paris et fut condamné à vingt ans de réclusion criminelle.

Le temps passa ; beaucoup plus tard, alors que présidais les Assises à Melun, (nous étions en 1985), je fis visiter aux jurés la maison centrale de Melun, pour leur montrer ce qu'était une prison. Au hasard de cette visite, J. R. m'aperçut dans les couloirs et me demanda tout simplement comment j'allais.

Quelques mots dans cette cursive; il avait vieilli, mais paraissait serein et malgré sa condition, optimiste.

Le directeur de la centrale m'indiqua que J.R. était le prisonnier modèle. Moniteur de tennis pour ses codétenus, champion d'échecs de la centrale, ouvrier consciencieux à l'imprimerie administrative, il montrait les meilleurs gages de réinsertion.

Ce matin-ci de l'année 1990, au téléphone, il me dit simplement :

- Monsieur le juge ! Je suis R., les braqueurs du Val de Marne. Vous vous souvenez de moi ? J'habite toujours dans le Val de Marne et j'ai vu dans le Parisien, votre nomination à Créteil. Cela me ferait plaisir de vous revoir. Vous savez, je ne suis plus un bandit, je suis sorti il y a deux ans, j'ai du boulot, je me suis marié et l'an dernier on a eu une petite fille. Vous verrez, on vous l'amènera, on l'a appelée Maeva, vous connaissez ce prénom, c'est de là d'où vous venez. (Je venais de rentrer d'un poste dans le Pacifique).

On s'est vu effectivement au bistro à côté du palais, il était avec sa femme et sa petite fille. On a bu un café, on a dégusté des pâtisseries. On a beaucoup parlé, cela a duré si longtemps que sa femme est sortie pour promener sa petite qui commençait à pleurer.

Il n'a pas voulu que je paye l'addition.

Le temps a encore passé. Deux années en Polynésie française, quatre à la tête de la Cour d'appel de Rennes, quatre autres à celle de l'école nationale de la magistrature, le Tribunal international pour l'ex Yougoslavie à la Haye, pendant deux ans, puis la retraite. Nous nous retirons à Oraison en Haute Provence.

Un soir, au téléphone, mon fils Jean Christophe, avocat à Paris, me passe au téléphone le bonjour d'un certain J.R, compagnon d'une de ses clientes. Il me demande s'il peut lui donner mon adresse qu'il réclame. Quelques jours après, je reçois de J.R. une lettre ainsi libellée :

-Monsieur, à ma lettre je vous joins un CD de Georges Brassens que je vous offre afin de vous remercier de tout ce que vous avez fait pour moi dans le passé. Quand je l'écoute, la chanson numéro 4 me fait toujours penser à vous. J'espère que vous allez bien et que vous profitez bien de votre retraite. Je tenais à vous faire savoir que je me suis réinséré dans le monde du travail, je suis chauffeur de toupie depuis 17 ans dans la même entreprise et j'occupe en plus les fonctions de gardien dans la société. A ce jour je suis âgé de 63 ans et j'aspire à une retraite méritée. Je vous prie d'agréer, monsieur, mes sentiments dévoués.-

Je me suis précipité sur la chanson numéro 4 du disque. C'était la chanson "pour l'Auvergnat" !

De temps en temps, nous nous donnons rendez vous dans un café de la place d'Italie. Il a acheté un camping car et envisage une retraite voyageuse. Il n'a aucune acrimonie envers la société ; il estime que la Justice a été juste avec lui. Il sait que s'il s'en est sorti, c'est parce qu'il a un caractère bien trempé. Il me confia avoir été relancé à plusieurs reprises par des truands mais n'avoir jamais donné suite. Son patron a toujours su d'où il venait. Il lui donna sa chance.

-Vous m'avez dit J.R. que ma manière d'instruire votre dossier, ma façon de m'adresser à vous et mon souci de comprendre votre chemin vous avaient aidé à tenir. Sachez que votre visite à Créteil, votre cadeau d'un disque de Brassens, nos cafés pris au bar de la place d'Italie ont aussi éclairé ma route.

De la solitude des juges d'instruction

Devrait-on encore pouvoir être juge d'instruction à 25 ans ? Faut-il supprimer le juge d'instruction ?

J'ai aimé le métier de juge d'instruction. Je l'ai trouvé difficile et lourd de responsabilité. A mes débuts j'ai commis des impairs essentiellement dus à la peur d'être confronté à des situations que je ne savais pas maîtriser. Avec le temps, la maturité aidant, je savais regarder les choses avec plus de recul et avais appris à garder mon sang froid.

.Durant les quatre années que je passai à la direction de l'Ecole nationale de la magistrature, je constatai avec étonnement combien de sujets brillants, ayant réussi le concours d'entrée après de nombreuses années d'études supérieures, connaissaient mal la société dans laquelle ils vivaient. Le premier stage de deux mois qui les envoyait soit à l'étranger, soit dans des associations ou des administrations vouées au travail social, ouvrait à certains pour la première fois de leur vie, leur regard sur la pauvreté, la détresse, la marginalité, la dépendance aux drogues ou à l'alcool, ou encore sur les violences urbaines ou familiales...

Ma seconde surprise venait de ce que beaucoup d'entre eux au moment de choisir leur centre de stage juridictionnel, stage qui devait durer près de dix huit mois, émettaient le vœu d'être affectés dans la juridiction la plus proche du domicile de leurs parents.

Cette méconnaissance des réalités de la vie et ce peu d'appétence à la recherche de nouvelles expériences étaient de nature à m'inquiéter. Si nos étudiants, (auditeurs de justice), acquéraient sans trop de peine les outils nécessaires à l'exercice de leurs futurs métiers -juge de l'application des peines, ou des enfants, ou encore de l'instruction- pouvions nous assurer qu'à l'issue de leur scolarité, ils avaient acquis les bases de ce que nous appelions au sein de notre équipe de direction : "le savoir être" ?

Si le jeune juge n'est pas suffisamment préparé à faire face à des situations qui peuvent le déstabiliser ne convient-il pas alors d'élaborer d'autres systèmes de recrutement et d'affectation ?

N'est-il pas souhaitable de confier aux débutants, comme on le fait aux Pays Bas, des responsabilités dont l'étendue évoluera de manière progressive, avec l'expérience.

On pourrait imaginer aussi que les fonctions exercées à juge unique soient confiées uniquement à des juges qui ont acquis une certaine solidité professionnelle au sein de collégialités.

Le recrutement des les futurs magistrats uniquement parmi les personnes qui ont à la fois de bonnes connaissances juridiques, et une solide expérience dans d'autres secteurs d'activités serait aussi une excellente piste. D'ailleurs, c'est un recrutement qui existe déjà, qui a fait ses preuves mais qui reste malheureusement marginal.

Si les magistrats arrivaient aujourd'hui dans ces fonctions de juge d'instruction avec plus d'expérience de la vie, avec plus de maturité, cela éviterait-il les scandales des affaires Gregory et d'Outreau ?

Je n'en suis pas si sûr, car les juges sont des hommes et nul ne peut assurer qu'ils seront infaillibles durant toute leur vie professionnelle.

Vivant actuellement en Haute Provence, dans un village tout proche de " la Grande" terre, près de Ganagobie où demeurait la famille Dominici, je lis et relis les très émouvants souvenirs que rédigea Jean Giono sur la cour d'assises de Digne où l'on jugea le présumé assassin de la famille Drumond. Gaston Dominici, écrivait-il, était alors interrogé par un magistrat d'expérience qui ne tenait pas du tout compte que l'accusé, vieux paysan bas alpin, solitaire, fruste et taciturne, ne disposait au mieux que de cent cinquante mots pour s'exprimer. Un magistrat plus jeune, même sorti tout récemment de l'école, aurait il commis la même erreur ? Cela n'est pas absolument certain.

Je suis convaincu en tout cas que le développement d'un réel travail en équipe devrait permettre de réduire le nombre des erreurs judiciaires. Le juge d'instruction, le juge de la détention devraient être pénétrés de l'idée que seuls des regards croisés sur les procédures peuvent constituer un garde fou efficace.

Les pôles d'instruction récemment créés paraissent s'inscrire dans la bonne voie.

Mais imaginons que l'on ne veuille plus du juge d'instruction et qu'on souhaite tourner la page ? Pourquoi pas ? J'acquiescerai même à l'idée de voir apparaître un système accusatoire de type anglo-saxon, le parquet prenant en charge la présentation des charges qui pèsent sur l'accusé, la défense les combattant et rapportant les éléments en sa faveur, les juges du siège vérifiant la régularité des procédures, les garanties des libertés et statuant sur la culpabilité.

Cet édifice est séduisant. Mais nos parquets en France bénéficient ils des garanties statutaires qui les assurent d'une réelle indépendance ? Sont-ils actuellement animés par une culture de réelle autonomie par rapport au pouvoir exécutif ? Je ne le crois vraiment pas. Exercent-ils un contrôle efficace et réel des services de police qui seront désormais les seuls à procéder à des actes d'enquête ? Devant quelle instance se tournera la victime qui ne verra pas sa plainte prise en considération par le Parquet ? Même si le juge de l'instruction, nouveau venu dans le paysage judiciaire, recevait le pouvoir d'ordonner aux magistrats du parquet de diligenter des investigations dont ils ont contesté l'opportunité, qui nous assure qu'ils se mettront à la tâche avec vigueur et détermination ? Quels moyens financiers seront assurés à la

défense pour qu'elle puisse faire diligenter les contre enquêtes et les contre expertises ? Ce sont des questions qui révèlent par elles même le danger de se précipiter sans grande réflexion vers un système qui bouleversera pour longtemps le paysage judiciaire français.

Dans les années 1980, je fis "un stage découverte" dans les tribunaux de l'état de New York. Voyant vivre le quotidien judiciaire, je fus abasourdi par la force des "attorneys" (avocats en charge des poursuites devant les juridictions répressives), par la faiblesse des avocats de la défense, par la brutalité de la répression.

De 2004 à 2006, je siégeai à la Haye en qualité de juge au tribunal international pour les crimes commis en ex Yougoslavie. La procédure anglo-saxonne y dominait. Des sommes astronomiques étaient consenties par le greffe de la juridiction, donc par l'ONU, pour permettre à la défense de se mesurer à un parquet tout puissant ? Nos institutions sont elles prêtes à consentir un pareil effort ? J'en doute !

Le jeune juge se lance dans ce métier "de l'instruction" avec pour règles de conduite, celles contenues dans le serment qu'il a prêté, celles que lui dicte sa conscience professionnelle, celles que lui enseigne son sens de l'éthique, celles qu'a établies le Conseil supérieur de la magistrature siégeant en matière disciplinaire.

Ce juge est aussi muni du viatique que lui a donné sa formation à l'Ecole nationale de la magistrature et son expérience professionnelle lui fournira peu à peu les cadres qui guideront son action.

Il devra en tout cas tout faire pour éviter de se prendre pour "Dieu".

Le juge n'a guère de chance : son statut inspire la crainte et le respect; à l'audience, ou dans son cabinet, presque toujours à distance de ses interlocuteurs, entouré de gendarmes, de greffiers, d'appariteurs, parfois revêtu d'une robe austère, par essence il est protégé !

Rares sont ceux qui prendront la liberté de le contester ouvertement, voire même de le mettre en cause : Sans doute cela explique-t-il que quelques magistrats prennent des accommodements avec le respect des horaires, avec les règles les plus élémentaires de la courtoisie, parfois même avec la rigueur procédurale.

Celles et ceux auxquels ils imposent ces manquements protestent rarement. Souvent avec juste raison ils craignent les retours de bâton du magistrat lui-même ou de ses pairs qui cultivent avec aisance la bonne conscience et le corporatisme.

Ces juges et ces procureurs qui "maltraitent" les justiciables perdent toute légitimité au regard de celles et ceux qui attendent d'être écoutés et respectés. Ils font à l'égard de leurs concitoyens ce qu'ils ne toléreraient jamais qu'on leur fasse dans leurs cabinets ou leurs prétoires.

Heureusement, la vie vous apprend; vous cheminez parfois avec trop de certitudes et il vous arrive de rencontrer des êtres forts et dignes, qui, frontalement ou non, par un éclat de voix, par un geste, un simple regard, par un courrier vous rappellent rudement que vous ne vous êtes pas comporté comme ils pouvaient l'espérer.

J'étais encore jeune quand un prévenu, ancien officier perdu de l'Algérie française, devenu braqueur de banque, sût me rappeler vertement devant ses avocats et l'escorte de gendarmerie qui l'avait amené que je n'avais pas à utiliser à son égard des mots qu'il considérait comme parfaitement déplacé . Il me fit savoir que si je persistais, il ne répondrait plus à aucune de mes questions.

J'avais oublié ce jour là la leçon de mon maître de stage parisien, le juge Kopp, qui, à l'issue d'un acte d'instruction que j'avais accompli sous ses yeux, m'avait simplement dit :

- Monsieur Hanoteau, quelles que soient les circonstances, ne vous comportez jamais en parvenu du pouvoir !

La Cour d'assises

En 1984, alors que je venais de présider pendant deux ans la 10^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, je fus nommé conseiller à la cour d'appel de Paris. Le premier président me destinait à la présidence de la cour d'assises, ce qui était mon vœu le plus cher. Pour apprendre à maîtriser la procédure criminelle, les futurs présidents étaient astreints à faire un stage dans cette juridiction, en qualité d'assesseur, auprès de collègues déjà rompus à cet exercice particulièrement délicat. Je fus affecté notamment pour le temps d'une session, auprès d'un collègue dont la réputation n'était plus à faire. Ce petit homme, sévère, maigrichon, au regard sec et impitoyable inspirait à la fois le respect et la crainte. Le respect parce qu'il exerçait ces fonctions depuis de nombreuses années et avait présidé des affaires importantes ; la crainte, parce qu'on le disait d'une autorité sans ménagement.

La première affaire dans laquelle je siégeai auprès de lui tourna au vinaigre. Elle constitua un des moments les plus difficiles de ma carrière professionnelle.

Il s'agissait d'une affaire d'homicide volontaire banale, une de celles dont la presse ne parle jamais. Elle avait été mal instruite par le juge d'instruction; pourtant ni le parquet ni la chambre d'instruction, ni même le président de la cour d'assises au moment où ils avaient étudié le dossier n'avaient demandé les suppléments d'investigations nécessaires. Etait traduit devant la cour d'assises un homme sur lequel pesaient peu de charges sérieuses. Ce procès se déroula d'une manière telle que je décidai de ne pas siéger jusqu'au terme de la procédure. Je fis part de mon désaccord à ce magistrat qui présidait sur sa manière d'agir, notamment vis-à-vis des jurés. Il ne voulut rien savoir.

L'échange fut bref, ma décision était sans appel, et avant même qu'il ait pu en mesurer les conséquences, je le saluai et m'en allai. La cour n'étant plus au complet, l'affaire ne pouvait plus être jugée et devait être renvoyée à une autre session.

J'étais, paraît-il, blanc comme un linge. Je savais qu'en agissant ainsi je

compromettais sérieusement mes chances de devenir un jour président des assises. Sans désespérer, je demandais à être reçu par le premier président, ce que celui-ci fit tout de suite.

L'accueil fut attentif, mais je me rendis compte combien ce que j'avais fait était insolite, même si cela était justifié. Je savais par des bruits de couloir que des incidents, des manières de faire avaient été déjà rapportés antérieurement, peut-être même vivement dénoncés, tant par des collègues que par des avocats. Mais cela n'avait jamais conduit à une telle situation de rupture.

J'essayai de maîtriser mon émotion, de garder mon calme, j'exposai avec modération ce qui s'était produit et je compris que de toutes les manières mon interlocuteur demanderait à ce que tout cela soit vérifié. Comment se passeraient de telles investigations ? Serait-ce la parole de l'un contre celle de l'autre ? Je commençais à m'inquiéter, des larmes discrètes embuèrent mes yeux. Le premier président m'offrit un whisky pour me remonter. En me raccompagnant, il me conseilla de ne point retourner dans cette cour d'assises, puis de rentrer chez moi; bien entendu il me recommanda d'être discret.

En sortant de son cabinet, j'eus la surprise de voir l'autre juge assesseur qui attendait d'être reçu à son tour. Je sus par la suite que son témoignage alla dans le sens de ce que j'avais rapporté. Sa démarche honnête et courageuse me tira de ce mauvais pas. Il y eut sans doute des explications entre le président des assises et le premier président. Je n'en sus rien.

Je fus affecté à d'autres formations de la cour d'assises pour continuer mon apprentissage, puis celui-ci étant achevé, je fus délégué dans ces fonctions.

Parvenu à l'âge de la retraite, ce président écrivit un livre de souvenirs. Je me souviens que mon nom y figurait, et que j'y étais qualifié, bien entendu avec un certain mépris, d'homme de gauche, ou peut-être même de gauchiste. Comme il m'eut fait plaisir, s'il m'avait au surplus traité de juge indigné par ses méthodes.

Je m'enquis par la suite du devenir de cette modeste affaire criminelle. Elle fut examinée à une session ultérieure sous la présidence d'un autre magistrat et bien entendu avec de nouveaux assesseurs et de nouveaux jurés. L'accusé fut acquitté.

Rien n'est jamais complètement oublié, surtout lorsqu'on se bat pour défendre des principes qu'on juge intangibles.

Beaucoup plus tard, 4 ans après, le cabinet du Garde des Sceaux s'interrogeait sur le fait que le Conseil supérieur de la magistrature pourrait proposer au président de la République mon nom au poste de premier président de la cour d'appel de Nouméa (nous étions en 1988, en pleine cohabitation, et la Nouvelle Calédonie s'apprêtait à vivre des heures sombres, le verdict d'acquittement de Hienghene venait en effet d'être prononcé.)

Des informations sur mon parcours professionnel furent recueillies très discrètement; on rapporta que j'étais un excellent magistrat, mais peut-être un peu sensible. On rappela qu'à l'occasion d'un incident de procédure (doux euphémisme), je n'avais

pas pu retenir des larmes, furtives, bien entendu, mais des larmes tout de même. Serais je alors en mesure d'affronter la situation dans laquelle se trouvait ce territoire d'outre mer ?

Doit-on dans la magistrature se méfier des âmes sensibles ?

Le conseil supérieur de la magistrature proposa cependant mon nom au Président de la République

Faut-il se décourager, et laisser aller en se disant à soi même : A quoi bon ?

Alors que j'allais débiter une session d'assises dans un tribunal périphérique de Paris, la Cour, (c'est à dire le président et ses deux assesseurs, les jurés n'intervenant pas dans ces cas là) fut saisie d'une demande de mise en liberté présentée par un accusé dont le dossier n'avait pas encore été fixé au rôle pour être jugé.

Avant de commencer notre session, nous devions mes deux juges assesseurs et moi-même, statuer sur cette demande.

J'avais bien entendu étudié le dossier et constaté que la demande de mise en liberté était fondée sur le fait qu'il n'existait pas réellement de charges sérieuses contre l'intéressé. Il apparaissait en outre que deux années et demi d'instruction pour éclaircir les conditions dans lesquelles s'était déroulé le braquage d'une banque, n'avaient pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux à l'enquête de la police judiciaire. Au surplus les actes d'instruction avaient été si espacés que l'on pouvait légitimement s'interroger sur la conscience professionnelle du magistrat instructeur en charge de ce dossier.

Tout montrait dans la procédure que les investigations avaient été menées uniquement à charge contre un homme qui était un réel repris de justice. Il niait les faits, fournissait une autre version des données de l'enquête, mais la lecture du dossier donnait la certitude que rien ne pouvait plus faire dévier le cours des recherches.

Ce suspect avait été arrêté sur mandat d'arrêt, de telle sorte qu'il n'avait pu être entendu par les officiers de police judiciaire, mais avait été déféré directement devant le magistrat. Celle-ci lui avait notifié l'inculpation puis l'avait interrogé à quelques reprises. Lorsqu'on a l'habitude d'étudier ces dossiers, leur lecture vous montre si le juge d'instruction a bien préparé ses interrogatoires. Vous vous apercevez vite s'ils ont été objectivement menés et si le mis en examen a trouvé toute latitude pour s'expliquer.

Les mentions portées sur les procès verbaux à la demande de l'avocat de la défense, probablement choqué par l'insuffisance et la partialité de la conduite de l'instruction, montraient que les choses s'étaient déroulées dans un climat bien

éloigné de la sérénité.

L'exemple le plus parlant de ce dysfonctionnement se trouvait dans la manière dont le suspect avait été présenté aux témoins du hold-up. Contrairement aux usages, le juge n'avait pas fait procéder à "un tapissage", en présentant le suspect dans un groupe d'individus, après avoir pris soin qu'aucun trait vestimentaire ne fasse apparaître sa situation, et en demandant ensuite à chaque témoin s'il est en mesure de reconnaître son agresseur.

Au contraire, de la manière la plus expéditive, ce juge avait fait entrer dans son bureau chaque témoin et lui avait demandé si l'homme qui était placé devant lui encadré par deux gendarmes, était bien celui qui avait procédé au braquage. On imagine sans peine dans quel sens, allaient les réponses.

A l'audience, tout ceci fut souligné par l'accusé et bien entendu avec infiniment de pertinence et de force par l'avocat qui dénonça en vrac ce qu'il considérait comme étant de réels manquements à la loyauté d'une instruction préparatoire. Tout ceci était gênant car je connaissais comme mes assesseurs la juge d'instruction, dont le comportement professionnel était d'une rare violence, sans d'ailleurs que sa hiérarchie ne s'en émeuve !

Que dire des membres des divers barreaux de France et d'outre mer qui eurent à la fréquenter et qui n'allèrent jamais jusqu'à la requête en suspicion légitime pour tenter de mettre un terme à ses agissements.

Le ministère public prit la parole, souligna que le suspect était un repris de justice, ayant purgé auparavant des condamnations pour des faits de même nature ; que lors de son arrestation on avait trouvé sur lui une arme à feu, dont certes il n'était pas démontré qu'elle eût servi dans le présent hold-up. Il ajoutait enfin qu'il avait été reconnu par des témoins, même, convenait-il, si les conditions dans lesquelles s'était déroulée cette identification n'étaient pas exemptes de critique.

Il s'agissait d'arguments solides, mais qui n'effaçaient en rien un certain sentiment de malaise auquel se mêlait un parfum d'acharnement.

Notre décision fut de remettre cet homme en liberté sous contrôle judiciaire, en l'obligeant à se présenter régulièrement aux services de police et à verser une caution très forte représentant le préjudice subi par la banque.

La caution fut versée dès le lendemain; l'homme sortit de prison. Il trahit notre confiance en ne respectant pas ses engagements (il disparut et ne se présenta jamais aux services de police). Plus tard il ne se présenta pas devant la cour d'assises.

Que n'avons nous entendu, mes collègues et moi-même sur notre manque de sérieux, sur notre absence de sens des responsabilités, sur notre laxisme, cette campagne étant menée tant par la juge d'instruction concernée que par quelques uns de ses collègues.

Jamais, bien entendu, ne furent évoquées les insuffisances de l'instruction, ni les

délais aberrants qui séparaient chaque acte d'investigation !

Cela alla si loin que je fus obligé de rappeler qu'il s'agissait d'une décision juridictionnelle, prise par trois magistrats du siège, dans le secret de leur délibéré et de leur conscience. Ceci arrêta un peu le tumulte.

Dans les mois qui suivirent, ma présidence des assises dans cette ville fut encadrée par deux assesseurs, connus comme étant les moins ouverts à la dialectique et convaincus du bienfait de la répression, dusse-t-elle couvrir les erreurs, les insuffisances et les négligences du système, force devant rester à la loi !

Désavoués par celui auquel on avait fait confiance, par nos collègues, et par Thémis dont nous pensions qu'il nous appartenait de défendre sa vertu, le "à quoi bon" vint sur mes lèvres et celles de mes deux juges assesseurs. En ce qui me concerne, il y demeura un certain temps.

Ces trois mots, j'en ai souvent retrouvé le goût amer.

Défense légitime ou légitime défense

Devant une autre cour d'assises de la région parisienne, nous avons à juger une affaire de meurtre qui s'inscrivait dans le contexte très médiatisé et fort éprouvant de ce qu'on appelait à l'époque : la légitime défense.

Ce fait divers s'était déroulé dans une rue marchande de la grande banlieue parisienne, devant une bijouterie tenue par un couple de commerçants ayant la cinquantaine et réussissant bien dans leurs affaires; une bijouterie ouverte cinq années auparavant qui avait connu plusieurs vols à main armée. Un hold-up avait eu lieu l'année précédant celui que nous allons juger. Il avait été commis par un jeune sous la menace d'une arme de poing. Le butin emporté avait été important. Les deux commerçants avaient eu très peur et l'auteur de ce méfait n'avait jamais été identifié.

Le bijoutier, monsieur Montre, avait acquis depuis lors une carabine de chasse de gros calibre. Il s'agissait d'une arme à répétition.

Nous sommes un samedi aux environs de midi. Une moto s'arrête devant la bijouterie. Le conducteur reste sur la machine. L'homme casqué qui est assis à l'arrière, en descend et se précipite sur la devanture du magasin dont il brise la vitrine avec une masse ; Il jette son outil, se saisit dans la poche de son blouson d'un pistolet et braque M. Montre. En même temps, il rafle les bijoux en exposition.

Tout ceci ne dure qu'une minute ou une minute et demie tout au plus. Le gars détale, remonte sur la moto qui part en trombe.

M. Montre se saisit de sa carabine, sort de son magasin, voit la moto qui s'enfuit et

qui a déjà pris de la distance; il épaula, vise posément et tire une fois. Le passager arrière de la moto tombe sur la chaussée, touché dans le dos. La moto continue son chemin. L'homme tombé à terre est mort sur le coup.

Le butin fut retrouvé dans sa totalité dans le grand sac en toile que le voleur portait en bandoulière. Le conducteur de la moto ne fut jamais identifié.

Qui était donc ce voleur ? Un jeune Maghrébin qui n'avait pas atteint ses vingt ans, français, né de parents immigrés; le père, honnête travailleur, ayant toujours oeuvré sur les chantiers du bâtiment; la mère ayant passé sa vie à élever une progéniture abondante et dont elle pouvait s'enorgueillir puisque sur ses six garçons et filles, seul celui-ci avait échoué; les autres avaient tous très correctement réussi. Lui, le petit dernier, n'ayant rien fait à l'école, ne disposant d'aucune qualification professionnelle, vivait depuis deux ans le plus clair de son temps dans l'oisiveté ; il devint très vite connu des services de police pour de multiples larcins mais son casier judiciaire était encore vierge.

M. Montre fut placé en garde à vue, pendant tout le temps de l'enquête policière, qui se déroula dans un climat de tension difficilement imaginable. On criait à l'assassinat délibéré d'un jeune de dix sept ans, abattu comme un lapin alors qu'il prenait la fuite et qui au moment où il fut tué ne présentait aucun danger pour le tireur.

On criait aussi au scandale du côté des honnêtes gens, notamment chez les commerçants qui se scandalisaient de voir un des leurs retenu par la police, alors qu'il avait été la victime de deux petits malfrats.

On défilait dans les rues de la préfecture, des cortèges accompagnèrent le cercueil jusqu'à Roissy d'où il devait s'envoler pour l'Algérie, d'autres manifestèrent devant la mairie, l'hôtel du département et le commissariat. Des pétitions circulèrent. Elles interpellèrent le Préfet sur l'inanité des poursuites engagées par le Parquet qui venait d'ouvrir contre X une information du chef d'homicide volontaire. M. Montre fut inculpé, mais laissé en liberté.

L'instruction fut menée avec diligence dans un climat passionné.

Indubitablement, il ne s'agissait pas d'un cas de légitime défense, puisqu'il était établi, et à vrai dire non contesté par l'inculpé lui même, que le coup de feu avait été tiré alors même que le voleur était déjà sur la moto ; que celle-ci avait déjà pris de la vitesse et qu'elle se trouvait au moment où la balle fut tirée déjà à plus de cent cinquante mètres du tireur.

Enfin, M. Montre en utilisant des projectiles de fort calibre et en n'ayant pas fait le choix d'un autre armement moins meurtrier, savait qu'il mettait grandement en péril la vie de son agresseur. Mais il était vrai aussi que si on ne se trouvait pas dans un cas de légitime défense, il existait de larges circonstances atténuantes pour M. Montre, victime pour la deuxième fois sur une période d'à peine une année, d'un vol à main armée.

Lorsque nous entrâmes dans la salle d'audience, la foule y était compacte. La salle était divisée en deux : Au plus près de l'accusé, son avocat Me X, spécialiste des

procès de légitime défense. Un peu plus loin de lui, les membres de sa famille, les commerçants constitués en association de défense. Derrière l'avocat de la partie civile, les parents du défunt, ses frères et sœurs, la famille, les amis, les copains. Cela faisait beaucoup de monde, la salle des assises était pleine à craquer. La tension y était extrême.

Le service d'ordre était imposant. Nous tirâmes le jury au sort et l'instruction du dossier commença.

Les choses se déroulèrent normalement. Les interrogatoires de l'accusé purent se faire calmement, même s'il fallut veiller à ce que le public ne manifesta pas à tout bout de champ soit son soutien, soit sa désapprobation. M. Montre se présentait comme un homme sûr de lui, sûr de son bon droit, contestant l'interprétation juridique de la légitime défense qu'avait retenue le ministère public et le juge d'instruction. Il ne manqua pas cependant d'exprimer ses regrets à l'égard de la famille du défunt.

Avec une grande dignité, les parents de la victime condamnèrent les agissements de leur fils mais déclarèrent ne pouvoir admettre qu'il ait été tué. Ils auraient admis qu'il eût été arrêté et sévèrement puni, ils ne pouvaient supporter cette idée qu'on ait abattu ainsi leur enfant de sang froid.

Lors de chaque suspension les jurés discutaient entre eux ou avec les assesseurs. Il s'agissait d'hommes et de femmes qui habitaient ce département de la périphérie parisienne. Ils en connaissaient les modes de vie, ils souffraient du climat de violence qui régnait dans les communes qu'ils habitaient. Un de mes assesseurs essayait de faire comprendre qu'on ne pouvait cependant pas laisser nos concitoyens faire justice par eux mêmes ; qu'on ne pouvait absoudre totalement ce bijoutier qui avait tiré posément à un moment où ne pesait sur lui aucune menace. A l'évidence peu à peu s'imposait l'image du petit délinquant maghrébin contribuant au désordre général qui rendait bien illusoire la sécurité à laquelle chacun était en droit de prétendre.

On ne parvenait pas à distinguer son cas des autres, il était confondu dans un amalgame qui lui portait un tort sans cesse grandissant.

La plaidoirie de l'avocat de la partie civile fut toute élégance. Avec infiniment de prudence et de nuances il tenta de présenter le plus objectivement possible le vrai visage de ce jeune; il en montra la dérive comme ayant été une des voies c' avait emprunté celui qui, pour des raisons mystérieuses, contrairement à ses frères et sœurs, avait laissé passer l'une après l'autre les chances qui s'étaient offertes à lui, grâce notamment à des parents admirables.

Il fut donc sans complaisance avec ce jeune homme. Mais Il le fut aussi lorsqu'il parla de la vie, ce bien si précieux que nul ne peut s'arroger le droit d'ôter à quiconque, sauf s'il est placé dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Il expliqua avec rigueur qu'il n'avait pas rencontré de telles circonstances dans ce dossier. Il conclut que l'accusé devait être déclaré coupable.

Les réquisitions furent d'une belle tenue. Le ministère public exposa avec clarté et sans fard que les conditions pour qu'il y ait légitime défense n'étaient pas rassemblées. Il admettait cependant qu'il existait de nombreuses circonstances

atténuantes; que dès lors, il se contenterait d'une déclaration de culpabilité et d'une condamnation de l'accusé à une peine de principe. Il reprit cet argument fort, si bien exposé par la partie civile suivant lequel on ne pouvait laisser impuni un homicide commis sur un tout jeune homme.

L'audience fut suspendue pour laisser le temps à la défense de se préparer au vu de ce qui venait de se plaider et d'être requis. Nous reprîmes l'audience une heure après. La salle était comble, la presse était largement représentée.

Et Me X prit la parole et refit ce que je l'avais entendu faire dans bien d'autres cas. Il n'éleva pas le débat mais le maintint au contraire au niveau des propos du café du commerce; avec beaucoup de talent oratoire, avec force rugissements, il asséna simplement que les braves gens en avaient assez de se faire attaquer par des petits malfrats qui n'avaient rien à faire dans nos cités travailleuses. Il développa ce thème pendant plus de deux heures.

Les débats avaient mis en lumière le parcours chaotique de ce jeune, avec ses hauts et ses bas, ses réussites et ses échecs ; les parents avaient expliqué comment ils avaient essayé de l'empêcher de tomber dans la délinquance. Me X., avec une violence sans pareille et jouant avec bonheur sur les registres de l'insécurité et du ras le bol des honnêtes gens, se complut dans les pires poncifs : Il faisait du jeune Maghrébin le gibier de potence prédestiné, et de ses parents ceux qui ne lui avaient pas tenu la laisse et donc étaient en partie responsables de ce gâchis.

Chez monsieur tout le monde, les pires instincts se réveillaient.

Nous nous retirâmes pour délibérer. On n'eut pas à prendre beaucoup de temps pour rendre le verdict. L'accusé était acquitté.

Je me souviendrai toujours de ce retour dans la salle d'audience, de l'énoncé de l'acquittement, des explosions de joie et de fureur, au dessus desquelles retentit le hurlement de douleur de la mère du jeune homme tué !

Ce soir là, le prix de la vie avait été oublié. La "loi du colt" l'avait emporté sur tout.

En rentrant chez moi très tard le soir, à travers ces rues de banlieue désertes, je me surpris à dire encore une fois : A quoi bon !

C'est en espérant que l'on peut encore entrevoir la justice

Parfois la justice parvient à maintenir les équilibres. Imaginons les immenses terres agricoles d'un territoire dont quelques propriétaires se répartissent des milliers d'hectares.

C'était en septembre, la chasse venait d'ouvrir.

Monsieur Dux, exploitant agricole, était au comble du bonheur puisqu'il avait enfin retrouvé son passe temps favori dont il était privé depuis une année; pas tout à fait

tout de même puisqu'au printemps il avait pu s'offrir dix jours de chasse au gros gibier.

Mais il préférait par dessus tout parcourir cette petite partie de sa propriété qu'il avait réservée au confort du gibier qui vivait chez lui.

Vingt hectares de belle terre à céréales, laissée volontairement en friches, dans laquelle il avait semé tout ce qui peut favoriser le développement des faisans et des perdrix et assurer aux lièvres des gîtes paisibles.

C'était un luxe dans cette région de France tant le prix de l'hectare y est élevé, tant la terre est destinée à faire uniquement du rendement. Mais c'était son plaisir, et personne ne l'en priverait.

Cette petite réserve avait porté ses fruits de telle sorte que sur son millier d'hectares, on voyait s'égayer un splendide et nombreux gibier, que l'on pouvait tirer en abondance, le temps de la chasse revenu.

Monsieur Dux était un homme heureux, qui ne manquait de rien. Malgré ses cinquante cinq ans, il travaillait encore très dur. Il habitait avec sa femme au milieu de ses terres une maison, dont les fenêtres du salon qu'ils avaient installé au premier étage lui permettaient de voir tout ce qui se passait sur son domaine. Il y était bien. Les bâtiments agricoles étaient à proximité, son contremaître y habitait, il avait un superbe chenil pour ses quatre chiens. Oui, il se sentait bien là où il avait fait sa vie.

Mais pour sa chasse, il se sentait toujours inquiet. Il savait qu'il était braconné, il entendait de temps en temps des coups de feu suspects, il apercevait sur ses terres des voitures qui n'avaient rien à y faire, il trouvait des cartouches vides. Par moment il avait le sentiment que telle compagnie de perdreaux -il les connaissait toutes- avait été décimée et réduite à quelques éléments alors que huit jours auparavant elle comptait une quinzaine de beaux volatiles.

Bien sûr il avait un garde de la fédération qui surveillait, mais il ne lui paraissait pas tellement efficace.

Ses inquiétudes faisaient sourire son entourage, sa femme d'abord, ses voisins et amis, ses employés aussi, mais il ne fallait surtout pas montrer qu'on ne le prenait pas au sérieux, car il s'emportait, tenait des propos très durs sur ces "saloperies de bracos", dont il espérait qu'on débarrasserait un jour la terre entière. Pas de quartiers pour ces pilleurs, pas de pitié pour eux, un bon coup de fusil, c'est tout ce qu'ils méritaient.

Cette fureur bien ciblée étonnait ceux qui le connaissaient, car s'il était exigeant dans le travail, s'il était coriace en affaires, on ne pouvait dire ni qu'il était méchant, ni qu'il était fier. Il était riche, mais capable de générosité, le maire du pays en savait quelque chose, de même que la paroisse.

Un de ces beaux soirs de septembre alors qu'il avait regardé tard la télévision, (le lendemain c'était dimanche), il était resté seul au salon pour boire un dernier verre et penser à sa journée du lendemain qu'il allait passer à arpenter ses hectares avec

son gendre et ses chiens. Il eut soudain son attention attirée par deux feux rouges d'une voiture, dans le lointain, mais à coup sûr, cette voiture était chez lui.

-Les salauds, un Samedi soir, et avec une voiture. Ils ont tous les culots. Ils vont m'en tuer, ils vont me les déranger et demain ce sera la galère pour en trouver. Les salauds, mais c'est pas possible !

Il se jette sur son téléphone, il appelle le garde qui ne répond pas.

- Jamais là quand on a besoin de lui. Et pourtant avec ce que je le paye !

Il hésite à appeler les gendarmes, il les a déjà tellement dérangés pour ses histoires de braco, qu'ils lui ont fait comprendre gentiment qu'ils n'avaient pas que cela à faire. Alors, il se décide, attrape sa veste, sa carabine longue portée, crie à sa femme qui est déjà couchée :

- Ne t'inquiète pas, je sors voir un truc, je reviens.

Il monte dans le pick-up qui est dans la cour, embraye et se dirige vers les feux rouges qui sont bien à deux ou trois kilomètres. Il roule tous feux éteints, il connaît son territoire comme sa poche ; Il n'y a que des chemins de terre dans ce coin là, et c'est bien cela qui l'intrigue ;

- Mais bon Dieu, qu'est ce qu'ils peuvent foutre ici à cette heure. Ce sont sûrement ces putains de charognards !

Il s'approche, il se tient à distance, il est à environ 300 mètres. C'est une 2 CV Citroën qui roule avec seulement ses veilleuses. Elle s'arrête, repart. Elle attend, les phares cette fois s'allument.

- Alors, là, je les tiens !

Il sort de son véhicule, épaula sa carabine, la voiture lui présente son train arrière. Il tire un projectile, remonte dans son pick-up, voit la 2CV partir et rouler vers la sortie de ses terres.

- Avec ça, ils ont dû avoir la trouille. Ce n'est pas de sitôt que je vais les revoir.

Il se met à rouler vers chez lui, toujours feux éteints et va se coucher tranquillement auprès de sa femme qui ne se réveille pas.

Dans la 2CV, on n'est pas si serein. On est deux ouvriers agricoles, des journaliers, qui travaillent chez l'un, chez l'autre. Pour faire moins cher, on habite ensemble la même chambre dans la petite auberge du pays. Oui, on est tous deux de la DDASS, on n'a pas eu une belle jeunesse, mais on n'en parle pas trop, on a eu notre chance, on s'est trouvés, on est des bons copains, il y a toujours du travail pour nous car on bosse, on n'est pas des "feignants", les contremaîtres le savent bien.

On gagne un peu, pas beaucoup, mais quand même. D'ailleurs on a pu se payer une vieille "deudeuche" en pas trop mauvais état.

Un seul a le permis. On se balade, le soir on va dans les cafés. Pour les filles, c'est bien d'avoir une voiture. On peut les emmener au cinéma.

Ce soir là, Jacquot qui n'a pas le permis voulait apprendre à conduire.

-Après le dîner, je l'ai emmené en pleine campagne pour lui montrer. Ce n'est pas qu'il était très adroit, mais il était content. Ah, ça, il calait souvent, mais on rigolait bien. Puis soudain, j'ai senti comme une déchirure dans mon dos, j'ai hurlé, il y avait du sang qui me coulait sous l'épaule gauche :

J'ai crié :

- Je suis blessé, fonce !

Jacques a pu conduire pendant un ou deux kilomètres puis il a calé.

- J'avais mal, je me sentais partir, le Jacques m'a pris dans ses bras.

Je lui ai dit :

- Pourquoi ?

J'ai fermé les yeux. Jacquot était paniqué, il pleurait, il sanglotait ; il a tout abandonné, et s'est mis à courir à travers champs, il s'est perdu, il a fini par trouver son village, a réveillé la dame de l'auberge qui a appelé les gendarmes. Ils eurent du mal à retrouver avec le pauvre Jacquot, la deudeuche et son sinistre chargement. Comme le dit l'adjudant découvrant Pierre, qui portait dans le dos un trou énorme, fait par une balle bien plus grosse que de la chevrotine :

-C'est comme si on avait tiré sur un éléphant.

Le Parquet fut immédiatement avisé, les gendarmes démarrèrent l'enquête. Tout se sait à la campagne. Qui peut avoir une telle arme dans le coin ! Les journaux s'interrogent. Les enquêteurs vont chez le Dux, qui n'a rien à voir avec cela.

-Oui, Oui, j'ai bien eu ce genre de fusil, mais il m'a été volé.

Il ment comme quelqu'un qui n'en a pas l'habitude, donc mal.

-On reviendra, disent les gendarmes, après une perquisition infructueuse !

Dux a caché son arme, dans un bâtiment, sous le foin, mais il sait qu'il ne tiendra pas longtemps, car il a montré son fusil à un voisin alors qu'il rentrait de sa chasse au grand gibier. Il savait qu'il avait fait une grosse bêtise, il allait avoir à rendre des comptes et n'en menait pas large.

Le réquisitoire du Procureur qui ouvrait une information visait le crime, non pas d'homicide volontaire, mais celui de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

L'enquête fut rapidement menée. La saisie de l'arme, les analyses scientifiques de la balle et de l'arme, les résultats de l'autopsie, les traces de pneus relevées sur les lieux, tout conduisait à monsieur Dux, qui cessa alors de nier et qui, en fin de garde à vue, passa aux aveux.

On dit qu'il supporta très mal d'être confronté avec Jacquot qui ne cessait de lui dire :

-Mais, monsieur, qu'est ce qu'on vous avait fait ?

Il ne supporta pas non plus trop bien les photos prises à l'institut médico-légal de ce pauvre Pierre, avec ce trou béant dans le dos et cet autre orifice dans la poitrine puisque la balle l'avait transpercé de part en part et était allée se nicher dans la caisse de la vieille citroën.

Il fut conduit chez le juge, son avocat était là pour l'assister. Il fut écroué en dépit des protestations de son défenseur, d'une solide délégation de propriétaires du coin et d'élus locaux venus sous les fenêtres du Palais de justice. L'affaire, disait-on, ne méritait pas qu'un homme aussi honnête, aussi connu soit placé sous écrou, d'autant qu'il ne contestait pas être l'auteur de ces faits.

On oubliait un peu vite que l'ordre public avait été gravement troublé : Un tout jeune homme, bien sûr un sans le sou, mais tout de même, travailleur et gentil, avait été tué sans raison par quelqu'un qui, pour conjurer le risque de perdre quelques perdreaux, n'avait pas hésité à tirer sur un véhicule.

En tirant sur cette voiture que voulait-il faire ?

Question embarrassante pour ce chasseur réputé. A plus de deux cent mètres, en tirant avec une arme de haute précision, munie d'une lunette, pouvait-il prétendre qu'il ne voulait pas faire de mal !

-Mais, monsieur le juge, je voulais sans doute faire du mal, mais je ne voulais pas tuer !

L'émoi que causa cette incarcération dans l'opinion publique, fut habilement relayé tant par les supporters du prévenu que par une partie de la presse.

La cour d'appel remit en liberté le prévenu après qu'il ait versé une forte caution.

L'affaire vint presque deux ans après devant la cour d'assises que je présidais alors. Même tension dans le prétoire mais le banc de la partie civile n'était pas occupé, l'enfant de la DDASS, majeur au moment de sa mort, étant retombé dans l'oubli qui présida à sa naissance.

Ce fut sans nul doute ce qui fut le plus terrible dans cette audience : Personne n'était là pour parler de Pierre. Jacques, il est vrai, vint témoigner, mais avec les pauvres mots qui étaient les siens, il ne pût dire grand chose de son ami, tombé au champ d'horreur.

L'avocat général fit ce qu'il pût pour que la victime ne devienne pas l'oubliée de ce procès.

Sans particulière délicatesse la défense profita de la situation pour glisser du fiel, du venin sur ce tout jeune homme, sur lequel on n'avait bien sûr que des bons renseignements, mais qui, s'il avait été aussi honnête qu'on le laissait entendre, n'aurait pas dû se retrouver la nuit si tard sur la propriété d'autrui. Elle défendit les droits des propriétaires, harcelés, pillés par tous ces maraudeurs qui passent leur temps à voler les honnêtes gens. ; Elle défendit le droit qu'avaient les bonnes gens de se défendre par elles-mêmes sans trop attendre des forces de répression qui ne sont jamais là où on les espère. Elle fit valoir que dans ce climat d'insécurité, son client avait eu la malchance de ressentir la peur, de prendre sa carabine et de tirer sur ce véhicule qui représentait une vraie menace !

L'avocat en fit peut-être un peu trop. Ni le jury, ni les assesseurs ne tombèrent dans cette facilité.

Monsieur Dux fut déclaré coupable et condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement dont quatre seulement furent assorties d'un sursis. Il dû attendre en prison les quelques mois nécessaires pour qu'intervienne sa libération conditionnelle.

Aucune partie civile n'étant dans le dossier, monsieur Dux n'eut point à indemniser les conséquences de son geste, et n'eût donc pas à déboursier quoi que ce soit pour une mère, un père, une épouse, une amie, un frère. On lui rendit l'importante caution, amputée toutefois des frais du procès...

Pierre était un enfant de l'oubli, me suis-je dit. Heureusement la cour d'assises rappelait par son verdict que quelques personnes s'étaient encore un peu occupées de lui.

Ainsi s'en va parfois la vie !

Des pères, des fils

Il s'agissait d'une famille modeste de la banlieue parisienne, composée de deux parents et d'un fils. L'âge des parents : la cinquantaine. Le fils, Pierre, trente ans environ. Le père, contremaître dans une usine, la mère sans profession. Le fils, était parvenu à force de travail à des responsabilités dans une compagnie d'assurance. Il était célibataire et s'ennuyait ferme dans la vie.

Aujourd'hui, il y a un déjeuner chez ses parents. C'est l'anniversaire de sa mère et c'est elle qui a souhaité ce repas familial. On est tous les trois réunis dans la salle à manger du pavillon.

Le père, qui a déjà beaucoup bu dans la matinée, arrose copieusement son

déjeuner, devient de plus en plus désagréable avec son épouse, l'humilie, lui reproche tout, sa toilette, la qualité des plats servis, son absence de sourires; il emploie des mots injurieux; elle se recroqueville sur sa chaise, ne répond pas, a les yeux embués de larmes, mais elle se contient, comme elle l'a toujours fait, espérant encore qu' 'il maîtrisera sa violence et qu'il ne la frappera pas.

Le fils, Pierre, reste tassé sur sa chaise, il ne dit mot, comme il a toujours fait depuis qu'il est enfant. Il se souvient de toutes ces disputes, de ces scènes au cours desquelles il tenta d'intervenir pour protéger sa mère, il se souvient aussi de tous les coups qu'il prit, le père se déchaînant alors encore plus sur celui qui osait protéger son habituel punching-ball. Il avait tout essayé, dès l'âge de dix ans. A cette époque son père avait commencé à boire, les samedi d'abord, puis les dimanche, jamais pendant la semaine. Il avait essayé de lui parler, de lui faire comprendre que ses désordres étaient insupportables, mais le dialogue fut toujours impossible, les seules réponses étant des actes de brutalité extrême. Alors il avait essayé de protéger sa mère du mieux qu'il pouvait; parfois il avait réussi à détourner l'attention de l'ivrogne tant et si bien qu'il avait pu éviter à sa mère au moins pour quelques fois le plus gros de l'orage.

Ce furent donc pour Pierre jusqu'à ce qu'il parte pour le service militaire des fins de semaine douloureuses, si douloureuses qu'il les voyait venir avec appréhension, mais il préférerait encore rester au domicile familial pour tenter de protéger sa mère. Il réalisa au fil des ans que son père se comportait bien pendant la semaine. Il ne touchait pas à l'alcool sans doute parce qu'il tenait par dessus tout à son travail, délicat s'il en fut, requérant une grande minutie et dont il était particulièrement fier. Il réservait à ces fins de semaines ses libations qui transformaient le contremaître apprécié et même respecté en ivrogne domestique.

A la fin de ses obligations militaires, Pierre préféra ne pas rejoindre le domicile familial et se trouva un petit appartement non loin de chez ses parents. Il rendait visite à sa mère aussi fréquemment qu'il le pouvait et toujours lorsque son père était absent. Il constatait souvent sur le visage de sa mère, sur ses jambes, sur ses bras, les traces de coups qui lui faisaient, à lui aussi, tant de mal. Il suppliait sa mère de demander le divorce. Bien sûr, elle n'avait jamais travaillé, bien sûr, elle n'avait aucune ressource personnelle. Il lui promettait de l'aider, au besoin de la cacher, au moins pendant un temps avec la complicité de ses oncles et tantes qui connaissaient bien le drame qu'elle vivait même s'ils ne mettaient plus les pieds à la maison depuis qu'eux mêmes avaient assisté à toutes ces horreurs.

Mais elle avait peur de tout, disait que divorcer ce n'était pas possible, par ce que contraire à ses convictions ; elle disait aussi qu'elle ne voulait pas quitter ce mari qu'elle avait aimé, et dont elle espérait qu'un jour il reviendrait à la raison. Elle ne désespérait pas qu'il accepterait un jour de consulter un médecin. Elle priait tant pour cela. Si elle prenait le parti de s'en aller et qu'il l'apprenait, elle le savait alors capable de tout, même de la tuer.

Pierre enrageait de ne pouvoir rien faire et depuis son installation dans son appartement, sa vie était réellement polluée par cette situation qui ne le laissait jamais en paix. Bien sûr il avait quelques joies, son travail qui marchait bien, sa moto dont il était fou, ses copains. Mais il était seul, terriblement seul. C'était comme si sa

mère constituait une sorte d'écran entre lui et les filles qu'il rencontrait. Il les voyait étrangement comme des victimes, comme des êtres avec lesquels il ne pourrait pas construire un bonheur durable. Il était convaincu que rien ne pourrait se résoudre même pour lui tant que sa mère continuerait à vivre un tel calvaire.

C'était bien pour elle qu'il avait accepté de partager ce repas d'anniversaire. Il savait bien que son père se soûlerait, que le ton monterait, les invectives pleuvraient puis que les coups partiraient. Qu'il fût là ou qu'il fût absent, rien ne changerait aux habitudes. Bien sûr, il s'interposerait et le pugilat deviendrait général. Étant plutôt chétif et ne pesant pas lourd devant son colosse de père, il aurait le dessous et finirait par quitter les lieux en claquant la porte.

Ce dimanche se déroule donc comme il l'avait prévu. Au moment où son père crie le plus fort, il voit sa mère prendre son verre à vin, le serrer très fort sans le lever de la table. Soudain, son père saisit cette main dans la sienne et la serre si violemment que le verre se brise dans ce double étau. Un gémissement, du sang qui coule sur la belle nappe blanche, une mère prostrée, un père qui regarde cette scène avec un sourire hideux.

Pierre ne dit rien, attend quelques instants. La vocifération, les pleurs se calment. La serviette dont sa mère a enroulé sa main est souillée de sang et de vin. Curieusement le repas reprend dans un silence absolu. Pierre calmement se lève, déclare qu'il va revenir dans un instant, ouvre la porte de la salle à manger et disparaît dans le couloir. Quelques instants s'étant écoulés, il revient toujours apparemment aussi maître de lui, mais tenant dans ses mains le fusil de chasse de son père. Il le braque en direction de celui-ci ; le père se lève et dit :

- Pierre, qu'est-ce que tu fais ?

Pierre ne répond pas et tire posément par deux fois sur son père qui s'écroule, le visage déchiqueté par les projectiles.

Pierre demande simplement à sa mère de prévenir la police, dépose le fusil là où il l'a pris, puis déclare qu'il rentre chez lui pour y ramasser quelques affaires dont il aura probablement besoin en prison. Il est calme, comme détaché, il embrasse sa mère prostrée sur sa chaise et s'en va.

Il dira plus tard qu'elle ne pleurait pas.

Un quart d'heure après, la mère téléphone à la police et leur dit qu'elle vient de tuer son mari; lorsque les enquêteurs se présentent, elle leur remet d'abord le fusil puis les conduit dans la salle à manger. Elle fait les premières déclarations d'usage et ne peut cacher que son fils était bien présent pendant ce drame. On alla chercher celui-ci qui rétablit immédiatement les faits dans leur réalité.

Il n'eut aucune peine à convaincre que sa mère ne cherchait qu'à le protéger et lui épargner la prison. Les empreintes retrouvées sur l'arme corroborèrent ce que tout le monde savait déjà.

Pierre fut incarcéré, l'instruction fut bien menée et les investigations révélèrent que la

victime était un réel tyran familial. Si sur les lieux de son travail, on n'obtint que des éloges, en revanche dans le cercle familial, on ne cacha pas la réalité. Les frères et les sœurs des deux parents de Pierre, les neveux et nièces racontèrent avec force détails la dégradation que connut la vie de cette famille pendant les dix dernières années et de quelle manière cet alcoolisme parfaitement réglé sur les fins de semaine avait fini par rendre impossible les relations habituelles que chacun entretenait auparavant. S'ajoutèrent à ces témoins, le médecin de famille, le pharmacien et bien entendu les voisins et les commerçants qui rapportèrent abondamment ce qu'ils avaient coutume de voir et d'entendre chaque fin de semaine.

Au bout d'une année, Pierre fut remis en liberté sans que quiconque n'y trouve à redire. Lorsque l'affaire vint aux assises, les débats se déroulèrent dans une remarquable dignité. Ils démontrèrent que Pierre avait tout simplement fini par craquer. Ne pouvant supporter une fois de plus de telles violences sur sa mère et probablement convaincu qu'il n'existait aucune solution à ce drame permanent, il réalisa en un éclair que seule la suppression de son père solutionnerait une situation impossible à dénouer.

A l'audience, Il s'exprima avec douceur, avec intelligence, (celle du cœur et celle de l'esprit), ne cachant pas qu'au stade où il en était arrivé, au moment du drame, il ne portait plus aucun amour à son père. Ceci lui avait sans doute permis d'aller jusqu'au bout de son geste, dont il disait qu'il l'avait accompli en pleine conscience. Il ne cessait de répéter qu'il était prêt à en assumer toutes les conséquences.

Je me souviens particulièrement de ces journées marquées surtout par la présence de tous les membres des deux familles, lesquels faisaient un réel effort pour être aussi objectifs que possibles. Aucun d'entre eux ne chercha à salir la victime. Celle-ci avait toujours travaillé, avait su rester honnête, avait dans les débuts de sa vie conjugale mené une existence tout à fait honorable, apportant de l'affection et de la générosité à sa femme, à son fils, à ses proches. Personne ne pouvait expliquer cette descente aux enfers qui durait depuis dix ans, et qui était strictement programmée du vendredi soir au lundi matin, sans que jamais elle dépasse cette période. C'était un peu comme si l'intéressé cherchait à noyer pendant ces fins de semaine ce qu'il avait enduré les autres jours alors que sur son lieu de travail il apparaissait pourtant comme épanoui, heureux de sa tâche et fier de l'accomplir à la satisfaction de tous. Était-ce alors que la perspective de ces fins de semaine lui était si sombre qu'il préférait ne pas les voir en les noyant sous des flots d'alcool ? Il n'était plus là pour en parler, le témoignage de sa femme n'apporta malheureusement pas de lumières particulières. Cette femme se révéla si timide, si apeurée, qu'il fut impossible d'obtenir d'elle la moindre ébauche d'explication.

L'avocat général sut réclamer une solution à laquelle j'adhérais dès que j'en entendis la proposition : Il disait en substance que le crime était grave. Pierre avait tué délibérément son père, d'une manière posée, sans aucun emportement. Il insista sur le fait qu'avant ce drame, il aurait pu alerter les autorités sanitaires ou même judiciaires sur le calvaire que vivait sa mère ; il montra que les dispositifs de régulation sociale existants auraient pu fort bien fonctionner et éviter ce gâchis. Mais fort humainement, il sut aussi faire la part des choses et montrer qu'il avait bien saisi dans quel climat particulier Pierre avait toujours vécu et combien cette dernière

scène de violences à laquelle il avait assisté avait probablement déclenché un passage à l'acte presque inéluctable. Il conclut son réquisitoire en demandant qu'une peine d'emprisonnement soit prononcée, montrant ainsi qu'un geste si extrême ne pouvait rester impuni, mais sut faire entendre que sa vision personnelle des choses ne s'opposait pas à ce que l'emprisonnement soit assorti d'un sursis.

La défense plaida bien, et n'alla pas jusqu'à demander l'acquittement. Elle partageait avec le ministère public cette vision de la société qui veut que la mort infligée soit toujours sanctionnée, sauf en cas de légitime défense.

Le délibéré ne fut pas long et lorsque nous revînmes dans la salle d'audience, la lecture du verdict d'acquittement fut suivie d'un silence particulièrement lourd. La gêne était là, aucun murmure dans le public; dans certains yeux qui nous regardaient, beaucoup d'incompréhension tout de même. Je crois qu'une peine de l'ordre de cinq années d'emprisonnement, assortie d'un sursis aurait été une mesure que chacun aurait accepté sans mot dire.

La Presse prit fort mal la décision et sut traduire un certain étonnement. Un parricide avait purement et simplement été effacé et cela, beaucoup ne pouvaient le supporter. Les jours s'écoulèrent, les affaires se succédèrent aux autres, puis au cours de l'année suivante je rencontrai au hasard d'une session que je présidais, l'avocat de la défense. Il tint à me prévenir que son malheureux client s'était tué accidentellement avec sa moto sur une autoroute parisienne quelques mois après son acquittement. Nous évoquâmes alors les chemins tortueux qu'empruntent parfois le destin, puis nous nous quittâmes chacun un peu songeur.

Plus tard dans une autre cour d'assises, nous eûmes à juger un père qui un peu de la même manière avait abattu avec son fusil de chasse son fils qui se prélassait un beau jour de juillet à la terrasse d'un café. Ce fils était un garçon de vingt ans, drogué depuis longtemps et qui faisait vivre à sa famille les pires horreurs : fugues sur fugues, squats et caniveaux, seringues et poudres, recherche incessante de produits dont il dépendait totalement, cures, postcures, séjours de reprise en main, rechutes succédant aux rechutes; quête effrénée de l'argent nécessaire pour dealer. L'enfer, pour lui, pour ses parents, modestes habitants du Val de Marne, à l'honnêteté si viscérale que de tels débordements les laissaient sans voix, abandonnant peu à peu les recherches de tout secours, de tout recours. Puis ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase : Ce jeune, un soir, va jusqu'à pénétrer par effraction dans l'appartement de sa grand mère, qui l'aimait tant. Cambriolage, vol de ses modestes économies, vol de son poste de radio que le père retrouvera caché dans la chambre de son fils.

Après avoir tant supporté, après avoir tant essayé, cet homme ne voit sans doute plus qu'une seule solution. Oui, il fait beau, un temps de début du printemps, les rues sont animées, on sent les odeurs d'un samedi joyeux. Il prend chez lui son fusil de chasse, le charge, monte dans sa voiture et commence à tourner dans les rues du vieux Créteil. Il sait où il peut voir son fils qui fréquente encore de temps en temps un café du centre ville où il trouve des jeunes de son âge.

Ils sont tous là, ils font cercle; il y a des jeunes du quartier, certains allaient à l'école avec lui, ils rient, ils plaisantent, comme ils ont l'air heureux ! Le père s'arrête,

descend de son véhicule, prend le fusil qu'il tient le long de sa jambe, il s'approche du groupe, les regarde, personne ne lui prête attention. Soudain son fils l'aperçoit; il sourit comme toujours, d'un air un peu narquois; ses boucles blondes encadrent son beau visage. Le père lève son fusil dans sa direction et lui tire dessus en pleine poitrine à un mètre de distance.

Les détonations, le gosse qui s'effondre sur la table, des hurlements, des gens qui courent, des éclats de voix. Le père pose son fusil à terre et attend.

Lorsqu'il est devant ses juges à la cour d'assises, il se contente de demander pardon à sa femme. Comme la justice des hommes paraît dérisoire dans de telles circonstances !

A trop regarder le miroir, on risque de s'y faire prendre

Je ne suis pas en mesure de beaucoup écrire au sujet de Bruno Sulky, car il ne comparut pas devant ses juges et je n'eus pas à connaître des procédures qui le concernaient. C'était un ancien légionnaire, que l'on surnommait dans les années 85, l'Arsène Lupin des bijouteries. Il se distinguait pour n'avoir jamais exercé de violences physiques contre les personnes. Il purgeait une peine de neuf années de réclusion criminelle à Fleury Mérogis et était soumis à un régime de surveillance stricte car il avait déjà tenté de s'évader une première fois. En effet, un de ses complices, alors en cavale, avait essayé de l'arracher d'une cour de promenade à bord d'un hélicoptère. Une fusillade depuis les miradors avait tué cet homme et mis fin à cette aventure. Du fond de sa cellule Bruno Sulak continuait de rêver. Oui, il parviendrait à se faire la belle.

Bruno Sulak est mort en 1985. Au cours d'une seconde tentative d'évasion, il chuta d'un mur d'enceinte. On le retrouva gisant à terre dans le coma. Près de lui on trouva des bâtons de dynamite. Il ne survécut pas à ses blessures.

Dans le box des accusés de la cour d'assises d'Evry, en 1987, comparaissent deux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire pour complicité de tentative d'évasion. Il s'agit d'un très jeune sous-directeur de la maison d'arrêt, nommé C.J., et d'un tout aussi jeune surveillant, J.V.

Des explosifs avaient été découverts dans la cellule de Sulky. Il fut établi qu'ils étaient destinés à faire sauter l'ultime mur d'enceinte séparant la prison de la rue; la brèche ainsi provoquée devait s'ouvrir juste là où des comparses auraient attendu le fugitif avec leur voiture.

Une enquête minutieuse permit de remonter à ces deux fonctionnaires qui ne mirent pas longtemps à reconnaître leur participation à ces faits criminels. Oui, ils avaient fait entrer les explosifs dans les lieux de la détention.

Comment expliquer de tels agissements ? A la première lecture du dossier

d'instruction les bras, comme on dit communément, vous en tombaient.

C.J avait fait des études brillantes. Après quatre années de droit, il avait passé plusieurs concours. Il avait échoué à celui ouvrant l'accès à l'école nationale de la magistrature. Il avait réussi celui de sous-directeur de la pénitencier. Après deux années de stage et de cours théorique, il avait été nommé à Fleury. Pourquoi avait-il choisi ce métier ? Il répondait que cela n'avait pas été un choix, mais les choses s'étant présentées ainsi, il les avait prises. Issu d'une famille de cadres moyens, il avait vécu une jeunesse sans histoires. Petit, fluet, portant des lunettes rondes, il était timide et réservé. Il vivait seul, pas très loin de son lieu de travail. Il venait de la province, il connaissait mal la région parisienne. Il ne s'y était pas inséré. Il expliqua très clairement à l'audience qu'il avait été fasciné par la personnalité de Sulak. Ancien légionnaire, celui-ci avait vécu de multiples aventures dans l'armée; il était entré dans la délinquance après une condamnation pour désertion. Il avait été surnommé par les médias le chef du gang des Yougoslaves. Au cours de ses nombreuses expéditions montées comme par un commando, il n'avait jamais exercé ou laissé exercer des violences physiques sur quiconque.

Oui, il le fascinait. Il le fascinait aussi parce que cet homme mettait un point d'honneur en prison à entretenir une forme physique d'athlète, mais aussi parce qu'il était cultivé. Lecteur assidu, grand amateur de le Clézio, il rédigeait régulièrement une chronique qui était publiée dans un hebdomadaire.

Dans le costume étriqué de sa vie, C.J. s'ennuyait et sans doute regrettait-il de ne pas être parti lui aussi à l'aventure. Lorsque nous lui demandâmes de donner les raisons de son comportement, il ne dit rien de bien pertinent. Non, ce n'était pas pour l'argent, Bruno Sulak ne lui avait rien promis ! Non, ce n'était pas pour se préparer à entrer ensuite dans son équipe ! Mais, enfin, pourquoi s'était-il donc embarqué dans cette galère ? Il ne répondit pas, il ne répondit jamais.

Son coaccusé, JV, était un surveillant de la pénitencier. Recruté par un concours très simple alors qu'il ne possédait aucun diplôme (à l'époque il n'existait pas encore d'école nationale de formation), JV avait suivi un semblant de formation de quelques semaines et avait été envoyé exercer ce métier si délicat de surveillant de la pénitencier, dans une des maisons d'arrêt les plus difficiles qui soient : Fleury Mérogis. Il était du Sud Ouest, il avait une petite famille qui l'avait suivi. Ils s'étaient tous très vite sentis perdus dans cette lointaine banlieue. Contrairement à l'autre accusé, J.V. était un homme sportif, grand, à la belle prestance... qui aurait pu, par exemple, être légionnaire ! Fonctionnaire de la République, au tout petit salaire, n'ayant pour autre horizon que celui des murs d'enceinte de la prison, J.V. se mourait d'ennui. Comme tant d'autres lui non plus n'avait pas réellement choisi ce métier. Issu de parents modestes, ne s'étant pas attelé au travail scolaire, seule la pénitencier l'avait accueilli. Dans son traintrain quotidien, de temps à autre, mais régulièrement, il avait rencontré et discuté avec Bruno Sulak. Ce que celui-ci lui avait raconté de sa vie, de ses exploits (il avait gagné un record de chute libre en parachute) de ses opérations de commando l'avait envoûté. Comment avait-il sauté le pas ? Comment avait-il accepté de rendre à ce détenu un pareil service qui mettait en danger ses collègues de travail ? Il ne se l'expliquait pas, lui non plus. Je me souviens qu'il me dit :

-Monsieur le président, l'envoûtement cela existe !

L'Avocat général dans ce procès, requit avec justesse et pondération.

Ils furent condamnés à de la réclusion criminelle, mais de manière modérée.

J'eus toujours la conviction au fond de moi, que dans cette affaire flottait un air de compassion. Comment pouvait-on laisser croupir en prison, un tel homme ? C'était ce qu'ils devaient se dire tous les deux, eux qui n'avaient rien vu de la vie et qui n'étaient pas appelés sans doute à en voir beaucoup plus !

On me dit que peu de temps après avoir retrouvé la liberté, C.J. se sonna la mort !

De l'usage parfois étrange des pièces à conviction

Nous entrons dans la majestueuse salle d'audience de la cour d'assises de Créteil et nous sommes surpris par une assistance très nombreuse composée surtout de femmes, vêtues de longues robes, leur visage partiellement caché de voiles gris ou noirs. Nous allons juger des pirates de l'air, trois très jeunes gens du Moyen-Orient qui avaient détourné à Bagdad un Airbus d'Air France. Ils en détournèrent le chemin, contraignant l'équipage sous la menace d'armes blanches à suivre leurs ordres. C'était une affaire délicate dans laquelle on ne pouvait sous-estimer que ces jeunes avaient fui une répression qui les visait au premier chef. D'ailleurs sitôt parvenus à Orly, ils s'étaient rendus d'abord à l'équipage puis à la police. Ils n'avaient eu qu'une seule idée en tête, fuir leur pays. Beaucoup d'avocats, de journalistes, un service d'ordre sur les dents.

Après les formalités d'usage qui consistent à mettre en place un jury en suivant une procédure très précise, je commençai les interrogatoires avec un certain trac, il faut bien le dire, car nous n'étions pas dans un registre habituel. Quelques trois heures après, se produisit un incident tout à fait remarquable, dont je fus, je crois, le seul témoin.

Je siège en robe rouge. De chaque côté sont assis les juges assesseurs et les jurés. Mon fauteuil est très confortable. Il est muni de roulettes qui lui donnent une certaine mobilité. Je sens soudain que le lacet de la chaussure de mon pied gauche est pris dans l'une des roulettes de mon fauteuil. J'essaye de le dégager, mais en faisant quelques tentatives, le lacet se serre de plus en plus. Mon pied est comme tordu contre cette maudite roulette et commence à me faire souffrir.

Comment m'en sortir ? Deux solutions. Suspendre l'audience; me lever si je le puis encore et sortir de la salle en traînant le fauteuil derrière moi, sous l'oeil médusé des spectateurs. Continuer. Je souffre trop.

Devant moi, sur le bureau, il y a les trois couteaux, aux manches ciselées, aux lames, aiguisées, effilées et si pointues ! J'en prends une. Je l'exhibe. J'interroge un

des accusés :

- C'est bien avec celle-ci que vous avez menacé l'équipage ?

Avant même qu'il ait eu le temps de répondre, je plonge sous le bureau, tranche avec cette arme le maudit lacet. Je réapparais. Les avocats en face de moi sont troublés.

Mon pied est libéré. Les débats se poursuivent.

Le meilleur côtoie le pire

Je tiens en grande estime le journalisme. En France, pays où la Justice est souvent entravée par le jeu d'influences diverses, le journaliste peut apporter sa contribution à la manifestation de la vérité et à la protection des libertés fondamentales. J'en ai été souvent le témoin et le rôle joué par les journalistes dans les Ecuries du Roy me l'avait bien montré.

Dans les années 1970, sévissait dans un tribunal de grande instance, un vice-président auquel on avait confié la responsabilité de la chambre des flagrants délits, aujourd'hui dénommés comparutions immédiates. Cette chambre correctionnelle faisait beaucoup parler d'elle, tant la justice qui y était rendue était désastreuse. Son président était complètement dépourvu du sens de l'écoute, se réjouissant des bons mots qu'il faisait aux dépens des prévenus et des témoins. Tout le monde s'en plaignait, avocats, greffiers, collègues, chroniqueurs, mais rien n'y faisait. La hiérarchie, pusillanime, n'osant pas porter atteinte à l'indépendance des juges, ne prenait aucune décision. Un journaliste redoutablement attentif prit soin de noter semaine après semaine ce qui se passait au quotidien dans cette chambre. Avec ce matériau il écrivit un opuscule qui s'intitulait tout simplement : *Flagrants délits*.

Ce fut un succès à deux niveaux : Il se vendit très bien; le magistrat fut affecté à d'autres fonctions.

Mais dans ce monde, comme dans les autres, on côtoie le meilleur et le pire. J'eus à m'occuper d'un crime passionnel tout à fait banal. Une jeune femme avait tué de sang froid son mari qui la tyrannisait. La maman de cette femme demanda à me rencontrer. Je la reçus. Elle voulait savoir la procédure à utiliser contre un journaliste de la presse à sensation qui lui avait rendu visite. Il recherchait des photos de sa fille à tous les âges de sa vie, en robe, en short, en robe de mariée, seule ou avec ses copains et copines, à l'école ou sur son lieu de travail. La maman refusa dans un premier temps. Le journaliste lui présenta alors le papier qu'il avait préparé pour la prochaine édition. Elle découvrit avec stupeur le tissu de contre vérités qu'il avait préparé et qui salissait la jeune femme. Le journaliste lui expliqua que cela pourrait s'arranger si elle lui remettait les photos sollicitées. La pauvre femme céda. La semaine suivante, elle acheta l'hebdomadaire. Il avait repris l'article tel qu'elle l'avait lu. Il était illustré des belles photos qu'elle avait remises.

Cette maman demandait justice. Que pouvais-je faire d'autre que de lui conseiller de prendre un avocat et peut-être de lancer une procédure ? Mais elle n'avait aucun moyen. D'ailleurs le mal était fait. Il était irréparable.

Nouvelle -Calédonie

Les assises pesaient lourd sur mes épaules. Pour oublier, je rêvais des ailleurs. L'Algérie m'avait marqué. Les souks de la vieille ville de Constantine, le site impressionnant du pont du Rhumel venaient souvent éclairer mon présent. Dans ces émotions si fortes que je ressentais comme si j'y étais encore, fallait-il voir des signaux que m'adressait mon arrière-grand-père qui avait consacré sa vie d'officier des bureaux arabes à l'étude de la civilisation kabyle ? Ces émotions si fortes, ne trouvaient-elles pas aussi leurs sources dans ces tableaux, dans ces gravures, dans ces objets de la vie courante que je retrouvais chaque été, pour le temps des vacances, dans la maison familiale. Un grand plateau de cuivre délicatement ciselé qui brillait comme un soleil éclairait le bureau de ma grand-mère. Elle l'avait rapporté de là bas, elle qui aimait tant se bercer de rêves.

En 1974, j'entendis dans les couloirs du Palais que l'on cherchait des magistrats volontaires pour superviser les opérations référendaires qui allaient se dérouler dans l'archipel des Comores, au beau milieu de l'océan Indien. Les populations de ces îles allaient voter pour ou contre l'indépendance de leur territoire. Je me portai candidat et partis pour six semaines dans ce que je considérais comme étant le bout du monde. La Grande Comore, les îles d'Anjouan, de Mohéli, et de Mayotte se dévoilèrent à moi : Des plages immenses, une mer turquoise, des récifs coralliens; un travail d'administrateur qui m'obligeait à prendre des initiatives et à me déplacer de villages en villages. Une activité incessante au milieu de l'insolite. Je ne cessais d'écarquiller les yeux et de prendre conscience que la vie, ce pouvait être aussi cela. Je rentrai de cette aventure, bouleversé par ces accumulations d'images, et m'y référais sans cesse au détour de mon labeur.

En 1977, la chance me conduisit à faire partie d'une nouvelle équipe de juges qui étaient envoyés pour les mêmes raisons sur le territoire des Afars et des Issas. Cette mission fut à la hauteur de mes espérances. Djibouti se grava elle aussi fortement dans ma mémoire. Caravanes de dromadaires venant de je ne sais où et allant en tout cas droit devant elles, comme si elles voyaient poindre à l'horizon l'oasis prometteur; touffeur du soir à la terrasse du palmier en zinc, immenses et belles Somaliennes aux yeux en amande !

1988, quatre années déjà de présidence de cour d'assises; le métier me fascinait toujours autant, mais je souffrais au sens physique du terme de baigner encore et encore dans ces drames du quotidien, que l'on dénomme faits divers. Qu'étaient ces retours chez moi, après le délibéré, et ces confrontations avec ce qui venait de se passer ? Les débats que j'avais menés avaient-ils été clairs, pédagogiques, objectifs ? Les décisions de relaxe ou de condamnation avaient-elles été bien acceptées ? Les peines étaient-elles bien adaptées.

Etait-il raisonnable de passer encore des années et des années à exercer cette redoutable mission ?

Je m'en ouvrai au secrétaire général de la première présidence de la cour d'appel qui me dit :

- Pourquoi ne te portes-tu pas candidat à la première présidence d'une cour d'appel ? Il y a justement celle de Chambéry qui se libère.

Je saute sur l'occasion; je passe le grand oral devant les membres du conseil supérieur de la magistrature. Je suis interrogé sur ma carrière, sur mes motivations, sur mes récentes expériences professionnelles. Je comprends que mes juges regrettent que je n'aie pas de grande pratique du droit civil. Evidemment on rendait hommage à mes qualités de pénaliste, mais enfin était-ce suffisant ? Je n'avais aucune chance de voir ma démarche aboutir.

Ma grande surprise fut alors de recevoir quelques semaines après, une convocation devant le même conseil. On me demandait si j'accepterais d'occuper ces fonctions à Nouméa, en Nouvelle Calédonie. La cour d'assises de ce territoire venait d'acquitter les assassins de nombreux proches de Jean Marie Tjibaou, le leader indépendantiste. C'était le verdict de Hienghene. Le premier président G.t était rentré en France pour y passer ses congés et avait fait savoir qu'en aucun cas il retournerait dans ce territoire, tant la situation générale, et judiciaire en particulier, était alarmante.

Lors de mon second entretien avec les membres du conseil, je pris conscience qu'on avait oublié mon inexpérience à régler les litiges relevant du droit civil. On mit en avant que je n'avais pas échoué au cours d'une carrière déjà longue de juge d'instruction, puis de vice président d'une chambre correctionnelle, et enfin de président de cour d'assises. On mettait en avant les missions que j'avais accomplies en Outre mer. Sans trop réfléchir d'ailleurs à ce qui pouvait m'attendre dans ce lointain Pacifique, je confirmais que j'étais prêt à m'y rendre. Je compris que ma candidature était retenue et que ma nomination serait soumise à la signature du président de la République.

Quelques jours après je rencontrai Monsieur G. dans les couloirs du palais de justice de Paris. Il me dit simplement :

- Mais, Hanoteau, qu'est ce que vous allez faire là bas ? C'est l'enfer !

Arrivée à Nouméa

Je fus donc nommé premier président de la cour d'appel de Nouméa en Nouvelle Calédonie. Nous étions au tout début de l'année 1988 et deux événements avaient

l'année précédente en quelque sorte cristallisé la situation sur le « caillou ». D'une part, le 13 septembre 1987, les Calédoniens avaient été appelés à statuer par référendum sur l'indépendance de leur territoire. Ils s'étaient prononcés contre cette indépendance par un oui massif (93,8% des voix exprimées). On n'évoqua peu l'abstention considérable de la population mélanésienne qui représentait pourtant presque la moitié des habitants.

D'autre part, la cour d'assises de Nouméa avait acquitté en octobre 1987 les sept auteurs de l'embuscade de Hienghène au cours de laquelle en 1984 avaient péri une dizaine d'indépendantistes tous très proches de leur leader, Jean Marie Tjibaou. Ce dossier avait d'ailleurs suivi un itinéraire tout à fait particulier qu'il est bon de rappeler. En effet le juge d'instruction avait contre toute attente clos ses investigations par une ordonnance de non lieu, mais la chambre d'instruction (sans doute devant le tollé que cette décision avait engendré) l'avait réformée et avait renvoyé devant la juridiction criminelle l'ensemble des prévenus. Un jury composé exclusivement de Caldoches, puisque les Mélanésiens tirés au sort avaient été récusés par les avocats de la défense, avait remis le bon ordre là où on l'attendait

Les pouvoirs en place étaient rassurés : Tout à la fois celui de Jacques Lafleur, leader du RCPR, et celui de Jacques Chirac, alors Premier ministre.

Beaucoup craignaient néanmoins la suite des événements.

Avant de partir pour cette lointaine destination, je reçus trois leçons : La première vint d'un haut magistrat de la chancellerie. Ayant servi jadis dans cette cour, il me mit en garde contre bon nombre de collègues dont la carrière presque exclusivement coloniale les conduisait à une certaine partialité. Il en profita pour me lire une lettre qu'il avait reçue récemment de l'un d'entre eux, vice président du tribunal, dans laquelle celui-ci se moquait de tous ces indépendantistes qui au moment où il écrivait se vantaient (sic) sous sa fenêtre, dans la cour du Palais de justice, dans des sit-in qu'il qualifiait de "risibles".

La seconde vint d'un autre collègue appartenant au cabinet du Garde des Sceaux. Il me conseilla de laisser agir le procureur général, alors statutairement chef des services judiciaires et de ne contrecarrer en aucune façon ses initiatives !

La troisième vint de deux avocats spécialisés dans les causes où les droits de l'homme sont mis en péril : Me de Felice de Paris et Me Jean François Roux de Montpellier. Ils me rencontrèrent, et eurent la gentillesse de me dire que la justice dans ce pays attendait un magistrat de caractère mais que l'accueil ne serait sans doute pas toujours chaleureux.

J'avais compris que la situation sur ce territoire était alors extrêmement tendue. Ce pays vivait depuis longtemps un processus de décolonisation menée par le FLNKS (le front de libération nationale du peuple Kanak). La tension ne faisait que s'y développer depuis que le ministre de l'outre-mer de l'époque, Bernard Pons, avait annoncé en janvier 1988 que coïncideraient le même jour deux scrutins majeurs qui devaient se dérouler en mai : celui de l'élection présidentielle (le premier septennat de François Mitterrand touchait à sa fin) et celui portant sur un nouveau statut territorial dont la République voulait doter la Nouvelle Calédonie. L'opposition y voyait naturellement une regrettable confusion des genres.

Mon arrivée à Nouméa fut marquée par quelques traits qui en disaient long sur ce que j'allais rencontrer :

Sur le tarmac de l'aéroport de Nouméa m'attendait une délégation du palais de justice pour me souhaiter la bienvenue. Un magistrat de la Cour m'accueillit en ces termes :

-Nous savons, monsieur le premier président que vous êtes le sous-marin de l'Élysée.

Parvenu à ce qu'on appelait la résidence du "Premier", dont le jardin dominait la magnifique baie de l'orphelinat, mon attention fut immédiatement attirée par un tag sur un mur voisin qui dénonçait en grandes lettres noires une : *Justice coloniale* !

Alors que la maison était impeccablement rangée, je trouvai dans le tiroir de la table de nuit, à la tête de mon lit, une grande réserve de cachets anxiolytiques et de somnifères. Je demandai alors à Maï, mon chauffeur, mi Chinois, mi Polynésien qui me faisait visiter la maison, la raison de la présence de tous ces médicaments. Il me répondit :

- Le premier président, monsieur G., il n'allait pas bien. Avec le Palais, beaucoup de soucis. Toujours tout seul, monsieur G.

Ces cachets avaient-ils été laissés à dessein ?

Premiers jours

En attendant le jour de mon installation officielle (le code de l'organisation judiciaire veut que le premier président de la Cour d'appel soit installé dans ses fonctions lors d'une audience solennelle en présence des autorités locales), je fis peu à peu la découverte des réalités de ce territoire et de sa vie judiciaire.

Un certain nombre de déjeuners et de dîners furent donnés en mon honneur par mes futurs collègues. Si on se montra chaleureux à mon égard, certains ne surent ou ne voulurent pas cacher dans quel mépris ils tenaient le monde mélanésien, dont ils déploraient les visées indépendantistes. Ouvertement, sans vergogne, ils qualifiaient cette partie importante de la population, de "sous-hommes". Ils expliquaient doctement qu'ils n'avaient même pas laissé les traces d'une véritable culture.

-Ils vivent dans de pauvres cases; ils n'ont jamais pu bâtir quoi que ce soit. Ils parlent des dialectes; la langue canaque n'existe pas. Ils ont seulement des traditions orales, ils ne savent pas écrire. Ils s'adonnent à la boisson, pratiquent l'inceste !

Ils terminaient leurs propos en rappelant d'un air horrifié qu'il n'y a pas si longtemps, ils étaient encore anthropophages. J'en passe, mais je n'oublierai jamais que ces antennes sortaient de la bouche de magistrats, de celle de leurs épouses, ou d'anciens collègues retraités qui avaient préféré rester sur le "Caillou" où les avantages matériels dont ils bénéficiaient étaient considérables.

Un soir, j'entendis même la femme d'un collègue qualifier les Mélanésiens "d'êtres inachevés". Celles et ceux qui ne partageaient pas ces propos extrêmes se tenaient dans une réserve craintive. J'observais, j'écoutais, ne disais mot. Je n'eus jamais le courage de me lever et de partir; je savais trop que j'allais devoir travailler avec ceux-là et qu'à peine débarqué sur ce territoire, je ne pouvais rompre tout à trac les liens

professionnels qui m'unissaient à eux.

La visite du Palais de justice fut confondante : Il avait été plastiqué trois ans auparavant par des individus qui ne furent jamais identifiés mais dont l'appartenance à un mouvement qui dénonçait la justice coloniale n'avait jamais été contestée. Les ravages avaient été considérables, puisque la salle d'audience avait été complètement détruite. Pour fonctionner, on se servait de petits bâtiments annexes et pour siéger la cour d'assises utilisait la seule et unique salle de spectacle de Nouméa, qu'on dénommait la FOL ! (Fédération des œuvres laïques). Aucune perspective de reconstruction n'était envisagée par quiconque. Le ministère de la Justice semblait avoir oublié cette épave; Mes premiers contacts avec les autorités me firent saisir que ce problème était la dernière de leurs préoccupations. Ceci en disait long sur l'estime dans laquelle on tenait notre institution.

Je pris soin de recevoir longuement mes collègues magistrats de la cour et du tribunal et sans entrer dans les détails qui me rendraient passibles de je sais trop quelles poursuites ou vindictes, je dois avouer que je fus abasourdi par les constatations que je fis alors.

Beaucoup des anciens avaient passé une grande partie de leur vie professionnelle dans nos anciennes colonies ou dans nos départements et territoires d'outre-mer. La plupart d'entre eux étaient viscéralement attachés au "Caillou" (c'est ainsi qu'on désignait avec une affection certaine la Nouvelle Calédonie) et n'avaient accepté de rares mutations, essentiellement dans le Pacifique, que pour gagner de l'avancement. Propriétaires de belles résidences, ne payant aucun impôt, percevant des salaires doubles de ceux versés en métropole et des indemnités conséquentes, leur confort n'avait rien à voir avec celui que pouvait connaître, en France, le plus haut gradé de la magistrature. Comment pouvaient ils envisager que le statut de "leur" territoire puisse être remis en cause ? Pouvaient-ils être réellement impartiaux dans l'exercice de leur métier lorsqu'ils étaient confrontés à celles et ceux qui, en réclamant des changements radicaux dans toutes les structures institutionnelles, mettaient en péril leurs avantages ?

Parmi les plus jeunes, quelques uns débutaient tout juste leurs carrières, et appréciaient par dessus tout les conditions de vie matérielle exceptionnelle que la République leur réservait. Certains d'entre eux parlaient déjà d'y faire souche. D'autres avaient connu quelques difficultés en Métropole et avaient fait l'objet de la part de la chancellerie de mesures d'éloignement. Le ministère pensait sans doute (il comprit plus tard qu'il avait fait fausse route) que dans les îles on tolérerait mieux ce qu'on ne supportait plus en métropole.

Beaucoup de ces magistrats d'origine métropolitaine, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, partageaient cette particularité de ne connaître de la Nouvelle Calédonie que Nouméa la blanche, et la très touristique île des pins. La Grande Terre, sa côte ouest où Hoppalong Cassidy aurait pu galoper à travers des paysages envoûtants, sa côte est où la féerie des lagons et des villages mélanésiens vous transportait dans une sorte de paradis, les îles mystérieuses de Lifou, d'Ouvéa et de Maré, ils les ignoraient. Par peur, sans doute un peu; par désintérêt, beaucoup.

Bien entendu, comme dans toute institution et heureusement, il y avait aussi des collègues venus là uniquement pour accomplir les tâches que leur avait confiées la République. Ils s'efforçaient de faire de leur mieux, mais dans un contexte pareil, leur mission était rendue particulièrement difficile.

Dans ces juridictions, il n'y avait qu'un seul mélanésien, le juge F. T., dont la patience, la compétence et la sagesse le protégeaient de la vindicte de ses collègues. Il me raconta en grinçant des dents qu'un des conseillers de la cour d'appel, autrefois simple juge au tribunal, dont la dureté avait effrayé pendant des années ses concitoyens, le plaça en détention alors que dans les années 1960, il distribuait avec ses copains regroupés sous le vocable, "les foulards rouges", des tracts appelant à la libération de son pays.

Mon installation en audience solennelle dépassa ce que je pouvais craindre. Faute de place adéquate dans notre palais de justice, elle se déroula dans la grande salle de l'ORSTOM, (organisme de recherche scientifique de l'outre mer), à moitié vide. Lucette Michaux Chevry, importante femme politique des Caraïbes françaises, étant arrivée la veille sur le territoire, sa visite éclipsa toutes les autres manifestations. Le haut commissaire de la République, J.B., se fit excuser et remplacer par un subalterne; et il en fut de même pour les diverses autorités civiles, militaires et religieuses qui n'envoyèrent à notre cérémonie que de pâles représentants. Il me fallut écouter patiemment les réquisitions du Procureur Général qui appelaient à la fermeté contre ceux qui troublaient la quiétude du territoire. Je dus supporter avec honte et agacement la parodie de discours d'accueil, prononcée par le plus ancien et le plus gradé des magistrats de la Cour. Il s'en prit avec férocité aux avocats de métropole qui "venaient régulièrement comme un essaim de guêpes vibronner et "aiguillonner" (sic) les aspirations des indépendantistes. J'étais épouvanté !

Premières semaines

Je découvris alors combien le fonctionnement de notre justice était imparfait.

D'abord, les contentieux civil et commercial qui intéressaient presque uniquement la communauté caldoche, fort lourds, accaparaient l'essentiel du travail des avocats et occupaient grandement nos collègues. Peut être les empêchaient-ils, les uns, les autres, de s'attarder à ce qui se passait en matière correctionnelle et de réfléchir sur les conséquences des réponses qui alors étaient données à la délinquance. Les finalités du traitement des infractions pénales étaient ainsi oubliées. On siégeait, on défendait, on condamnait (plus souvent qu'on n'acquittait), le travail était fait, les dossiers ne s'accumulaient pas, aucun retard n'était à déplorer, mais à cette réalité là de la déviance, de l'incivilité, de la violence, on ne s'intéressait guère. Elle n'interpellait pas. On ne voulait pas y lire une quelconque signification. On ne lui donnait pas du sens; pourtant là comme ailleurs, elle traduisait des dysfonctionnements de la société. On ne cherchait pas non plus à y apporter des solutions adaptées.

La délinquance, comme partout, était surtout le fait des plus pauvres ou des plus démunis. Elle concernait donc au premier chef les Mélanésiens et parmi eux naturellement les plus jeunes. La répression était très sévère et la prison locale débordait de ces jeunes qui n'hésitaient pas à défier l'ordre établi, habillant parfois leurs méfaits de discours très subversifs.

La répression était, aussi, aveugle, comme si elle s'ingéniait à ne pas saisir les particularités de ce territoire. A titre d'exemple, on ne prenait pas suffisamment en

considération les difficultés que rencontraient certains prévenus à répondre aux convocations de la justice, tant les communications entre la brousse ou les îles Loyauté, et Nouméa étaient parfois impossibles, surtout pendant les périodes cycloniques. L'absence du prévenu était souvent considérée comme une manifestation d'hostilité ou pire, de mépris à l'égard de l'institution; l'emprisonnement ferme était alors prononcé sans précaution, et les mandats d'amener ou d'arrêt délivrés de manière trop systématique.

La justice des mineurs était dépourvue de toute efficacité puisqu'elle n'avait auprès d'elle aucune équipe de travailleurs sociaux et ne disposait d'aucun établissement spécialisé susceptible d'accueillir les cas les plus difficiles. Aucune structure de l'exécution des peines digne de ce nom n'avait été mise en place.

Le recours systématique à l'emprisonnement pour les plus jeunes, l'impossibilité de procéder à des aménagements de peine, auxquels s'ajoutaient des conditions de détention peu faciles à supporter, faisaient apparaître la justice sous son jour le plus répressif et faisaient monter les tensions. On parlait hélas de justice à deux vitesses.

Si je présidais les différentes compositions collégiales de la cour, je ne parvenais pas à renverser le cours des choses.

Les choses empirèrent lorsque les manifestations se réveillèrent et que les barricades apparurent dans les faubourgs de Nouméa. La gendarmerie se mit à faire de la police judiciaire à la va vite et sans aucune modération le Parquet, soit privilégia les poursuites pour mater les manifestants, même si les constatations faites par les enquêteurs n'étaient pas toujours convaincantes, soit abonda dans le classement sans suite lorsque des débordements avaient lieu du côté des forces de l'ordre.

La République française avait laissé dans l'oubli ce pauvre territoire, et ce dans bien des domaines. Pour ce qui nous intéressait, je constatais qu'elle n'y avait pas étendu, pas plus qu'elle ne l'avait fait pour la Polynésie française, tous les textes de procédure pénale adoptés en métropole depuis une trentaine d'années et dont la finalité était de garantir au mieux les libertés individuelles et les droits de l'homme. Je commençais alors à me demander ce que je faisais là. La dernière visite que me rendit le commissaire principal de la police nationale qui venait d'être muté dans la région de Montpellier éclaira ma lanterne et m'avertit que les choses étaient sur le point changer. Il me dit à peu près ceci :

- Je pars et je tiens à vous saluer. Je rejoins mon pays et je n'ai pas à me plaindre après avoir passé seulement dix huit mois dans ce foutu territoire. Pourquoi je pars si tôt et si précipitamment ? Je vais vous le dire. Voici quinze jours j'ai transmis aux autorités un rapport qui fut jugé inutilement alarmiste. Je rapportais simplement que d'après mes propres constatations et mes sources, il n'y avait plus ni en brousse, ni dans les îles une seule tronçonneuse à vendre. J'en déduisais alors que les cocotiers allaient bientôt barrer les routes. C'est pour bientôt, croyez moi. Moi, je regarderai cela à la télévision en métropole. Cela n'a pas plu à Bernard Pons, c'est contraire au discours ambiant; tout va bien, c'est ce qu'il faut répéter. J'ai été muté. Je vous souhaite bonne chance, monsieur le premier président.

Quelques jours après au début du mois de mars, des gendarmes mobiles qui stationnaient dans le nord du pays, à Poindimié, se faisaient voler leurs pistolets mitrailleurs alors qu'ils se baignaient dans le lagon. Un certain affolement s'installe dans la ville de Nouméa.

-Du privilège de ne pas attendre comme tout le monde :

Il me faut parler aussi de la surprise qui fût la nôtre, mon épouse et moi-même en faisant nos premiers pas dans la ville. Nous fîmes en effet à notre arrivée une seule incursion dans la Grande Terre, sur la côte est, jusqu'à Poindimié, puisque très vite, à cause des événements qui survinrent, il devint impossible de circuler sans risque. Nous n'avions alors qu'à découvrir la capitale. Nouméa était (un récent voyage me permit de constater qu'elle n'a fait que croître, s'embellir et s'enrichir) une ville très belle, rutilante, avec sur les collines, dominant la mer et son lagon, de beaux quartiers aux villas et résidences disparaissant sous une végétation luxuriante où les bougainvillées de toutes les couleurs constituaient un décor paradisiaque. Sur un très large périmètre la ville s'étalait le long de baies immenses, aux vastes plages de sable blanc. Son centre était très animé, avec de multiples petites boutiques tenues par des Chinois ou des Wallisiens. Quelques magasins de luxe attestaient de la richesse de certains. Il existait bien entendu des faubourgs pauvres, principalement habités par les laissés pour compte, c'est à dire pour la plupart des Mélanésiens et des Wallisiens qui avaient abandonné leurs villages ou leurs îles pour gagner cet eldorado où ils pensaient trouver du travail. Rien là qui différenciait cette pimpante cité de ses lointaines sœurs...de la côte d'azur par exemple.

On ne voyait en ville que très rarement des gens de couleur, et ceci nous étonna beaucoup. On en rencontrait par exemple très peu sur la place des cocotiers, ou sur les promenades des baies des citrons et de l'anse Vata; bien entendu aucun sur les plages fréquentées par les Blancs. En revanche sur les bords de mer proches de l'aéroport domestique de Magenta, les familles mélanésiennes se retrouvaient pour profiter de leurs loisirs. Ceci donnait une curieuse impression et si on s'en ouvrait à nos interlocuteurs, la réponse sans être aussi explicite, signifiait :

- Encore heureux !

Un soir alors que nous faisons quelques courses très tard dans un petit et modeste self-service, nous nous retrouvâmes dans le magasin avec quatre ou cinq Mélanésiens; nous choisissons ce dont nous avons besoin et nous nous mîmes à la queue derrière trois personnes. Le patron, un demi comme on dit là bas, à moitié chinois et à moitié Thaï, nous fit signe de passer devant; nous fîmes comprendre que nous pouvions attendre notre tour; rien n'y fit; il insista; l'autre clientèle s'effaça; nous obtempérâmes particulièrement gênés. Ainsi allaient les choses.

J'appris plus tard qu'au temps du statut de l'indigénat qui dura jusqu'après la deuxième Guerre mondiale, au coucher du soleil, tonnait sur la ville le coup de canon qui contraignait les Canaques à rentrer chez eux; ceci avait laissé des traces....

C'est peut-être là que je compris que beaucoup d'entre nous, métropolitains, dépourvus de faculté de s'indigner, ne regardaient pas ce côté des choses, se laissaient séduire par le site qui, plus que sublime, était anesthésiant. Ils goûtaient là un confort et des facilités de vie qu'ils n'avaient jamais connus auparavant et concluaient toute réflexion en soupirant :

-Pourvu que cela dure !

Mourir à Ouvéa

Le premier tour des élections est prévu pour le dimanche 24 avril 1988. En qualité de premier président de la cour d'appel je suis désigné par le Conseil constitutionnel comme l'un des observateurs des opérations électorales, et dès début avril, avec deux magistrats du Conseil d'État, je parcours les circonscriptions pour vérifier que tout se met en place. Nous visitons beaucoup d'écoles qui serviront de bureaux de vote. L'accueil des enfants et leurs maîtres en brousse est touchant. L'un des conseillers d'État, ancien haut fonctionnaire de l'outre mer, est un homme très agréable avec lequel je me lie d'amitié. Nous parlons du territoire, de ses chances d'évolution. Il me dira un soir alors que nous dînons ensemble :

-Vous ne resterez pas longtemps ici. Ils trouveront bien un moyen pour vous faire partir. Ici, on n'aime pas les progressistes !

Nous partons le 22 avril au matin à trois dans l'avion du haut commissaire en direction de l'île de Lifou. Il fait un temps merveilleux, le vol est très confortable. Le pilote nous avise soudain que des gendarmes viennent d'être tués à la brigade de Fayaoué, dans l'île d'Ouvéa. Nous apprenons que des indépendantistes du FLNKS ont attaqué la gendarmerie dans le but de l'occuper jusqu'au jour du deuxième tour; que les choses ont dégénéré, que trois gendarmes ont été tués par balles.

Un quatrième devait décéder plus tard des suites de ses blessures infligées par un coup de machette sur la tête. Vingt sept autres gendarmes furent alors emmenés en otage par les insurgés, à l'autre bout de l'île, dans cette grotte qui devint malheureusement si célèbre.

Nous atterrissons à Lifou, avons un bref entretien avec l'administrateur local et repartons immédiatement pour Nouméa. Au palais de justice, l'atmosphère est très tendue, l'autorité judiciaire est évanescence. Le parquet n'est même pas saisi; le haut commissaire recourt à l'armée pour faire cesser le trouble à l'ordre public et retrouver les otages. Dans la même foulée il prend une réquisition qui autorise les forces armées à faire usage de leurs armes, ce qui implique que l'autorité civile se décharge de la conduite des opérations au profit du commandement militaire. Un général de gendarmerie est dépêché sur place par la métropole pour diriger l'ensemble des recherches. Il est rapidement dessaisi au profit du général Vidal, responsable des forces armées en Nouvelle Calédonie. Ainsi que l'écrit Cédric Michalski, chargé d'enseignement à la faculté de droit de Nancy :

- "Dès les premiers jours, l'autorité judiciaire est absente et la gendarmerie est priée de se retirer de la conduite des opérations au profit de l'autorité militaire. C'est donc l'armée régulière dite force armée de la troisième catégorie qui est chargée de rétablir l'ordre !"

Le lendemain, du balcon de notre maison, nous voyons atterrir sur l'aire qui leur est réservée les hélicoptères qui ramènent les corps des gendarmes, victimes de leurs devoirs. Plus loin nous voyons courir sur la mer les bateaux de plaisance; les planches à voile glissent comme des papillons multicolores; les plages sont noires de monde.

Paradoxe de ce pays : Terre d'affrontements. On s'y bat, on y meurt, gendarmes et Mélanésiens sont au cœur de la bataille; dans le même temps, d'autres goûtent sans

pudeur aux plaisirs de la vie dans les beaux quartiers de l'opulente Nouméa et sur un lagon à la douceur infinie.

J'assisterai à la cérémonie aux morts; dans beaucoup de regard des élus locaux je lirai la haine et les passions extrêmes.

Pendant ce temps la révolte gronde sur l'ensemble du territoire. Les cocotiers tombent sur les routes, les barricades se dressent, les fusils de chasse parlent, les lance-pierres sifflent, les cocktails Molotov explosent. Les brigades de gendarmerie vivent en camps retranchés. L'armée, forte de sa puissance et de ses renforts (Paris a envoyé le GIGN, l'EPIGN, le 11^{ème} Choc et le commando Hubert dépendant des Services secrets) sentant que le pouvoir civil vacille, renforce, avec arrogance, son emprise. On patrouille nuit et jour dans Nouméa, et dans les circonscriptions de la Grande terre et des Iles. Les armes sont exhibées; on fait taire les manifestants. Beaucoup d'exactions seront commises et la population civile souffre; l'autorité judiciaire de Nouméa sera extraordinairement muette.

Devant la recrudescence des actions indépendantistes, j'entendrai la femme d'un magistrat dire devant son mari qui ne protesta pas, et bien d'autres convives, qu'elle en veut à ses grands amis calédoniens :

-Ils possèdent des petits avions privés. Pourquoi ne vont-ils pas lancer sur les villages canaques de la brousse des bombes et des grenades ?

Je désignai, conformément à la loi, pour le scrutin du 24 avril, juges et conseillers pour s'assurer du bon déroulement des opérations de vote. Des collègues affectés à Lifou seront l'objet de tirs d'armes à feu alors qu'ils opèrent à la mairie. Ils seront dégagés par les gendarmes. Que de reproches fuseront vers moi d'avoir ainsi exposé des collègues dans une période aussi troublée.

Ce dimanche 24 avril le premier tour des élections présidentielles marqua une nette radicalisation du clivage entre les électors, les forces du Front National faisant un net progrès, tandis que le mot d'ordre de boycott des indépendantistes était largement suivi dans l'électorat mélanésien. On nota trente huit bureaux fermés.

Pendant les quinze jours qui vont séparer ces événements du deuxième tour de scrutin, la tension ne fera que croître sur l'ensemble du territoire. Au palais de justice on ne me parle pratiquement plus. L'autorité judiciaire est complètement absente du cercle des décisions et n'est plus saisie d'aucun fait ayant trait à ce qu'on peut appeler un temps d'insurrection. Un soir alors que je rentre du Palais, je vois mon chauffeur qui s'affaire d'une manière étrange autour de la voiture la regardant, comme on dit, sous toutes les coutures. Je lui demande pourquoi il fait cela. Il me répond simplement :

-Tu sais, mon premier, tu n'es pas beaucoup aimé ici !

Il ne voulut jamais m'en dire plus !

Au cours d'une des nuits qui suivit, je fus réveillé par un appel téléphonique intrusif : On me conseillait de rentrer à Paris si je ne voulais pas avoir d'ennuis !

A côté de chez nous, un jeune professeur de musique aux idées radicales fut agressé chez lui par des inconnus. On lui brisa les doigts des deux mains.

Il était de plus en plus difficile d'acheter le quotidien le Monde à Nouméa. La nouvelle Calédonie n'étant desservie à cette époque que par trois avions hebdomadaires de la compagnie UTA, les quotidiens de métropole arrivaient par liasse de deux ou trois

numéros. Les événements se durcissant, la distribution de ce journal devint irrégulière. On nous dit que des "nervis" étaient chargés de retenir les numéros qui contenaient des articles jugés subversifs.

Une chanson à la mode de Renaud saluait dans un refrain le combat des Canaques. Le disque resta introuvable sur le territoire.

L'atmosphère était irrespirable !

J'apprends qu'un substitut qui s'est rendu sur les lieux où les otages sont détenus, est lui aussi appréhendé par les indépendantistes et entraîné dans cette fameuse grotte d'Ouvéa avec le Capitaine Legorjus et six autres gendarmes. Je m'étonne qu'un magistrat du Parquet se soit ainsi engagé sans même que le procureur général en soit avisé. Il m'est répondu que le procureur de la République avait été tenu au courant.

On sait que l'assaut sera donné le 5 mai, et on en connaît les débordements qui suivirent. Le 8 mai, François Mitterrand sera reconduit dans ses fonctions de président de la République. Michel Rocard est nommé à Matignon. Pierre Arpaillange, procureur Général à Paris est nommé Garde des Sceaux.

Le premier souci de Michel Rocard est de rétablir le dialogue en Nouvelle Calédonie entre les deux communautés si antagonistes.

Il crée alors la mission du dialogue présidée par le préfet Christian Blanc, dans laquelle siègeront le conseiller d'État Perrier, ancien magistrat de l'ordre judiciaire avec lequel je travaillerai beaucoup, un pasteur protestant, un prêtre catholique, un ancien grand-maître de la Franc-maçonnerie, et un sous-préfet. Tant le président du RPCR, Jacques Lafleur, que le chef des indépendantistes, Jean Marie Tjibaou, acceptent le principe de cette mission qui va prendre le soin pendant quatre semaines d'explorer les conditions dans lesquelles les communautés pourraient recommencer à se parler entre elles et avec le gouvernement de la République.

L'espoir

Lorsque j'appris dans la nuit que François Mitterrand avait été réélu, je ne pus m'empêcher de verser des larmes de joie. Je me souviens avoir alors ouvert une bouteille de champagne pour célébrer ce moment. Non pas parce que l'homme et la Gauche avaient triomphé (nous qui avons exprimé notre joie en 1981, savions combien certaines promesses avaient volé en éclats), mais parce que je voyais s'éloigner le spectre de l'irréparable. Parties comme elles l'étaient, les choses auraient pu tourner encore plus mal, avec un pouvoir qui ne voulait à aucun prix composer. La haine entre les communautés ne cessait de s'accroître et je ne doutais pas qu'à un moment donné, elle allait entraîner de terribles effusions de sang.

Au cours de ces quelques semaines qui venaient de s'écouler, j'avais enrichi ma connaissance de ce pays. J'y fus aidé au premier chef, par notre collègue canaque, originaire de l'île de Lifou. Il fut sans doute celui qui m'aida le mieux à saisir la réalité mélanésienne. Il me parla de son enfance dans les pensionnats religieux où, au réfectoire, jeunes Blancs et jeunes Noirs ne mangeaient pas à la même table; il m'expliqua combien il lui était encore difficile de monter dans la voiture d'un Blanc à

côté du conducteur alors qu'un Canaque dans la brousse ne pouvait que voyager à l'arrière, ou même sur la plate forme s'il s'agissait d'un pick up. Il me fit saisir combien habilement les communautés avaient été dressées les unes contre les autres; comment partie de la communauté wallisienne avait été prise en otage par les ultras de ce pays. Ceux-ci en avaient gâté certains membres en leur donnant des emplois et des maisons, mais avaient aussi désigné à leur vindicte leurs frères du Pacifique, les Mélanésiens, parés alors de tous les vices et de tous les dangers. Il me fit découvrir, l'autre Nouméa, celle des banlieues déshéritées, celle du ravage causé par le chômage, le pakalolo (sorte de shit local), par l'alcool, celle en fait de la désespérance. Mais il me fit entrer aussi dans les cercles où l'on réfléchissait à la possibilité de jours meilleurs. Dans quelques temples protestants, où des chants a capella merveilleux s'élevaient vers le ciel, dans quelques églises catholiques où la messe prenait des tonalités de joie et d'espérance, je compris que lutter sans prendre les armes, ici comme ailleurs, n'était pas un vain mot.

Je fus aidé aussi par les contacts que je pus nouer à Nouméa avec des petits Caldoches, épris d'ouverture. Ils me permirent de saisir la complexité d'une société qui fut déchirée sous l'effet conjugué de l'instauration du bagne et de la colonisation.

Sans ménagement on priva les Mélanésiens de leurs plus belles terres qui furent données aux nouveaux arrivants, pauvres hères d'Auvergne ou d'Alsace. On avait dit à ces derniers qu'ils s'enrichiraient sans grands efforts sur ces terres fécondes. La dureté du climat, le terrible isolement, le manque de moyens, l'hostilité des autochtones transformèrent souvent ces aventures en cauchemars. Les mélanésiens expulsés n'eurent alors quant à eux d'autre recours que de se réfugier dans les montagnes où les conditions de vie étaient bien plus difficiles.

J'avais peur que les habitants de ce pays, aux origines somme toute si diverses, mais liés par un même destin et dont je découvrais alors les côtés si attachants, se perdent dans les chaos de l'extermination.

La mission du dialogue

Le haut Commissaire de la République fut remplacé par Bernard Grasset. Le commandement de la gendarmerie, laquelle avait été meurtrie par la folle préséance donnée à l'armée, fut placé entre les mains du général Perennez. On rentra ainsi dans la légalité. Je fus d'ailleurs sensible au fait que ces deux grands serviteurs de l'Etat vinrent à tour de rôle me rendre visite, au Palais de Justice, avant de faire de même avec le procureur général. Ils firent savoir au journaliste local qui les interviewait qu'il s'agissait là d'un ordre de préséance habituel. Ils voulaient ainsi se démarquer de leurs prédécesseurs qui considéraient que l'institution judiciaire était administrée et représentée quasi exclusivement par le procureur général, alors chef des services judiciaires, et donc par un magistrat soumis aux instructions du ministre de la Justice. (Très rapidement un décret vint supprimer ce terme de chef des services judiciaires, expression parfaite de ce qu'était alors la justice coloniale).

Le haut commissaire de la République m'indiqua alors qu'il serait heureux de saluer les magistrats dans leur ensemble ainsi que le responsable du greffe

Nous arrêtâmes les modalités de cette démarche et nous convînmes qu'il serait plus adapté que cette rencontre ait lieu au palais de justice, dans sa bibliothèque, qui avait été épargnée, lors de l'attentat auquel je me suis déjà référé. S'il y eut quelques réticences, la plupart de mes collègues vinrent à cette rencontre qui devait être suivie par un apéritif. Nous nous assîmes tous autour de la table, le procureur général, en mission à Paris, étant représenté par son avocat général. Bernard Grasset nous dit d'où il venait; nous lui présentâmes nos collègues. Il évoqua de manière très simple les problèmes immenses que rencontrait, à ses yeux, le territoire et les quelques pistes de travail qu'il se promettait de suivre; il insista sur l'espoir qu'il mettait dans la toute nouvelle mission du dialogue. De manière discrète, sans jamais évoquer le rôle que pouvait jouer notre institution, il assura chacun de sa considération et de son respect de l'indépendance de la justice. Soudain, nous entendîmes dans un murmure parfaitement perceptible provenant de notre assemblée:

-Oui, enfin on sait comment cela a fini avec "les Bougnoules" !

Stupéfaction et silence dans les rangs. Nous prononçâmes alors, l'avocat général et moi-même, nos mots de remerciement, rappelâmes combien nous avions été sensibles à cette visite, puis on passa à la collation traditionnelle. Lors d'une rencontre ultérieure, Bernard Grasset me dit qu'il savait quelle était l'ambiance judiciaire et m'assura de son soutien moral.

La mission du dialogue ne laisse pas l'institution judiciaire de côté

Quelques jours après, le secrétariat de la mission du dialogue me demanda un rendez vous, m'avisant que ses membres souhaitaient me rencontrer. Ceci fut connu à la cour d'appel et au tribunal et retentit comme un coup de théâtre, sans doute parce que beaucoup des membres de l'institution judiciaire de ce pays n'étaient pas habitués à être ainsi amenés à participer à la vie publique. Enfermés dans leur palais de justice, ils traitaient les contentieux définis par la loi mais ne s'étaient guère demandés si leurs manières de juger étaient ou non en phase avec ce que réclamait ou avec ce dont avait besoin la population de ce territoire. Ils n'avaient mené aucune réflexion politique (au sens noble du terme) sur leur état de magistrat. Ce palais vivait dans l'opacité. Point n'était besoin à l'intérieur de procéder à des échanges, des discussions, des confrontations d'expériences. Point n'était besoin non plus d'y faire rentrer les points de vue extérieurs, tels ceux de la gendarmerie ou de la police, des travailleurs sociaux, des responsables des communautés religieuses qui vivaient profondément à l'écoute des populations, ou encore des syndicats et des associations.

Dans les années 60, avec une audace inhabituelle dans notre institution, le Premier président de la Cour de cassation avait publiquement sommé la justice de sortir enfin de sa tour d'ivoire; il l'incita même à quitter le néolithique ! Pendant trente ans la justice à Nouméa était résolument restée sourde à un pareil message. Trop éloignée de la métropole, avec des magistrats dont certains étaient en place depuis trop longtemps, elle avait oublié que le temps avait passé, et que des évolutions

importantes s'étaient déjà mises en place. J'avais découvert par exemple que le nouveau principe de fonctionnement des juridictions introduit en métropole dans les années 70, qui reposait sur des assemblées générales réunissant magistrats et fonctionnaires des cours et tribunaux, et qui avait été étendu aux territoires d'outre-mer, n'avait jamais reçu application; c'est dire qu'on ne croyait pas beaucoup aux forces créatrices de la concertation.

Les services de sécurité qui accompagnaient les missionnaires bouclèrent les accès à mon cabinet. Ils invitèrent ma secrétaire à quitter son bureau pendant le temps que durerait l'entretien.

Christian Blanc m'incita, à l'abri des oreilles indiscrètes et en me promettant l'entière confidentialité de mes propos, à parler à cœur ouvert. Il me pria de ne pas utiliser la langue de bois : On me demandait de livrer ce que je pensais du fonctionnement de la justice en Nouvelle Calédonie.

Pendant les heures précédant cette rencontre, je m'étais beaucoup interrogé sur les limites que je devais mettre à mes propos. Je savais que les enjeux étaient importants et qu'il y allait de la paix, si indispensable à retrouver.

J'avais bien conscience qu'en révélant certains discours, certains comportements, certaines alliances je me désolidarisais pour partie de ce corps de la magistrature auquel j'étais si attaché. Mais il fallait bien aller de l'avant.

Je me rappelle que pour débiter cet entretien j'avais utilisé une image :

- Dans nos villes de province, en métropole, dis-je, les édifices publics -les mairies, les préfectures, les établissements d'enseignement, les palais de justice, les hôpitaux, les églises- donnent un sens à la vie d'une communauté. Les habitants les ont, consciemment ou non, comme repères dans leurs existences. En Nouvelle Calédonie, le seul Palais de Justice, celui de Nouméa, a été laissé en ruine pendant trois ans par les responsables de l'État après qu'il ait été plastiqué. Et cette grande juridiction populaire qu'est la cour d'assises siège à la FOL, initiales des mots Fédération des Œuvres Laïques, suffisamment évocatrices de désordre pour que tout le monde en rie ! N'était-on donc pas tombé sur la tête ?

Mes interlocuteurs furent troublés par cette constatation et comprirent qu'elle était chargée de sens.

J'ajoutai que nos outils juridiques étaient dépassés et non remis à jour. Je déplorai les absences d'une structure d'assistance éducative pour les mineurs et d'un comité de probation qui aurait pu faire diminuer le nombre de détenus à la prison de Ducos. J'exposai enfin deux projets qui me tenaient à cœur :

-Il est indispensable de créer des antennes de justice dans la Province Nord et dans les îles Loyauté. De cette manière, la justice pourra être rendue sans que les justiciables soient contraints de faire des déplacements interminables en car ou en avion. Savez vous que beaucoup de Calédoniens renoncent d'ailleurs à recourir à la justice parce que celle-ci est géographiquement et donc financièrement inaccessible.

-Mais, m'objecta-t-on, il n'y a pas si longtemps, on faisait des audiences foraines à travers tout le pays.

-C'est vrai, mais on a bien fait de les supprimer. Elles ne fonctionnaient qu'en matière répressive et ont laissé un souvenir douloureux dans les populations. Sans l'assistance d'interprète, sans le concours d'avocats de la défense, ces audiences ne furent qu'un simulacre de justice, elles n'honoraient pas la République. Je vous en prie, auditionnez monsieur le juge F.T. Il pourra vous éclairer sur ce sujet.

Mon second projet consistait à introduire dans les formations collégiales du tribunal correctionnel des assesseurs pris dans la société civile.

-Cette innovation, dis-je, aura pour mérite de compenser le fait que les magistrats soient tous, à une exception près, originaires de métropole. Cette réalité a eu pour effet de couper l'institution judiciaire d'une population qui s'en défie déjà énormément. Les souvenirs du temps de la colonisation sont encore vifs et on se souvient des répressions sévères qui s'abattirent alors sur les populations mélanésiennes. Je crois que chacun est convaincu de la nécessité d'une justice, mais il faut faire participer la société civile à son fonctionnement comme cela se fait en cour d'assises. Il y a là sous-jacentes des avancées possibles qui seront bénéfiques pour le territoire !

Il me fallait enfin aborder un sujet très sensible : celui du personnel judiciaire. Dans ces pays lointains, les magistrats du siège bénéficient du même privilège d'inamovibilité que leurs collègues de métropole.

L'inamovibilité, rappelons-le, c'est le privilège accordé aux juges de ne pouvoir être mutés qu'à leur demande. A cette époque n'existait même pas ni en métropole, ni en outre-mer, une limitation dans le temps pour les fonctions de juge d'instruction, ou de président de juridiction. Cette réforme si attendue ne fut introduite dans l'organisation judiciaire que très récemment. Selon moi d'ailleurs, elle aurait dû être étendue à l'ensemble du corps de la magistrature.

En effet, si l'inamovibilité des juges du siège constitue un rempart contre les atteintes à leur indépendance, certains malheureusement s'abritent trop souvent derrière elle pour conserver un poste qui à leurs yeux leur offre plus d'avantages que d'inconvénients, fussent-ils renoncer à tout avancement.. J'aurai l'occasion d'y revenir. J'ajoute alors à l'intention de mes interlocuteurs qui semblent très attentifs : Dans ce territoire, certains ont détourné cette mesure protectrice de son véritable but. Ils se sont réfugiés derrière elle pour demeurer plus que de raison dans un ressort géographique qui leur paraît idyllique. Ils se comportent ainsi comme de véritables propriétaires de charges.

J'expliquais ensuite que si les magistrats des parquets ne bénéficient pas de cette garantie constitutionnelle, leur situation dans les faits est pratiquement identique à celle des juges, la chancellerie ayant toujours répugné à contraindre les procureurs et leurs substituts à quitter leurs postes lorsqu'ils ne le demandent pas. Le Parquet de Nouméa n'échappait pas à la règle.

Je rappelai donc à mes interlocuteurs cet axiome, qui se renforça depuis lors sans

cesse dans mes convictions :

Les institutions ne valent que par les hommes et les femmes qui les servent !

Ainsi, j'expliquai que même si l'on tentait les réformes que je proposais, ou si l'on en adoptait d'autres, certains dans ce Palais, soucieux avant tout que rien ne change s'emploieraient à en modifier l'esprit, à en amoindrir les effets. Il fallait donc faire venir du sang nouveau.

Cette rencontre dura de longues heures. Je crois qu'elle fut profitable.

Voyage à Paris et premières décisions

Je fus invité à retourner le plus vite possible à Paris pour y rencontrer successivement le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature, le premier ministre et le Garde des sceaux.

Avant de partir je consacrai du temps pour expliquer aux magistrats et fonctionnaires de quelle manière les choses pouvaient évoluer. Il y eut peu de prises de parole. Cela ne signifiait pas que la majorité acquiesçait.

Lors de l'entretien qu'il m'accorda, François Mitterand me demanda de lui faire part de mes réflexions sur l'avenir de la Nouvelle Calédonie. Il m'écouta attentivement et me dit combien il était convaincu que la Justice pouvait apporter de la sérénité dans le contexte d'alors ; il marqua sa surprise en apprenant combien notre institution, en étant trop concentrée sur Nouméa, était de fait éloignée des habitants de la Grande Terre et des îles Loyautés. Il m'assura que le gouvernement était prêt à modifier les choses.

Au cours des multiples réunions qui se tinrent à Matignon et à la Chancellerie, je pus constater pour la première fois de ma vie que lorsqu'il y a urgence, l'État dispose de moyens énormes et efficaces, même pour l'institution judiciaire avec laquelle il se montre d'ordinaire si parcimonieux. Le principe de la reconstruction de notre palais de justice fut arrêté et j'entendis qu'on ne saurait trop attendre le début des travaux; l'idée de créer des sections détachées du tribunal de Nouméa à Koné (province nord) et à Lifou (province des îles loyauté), celle de nommer des assesseurs civils dans les formations correctionnelles furent aussi retenues et il fut décrété que les textes législatifs et réglementaires nécessaires devaient être prioritaires.

De la nécessité de partir juger en brousse : les sections détachées de Koné et de Lifou

Je revins de Paris avec la mission de convaincre les responsables du territoire de la nécessité de délocaliser une partie de l'activité judiciaire hors de Nouméa. Les

services de la chancellerie se chargeaient de tenter de persuader certains collègues de demander une autre affectation.

Je voyageai alors dans le même avion que le Procureur Général qui venait d'apprendre de son administration de tutelle qu'il était nommé en métropole. Cet homme était effondré. Il affirmait qu'il allait résister, puis il se laissa convaincre, rejoignit quelques jours après la métropole et fut remplacé par son avocat général.

Notre projet (il devenait celui de la cour d'appel et du parquet général) reçut un bon accueil du barreau local. Des réserves furent émises : Il s'agissait de savoir comment les avocats procéderaient eux mêmes pour ouvrir des cabinets dans ces sections et de quelle manière serait instaurée une véritable aide juridictionnelle.

La plus rude tâche nous paraissait être celle de convaincre Jacques Lafleur et Jean Marie Tjibaou de l'utilité de ces réformes. Nous avons besoin de leur aval notamment pour organiser un recrutement d'assesseurs qui soit aussi représentatif que possible de la réalité calédonienne.

Jacques Lafleur qui voulut bien venir à mon cabinet, était conscient des enjeux d'un pareil changement et se montra très intéressé. Il nous assura de son soutien.

Nous obtînmes de Jean Marie Tjibaou qu'il nous rencontre. Il nous invita dans sa mairie de Hienghene.

Nous sommes accompagnés par le général Perennez dont les premiers jours de commandement à la tête de la Gendarmerie ont suffi à imposer sa tranquille autorité à l'ensemble de ses hommes mais aussi à la population. Nous allons à ce rendez-vous en hélicoptère. Nous passons par la brigade de gendarmerie, devenue en ces temps troublés un véritable bunker. Nous saluons les gendarmes et leurs épouses. La vie qu'ils menaient alors était rude. On ne sortait pas de la brigade, les courses étaient apportées par l'hélicoptère, les détritrus et déchets ménagers sortis chaque soir sous protection d'un half track.

Nous nous rendons à pied à la mairie. Il règne tout autour un calme impressionnant, nous ne voyons personne mais nous savons que beaucoup de regards dans la brousse suivent notre progression. Tjibaou nous attend à la porte de sa mairie. Il porte une chemise blanche, un pantalon noir, son visage est beau, ses traits nobles, son regard direct.

Nous nous présentons. Il nous précède, nous montons l'escalier qui conduit à son bureau. Il nous fait asseoir. Il est seul avec nous. Avant même d'aborder le sujet qui nous amène, Jean Marie Tjibaou prend la parole :

- Comment croire encore à ce qui nous est dit aujourd'hui ? On nous a tant dit, tant promis. Comment pourrions-nous oublier ? Dois-je vous rappeler que j'ai vu ma mère, veuve, enchaînée sur le bord de la route, en train de travailler sur la voirie, parce que, avec quelques camarades de misère, elle avait quitté sa terre n'ayant pu ou n'ayant plus voulu payer l'impôt de capitation ?

Se tournant vers moi, il me parle de la partialité de la justice, du manque de

considération que les juges ont toujours eu pour le peuple kanak... Ses mots sont lourds de sens, il parle de la prison, de ces fameuses tournées foraines, de la brutalité de la répression qui s'abat sans mesure sur les plus petits pour des infractions minimales. Le ton employé fait apparaître un grand désarroi lequel s'accroît lorsqu'il évoque le verdict acquittement de Hienghene, fondé, dit-il, sur un détournement scandaleux de la notion de légitime défense.

Je prends la parole après le général Pérennez qui a rappelé le sens de notre démarche. Je parle tout simplement avec mon cœur.

-Je ne mets pas en doute, lui dis-je, vos propos sur le fonctionnement de notre justice. Je crois qu'il est inadapté à l'immensité de ce territoire et à ses spécificités. Je ne demande pas d'oublier le passé mais de travailler ensemble pour un avenir meilleur. Nous voulons, avec monsieur le Procureur général, aller de l'avant mais nous avons besoin de votre soutien.

Je lui livre les détails de notre projet. Il écoute attentivement. Rien ne révèle ce qu'il pense. Il demande à réfléchir.

Je lui propose de venir me voir au Palais de Justice. Il me répond avec humour :

- Mais votre Palais de justice, nous n'y sommes allés, moi et mes frères, que comme prévenus ou parties civiles !

Il ne fait aucune promesse. Nous nous saluons. Je remonte dans l'hélicoptère. Alors que nous survolons l'extraordinaire et somptueuse baie de Hienghene, baignée dans une lumière de rêve, je me dis alors que pour recréer du lien, il faudra du temps !

Reposer à Tiendenite sur la commune de Hienghene

Dans les mois qui suivent, en partant de la commune de Hienghene, je remonte à plusieurs reprises la vallée de la Tiendenite. Je ressens toujours la même émotion. Dans une courbe du chemin qui conduit au village, à quelques kilomètres, je me trouve face à un vieux pick up rouillé, dont la tôle est criblée de trous faits par les chevrotines. L'épave est recouverte de manous (morceaux de tissus) de toutes les couleurs et de bouquets de fleurs. Règne sur l'ensemble le grand calme de la brousse, derrière moi, le lagon s'étend à perte d'horizons, au dessus de ma tête se balancent les cocotiers dans la douceur des alizés. Je m'achemine alors vers le village, au pied des montagnes, dans un écrin de fleurs et de verdure. Quelques cases, quelques logements recouverts de tôles ondulées, la maison des anciens, une école et sur la grande place, devant une minuscule chapelle, des tombes toutes blanches soigneusement alignées. Là reposent les proches de Tjibaou tués dans l'embuscade. Le drapeau de la Kanaky flotte au sommet d'un mat, une grande plaque commémorative rappelle l'événement. Mon émotion sera la même lorsque me rendant pour la première fois à Ouvéa je découvrirai la brigade où furent assassinés les gendarmes de Fayaoué et la grotte où se déroulèrent de bien sinistres actions.

Les plus belles visites sont celles qu'on n'attend pas

Quelques jours après je suis prévenu que Jean Marie Tjibaou souhaite venir me voir au Palais. Une date est convenue. Il arrive très protégé par ses propres hommes mais aussi par des policiers. Notre entretien est bref. Il m'indique qu'il est d'accord avec le projet que je lui ai proposé et que nous pouvons aller de l'avant.

Je lui précise que la Chancellerie a l'intention de faire construire deux nouveaux tribunaux, l'un à Koné pour la province nord et l'autre, à Lifou pour la province des Loyautés; qu'un juge siègera dans chacune de ces sections et résidera dans sa circonscription, des logements devant être construits à cet effet. J'ajoute que ces juges sauront auprès d'eux un greffe permanent, que les audiences collégiales seront complétées avec leurs collègues de Nouméa. Je précise enfin qu'une rémunération des avocats commis d'office est aussi prévue. Ainsi, puis-je conclure, l'institution judiciaire sera alors installée de manière permanente dans les trois provinces de Nouvelle Calédonie.

La visite de Jean Marie Tjibaou au Palais laisse ses occupants quelque peu impressionnés. Personne ne dit mot, mais on sait que les choses sont en train de bouger. On prend conscience que l'on parvient à l'irréversible. Les deux lois qui sont en cours de préparation et qui vont décréter l'amnistie de la plupart des faits criminels qui ont émaillé la vie du territoire, qu'ils aient été commis par une ou l'autre partie antagoniste, avivent les tensions. Beaucoup de rancœurs sont encore sous-jacentes.

Tenter de comprendre

Si les assesseurs pris dans la société civile doivent être nommés par décret du Garde des Sceaux, après avis de l'assemblée générale des magistrats de la cour, faut-il encore trouver des candidats dans les communautés caldoche, mélanésienne, et wallisienne. Nous souhaitons en effet que les listes constituées qui seront le vivier dans lequel on puisera les assesseurs, soient aussi représentatives que possible de la réalité néo calédonienne.

Pour ce faire, il me faut rencontrer le maximum de gens sur tout le territoire, bien entendu les élus de tous bords, les responsables des communautés, les religieux, et les chefs coutumiers. Tout ceci me demandera de nombreux déplacements et m'offrira la possibilité de mieux connaître l'ensemble du territoire.

Quelques rencontres marqueront ma mémoire :

D'abord, celle de cet ancien instituteur mélanésien, sur l'île de Maré, dont on m'avait dit que l'influence n'était pas négligeable. Nous devisons dans un village de cases et d'appentis en tôle, au bord du lagon, au milieu des frangipaniers et des hibiscus,

autour d'un bougnat (plat local de porc et de manioc délicatement cuit sous la cendre) confectionné en mon honneur. Il me raconte comment jadis était traité le Mélanésien qui se rendait de son île à la Grande Terre. Arrivé par bateau, il était fouillé, puis se voyait délivrer un sauf conduit qui indiquait le jour et l'heure de son retour; cette humiliation il la vécut, me dit-il, plusieurs fois au temps pas si lointain où le statut de l'indigénat s'appliquait. Il en garde un souvenir cuisant, et il me dit, les larmes aux yeux :

- J'étais pourtant enseignant de la République ! Voyez vous monsieur, lorsqu'on supprima ce statut discriminatoire, (c'était en 1946), jamais je ne remis les pieds à Nouméa !

Sur la route qui longe la côte Ouest, celle des stockmen (éleveurs) toujours à cheval, celle des grands troupeaux, des « stations » (fermes locales) et des collines couvertes de niaoulis, nous nous arrêtons près d'une maison de type colonial, encore belle, mais très délabrée. On sent que la pauvreté s'est installée dans ces lieux. Nous rendons visite à deux frères très âgés dont l'un n'a plus qu'une jambe. Ils sont les cousins d'une fonctionnaire de la cour d'appel. Ils nous accueillent fort civilement, nous font visiter leur maison bâtie par leur grand père, dans laquelle ils tenaient autrefois une petite épicerie. Nous admirons au dessus des portes des chambres de magnifiques peintures à l'huile faites à même le plâtre. Elles représentent des scènes de la vie tropicale : vastes horizons sur l'océan, cocotiers sous lesquels on voit des hommes et des femmes qui travaillent. Les couleurs sont encore superbes et l'exécution parfaite. Ils nous expliquent que ces peintures avaient pour auteur un bagnard qui travaillait, après exécution de sa peine, chez leur grand père. Ils ne peuvent rien en dire de plus. Nous continuons à converser ; ils nous parlent de ce qu'ils savent du fonctionnement de la justice et nous racontent qu'étant jeunes ils avaient assisté à la décapitation sur la place publique de Nouméa de deux Mélanésiens qui avaient volé de l'argent à leur patron :

-On était dur à cette époque ! ajoutèrent-ils, les yeux perdus dans leur passé.

Longue visite à Touho sur la côte est. Village minier, vivant de l'exploitation de son nickel, village tout rouge de sa latérite, où demeurent quelques centaines de personnes. Je suis accueilli par le prêtre catholique qui va me loger pour la nuit dans son presbytère. Il est là depuis quelques années après avoir été très longtemps missionnaire dans les terres qui bordent le Mékong. Il m'explique combien il avait dû se battre contre la communauté minière (blanche) pour faire en sorte que Eloi Machoro, leader indépendantiste kanak, tué par la gendarmerie mobile le 12 janvier 1985, près de Canala, puisse bénéficier d'un service religieux dans son village, et reposer en paix auprès de ses frères. Très souvent j'avais remarqué le long des routes, de nombreux abris d'autobus avec sur un de leurs murs peint aux couleurs de la Kanaky, le visage de Machoro. J'avais noté aussi que personne n'avait enlevé ou même dégradé ces peintures !

Touho encore où sous une pluie battante, au milieu "du bush", au pied de la montagne, une cérémonie réunit toutes les populations de la région pour célébrer en présence de l'évêque de Nouméa, l'arrivée sur cette côte, voici plus de cent cinquante ans, des premiers missionnaires catholiques. Nous quittons cette fête, tard dans la soirée. Nous prenons à bord de notre voiture une toute petite dame, blanche

de peau, très âgée, très maigre, vêtue à la mélanésienne d'une simple robe fleurie. Elle porte un chapeau de paille. Elle va pieds nus dans la latérite boueuse. Nous la laisserons quelques kilomètres plus loin là où prend un chemin qui mène, nous dit-elle, à un village mélanésien.

-J'y vis avec mon fils, nous précise-t-elle !

Pendant le trajet, elle aura le temps de nous raconter qu'elle arriva de France en Nouvelle Calédonie toute jeune avec ses parents qui avaient cru aux promesses qu'on leur avait faites. A ces candidats à une si lointaine expatriation, on avait assuré qu'ils feraient aisément fortune. Ils avaient échoué dans leur tentative de créer une exploitation de caféiers.

-Ils sont morts dans la misère. Je me suis mariée avec un mélanésien. J'ai eu un garçon, un beau garçon. Il s'occupe de moi. Ils sont si gentils au village !

D'une voix très fluette, assise à l'arrière de la voiture, elle se met chanter : " Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine", son pays natal, celui qu'elle n'a jamais connu et qu'elle ne connaîtra sans doute jamais !

Elle rit, elle descend de la voiture et pénètre dans la brousse en nous répétant :

-au revoir, au revoir !

Ce sera aussi une rencontre avec un commerçant de Nouméa. Il a la cinquantaine. Il a réussi sa vie, il est marié, a des enfants. Un jour où tous les deux nous parlons de cette histoire de la nouvelle Calédonie, il me confiera que descendant d'une famille de surveillants du bagne, il ne put à vingt ans épouser la jeune fille qu'il aimait. Elle avait parmi ses ancêtres un ancien bagnard ! J'apprends en conversant que pendant la révolte du peuple kanak de 1878 les déportés avaient été utilisés par la répression coloniale pour mater les Mélanésiens. Comment ne pas comprendre que cela ait pu laisser des blessures non cicatrisées ? Le bagne de Nouvelle Calédonie dans ses multiples lieux de détention reçut plus de vingt deux mille condamnés, dont beaucoup, en application de la double peine, étaient contraints après leur libération de séjourner sur le territoire pour une durée égale à celle de la peine qui les avait frappés. Souvent à la fin de leur châtement, parfois au cours de l'exécution de leur peine, ces transportés de droit commun se voyaient attribuer, pour les cultiver, des terres dont avaient été expulsés des villages entiers de Mélanésiens. S'ajoutèrent à tous ces condamnés de droit commun, ceux de la Commune, et ceux de Kabylie qui s'étaient opposés à la conquête de l'Algérie.

Ces histoires collectives et individuelles placées sous les signes de la violence, de la honte, de la spoliation et parfois de l'extermination meurtrirent tant d'âmes de ce territoire ! A mes yeux, les intégrer à sa propre réflexion lorsqu'on est amené à exercer les fonctions de juge dans un tel pays est un devoir ! En était-on convaincu dans notre palais de justice ?

Quelques années après, à Rennes où je suis premier président, je reçois la visite d'une Calédonienne qui m'est envoyée par quelqu'un que j'ai connu là bas. Elle recherche pour sa famille un arrêt rendu par notre cour d'assises qui, dans les années 1860, avait condamné à la transportation un de ses aïeux. Ces gens

s'interrogeaient de génération en génération sur le crime odieux qu'avait pu commettre cet homme. Ils portaient comme un fardeau l'idée d'être des descendants d'un bagnard. J'aidai cette femme à trouver cette décision de justice aux archives départementales. Elle apprit ainsi que ce redoutable criminel était un modeste employé du trésor public âgé d'à peine vingt ans qui pour masquer un vol de quelques francs avait maquillé des écritures comptables. Elle fut bouleversée par le caractère bénin de cette infraction et la sévérité de la condamnation. Cette Calédonienne rentra chez elle. Elle m'écrivit une lettre très touchante dans laquelle elle me dit quel apaisement avait apporté cette découverte. En apprenant cette réalité, une famille entière avait vu soudain s'atténuer la honte qui étreignait ses membres.

Promenades

Nous sommes invités par un vieil éleveur dont les terres se trouvent dans la région Nord pas loin de Koné. Si lui réside essentiellement dans la capitale, ses deux fils veillent au domaine. Nous commençons le matin par une battue au chevreuil, puis lui, ses enfants et un employé, tous à cheval, réunissent un troupeau de bœufs qu'ils font entrer dans un pédiluve pour les débarrasser de la vermine. Nous sommes étonnés par les deux garçons de notre hôte. Si celui-ci a une certaine allure, ses fils, fruits d'un étonnant mélange européen, polynésien et mélanésien, sont d'une rusticité extrême. Ils vont torsés nus, ne portent pas de chaussures, ne sont pas rasés depuis plusieurs jours, leurs cheveux sont hirsutes. Ils déjeunent avec nous. Ils empoignent la viande du barbecue avec leurs mains et n'utilisent ni couteau ni fourchette. Hélas, troublant une certaine paix qui nous entoure, le père et les fils parlent des Mélanésiens. Leur discours est d'une extrême violence. Ils disent pourtant qu'ils sont du même pays, qu'ils ont été à l'école ensemble, que rien ne devrait les séparer. Mais qu'ils réclament l'indépendance du Caillou les plonge dans une rage inouïe ! Nous ne savons trop quoi dire, nous saisissons que la réconciliation demandera du temps. Soudain ces trois hommes nous font signe de ne pas faire de bruit. Ils nous désignent un groupe de perruches multicolores dans le frangipanier situé à l'autre bout de la terrasse où nous nous trouvons. Nos hôtes sont, comme nous, émerveillés, apaisés, heureux de vivre ce spectacle. Bonheur partagé entre des êtres qui aiment la nature ! Ils vont repartir sur leurs chevaux, nous les saluons; nous rentrons à Nouméa, nous arrivons d'un autre monde.

Nous sillonnons, dès le calme revenu, l'ensemble de la Grande Terre, de Yaté à Pouebo, de Poum à Bouloupari, de Bourail à Houailou. Nous découvrirons des montagnes austères, des plaines charmantes dans lesquelles coulent des rivières tranquilles, des bords de mer idylliques. Nos yeux sont enchantés par la découverte de vieilles fermes cachées sous les immenses banians dont les branches s'entremêlent avec les grappes de bougainvillées rouges ou oranges; nous sommes émerveillés par des plages tapies au creux de petites baies avec à côté d'elles des villages de cases mélanésiennes où règne la douceur de vivre. Combien de fois sommes nous entrés le dimanche dans ces communautés où les femmes, vêtues de leur robe mission qu'un jour lointain les bons pères leur avaient imposée pour cacher

leur nudité, jouaient au bingo en buvant un thé ou un café au lait. Que de fois avons nous assisté à ces matchs de cricket opposant des équipes de femmes passionnées par la compétition, ou à ces tournois de football réunissant les jeunes hommes du village. Au cours de ces visites toujours imprévisibles, jamais nous ne fûmes injuriés, bousculés, jamais nous ne nous sentîmes mal venus.....Bien des fois ce furent ces femmes qui vinrent chercher mon épouse en la prenant par la main pour lui offrir un bol de thé. Contrairement à ce qui se colportait encore et toujours à Nouméa, il faisait bon vivre sur la Grande Terre. Bien sûr on voyait chez les jeunes adultes les ravages du chômage mais aussi de la drogue et de l'alcool, bien entendu nous connaissions les dégâts que faisaient ces fléaux dans les familles, mais ils ne déclenchaient pas de l'hostilité systématique à l'égard des promeneurs anonymes que nous étions. Pourtant ici ou là on ne cessait de répéter que l'on courait de grands risques à parcourir le pays. C'était comme si on s'ingéniait à faire peur aux nouveaux arrivants et à les tenir éloignés des réalités de ce pays.

Grâce à notre ami F.T., nous visitons les îles, et plus spécialement celle de Lifou dont il est originaire. Nous faisons connaissance de la tribu à laquelle il appartient et de ses chefs coutumiers; nous découvrons les usages, (en rendant visite aux villages, nous apprenons à rencontrer le petit chef et à faire la coutume : Nous lui remettons une offrande symbolique -quelques francs, un paquet de cigarettes- enveloppée dans un manou), nous l'assurons de la considération que nous lui portons. En retour, il nous offre la chaleur de l'hospitalité Kanak. Nous dormons souvent dans une case, sur des couvertures étendues à même le sol. La fraîcheur de la nuit est tiédie par le petit feu qui brûle dans le foyer, au centre de la case, la fumée s'élevant vers l'orifice percé au sommet du toit conique, juste sous la flèche faîtière. Nous nous réveillons avec le soleil. Parfois un cochon viendra grogner à la porte. On prend la douche en plein air, on avale le café et on mange les tartines préparées par la vieille cousine. Un soir nous assistons à la veillée funèbre d'un des membres de la famille, mort dans la journée. Nous ne sommes pas loin du lagon. On entend le roulement des vagues sur le récif de corail, les cocotiers se balancent dans la nuit; le ciel du Pacifique est si étoilé qu'on se demande s'il est bien réel. Les hommes se taisent, les femmes pleurent. Soudain des chants religieux s'élèvent dans un silence poignant. Hier, les armes parlaient !

De la pureté de l'eau des torrents aux bains de sang !

En plein accord avec les autorités locales, nous allons même avec quelques fonctionnaires de métropole dans une petite communauté mélanésienne qui vit dans le nord du pays, à quelques huit cents mètres d'altitude. A la fin du 19ème siècle cette communauté avait été expulsée des terres qu'elle occupait dans la plaine de la côte ouest, et contrainte de se retirer dans une région beaucoup plus difficile qu'il lui avait fallu défricher et où le climat était rude (Il n'était pas rare que la nuit, la température avoisine zéro degré). Ces gens vivaient très isolés, coupés de tout et de tous, se tenant même à l'écart des autres villages kanaks. Ils avaient connu un drame quelques années auparavant et en avaient été très meurtris. En effet, dans les années 70, une importante scierie chargée d'exploiter le bois de la forêt s'était

installée en amont de la rivière. L'activité qui s'y développa devint quasi industrielle. Elle pollua l'eau de la rivière et pour ces gens qui s'y baignaient, y lavaient leur linge, y puisaient l'eau pour leur nourriture, ceci constituait une tragédie. Ils protestèrent. Le petit chef et les anciens entrèrent en contact avec les propriétaires de la scierie, mais ceux-ci ne les écoutèrent pas. L'administration resta sourde. Les Mélanésiens bloquèrent les accès à l'entreprise. Ce fut l'affrontement. On envoya la gendarmerie mobile. Deux militaires furent tués par des armes de chasse. On appréhenda l'auteur du double meurtre qui fut jugé et condamné. De ce jour, cette communauté portait sur elle le sceau de la honte.

Notre venue avait été annoncée. On a insisté auprès de ces familles sur le sens de notre démarche : nous désirons parler avec eux du fonctionnement de la justice et des évolutions que va connaître notre institution.

Ils ont accepté de nous recevoir. Nous passerons deux jours auprès eux. Ils nous feront découvrir leur pays, nous partagerons nos provisions de randonneurs avec ce qu'ils ont. Nous comprenons dans quelle précarité ils vivent. L'image de petits enfants tous atteints de rhinites chroniques qui leur laissent des nez purulents, débordant de matières vertes illustre leurs conditions de vie. Combien de gens dans l'opulente Nouméa s'en préoccupaient ?

L'idée que des habitants de Nouvelle Calédonie, fussent-ils canaques, puissent participer au fonctionnement judiciaire plonge nos hôtes dans de multiples interrogations.

Ils n'oubliaient pas que leur frère avait été condamné par un jury populaire.

Toutes ces situations, tous ces drames, toutes ces souffrances, j'en découvris beaucoup lors de mon séjour en Nouvelle Calédonie. D'autres vinrent à ma connaissance après être rentré en métropole. Ils eurent pour effet de me faire saisir la complexité de la vie calédonienne mais aussi de me convaincre que jamais on ne devrait envoyer dans des régions aussi éloignées de la France des fonctionnaires et des magistrats sans les avoir formés préalablement aux réalités auxquelles ils seront confrontés. J'obtins plus tard de l'Ecole nationale de la magistrature qu'elle inscrive au programme de ses sessions dites de formation continue, le thème général de la justice en Outre Mer. Il faudrait aujourd'hui en augmenter la fréquence et la durée.

Convaincre pour accepter de rendre la justice

Je m'efforce alors de convaincre mes divers interlocuteurs de la nécessité de trouver des candidats pour nos juridictions correctionnelles. Il y a de la méfiance, de la timidité. Les maires réunissent autour d'eux le maximum de personnes qui s'intéressent à la vie de leur communauté. Inlassablement, je répète le même discours et le code de procédure à la main, je leur explique en quoi consistera le travail qui leur sera confié. Je les rassure, je leur confirme qu'ils pourront voir les dossiers avant l'audience, qu'ils auront tout le temps pour les étudier; je leur explique ce qu'est le délibéré et que leurs voix auront même valeur que celles des juges

professionnels.

Grâce à un substitut stagiaire des îles Wallis et Futuna, monsieur S., je rencontrerai la communauté wallisienne de Nouméa, dans la banlieue de Saint Louis. Je me suis déjà exprimé sur cette communauté, vivant sur les collines, dans des conditions sanitaires déplorables, très coupée en réalité du monde mélanésien.

Beaucoup de ses jeunes semblaient dans la délinquance, le taux de chômage important expliquant pour partie cela. Je n'eus guère de peine à obtenir de ces responsables wallisiens l'assurance qu'ils présenteraient des candidats à ces fonctions judiciaires.

Pour l'ensemble de ces hommes et de ces femmes, une question faisait problème. Ils savaient que leur candidature exprimée, des enquêtes de gendarmerie seraient diligentées pour que soient dressés des rapports sur leur personnalité. J'ai déjà dit dans quel traumatisme vivaient ces populations et il fallut beaucoup de palabres pour leur faire accepter le principe de telles enquêtes.

Nous recevons en fait beaucoup de candidatures. Le procureur général fait diligenter les demandes de renseignements; l'assemblée générale de la cour à laquelle ma principale collaboratrice refus d'assister, statue sur les mérites de chacune; nous faisons alors parvenir la liste des impétrants au Garde des Sceaux. Le décret de nomination est publié et nous invitons nos assesseurs à prêter serment devant la cour d'appel réunie en audience solennelle. Le Haut Commissaire et les diverses personnalités du territoire assistent à cette cérémonie.

Oui, les choses se mettent en place.

Des nouveaux juges et procureurs; des hommes et des femmes de proximité pour éviter les coups de fusil

Pendant ce temps là, la direction des services judiciaires travaille sur un thème tout aussi complexe, celui du traitement des ressources humaines. Arriveront sur le territoire, un nouveau conseiller et un nouveau substitut général à la cour d'appel; au tribunal un procureur de la République, un président de juridiction, un juge d'instruction, un juge des enfants et un juge d'application des peines viennent apporter du sang nouveau. La Chancellerie crée un poste de président de chambre en surnombre destiné à me donner le moyen d'être épaulé efficacement.

Ces nouveaux magistrats venus sans a priori, ayant déjà une belle expérience professionnelle apportèrent le changement indispensable. Sans passion excessive, épris d'indépendance et d'impartialité ils donnèrent une belle et digne image de la Justice qui apporta ainsi sa pierre à l'œuvre de paix qui était en train de s'imposer.

Les visites successives du Garde des Sceaux Pierre Arpaillage, et de trois membres du conseil supérieur de la magistrature, montrèrent à l'ensemble du pays que notre institution s'engageait dans le droit fil des accords de Matignon signés à

Paris le 2 juin 1988, en conclusion des travaux de la Mission du dialogue. Ces accords prévoyaient une période dix ans, avec des garanties économiques et institutionnelles pour la communauté kanake, avant que les Néo Calédoniens n'aient à se prononcer sur leur indépendance. Ces accords seront approuvés de l'ensemble des Français par référendum tenu le 6 novembre 1988.

Nos assesseurs commencèrent à travailler, nos sections détachées entreprirent leurs activités, certes de manière précaire, puisque la construction des bâtiments nécessaires venait tout juste d'être entreprise; le Palais de justice se voyait enfin occupé par les équipes chargées d'en reconstruire le cœur dynamité; nous ne pouvions que nous réjouir de tant de changements.

Dans la mission qui accompagnait le ministre de la justice figurait H.V., ancien éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, qui travaillait alors à la chancellerie, comme inspecteur des services. Il nous fut annoncé qu'il effectuerait un séjour de deux mois pour examiner de quelle manière pourrait évoluer sur ce territoire, la prise en charge des mineurs en difficulté. Il vint habiter ma résidence et je dois dire qu'il fut un collaborateur précieux et efficace. Un soir, rentrant d'une des nombreuses tournées qu'il faisait pour rencontrer les populations, il revint bouleversé. Il avait rendu visite à un élu calédonien, éleveur dans le secteur de la Foa avec qui il voulait discuter. Il lui avait fallu franchir des barrières et des clôtures, braver des chiens extrêmement hostiles pour accéder à cette habitation où un rendez vous lui avait pourtant été donné. L'accueil que lui réserva cet homme fut malgré tout très correct. H., comme il savait si bien le faire, commença avec beaucoup de prudence à aborder le sujet pour lequel il s'était déplacé. A peine avait-il prononcé ces mots de gosses en difficulté, de rupture de générations, d'appartenance ethnique, de délinquance, qu'il vit son hôte bondir de sa chaise, décrocher sa carabine automatique d'une poutre apparente, en faire claquer la culasse et lui dire :

-Le premier qui entre ici, je le descends !

Cette rencontre ne le découragea pas bien entendu. Après avoir beaucoup travaillé, et saisi l'ampleur des problèmes et l'urgence d'y apporter des remèdes, il remit son rapport à ceux qui l'avaient chargé de cette mission. Quelques semaines après était créé auprès du juge des enfants un service d'assistance éducative qui comprenait trois éducateurs. Grâce à lui, dans ce domaine aussi, nos espérances étaient parfaitement remplies.

Coup de tonnerre : le 4 mai 1989

Le 4 mai 1989, je participe à la conférence des chefs de juridiction du Pacifique sud à Hawaï. Je suis avec Fote Trolu. Nous apprenons à la radio que Jean Marie Tjibaou et une autre figure du FLNKS, Yewene Yewene ont été tués sur l'île d'Ouvéa. La chance voudra que nous puissions attraper l'avion qui amène pour les obsèques Michel Rocard et plusieurs personnalités françaises.

J'ai encore dans ma mémoire l'immense cérémonie qui se déroula à la cathédrale et l'infini cortège qui mena les deux cercueils à l'aéroport de Magenta. Le peuple mélanésien escortait des êtres chers qui les avaient sans doute sauvés des effusions de sang et qui avaient fait renaître dans leurs âmes la dignité.

Il me fallut affronter au Palais quelques regards goguenards provenant de celles et ceux qui espéraient ainsi que ce coup de tonnerre mettrait fin au processus de paix engagé.

Ils durent déchanter puisque les envies de réconciliation étaient désormais plus ancrées que celles d'un nouveau déchirement.

Les semaines passèrent. J'avais vécu des tensions extrêmes, je pensais n'avoir pas commis trop d'erreurs. La chance m'avait souri. Je ne voulus pas tenter le diable et demandai à rentrer en France. Je fus nommé président du tribunal de grande instance de Créteil.

Peu d'anciens de la vieille équipe, qu'il s'agisse de magistrats ou de fonctionnaires, assistèrent à ce que nous appelons dans notre jargon, le pot de départ. L'un d'eux se demanda comment, avec les avantages matériels dus à ma fonction (rémunération conséquente, résidence de rêve avec femme de ménage, chauffeur et jardinier) j'avais pu demander à rentrer en métropole.

Il n'avait rien compris. Il y avait encore du travail à faire !

Partir...

Un soir de la fin de l'année 1989, je quitte Nouméa; je prends pour la dernière fois l'avion en partance de l'aéroport de la Tontouta pour Roissy Charles de Gaulle. Je me rappelle que le matin même, très tôt, je suis parti en voiture dans la ville pour y prendre des photos. Je voulais saisir une dernière fois la rue Jérôme Carcopino (père de Francis Carco), la rue du gouverneur Guillon où nous habitions, le cinquième kilomètre, le boulevard Blanchot, les vallées du Tir et des Colons, les magasins chinois, les lumières de l'aurore, l'océan qui commençait à s'éveiller. Déjà les premiers bateaux de pêche sortaient du port ; arrivaient dans le lointain les porte containers, hauts comme des immeubles, en provenance de Singapour ou de Shanghai.; le long des quais de pauvres gens attendaient près des grilles l'heure d'une éventuelle embauche; au marché on s'affairait au milieu des étals de poissons frais, des montagnes de tarots et d'ignames, des corbeilles de fruits de l'arbre à pain, de noix de cocos, de bananes, et d'ananas. Des fleurs somptueuses arrivaient par charrettes.

Je pris des dizaines de photos dans la précipitation. Lorsqu'elles furent développées, elles étaient très éloignées de ce que j'en attendais. Elles ne possédaient aucun pouvoir évocateur; elles ne transmettaient pas le charme des lieux. Il en eut été autrement que j'en aurais sans doute été surpris. Rien ne pouvait égaler ce que ma

mémoire avait engrangé.

Quelques heures plus tard, je grimpai dans le Boeing 747. Je m'installai à mon siège, puis sentant les premiers préparatifs de l'équipage avant le décollage, seul dans mon coin, les yeux fixés sur le maigre paysage que me révélait encore le hublot, je sentis les larmes qui coulaient sur mes joues. Cette émotion, je ne pouvais la contenir; je l'avais dissimulée tant bien que mal à celles et ceux qui gentiment m'avaient accompagné jusqu'à la passerelle de l'avion; mais las, je la laissais me submerger. Je revoyais les visages amis et les moments intenses que j'avais traversés avec eux. Je revoyais les baies de Nouméa et leurs immenses pins colonnaires, si beaux qu'ils occultent les immeubles construits ici ou là de manière disparate. Je revoyais, le soir, monter au dessus de Hienghene vers des ciels couleur parme, les fumées des foyers près desquels les femmes des tribus s'affairaient pour préparer le souper. Je retrouvais les doux visages des hommes et des femmes de Xepenehe, la tribu de notre ami F. T. Je distinguais la silhouette de Y. P. Au cours de rendez vous apaisés, il nous initiait au monde caldoche. Je me promenais encore et encore dans le marché de Farino. Cette quiétude retrouvée allait-elle durer ? Etait-il sage de ne pas profiter plus longtemps de cette paix si sagement conclue ? De ne pas voir continuer à se creuser les sillons déjà tracés ?

Je n'avais pas de réponse à ces questions. Je savais simplement que j'étais envahi par une infinie tristesse.

Nommé président du tribunal de grande instance de Créteil, je suis averti quelques mois après par le Procureur général de Paris que des renseignements inquiétants ont été fournis par le ministère de l'intérieur. Un caldoche s'est embarqué à l'aéroport de Nouméa pour Roissy. Il s'est vanté auprès de diverses personnes de son intention de faire la peau à ce "salop de Hanoteau". On me donna son nom. Je me souviens alors de cet homme qui avait été condamné pour avoir détruit le bateau de pêche de son voisin qui avait à ses yeux le grand tort d'être un canaque indépendantiste !

On m'accorda une protection, on rendit anonyme l'immatriculation de ma voiture de fonction. Heureusement ces menaces n'eurent pas de suite. Autrement pénible fut la réception quasi hebdomadaire pendant un long mois de lettres anonymes venant de là bas. Elles contenaient des mots orduriers sur du papier maculé d'excréments. Plutôt que de déclencher je ne sais quelle enquête, je laissais le temps s'écouler et "l'arrosage" se tarir. Avec mes collègues nous avons fait notre métier de juge. Nous avons alors créé certaines inimitiés.

Polynésie

C'est après avoir passé un peu plus de deux années au tribunal de Créteil que je vécus ma deuxième expérience dans le Pacifique sud. D'abord je dois m'interroger sur ce qui m'a poussé à solliciter cette nouvelle première présidence de cour d'appel d'outre mer, après une première expérience qui ne me laissa pourtant pas indemne. Il existe deux réponses.

La première, je la tire de la demande faite par une épouse à son mari, un de mes collègues, lorsqu'elle apprit qu'elle allait prochainement perdre la vue : Elle voulait retourner une dernière fois dans ces îles du Pacifique où ils avaient vécu autrefois. Elle n'avait jamais oublié les couleurs du lagon, celles des hibiscus et des bougainvillées, le frémissement des palmes des cocotiers dans la douceur des alizés, la blancheur aveuglante des rouleaux de l'océan sur les récifs coraliens. Elle voulait à tout prix revoir cela avant de devenir aveugle. Son époux accéda à sa demande. En rentrant en métropole elle dit que désormais elle pouvait hélas se voir infliger la nuit permanente puisqu'elle avait pu à nouveau contempler ce que jadis elle avait tant aimé. Ses souvenirs tout frais, disait-elle, allaient lui permettre de tenir. Ces paysages du Pacifique sont difficiles à oublier, ils vous bercent d'un rêve envoûtant, on les porte en soi; parfois, ils vous appellent.

La seconde tient au fait que dans ce type de poste, si éloigné de votre ministère de tutelle, vous vous trouvez investi de marges de manœuvre que vous ne connaissez plus en métropole. Les initiatives sont possibles, les champs d'investigation sont plus larges, vos capacités d'adaptation et de réalisation sont plus souvent mises à contribution. Sans nul doute, je fus attiré par cette nouvelle occasion de m'investir dans un cadre qui ne serait pas habituel.

Quand je fais le point sur ces deux années (1992 et 1993), en Polynésie française, je dois reconnaître que je ne connus pas dans ce pays d'émotions aussi fortes que celles ressenties en Nouvelle Calédonie. Bien sûr, j'ai adoré les paysages de rêve qu'offraient les îles sous le vent, qu'elles portent les noms magiques de Tahaa, de Huahine, ou de Bora Bora. Bien entendu je ne suis pas resté indifférent aux sites somptueux mais combien écrasants des îles Marquises, ni aux airs de paradis perdus que prennent au premier regard les atolls des Tuamotu. L'île de Tahiti et la capitale du territoire, Papeete, où j'habitais, me parurent quant à elles avoir subi les mauvais effets de la modernité et s'être ainsi peu à peu transformées en une sorte de pauvre amalgame d'apports divers et disparates. Les charmants livres de T'Sestervens me paraissaient alors en donner une image bien révolue.

En réalité, il manquait à cet archipel cette volonté de conserver à tout prix son identité qui m'avait tant ébloui en Nouvelle Calédonie.

La vie judiciaire m'a semblé quant à elle être à peu près conforme à ce que l'on pouvait en attendre, bien qu'elle nécessitât elle aussi des mises à niveau indispensables. Cette relative adaptation de l'institution au pays dans lequel elle fonctionnait venait sans doute de ce qu'en Polynésie n'existait pas cet antagonisme tranché entre les races, entre les gens, entre les peuples que j'avais connu en Nouvelle Calédonie. Il y avait eu ici de réels mélanges, tant et si bien que peu d'habitants revendiquaient leurs origines comme leur donnant des droits par rapport aux autres. J'en ai peu rencontré qui se disaient être de vrais Polynésiens, ou d'authentiques Chinois ou de purs Indonésiens. Ceci ne signifie pas qu'il n'y eut pas de tensions entre tel ou tel groupe de ce pays. Mais il m'est apparu qu'elles reposaient, non pas sur des différences de race ou d'origine, mais plutôt sur des velléités à exercer le pouvoir, dont l'obtention dépendait avant tout et comme partout d'influences diverses: celles de l'argent, de la religion, du syndicalisme, des partis politiques, des courants de pensées.

Par voie de conséquence, les juges ou les procureurs, malheureusement encore une fois tous d'origine métropolitaine, n'avaient pas à se déterminer, consciemment ou inconsciemment, en fonction de tel ou tel groupe dominant. Même s'il existait des discours et des actions revendiquant l'autonomie du territoire, mes collègues n'avaient pas l'impression (pas plus que les autres membres métropolitains de la fonction publique) que leurs auteurs contestaient l'exercice des pouvoirs régaliens par la République Française. Dès lors, les risques de partialité chez les magistrats étaient réduits.

Après tant d'années passées au sein de la Justice je crois profondément à l'existence d'influences multiples qui s'exercent sur les magistrats; ces influences sont particulièrement corrosives lorsqu'elles ont pour origine la contestation de leur légitimité. S'ils n'ont pas la capacité de l'assumer, d'en faire l'analyse et de regarder si elle repose sur quelques fondements qui nécessitent peut-être des évolutions, alors elle finit par leur faire perdre leur neutralité. On ne peut pas dire honnêtement que j'ai ressenti dans ce pays une remise en cause de la justice telle qu'elle existait alors. Les magistrats qui la servaient n'étaient ni plus ni moins acceptés que les enseignants, les gendarmes ou les médecins venus de la mère patrie. Ils étaient considérés comme étant, sinon utiles, du moins nécessaires.

La société polynésienne et plus particulièrement celle de Tahiti qui regroupe plus de la moitié des habitants de l'archipel, est une société complexe que je me garderai bien d'analyser n'en ayant sûrement pas la compétence. Mais si je la regardais vivre à travers ce prisme que constitue la vie d'une juridiction, elle m'apparaissait, en dépit de tous mes efforts pour la comprendre, lointaine, mystérieuse, aux antipodes de mes références. Il s'agit d'une petite communauté d'un peu plus de 180.000 habitants, très isolée par rapport au reste du monde, qui porte, à mes yeux, en elle-même les germes de ses dysfonctionnements. Vivant dans de multiples îles, parfois très éloignées les unes des autres, ses habitants développent un mode de vie très centré sur eux mêmes. Chacun est un peu indifférent à ce qui se passe ailleurs, mais porte néanmoins en soi un sens de la solidarité très fort à l'égard des membres de sa communauté. Les Tahitiens, eux-mêmes, présentent ces mêmes particularités : ils vivent pourtant sur l'île la plus riche de l'archipel; elle est ouverte sur le monde par son aéroport qui la place à quelques heures de vol de Sydney, d'Auckland, de Hawaï ou de San Francisco. Elle l'est aussi par l'afflux constant de visiteurs étrangers et les nombreux contacts qu'elle entretient avec eux. Pourtant les tahitiens comme leurs frères des autres îles, n'ont d'autre horizon que les péripéties qui se déroulent sur leur terre et la satisfaction aussi immédiate que possible de leurs désirs. Mais ceci ne leur est pas propre : chez tous les insulaires se développe, me semble-t-il, le même tropisme : une incroyable faculté à s'autogérer, à se créer des hiérarchies, à s'inventer des codes, des usages qui donnent un ensemble que le visiteur peut difficilement saisir. Ce que parfois nous désignons comme étant de l'immoralité, de l'égoïsme, de l'absence de civisme, de la complaisance, de la compromission est en fait le résultat d'un mode de vie collectif qui repose sur la volonté de chacun de beaucoup accepter des autres pour qu'un tel ensemble ne vole point en éclats. Le laisser-aller constitue une sorte d'antidote à la violence.

C'est ici que se situe la vraie difficulté pour le magistrat à exercer sa mission dans un tel contexte. Jusqu'où doit-il accepter ces conventions acceptées par tous ? A partir de quel niveau doit-il faire prévaloir la loi de la République ? Pour celui qui passe

dans ces postes du Pacifique un séjour de trois à quatre ans, les choses sont assez simples : agissant avec intelligence, ayant pleinement conscience qu'il travaille dans un contexte insulaire où les usages locaux tiennent une place considérable, le juge saura faire un usage opportun de l'application de la loi. Il aura à cœur cependant de ne jamais laisser transgresser les lois fondamentales sans opposer une réaction judiciaire.

Pour celui qui séjourne trop longtemps, le péril est grand de voir peu à peu s'affaiblir ses capacités de réaction. Dans un pays où le climat est extraordinairement émollient, où le rire et la moquerie tournent en dérision les indignations, où ce qu'on appelle le "fiu", (sorte de coup de blues propre aux Tropiques), annihile souvent les défenses. Très souvent la langueur se fait votre maîtresse : vous succombez à ses charmes. La passivité l'emporte alors.

Là encore, comme en Nouvelle Calédonie, mais il est vrai à une échelle bien moindre, j'eus du mal à supporter les errements de quelques collègues littéralement anesthésiés par le charme des Tropiques. Ceux là, mais encore une fois ils n'étaient pas majoritaires, avaient pris racine dans cette île où les conditions de vie matérielles étaient idylliques : il me faut souligner encore une fois les avantages tenant aux indices affectés aux salaires (coefficient : 2,2), aux primes d'éloignement d'un montant faramineux; enfin à une fiscalité si légère que son poids vous effleurait comme une plume. (Je sais qu'aujourd'hui des réformes allant dans le bon sens sont intervenues.). Bénéficiant d'une inamovibilité de droit ou de fait, ne souffrant pas de l'éloignement pourtant considérable d'avec leur berceau familial, n'étant pas particulièrement intéressés par l'avancement, quelques uns ne voyaient qu'avantage à rester là où la bonne fortune les avait placés. Ils avaient perdu leurs capacités de résistance.

Je donnerai comme exemple de pareils errements, les usages qui s'étaient instaurés dans le domaine de la délégation de l'autorité parentale. En Polynésie, on fait beaucoup d'enfants; on en fait un grand nombre hors mariage; les mamans sont souvent très jeunes, les papas ne sont pas toujours identifiés. Dans cet archipel immense, beaucoup de ces petits étaient, à cette époque du moins, élevés sans que l'on veille particulièrement à leurs conditions de vie, les services sociaux étant trop démunis et trop mal répartis géographiquement pour exercer un contrôle efficace. La société polynésienne aimait à dire que suivant des usages ancestraux les enfants étaient pris en charge par l'ensemble de la communauté qui de manière spontanée palliait les insuffisances des parents. Nous savions par les enquêtes réalisées sur le terrain que la réalité était bien moins rose. Par voie de conséquence, cette propension à confier de très jeunes enfants à d'autres membres de la famille ou à des voisins, parfois résidant à des centaines de kilomètres de leurs lieux de naissance, favorisait sans nul doute le développement de ce que nous appelons dans notre jargon la délégation de l'autorité parentale insérée alors dans le code de procédure civile local. Alors, beaucoup de parents stériles, vivant en France, avaient vent de ce qu'il était relativement aisé de se procurer un enfant en Polynésie. Munis du viatique que constituait le dossier constitué en France par les directions des Affaires sanitaires et sociales et qui les déclaraient aptes à l'adoption, certains venaient à Tahiti pour tenter de se faire remettre un enfant né sur ce territoire d'outre-mer.

J'eus alors l'occasion de constater que de très jeunes mamans consentaient à cette délégation sans souvent avoir pleinement conscience de ce à quoi elles s'engageaient. Leur signature qui devait refléter leur acceptation était recueillie parfois dans des conditions qui n'assuraient pas leur fiabilité. Comment pouvait-on s'assurer que telle jeune mère vivant dans la lointaine île de Raïatea, ne parlant le plus souvent qu'un français très rudimentaire, avait saisi les conséquences de l'accord qu'elle donnait ? Il y avait bien entendu l'aval donné par les services de l'Action sociale territoriale, mais ceux-ci déjà débordés par l'ampleur des problèmes qui se posaient dans l'île de Tahiti, n'avaient pas les moyens de la vigilance qu'ils souhaitaient exercer sur l'ensemble de l'archipel. Tout cela était-il suffisant pour qu'un juge accorde cette délégation d'autorité parentale au profit de parents métropolitains en manque d'enfants ? On peut se le demander. Pourtant très souvent ces candidats à l'adoption s'en retournaient chez eux en métropole avec un enfant, munis de cette délégation portant le sceau de la République, délégation qui ne reposait pas nécessairement sur une juste appréciation des souhaits réels de la maman.

Ces heureux nouveaux parents saisissaient alors le tribunal de leur domicile d'une demande d'adoption. La juridiction, tenue de recueillir le consentement des parents de l'enfant adopté constatait après quelques tentatives infructueuses qu'il avait été impossible de retrouver cette mère, dont on disait simplement qu'elle avait quitté son île pour des ailleurs indéfinis. L'adoption était alors prononcée. Nous eûmes plusieurs fois l'occasion en qualité de juges du second degré de mettre un terme à de pareils transferts d'autorité parentale, reposant sur des consentements insuffisamment éclairés. Je me souviens d'un jeune couple de métropole scandalisé par notre atermoiement ; Ils étaient venus à Tahiti, avaient offert à la future maman deux séjours en clinique, l'un pour vérifier le bon déroulement de la grossesse, l'autre pour garantir le meilleur accouchement. Ils avaient du mal à accepter que nous mettions en doute le consentement d'une jeune maman de dix huit ans, recueilli dans la clinique où elle avait accouché seulement quelques heures après la naissance. Nous avons appris que celle-ci était complètement isolée, dépourvue de toute famille et plongée dans la misère sociale la plus noire. Nous ordonnâmes une véritable enquête sociale afin de nous assurer que cette jeune mère avait réellement compris les enjeux d'un pareil abandon. Nous pensions que quelques semaines après avoir donné la vie à son enfant elle réaliserait qu'il y avait peut être d'autres moyens d'envisager leur avenir commun.

Je tentai de faire réfléchir certains juges sur cette délicate problématique. Ce contentieux était alors géré par des collègues depuis trop longtemps installés sur cet archipel. Je fus surpris par leur bonne conscience. Ils avaient perdu le sens du recul, ils ne parvenaient plus à entendre avec circonspection le discours qui prévalait autour d'eux :

-Il y a ici, me disait-on, tant d'enfants aux parents défaillants, tant d'enfants qui n'ont aucun avenir, tant d'enfants qui risquent de mourir de défauts de soins ou de surveillance qu'il est préférable de les voir partir pour la France où ils seront dans tous les cas de figure mieux élevés!

Forts de cette considération, nos juges ne paraissaient pas très enclins à aller plus loin que le simple respect des formes juridiques qu'imposait la loi. Je me risquais à dire qu'il n'était pas assuré que l'enfant de Tetiaroa connaîtrait une vie plus heureuse

si le destin qu'on lui fabriquait l'envoyait dans quelques banlieues d'une grande cité métropolitaine. Trop habitués à baigner dans un mode de penser dominant, ces collègues avaient visiblement du mal à imaginer d'autres références.

Je crois définitivement vraiment que si l'inamovibilité constitue une vraie garantie pour le juge, elle ne doit leur être consentie que pour une période limitée dans le temps. Les risques d'assoupissement guettent les juges comme les procureurs !

Enfant polynésien : Des Tuamotu à la Cour d'appel de Rennes

Alors que j'exerçais les fonctions de Chef de Cour, j'avais l'habitude de recevoir longuement les magistrats nouvellement nommés soit dans les tribunaux de grande instance du ressort, soit à la Cour elle-même. A l'occasion de ces entretiens, j'eus le plaisir de faire connaissance d'un jeune juge, sorti récemment de l'école nationale de la magistrature, dont la silhouette élancée, la carrure athlétique, la physionomie très fine, les cheveux couleur de jais me firent penser qu'il pouvait venir de Polynésie. Notre propos étant sur le point de s'achever, je ressentis que mon interlocuteur avait comme un désir de se jeter à l'eau et de se livrer un peu plus. Il connaissait ma précédente affectation et me dit que lui-même était né dans ce vaste archipel du Pacifique Sud, qu'il ne connaissait d'ailleurs pas. Il me conta son histoire; il avait été élevé par une famille d'une grande ville de province qui l'avait recueilli tout petit dans les Tuamotu où ils s'étaient rendus à cette fin. Il ajouta qu'il connaissait ses origines, l'île d'où il venait; il avait appris le nom de sa mère. Ses tentatives de contacts épistolaires n'avaient rien donné. Il me fit part de ce besoin intense qu'il ressentait à retrouver cette terre, à rencontrer sa famille. Il me dit qu'il mesurait la chance qu'il avait eue d'avoir été élevé par d'excellents parents qu'ils chérissaient et qui l'avaient amené là où il était, mais il m'assura que sa tête était pourtant envahie par ce besoin de nouer des liens avec son pays. Quelques années plus tard je le rencontrai au hasard d'un voyage dans une grande ville du Sud-Ouest. Il me dit qu'il n'avait pas encore franchi le pas.

Au cours d'un de nos nombreux périple autour de l'île de Tahiti, nous nous arrêtâmes dans une station service pour prendre de l'essence. C'était tout au bord de l'océan, un dimanche, le temps semblait s'être arrêté. La station croulait sous les fleurs, on n'entendait aucun bruit. Nous attendîmes longtemps. Une Polynésienne, ayant la cinquantaine, sort enfin de chez elle et s'approche. Elle est enroulée dans son paréo, le chignon fiché sur le haut de la tête et traversé par de grandes épingles en bois. Elle a le pas lent dans des tongs qui traînent sur le gravier. Elle est suivie par une ravissante petite fille qui n'a pas plus de cinq ans et dont l'abondante chevelure auburn et toute bouclée est ornée de quelques fleurs de tiaré. Nous demandons le plein d'essence. Nous conversons un peu : mon épouse s'extasie sur la beauté de l'enfant : cette petite fille a des yeux bruns un peu rêveurs; son sourire nous subjugué. Elle nous dit elle aussi quelques mots en nous regardant avec curiosité. Elle tourne autour de la voiture, s'anime, commence à rire : un vrai bonheur. Devant notre attendrissement, la dame nous dit gentiment et du ton le plus sérieux qui soit :

-Si tu veux je te la donne !

Elle nous explique que cette enfant n'a plus de parents. Nous pouvons l'emmener de suite, après on verra.

Nous sommes abasourdis. Nous remercions. Nous réglons le prix de l'essence, faisons une caresse à l'enfant. Nous nous en allons. Comment oublier ces deux silhouettes que nous apercevons dans le rétroviseur ? Elles se tenaient par la main et continuaient à nous regarder avec intensité ! On dit là bas qu'on est au pays de l'enfant-roi !

Le palais de justice de Papeete n'est pas loin du marché

On vit dans ce Palais comme dans tous les Palais de justice de France...et de Navarre, mais tout de même d'une manière un peu différente. Son temps est rythmé comme partout ailleurs par celui des audiences civiles et pénales. Lorsque la cour d'assises se réunit, il règne une grande effervescence; l'arrivée des personnes constituant le jury pour la session semestrielle constitue un petit événement. Certains jurés viennent de très loin, certains sont un peu apeurés, parfois perdus dans cet univers qu'ils connaissent peu et qu'ils redoutent. La greffière s'ingénie à les rassurer. Ces dames ont coiffé les capelines du dimanche, toutes blanches et ornées de rubans; elles portent à leurs pieds d'exquises chaussures à talons hauts, leurs robes sont bigarrées; les hommes ont délaissé le short pour le pantalon de toile, et le maillot pour la belle chemise tahitienne; bien souvent les pieds nus sont chaussés de simples savates. Tout le monde a conscience de la gravité du moment et si quelques jovialités transparaissent, c'est pour conjurer le trac.

La Polynésie est un territoire où le contentieux de la propriété des terres est considérable. En effet, en l'absence de cadastres et d'actes de transmissions des parcelles, chacun revendique à qui mieux mieux et à force d'attestations, l'envoi en possession des lopins qu'il cultive. Untel déclare les occuper, lui ou ses aïeux, depuis des temps immémoriaux, mais sa revendication est vivement contestée par d'autres qui offrent bien entendu à leur tour des dizaines de témoignages en leur faveur.

Alors, chaque matin de nombreux plaideurs, concernés par ce type d'affaires qui ne requièrent pas l'assistance obligatoire d'un avocat, viennent au Palais accompagnés de proches (A Tahiti, on se déplace rarement seul pour faire des démarches administratives) Ils veulent obtenir des renseignements sur leurs procédures. Les personnels du greffe étant presque tous originaires du pays sont interpellés de manière complètement informelle par ces gens qui les connaissent de près ou de loin et qui n'hésitent pas à franchir la porte de leur bureau. Mettre bon ordre à tout cela, instituer des horaires de visite, désigner une personne pour ce type d'accueil mettrait le feu aux poudres. Je tentai de le faire, mais les sages conseils de ma charmante secrétaire, Moëa, me firent saisir l'inopportunité de ma démarche.

Ceci constitue une animation matinale dont on ne peut imaginer l'intensité : les discussions sont interminables, les rires éclatent ici ou là, les enfants galopent dans les couloirs du joli patio qui orne la partie centrale de l'édifice. De temps en temps on voit apparaître quelque marchand ambulant muni du sacro-saint sauf-conduit -au moins verbal- délivré par le greffier en chef. Il vend à qui en désire des douceurs ou "des jus", comme on dit là bas, qui proviennent de délicieux ananas ou de succulents pamplemousses. Que vous soyez ou non absorbé par la rédaction d'un arrêt ou par un entretien, il frappe sans façon à votre porte, passe juste la tête et a vite fait de comprendre s'il est ou non le bienvenu. Il m'est arrivé parfois de voir passer dans telle ou telle galerie du Palais un pêcheur, chapeau de paille sur la tête, torse nu, paréo multicolore autour de la taille, tenant dans ses mains deux superbes bonites destinées à satisfaire je ne sais trop quelle mystérieuse commande. Soudain l'animation se tait, s'installe un silence, surprenant chez ces hommes et femmes qui parlaient si fort il y a encore un instant : des gendarmes escortent un de leurs frères, menottes aux poignets chez le juge d'instruction. Puis on recommence à parler, à vaquer à ses occupations, la vie continue. Dehors les cocotiers se découpent sur un ciel, bleu à vous couper le souffle.

On dit là bas du Palais qu'il est la maison du peuple.... Je crois que je n'ai jamais ressenti autant qu'à Tahiti, (sûrement pas à Nouméa, ni non plus dans les juridictions de métropole), cette absence de distance entre le justiciable et l'institution judiciaire. Cet édifice était ouvert aux gens; on les y accueillait avec gentillesse et patience; ils n'hésitaient point à en franchir le seuil pour s'enquérir de ce dont ils avaient besoin. A quoi était-ce dû ? Je m'interroge encore aujourd'hui. Comme partout les décisions judiciaires faisaient des mécontents et beaucoup devaient se plaindre à tort ou à raison d'être des victimes. Pourtant la réalité était celle que je viens de décrire. Il est vrai que le personnel du greffe jouait un rôle essentiel dans tout cela. Oserais je dire aussi qu'une certaine tradition y régnait : On n'y était ni guindé, ni méfiant. On ne faisait pas prévaloir la sécurité sur l'accueil. Nous étions à mille lieues de ce que je connaissais en France. A chaque fois que nous avons organisé dans la cour d'appel de Rennes, des "journées portes ouvertes" souhaitées par le Garde des Sceaux Jacques Toubon, il me vint toujours à l'esprit que là bas aux antipodes, la justice avait réalisé ce miracle : ne pas se couper de la population au nom de laquelle elle rend ses décisions. On était loin de cette justice coloniale tahitienne (qui exista sans doute il y a bien des années) si bien décrite par Simenon dans son roman : "Touriste de bananes".

D'un officier de la royale qui vit à Tahiti jusqu'au maræ de Hiva Hoa

Nous jugeons une affaire tout à fait banale et sordide concernant des violences répétées et graves que se portaient mutuellement un mari et son épouse. Ils habitaient une jolie maison tahitienne au bord du lagon à quelques kilomètres au nord de Papeete. Ces violences avaient été dénoncées par des voisins qui craignaient que ces disputes quasi quotidiennes se terminent par une effusion de sang aux conséquences irréversibles. Le Parquet avait jugé bon de traduire ces deux personnes devant le tribunal correctionnel de Papeete. Les juges avaient condamné

les deux prévenus à des peines de principe assorties de sursis probatoire. Les deux avaient relevé appel de ce jugement. Ils comparaissaient devant notre cour. Je présidais l'audience.

J'entreprends l'interrogatoire des deux prévenus et débute par des questions ayant trait à leur quotidien. L'homme avait près de 75 ans, elle, une petite quarantaine. Lui était un "poppa", un homme venu de métropole qui s'était installé alors qu'il avait cinquante ans sur l'île de Tahiti. Il avait connu une très jeune tahitienne qu'il avait épousée. Si, elle, avait l'apparence d'une femme encore belle bien qu'empâtée, et les attitudes de celle qui décide et n'a pas froid aux yeux, lui avait tout d'une épave. Grand, le visage émacié, le corps voûté et très maigre, il faisait peine à voir. Dans ses yeux bleus, comme décolorés par la lumière du lagon, passaient tout à la fois de la détresse, de la distance, de la résignation. Alors que je l'interrogeais, je lui demandais quel avait été son emploi avant d'être à la retraite. Il me répondit, simplement :

-Fonctionnaire, monsieur le président !

La réponse ne me suffisant pas, je l'incitai à être plus précis. Il nous révéla, visiblement confus, qu'il avait été un officier de haut rang dans la Royale. L'enquête de gendarmerie retraçait alors le parcours qu'avait suivi cet homme et qui, sur ce territoire, était d'un classique confondant. Marié, père de famille, en poste à Tahiti, il avait connu sur une plage une belle polynésienne, une demie comme on dit là bas, mi chinoise, mi native du cru, presque une enfant. Elle pêchait seule au harpon, à moitié nue. Elle n'était pas farouche et son sourire révélait des dents immaculées comme de la nacre. Elle aimait rire. Il s'en éprit et abandonna tout pour elle. Le piège s'était peu à peu refermé sur lui. Il lui fit deux jeunes enfants qui aujourd'hui couraient d'île en île après l'aventure. Sa compagne avait grossi, il avait vieilli. Elle avait pris la barre ! Elle avait attiré chez elle peu à peu des membres de sa famille, sa mère, deux frères et leurs amies, un lointain cousin. Le whisky aidant, notre homme avait lâché prise. Sa retraite importante (elle était affectée à l'époque du même coefficient que les salaires à condition que le retraité passe plus de six mois sur le territoire) servait à entretenir le grand *faré* dans lequel il n'avait plus qu'une petite place bien délimitée : un bureau qui lui servait de chambre et dans lequel il gardait ses souvenirs d'antan.

- Alors, monsieur le président, quand ils y vont trop fort, qu'ils me volent mon argent ou me boivent toutes mes bouteilles, alors c'est la dispute, on se cogne dessus.

Pourquoi ne rentrait-il pas en France ?

- Je n'y ai plus personne, monsieur le président. Qu'est ce que je ferai là bas. Ma vie est finie....

Quant à elle, lorsque ce fut son tour de répondre aux questions, souriante et charmeuse, elle vanta les qualités qui étaient les siennes; elle était bonne ménagère, aimante, dévouée, elle lui avait donné sa jeunesse :

- J'avais quinze ans quand il m'a connue, vous saisissez ? Que voulez vous, monsieur le président, il boit !

Nous confirmâmes la décision des premiers juges

En cour d'assises, il nous fallut juger un garçon, originaire de la métropole, venu s'installer depuis quelques années déjà avec sa compagne à Papeete. Il travaillait dans la maintenance des navires qui desservaient les îles de l'archipel. On lui reprochait d'avoir assassiné par strangulation sa jeune femme, elle aussi originaire de France. Elle était une jolie blonde, qui profitait des agréments des tropiques; l'enquête révéla qu'elle paraissait heureuse mais qu'elle ne vouait pas à son compagnon une fidélité à toute épreuve. Cet homme avait nié les faits pendant une grande partie de la procédure. Il soutenait qu'il avait retrouvé son amie, étranglée dans le salon, alors qu'il rentrait de son travail. Il est vrai qu'il était une personne agréable, de constitution plutôt frêle, ne donnant nullement l'impression de pouvoir se livrer à de tels actes de violence. Il était effacé, calme, réservé. Il finit par avouer son crime, tant les preuves recueillies étaient confondantes. C'était une affaire banale, sans aucune connotation raciste. Cependant, je me souviens de ma surprise d'avoir eu sous les yeux une correspondance très amoureuse qu'il entretenait avec une jeune tahitienne alors qu'il était en détention provisoire. Il avait pourtant toujours assuré qu'il n'avait jamais trompé son amie. Cette correspondance révélait qu'en réalité cette liaison existait depuis quelques mois avant l'assassinat. Cet élément durcit sans conteste l'appréciation que la cour eut de cette affaire.

L'instruction s'était déroulée de manière classique et sereine. J'avais été étonné en prenant connaissance du dossier que le juge d'instruction avait rendu la liberté à cet homme sans que ni le Parquet ni la famille de la victime ne réagissent. Eu égard à la gravité des faits reprochés, cette décision était inhabituelle. Il est vrai qu'elle avait été assortie d'une interdiction de quitter le territoire.

Après deux jours de débats et un délibéré qui ne dura pas moins de trois heures, la Cour d'assises statua et prononça une peine de privation de liberté pour une durée de dix ans. La cour avait trouvé dans les débats matière à accorder de larges circonstances atténuantes. Le condamné fut séance tenante envoyé à la prison de Nutania pour exécuter sa peine.

Cette affaire était si banale, si inscrite dans le quotidien judiciaire qu'elle ne serait pas restée dans ma mémoire si je n'avais eu quelques jours plus tard une conversation avec une dame née à Tahiti, y ayant toujours vécu et qui n'avait absolument rien à voir avec cette procédure. Cette personne avait des responsabilités dans son pays et était une interlocutrice de choix lorsqu'on voulait être éclairé sur tel ou tel fonctionnement de la société polynésienne. Elle s'étonna devant moi de ce verdict et m'assura qu'elle n'en comprenait pas la sévérité. Elle me dit :

-Il avait été remis en liberté. Et puis c'était un métropolitain, il n'avait qu'à s'en retourner chez lui !

Comparut aussi devant cette même cour un Marquisien d'une trentaine d'années auquel on reprochait le meurtre de sa petite fille de quatre ans. Les faits s'étaient

déroulés sur l'île d'Hiva Hoa, au fond d'une vallée perdue, reliée à la civilisation par une mauvaise piste qu'empruntait avec beaucoup de peine, un 4/4. Il était marié, père de plusieurs enfants, il vivait de la culture, de la cueillette, et de la pêche. Il possédait un cheval et deux vaches. Il n'avait jamais quitté sa vallée, il parlait un peu le français qu'il avait appris dans une école de brousse. Sa femme était du village.

Lorsque les gendarmes avaient été avertis du drame par un témoin qui n'avait pas laissé son nom au téléphone, ils s'étaient rendus sur place. Ils avaient trouvé cette enfant dans la case des parents; elle souffrait de très graves brûlures sur le dos et sur les fesses. Les gendarmes firent appel à l'hélicoptère, on la transporta au dispensaire où elle mourut. La gendarmerie diligenta une enquête. Le père se reconnaissait responsable de la mort de son enfant. Il ne fournissait aucun détail, ne disait pratiquement rien, se contentait de rapporter que sa petite fille ne se tenait jamais tranquille. On savait que le soir du drame, une réunion des habitants avait eu lieu autour d'un grand feu; on avait chanté, dansé; on avait bu aussi beaucoup.

Aux dires des médecins légistes qui pratiquèrent l'autopsie, il s'agissait de maltraitements sur une enfant déjà très marquée par la violence avant sa mort. Cette enfant avait-elle été brûlée volontairement ? Les légistes ne répondaient pas clairement; les habitants du village n'avaient pas beaucoup de choses à dire; la maman restait muette, terrorisée.

L'instruction à l'audience fut très difficile. L'accusé n'était guère loquace; il ne l'avait pas été plus lors de l'instruction; il restait dans le flou et ne parvenait guère à se situer dans le temps. Les brûlures avaient-elles été causées avant la cérémonie, pendant où après ? Il ne savait que répondre. Il ne niait pourtant pas avoir déjà brûlé sa fille, mais quand ? Avec quoi ? Nous ne pouvions en savoir plus. Les quelques témoins cités n'apportèrent rien de plus.

Y avait-il eu une cérémonie expiatoire, S'était-il agi d'une offrande aux esprits ? Avait-on cherché à apaiser des tikis (statuettes de dieux sculptés dans la pierre que beaucoup de polynésiens ont dans leurs cases ou dans leurs jardins) en colère ? Non loin du village, était situé un grand maræ (sorte d'autel en pierres constituées d'esplanades de plusieurs niveaux) : Sa présence dans la brousse avait elle une relation avec ce qui s'était passé cette funeste nuit ?

Le procès fut une plongée dans la nuit des temps ! Qu'allions nous faire avec notre pauvre justice dans ces ténèbres !

Les jurés polynésiens étaient aussi mal à l'aise que nous. Ils ressentaient que tout cela touchait à des ressorts secrets d'un village perdu au bout du monde. Ils saisissaient que, quoiqu'on fasse, notre entendement ne serait jamais satisfait.

L'homme fut déclaré coupable de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner et condamné à quelques années de prison.

Nous savions qu'il n'aurait pas survécu à l'enfermement pendant une trop longue période. Son mode de vie, au milieu d'une nature sauvage, sa confrontation quotidienne aux forces de l'océan et de la montagne avait forgé en lui, comme en ses compatriotes, un besoin vital de grand air, de solitude, d'espaces et de larges

horizons. Nous savions qu'il serait quelques mois plus tard transféré sur l'île de Nuku Hiva, où l'administration pénitentiaire possède non loin du tribunal d'instance, un centre de détention.

Au cours de mes visites aux Marquises, je découvris cette maison d'arrêt : Il s'agit d'un petit édifice comprenant une dizaine de pièces avec des sanitaires et une cuisine. Il n'y a aucun mur autour d'elle. Son enceinte est constituée d'une épaisse rangée d'hibiscus, dont le détenu sait qu'il ne doit pas la franchir sans autorisation. Les prisonniers ne sortent de ce périmètre que pour exercer sur l'île, des travaux d'intérêt général. On n'a guère le souvenir à Nuku Hiva d'un détenu qui se soit fait la belle !

A la recherche d'un presbytère...

« Une fois, Donnadieu s'était couché de tout son long, à plat ventre, et cette fois-là on aurait dit qu'il voulait s'incorporer encore plus intimement au sol. C'était dans le jardin d'un presbytère, à la Rochelle, au mois de mai. Des murs gris empêchaient l'agitation du dehors de pénétrer et on était comme dans une cloche de verre, on entendait très loin, dans un autre monde, des bruits familiers, le klaxon d'une auto, les roues d'une charrette sur le pavé, des voix de gamins jouant dans la rue.....Il avait lu qu'à Tahiti on pouvait mener une vie naturelle, sans argent, sans contraintes, dans un décor idéal, et peut-être n'avait-il pas pu s'empêcher de bâtir en rêve un décor, qui ressemblait davantage au jardin du presbytère qu'à autre chose. » (Georges Simenon : Touriste de bananes).

Lorsqu'on part à la découverte de ces ailleurs que sont les îles du Pacifique, il me semble qu'on tente en effet de retrouver une sorte d'état premier : celui que l'on a connu, mais par moments seulement, au cours de son enfance.

Au bord de la vieille Loire, à Decize, après de longues et exténuantes courses à bicyclette, nous nous reposons au stade nautique. Couverts de sueur, essoufflés, nous plongeons dans les eaux fraîches et délassions nos membres durcis par l'effort. Puis sur la plage de sable, face au délicieux clocher de Saint Léger des vignes, on savourait (mais nous ne réalisons pas à ce moment là l'intensité de cette saveur) le moment présent : Nos yeux se portaient sur les frondaisons des grands peupliers plantés au bord de la rivière, sur les canards sauvages qui nageaient auprès de leurs poussins. De temps en temps, le silence était troublé par la barque du passeur qui transportait, faute de pont, ses passagers d'une rive à l'autre. Nous étions heureux. Ces moments-là, d'une grande simplicité, à la douceur surannée, je les ai revécus en rêve; j'ai souhaité souvent les retrouver mais n'y suis point parvenu. Sans doute la magie n'était plus au rendez vous.

En Polynésie, dont on parle comme d'un paradis perdu, que de fois ai-je cherché sur les plages de Huahiné, sur l'attol d' Anaa, dans la luxuriance des gorges de la Fautaua ou sur les bords du lac Vahiria cet état premier? Je n'ai fait, je crois, que l'entrevoir. Mon âge le faisait fuir !

La justice méritait-elle d'être soufflée ?

Nous avons beaucoup œuvré avec le Procureur Général et nos collègues pour remettre l'institution à flots. Elle souffrait d'un déficit de moyens. Le code de procédure civile locale avait été à notre initiative modernisé. Une réelle mise en état des affaires put être instaurée. Le Territoire ayant cédé au bénéfice de la métropole ses compétences en matière pénitentiaire, nous pûmes user de notre influence pour que la vie en prison, à Nutania, s'améliore et pour que soit enfin créé un comité de probation auprès du juge de l'application des peines. Tout ceci fut réalisé à force de discussions, de réunions et de négociations mais nous échouâmes lorsque nous voulûmes convaincre les autorités du territoire d'investir dans une réelle protection judiciaire de la jeunesse.

Grâce aux portes ouvertes par L.T., alors responsable d'action sociale et animatrice de multiples associations de femmes nous avons pu entrer en contact avec ce qu'est la vraie société polynésienne. Des rencontres plus ou moins formelles, des pique niques qui réunissaient plusieurs dizaines de personnes, des randonnées pédestres sur Tahiti Nui ou sur l'île de Raiātea, nous donnèrent les clefs permettant de résoudre quelques uns des mystères polynésiens, mais surtout permirent d'ouvrir un dialogue sur le rôle de la justice comme facteur d'apaisement des conflits. Un vaste colloque organisé à Papeete sur les violences familiales éveilla bien des consciences.

Nos relations avec le gouvernement local n'auraient pas été mauvaises si l'atmosphère n'avait pas été empoisonnée par des procédures déclenchées par le parquet local pour éclairer quelques délits financiers dont ils apparaissait qu'ils pouvaient avoir pour origine le cercle intime qui entourait Gaston Flosse, alors chef du gouvernement local. Les nouvelles tahitiennes titraient souvent à la une sur les rebondissements de ces affaires et donnaient de la matière aux débats publics, mais aussi à toutes les rumeurs possibles et imaginables.

Le Procureur Général et moi-même pensions que, pour aligner le fonctionnement de notre cour sur celui des cours de la métropole, il était opportun de prévoir en début d'année judiciaire, une audience solennelle au cours de laquelle devant de multiples invités, civils, militaires et religieux notre institution rendrait compte de ses activités. Le principe en fût arrêté. Nous pensâmes souhaitable d'inviter le Premier Président et le Procureur Général de la cour de cassation. Ces deux hauts magistrats apprécièrent cette innovation qui permettait de rattacher le fonctionnement de la cour d'appel et du tribunal de Tahiti à celui de l'institution judiciaire de la République. Ils acceptèrent d'entreprendre ce long voyage et d'honorer de leur présence cette manifestation. Ils furent au surplus invités par l'université du Pacifique à rencontrer les étudiants en droit. Tout se prépara en étroite collaboration avec le haut commissaire de la République qui nous apporta l'appui logistique de son administration.

Dans les jours qui précédèrent ce petit événement, la police judiciaire plaça en garde à vue le secrétaire général du gouvernement local et procéda à des perquisitions.

Il avait été prévu que les deux hauts magistrats s'entretiendraient avec monsieur Flosse dans mon bureau quelques instants avant l'audience. Le jour venu, dans les deux heures qui précédèrent le début de la cérémonie, je reçus du chef du gouvernement une lettre indiquant qu'il n'assisterait pas à l'audience et qu'il avait donné des instructions aux diverses administrations territoriales de faire de même. Le lien qu'il faisait avec les développements récents des affaires en cours, était évident. Nous étions outrés et dans mon discours, sans polémiquer, je fis part de mon étonnement, précisant que l'autorité judiciaire n'était pas habituée à de tels *manquements*. En dépit de ces absences qui furent relevées avec beaucoup de vigueur par les medias locaux, l'audience solennelle eut lieu malgré tout et fut, comme je le souhaitais, de bonne tenue.

L'incident n'aurait laissé aucune blessure s'il n'avait eu une suite cuisante. Nous allâmes, le Procureur Général et moi-même, à Paris en mission, comme nous le faisons assez régulièrement. Nous eûmes l'occasion de parler de ce manquement aux membres des cabinets du Garde des Sceaux et du Secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Il nous fut dit qu'on avait bien conscience du caractère insultant de cette conduite et on nous assura que lorsque le secrétaire d'Etat viendrait en Polynésie (ce déplacement était imminent) celui-ci, sur le tarmac de l'aéroport de Papeete, alors qu'il serrerait la main des représentants de l'Etat, en ayant auprès de lui monsieur Flosse, ne manquerait pas de s'attarder devant les chefs de la cour d'appel pour les assurer de la considération de l'Etat.

Nous avons attendu avec confiance ce jour de la réparation. Le moment venu, quelques minutes avant d'aller sur le tarmac occuper notre place, on nous dit, très discrètement, je puis l'assurer, que le scénario prévu était annulé.

Que valait l'honneur de la justice en face d'un personnage si important et si respecté !

Le temps passa et il fallut encore une fois partir.

On donne une réception au Palais de Justice où chacun et chacune tiennent à saluer notre départ. C'est une fête comme ce pays sait en organiser. Les fonctionnaires se sont en musiciens, les secrétaires en d'adorables vahinés; On danse, on chante, on déguste de succulents plats locaux et la bière Hinano coule à flots. On rend hommage à mon épouse qui avait collaboré de manière décisive à la rédaction d'un livre sur les droits de la femme. Tous les invités, le Haut Commissaire de la République, le premier, sont heureusement surpris de la chaleur de cet au revoir. On dit à la télévision et dans le quotidien que j'avais bien fait mon travail et que la réussite de cette fête en était la traduction (c'était sûrement beaucoup, mais il fallait le prendre comme cela venait !). Monsieur Flosse fait paraître le lendemain dans la presse locale un communiqué disant qu'il s'associait à cette sorte d'hommage et précisant que si on ne l'avait pas vu ce soir là au Palais, c'était parce qu'il n'y avait pas été invité.

Il ne se trompait pas !

Accordéoniste ?

Je me suis rendu aujourd'hui à Moulins, dans l'Allier. Rien ne me presse et j'ai envie de vivre lentement. Je parcours les rues de cette préfecture, je regarde et écoute sonner le carillon des frères Jaquemart, flâne sur la place d'Allier, passe devant l'imposant hôtel de ville, m'attarde chez le chocolatier Sérardy pour y acheter des palets d'or. Il est midi passé. J'entre au Grand café, extraordinaire brasserie " art nouveau ", au décor si belle époque : vastes trumeaux, immenses glaces qui font paraître la salle plus vaste qu'elle n'est, petit balcon où autrefois l'orchestre donnait de la musique, banquettes en moleskine. Il y a foule. On déguste le plat du jour : la tête de veau, sauce ravigote; on l'accompagne de Saint Pourçain. On pense à Simenon, aux "inconnus dans la maison", au vieux bâtonnier un peu alcoolique qui devait passer ses soirées solitaires à l'une de ces tables. Soudain les conversations baissent d'un ton. A une table, se lèvent un accordéoniste, un bassiste, un chanteur. Ils offrent des chansons du vieux répertoire bourbonnais qui parlent de prairies, de valets de ferme, de rudes travaux aux champs et de jolies filles qui apportent à boire. Je regarde intensément l'excellent accordéoniste, un petit bonhomme tout rond, aux cheveux gris, au sourire un peu nostalgique. Il paraît si heureux de donner du plaisir à son public; plaisir d'être ensemble, de fredonner des ritournelles; miracle de tenir tous ces gens éloignés de leurs conversations d'affaires ! Même les portables se sont tus. Puis les chansons cessent, les musiciens reprennent leur repas, on est retombé dans le quotidien. A ma table je me prends à penser que je n'aurais peut-être pas dû céder aux appels de Thémis; qu'une vie d'accordéoniste m'aurait peut-être mieux convenu. En distribuant de tels petits moments de bonheur, ne contribue-t-on pas aussi, et mieux peut être qu'en délivrant des décisions de justice, à maintenir les équilibres du monde ?

Doit-on conclure?

J'ai essayé de montrer une partie de mon expérience professionnelle. Je n'en ai tiré aucune certitude, mais j'ai abouti à des réflexions qui posent quelques interrogations.

Le juge a entre les mains des pouvoirs qui font et défont la vie des gens. Je l'ai montré. Il dispose de la liberté de ses semblables, il désigne le coupable ou le responsable, arrache à sa famille le petit enfant pour le protéger de ses parents, fixe le montant des réparations dues aux victimes, ordonne une expulsion. Il marque ainsi des existences de manière indélébile, irréversible.

Ces "affaires" que j'ai rappelées ne reflètent qu'une infime partie des cas dont j'ai été saisi. En m'en souvenant, je me demande encore si les décisions que j'ai prises à l'époque ont été les meilleures. Je ne peux répondre à cette question, mais ces cas m'ont interpellé au plus profond de moi-même, et les décisions que j'ai rendues ont dû refléter une part de ce que j'étais alors.

On débarque dans ce métier avec ses défauts et ses qualités, avec sa sensibilité,

son émotivité ou son indifférence, sa bienveillance ou sa rigidité, ses seuils de tolérance et bien entendu son histoire personnelle.

Les êtres sont riches des expériences qu'ils vivent.

Peu à peu, elles les construisent, les modèlent, les transforment. On n'est plus à 50 ans ce qu'on était à 30. Notre vécu nous marque. Notre capacité de saisir ce qui vient à notre perception augmente ou diminue. Ainsi devient-on particulièrement attentif à telle ou telle donnée, et plus ou moins sourd à d'autres.

Que l'acte de juger soit un acte infiniment personnel n'est pas en soi inquiétant. C'est bien un homme ou une femme qui intervient : Il appréhende l'une après l'autre les affaires, se réfère aux lois applicables, lit les écritures qui ont été dressées, entend les divers acteurs, pèse et soupèse tout cela, : Il en fait l'alchimie puis il tranche.

Sa décision porte bien entendu la trace de sa subjectivité.

Je préfère encore cela, même si j'en mesure la relativité, à quelque machine sophistiquée qui mettrait en boîte les données de chaque affaire et sortirait une décision "incontestable et parfaitement objective". La justice est humaine, l'application de la loi laisse au juge une large part de son appréciation personnelle. C'est bien qu'il en soit ainsi !

Mon inquiétude vient plutôt de ce que quelques juges ne portent pas leurs efforts sur ce qu'on pourrait appeler "la recherche de soi". Ceux-là, pétris de bonne conscience et souvent largement dépourvus de la capacité de douter, se refusent à se regarder tels qu'ils sont. Se connaissant mal ou si peu, ils ne sont pas alertés par la sonnette d'alarme qui leur dit :

-Garde toi de tes premières réactions. Tu sais combien tu réagis vite et mal devant telle ou telle catégorie de situation. Prends du recul. Méfie-toi de toi-même. Défie-toi de ton a priori. Relis, écoute de nouveau, maîtrise tes impulsions, consulte d'autres plus expérimentés que toi !

J'avais un vieil ami, sous officier en retraite qui coulait des jours heureux dans une région idyllique. Il était marié, avait des enfants qui, devenus adultes, menaient ailleurs leur existence. Pour ne pas rester inactif, il avait monté un magasin de souvenirs qu'il faisait habilement prospérer. Un jour que nous parlions de justice, il me raconta sa mésaventure. Quelques années auparavant sa femme avait subi une grave opération dont les suites furent longues et douloureuses. N'ayant plus de vie sexuelle possible, cet homme, encore jeune, souffrait de cette abstinence forcée. Il prit l'habitude de fréquenter ce qu'on appelle pudiquement un salon de massage.

Un soir, à son domicile, il fut interpellé par la police judiciaire. On perquisitionna chez lui et dans son magasin. A l'hôtel de police, il fut longuement interrogé pour des faits de proxénétisme, puis déféré au juge d'instruction, qui le mit en examen et le plaça sous mandat de dépôt.

Il m'expliqua que ce salon avait été placé sous écoute téléphonique par la police agissant sur commission rogatoire, les enquêteurs pensant que cet établissement

fonctionnait grâce l'appui et à la protection d'une personnalité influente.

Or, en téléphonant pour prendre rendez-vous, mon ami (dont les manières étaient bien rustiques, il est vrai) avait eu la légèreté de dire à la gérante, de la manière la plus familière qui soit :

-Alors, elles sont toujours aussi moches tes masseuses ? Il faudra qu'un jour je t'en amène une qui soit canon !

Les policiers et le juge en conclurent qu'il offrait à la tenancière de se comporter comme un proxénète et que l'on pouvait présumer qu'il avait auparavant agi de cette manière.

Il m'assura que ce fut la seule charge qui existât contre lui.

Heureusement grâce à un avocat diligent, un parquet général attentif et une chambre d'accusation garante des libertés, le mandat de dépôt fut levé.

Cet ami me demandait de penser au préjudice qu'il avait subi. Ce fait divers fut rendu public, il perdit son commerce, les relations dans son couple furent vivement altérées. Il ne pouvait cesser de crier à l'injustice.

Celui qui l'avait écroué était un homme de foi. Souvent sur sa poitrine, il portait une petite croix en bois. Avait-il conscience que l'étroitesse de sa morale lui faisait perdre la faculté de juger ?

Comment faut-il faire pour éviter de tels errements ? Peut-on contraindre les plus récalcitrants à se regarder en face ?

En 1998 j'étais directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, et découvrais avec satisfaction que bien des membres de notre équipe étaient très avertis des problèmes que posait la formation des futurs juges. On disait que s'il était relativement simple d'enseigner "le savoir faire" -comment rédige-t-on un jugement, une expertise, une commission rogatoire-, la manière d'inculquer "le savoir être" était d'une toute autre difficulté.

Nous entendions par "savoir être" cette capacité de bien se situer face à tous ceux qui ont affaire à la justice. Chacun attend de ses juges des attitudes faites de respect d'autrui et d'attention. Nous ne connaissions probablement pas toutes les recettes à employer pour que les jeunes recrues satisfassent à ces attentes, mais nous nous accordions pour dire que leur scolarité devait être avant tout axée sur leur mise en situation au plus près de la réalité judiciaire, puis sur une évaluation attentive et permanente de leurs comportements.

Mais, malgré les filtres que constituent les concours de recrutement, les tests psychologiques, les périodes de formation, les examens de classement nous savons bien que glissent entre les filets des gens qui n'ont rien à faire dans cette profession. Bien entendu il existera pour ces indésirables le recours aux actions disciplinaires pour les écarter définitivement ou momentanément de leurs fonctions.

Mais pour éviter tous ces drames qui se soldent par de terribles échecs individuels ou collectifs, il faut en revenir avant tout à ce principe de bon sens : ne pas laisser à un homme seul l'exercice de tels pouvoirs, mais le faire partager par des équipes, qu'on appelait autrefois les collégialités. Du délibéré avec soi-même, il peut résulter de bonnes comme de mauvaises décisions. L'obligation de délibérer avec des collègues, nécessairement réduit les risques de mal faire.

Vœu infiniment pieux, car sa réalisation coûterait cher. Que valent quelques vies brisées par des défaillances judiciaires face aux impératifs de la restriction budgétaire et de la production administrative ?

De mon passage au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, j'ai tiré un enseignement qui a renforcé une idée qui m'a toujours été chère.

Depuis longtemps j'avais appris au cours de mes présidences d'audience comme dans la vie de mes cabinets d'instruction, combien la présence de tiers modifiait les comportements de chacun. Si vous entrez dans une enceinte judiciaire, vous constaterez que dans les procès médiatisés, il existe chez chaque acteur le souci de faire de son mieux. En présence du public on s'attache quoiqu'on dise aux apparences que l'on donne. Les abus de pouvoirs, tels que la violence verbale, la moquerie, l'impatience qui se manifestent devant les hésitations ou les difficultés de l'autre à s'exprimer, se font plus rares si en toile de fond il peut apparaître qu'ils seront largement rapportés au public.

Lors d'une visite au Québec j'avais découvert ainsi que les propos tenus au cours des audiences étaient systématiquement enregistrés, de telle sorte que lorsque l'impartialité d'un juge était mise en cause, un débat pouvait se tenir sur ce point à partir des enregistrements ainsi effectués.

Pénétrant pour la première fois dans la salle d'audience du TPIY à la Haye où comparaisait pour crimes contre l'humanité, M. K., l'ancien président de l'assemblée nationale de Bosnie-Herzégovine, je découvris que ce qui se faisait et se disait dans le prétoire (en tout cas ce qui n'était pas protégé par le huis clos) était filmé, enregistré et diffusé sur Internet.

Pour cette raison, parmi d'autres bien entendu, on ne pouvait qu'être impressionné par la haute tenue des audiences et le souci constant de chaque partie de donner du fonctionnement de la justice l'image que l'on attend d'elle.

Je ne jette la pierre à quiconque. La fatigue, l'isolement, l'encombrement des rôles, la nécessité de siéger tard le soir peuvent conduire à des laisser aller, à des débordements, à des procédés expéditifs. Une publicité et un archivage mieux assurés du quotidien de la justice auraient pour effet de les réduire. Second vœu pieux puisque tout ceci requiert d'autres moyens.

Mais je ne me berce pas d'illusions. La justice est à la mesure des hommes et des femmes qui la rendent. Comme toute autre institution, elle est quelquefois imparfaite. Mais "l'imperfection judiciaire" peut être plus ou moins marquée, plus ou moins tolérable. Il appartient à tout citoyen, qu'il appartienne au monde judiciaire ou non, qu'il soit journaliste ou simple observateur, d'être exigeant au quotidien pour que

l'inacceptable soit aussi rare que possible.

On dit parfois que nous avons la justice que nous méritons. Faisons en sorte que notre volonté commune soit telle que la justice de notre pays sera toujours conforme à cet idéal que nous portons en nous !

Ceci nécessite une vigilance de tous les instants, une capacité d'indignation et une intransigeance sans faille lorsqu'il est nécessaire d'en dénoncer les dysfonctionnements insupportables.

Epilogue

Il fait aujourd'hui un temps de printemps comme seule la Haute Provence peut en offrir. Je décide de partir au pays des collines. Je prépare un en-cas que je fourre dans mon sac à dos, j'attrape ma canne ferrée, invite ma chienne Louna à me suivre et pars au dessus de Forcalquier. J'abandonne ma voiture au bord du chemin qui conduit au "jas" de ZinZine. Je commence à marcher vers mon objectif : La cabane de pierres sèches. La montée est raide, elle n'a l'air de rien, mais elle vous coupe les jambes. Je marque la pause à mi-parcours et sous l'œil interrogateur de ma compagne qui continue à jouer et sans doute s'interroge sur mes capacités d'endurance, je me retourne : Spectacle grandiose des montagnes du pays dignois, toutes recouvertes de neige avec plus au sud, les collines qui bordent la Durance, dans lesquelles s'engouffre le Verdon. Tout baigne dans une lumière mordorée. Tout au loin se dessinent les formes de la Sainte Victoire. IL est temps de se remettre en route. De temps à autre, j'aperçois les ruines de grandes "campagnes" tapies dans le bois. Près de leurs murs à moitié écroulés, des abreuvoirs à moutons alimentés par des sources aux eaux vives. Des traces de ce que furent autrefois des champs ravis aux chênes et aux feuillus. Je marche encore pendant une heure et demie et parviens à une vaste prairie enserrée par les bois mais visiblement encore cultivée. Par qui ? Sans doute par quelque nostalgique qui ne se résout pas à voir tomber dans l'oubli le rude labeur de ses aïeux. Parvenu au bout de cette belle terre, je me campe au bord de la crête abrupte qui surplombe un écrin au fond duquel sont tapis les villages d'Ongles et de Limans, entourés de champs de lavande. Au dessus d'eux, les forêts sont accrochées aux rudes pentes qui mènent aux sommets de Lure et du Ventoux. Ces montagnes sont aussi recouvertes de neige ; elles scintillent sous le soleil sur un fond azur immaculé. Pour atteindre mon but, il me faut pénétrer quelques mètres dans le sous-bois. Là est enfouie la cabane de pierres sèches.

Elle a la forme d'une ogive construite toute entière de grosses pierres sans ajout de quelque autre matériau que ce soit. Ces pierres se rejoignent au sommet. La cabane est solide, bien assise sur sa base, elle a plus de cent ans et a résisté sans faillir. On y entre par une porte assez haute, délicatement ornée de deux colonnes de soutènement. L'intérieur est sombre et frais. On pense à ceux qui y veillaient, y dormaient, réfugiés de la nuit et de ses frayeurs, à l'abri des froides pluies d'automne, leurs chiens prêtant une oreille attentive à la paix des moutons, serrés dans l'enclos qui jouxte la cabane.

Alors je vois aussi sous mes yeux se dessiner les cases mélanésiennes, aperçues au milieu des hibiscus, des palmiers et des frangipaniers ; autour d'elles des perruches de toutes les couleurs mènent un tapage incessant. L'une des cases, bien à l'écart des autres, a la même forme que ma cabane. Sa charpente est en bois, recouverte de feuilles de pandanus séchées. Son assise est constituée de rondins de bois rouge finement sculptés. Sur son toit se dresse une flèche faîtière qui défie le ciel et les alizés. On y pénètre par une porte très basse qui vous oblige à vous incliner ; on s'est ainsi courbé pour saluer les esprits qui y demeurent. Près de cette porte, des cornes de chevreuils et de chèvres reposent dans le silence. Cette case sert au conseil aux Anciens.

L'un et l'autre de ces abris construits jadis par des hommes que séparaient continents et océans, m'émeuvent. Ils sont entourés de silence, mais ne sont pas oubliés. Ils reçoivent des visites qui tissent des liens avec le passé.

Ces lieux qui ont toujours accueilli des hommes à l'écoute des chants de la nature, sont des havres de paix où chacun peut se réconcilier malgré ses tourments. Nos Palais de justice devraient épouser ces architectures. Peut-être ainsi réconcilieraient-ils celles et ceux que la vie déchire !

D' Avril sur Loire, le 19/8/2009
à Oraison le 2/3/2011